

2025

RAPPORT ANNUEL EAU & ASSAINISSEMENT



Tél. : 03 44 73 89 10



la
Vallée dorée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS

SOMMAIRE

1	PRÉAMBULE	14
	PARTIE I : EAU	15
1	PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE.....	16
1.1	COLLECTIVITÉ	16
1.2	ADMINISTRATIONS.....	17
1.3	NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	17
1.4	ORGANIGRAMME	18
1.5	PRESTATAIRE.....	19
1.6	CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)	20
2	INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	20
2.1	STATISTIQUES	20
2.1.1	Généralités	20
2.1.2	Consommations / facturations	22
2.1.3	Mensualisation des abonnés	27
2.1.4	Portail « L' E.A.U. »	28
2.2	VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS	32
2.3	RENDEMENT DU RÉSEAU	34
2.3.1	Résultats.....	34
2.3.2	Amélioration du rendement et recherches de fuite	36
2.3.3	Objectif quantitatif fixés dans la stratégie de préservation de la ressource en eau (SPRE)	38
2.3.4	Analyse réglementaire	38
2.4	VOLUMES ACHETÉS	38
2.4.1	Communauté de Communes du Clermontois	38
2.4.2	Agglomération Creil Sud Oise.....	39
2.5	FORAGES	40
2.5.1	Capacité de prélèvement.....	40
2.5.2	Descriptions des forages	40
2.5.3	Interventions majeures / travaux / études 2025	42
2.5.4	Analyses	43
2.5.5	Temps de fonctionnement	45
2.5.6	Volumes et débits par forage	46
2.5.7	Volumes globaux des ressources propres	47
2.5.8	Volumes globaux avec les ressources extérieures	49
2.5.9	Energie	49
2.5.10	Hauteurs de nappe	50
2.5.11	Protection de la ressource	51
2.6	TRAITEMENT DE L'EAU	56
2.6.1	Description.....	56
2.6.2	Travaux / aménagements 2025	56
2.7	RESERVOIRS.....	57
2.8	POSTES DE SURPRESSION.....	59
2.8.1	Demi-Lune à Labruyère	59
2.8.2	Rue de Nogent à Laigneville.....	59

2.8.3	Rue Paul Fort à Laigneville	59
2.8.4	Travaux / aménagements 2025	60
2.9	RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION	61
2.9.1	Type de réseau	61
2.9.2	Linéaire de réseau d'eau potable	61
2.9.3	Travaux de renouvellement et de création de réseau 2025	64
2.9.4	Mise à jour du schéma directeur d'eau potable	72
2.9.5	Nombre de branchements neufs ou refaits	75
2.9.6	Interventions sur les réseaux	78
2.9.7	Compteurs	83
2.9.8	Poteaux d'incendie, réserves incendie, bornes de puisage	88
2.9.1	Sectorisation	94
2.9.2	Procédures d'intervention sur amiante	99
2.9.3	Bilans des interventions	99
2.10	INTERVENTIONS EN ASTREINTE	103
2.11	ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES	106
2.11.1	Matériels	106
2.11.2	Véhicules	106
2.12	SIG	107
2.12.1	Logiciel SIG	107
2.12.2	Réponses aux DT-DICT-ATU	109
2.12.3	Avis réseaux eau potable et assainissement sur les dossiers d'urbanisme	110
2.13	BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE	111
2.13.1	Bilan 2025	111
2.13.2	Perspectives 2026	112
3	QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE	114
3.1	ORIGINE DE L'EAU	114
3.2	BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES	114
3.3	QUALITE DE L'EAU	115
3.3.1	EAU PRELEVEE	115
3.3.2	EAU DISTRIBUEE	115
3.4	OBJECTIFS DE QUALITE FIXES DANS LA STRATEGIE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (SPRE)	116
4	RÉCLAMATIONS CLIENTS	116
5	BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION	119
5.1	CLASSES D'EAU	119
5.1.1	Contexte et objectifs	119
5.1.2	Rôle de la CCLVD	119
5.1.3	Nombre de classes	119
5.2	COMMUNICATION / SENSIBILISATION	120
5.3	SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'EAU	121
6	INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	122
6.1	PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION	122
6.1.1	Mode de tarification selon les types d'abonnés	122
6.1.2	Éléments constitutifs du prix de l'eau potable	122
6.2	COMPTE ADMINISTRATIF	125
6.2.1	Recettes d'exploitation	125
6.2.2	Dépenses d'exploitation	127

6.2.3 Dépenses d'investissement	131
6.3 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	132
7 INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	137
PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	138
1 PREAMBULE – TEXTE CADRE	139
2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ.....	139
2.1 COLLECTIVITÉ	139
2.2 ADMINISTRATIONS.....	140
2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	141
2.4 ORGANIGRAMME	142
2.5 PRESTATAIRES	143
2.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)	143
3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	145
3.1 STATISTIQUES.....	145
3.1.1 Généralités	145
3.1.2 Consommations / facturations	146
3.1.3 Mensualisation des abonnés	152
3.2 RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS.....	153
3.2.1 Type de reseau et fonctionnement général.....	153
3.2.2 Linéaire de réseau d'assainissement.....	155
3.2.3 Travaux de renouvellement/rehabilitation et de création de réseau 2025.....	156
3.2.4 Curage.....	165
3.2.5 Inspections télévisées (ITV).....	168
3.2.6 Interventions sur les réseaux en journée et d'astreinte.....	171
3.2.7 Contrôles de conformité.....	171
3.2.8 Conventions de rejet avec les industriels.....	176
3.2.9 Nombre de branchements neufs.....	177
3.2.10 Zonage d'assainissement	178
3.3 POSTES.....	182
3.3.1 Inventaire.....	182
3.3.2 Energie	183
3.3.3 Réactifs.....	183
3.3.4 Travaux / aménagements 2025	183
3.3.5 Etude H ₂ S	190
3.4 OUVRAGES ANNEXES	194
3.4.1 Inventaire	194
3.4.2 Travaux / aménagements 2025	195
3.5 FOSSES / BASSINS.....	196
3.5.1 Rappel des compétences	196
3.5.2 Campagne d'Entretien 2025	196
3.5.3 Travaux / aménagements 2025	196
3.6 STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI	197
3.6.1 Remarques préalables.....	197
3.6.2 Bilan hydraulique	198
3.6.3 Bilan d'exploitation	199

3.6.4	RSDE (RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU)	208
3.6.5	Conclusion	213
3.7	ACHATS DE GROS MATERIELS	213
3.8	SIG	213
3.9	BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT	214
3.9.1	Bilan 2025	214
3.9.2	Perspectives 2026	215
4	DEMARCHE ISO 14001	216
5	MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	217
6	RÉCLAMATIONS CLIENTS	218
7	BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION	219
7.1	CLASSES D'EAU	219
7.2	COMMUNICATION / SENSIBILISATION	219
8	INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	224
8.1	PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	224
8.2	COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	225
8.2.1	Bailleval, Cauffry, Labruyère (demi-lune), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi, Rantigny, Rosoy, Verderonne	225
8.2.2	Rosoy, Verderonne, HAMEAU DE L'ORDIBEE et Labruyère (bas)	225
8.3	COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT	226
8.3.1	Recettes d'exploitation	226
8.3.2	Dépenses d'exploitation	228
8.3.3	Dépenses d'investissement	234
8.4	AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	234
8.5	COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES	238
8.5.1	Recettes d'exploitation	238
8.5.2	Dépenses d'exploitation	240
8.5.3	Dépenses d'investissement	241
9	INDICATEURS DE PERFORMANCE	241
PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		242
1	PREAMBULE	243
2	PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ	244
2.1	COLLECTIVITÉ	244
2.2	ADMINISTRATIONS	245
2.3	NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ	245
2.4	ORGANIGRAMME	246
3	INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	248
3.1	PATRIMOINE DES INSTALLATIONS	248
3.1.1	Recensement	248
3.1.2	Type d'installation	249

3.2	CONTRÔLES DE CONFORMITE.....	250
3.3	ACHATS DES GROS MATERIELS.....	252
4	RÉCLAMATIONS CLIENTS	253
5	BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION	253
6	INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	253
6.1	PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	253
6.2	COMPTE ADMINISTRATIF	254
6.2.1	Recettes d'exploitation.....	254
6.2.2	Dépenses d'exploitation.....	254
6.2.3	Dépenses d'investissement	255
7	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	255
	ANNEXES	256
8	ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2025 DE L'ARS : NON RECU A CE JOUR.....	257
9	ANNEXE 2 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE PAR L'INSEE A 120 M3/An	258
10	ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES & LE PROGRAMME D'ACTIONS	262
11	ANNEXE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE	266
12	ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF	268
13	ANNEXE 6 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE A 120 M ³ /AN.....	270
14	ANNEXE 7 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	272
15	ANNEXE 8 : RAPPORT D'ACTIVITES ANIMATION BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE 2025.....	273
16	ANNEXE 9 : INFO FACTURE ARS – LA QUALITE DE VOTRE EAU EN 2025 – NON RECUE A CE JOUR	286
17	ANNEXE 10 : NOTE D'INFORMATION ARS	287
18	ANNEXE 11 : SPRE	290

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Territoire CCLVD	16
Figure 2 : Organigramme	18
Figure 3 : Direction de l'environnement	19
Figure 4 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2024 et 2025	23
Figure 5 : Répartition de la consommation en 2025	24
Figure 6 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011	25
Figure 7 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2025	26
Figure 8 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m ³)	26
Figure 9 : Evolution du nombre total d'abonnés et du pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011	27
Figure 10 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par communes en 2025	28
Figure 11 : Vue du portail l'E.A.U. de la CCLVD	29
Figure 12 : Statistiques du portail L'EAU	31
Figure 13 : Evolution des ressources propres et extérieures depuis 2005	33
Figure 14 : Evolution du rendement depuis 2012	34
Figure 15 : Purge du réseau après la réparation d'une fuite sur réseau	35
Figure 16 : Matériel de recherche de fuite	36
Figure 17 : Evolution du rendement et de l'indice linéaire des volumes et pertes depuis 2005	37
Figure 18 : Catégorie de l'ILP	37
Figure 19 : Volumes achetés à l'ACSO en 2024 et 2025	39
Figure 20 : F1 et F2bis	40
Figure 21 : F7 et F9	40
Figure 22 : F10	41
Figure 23 : F11	41
Figure 24 : Renouvellement du compteur du F10 (VEOLIA)	43
Figure 25 : Temps de fonctionnement de chaque forage en 2024 et en 2025	45
Figure 26 : Evolution du débit horaire de chaque forage en 2024 et en 2025	47
Figure 27 : Evolution des volumes des forages en 2024 et en 2025	48
Figure 28 : Evolution des ressources propres et extérieures en 2024 et en 2025	49
Figure 29 : Evolution de la consommation énergétique sur les forages en 2024 et en 2025	50
Figure 30 : Cône de rabattement de nappe	50
Figure 31 : Exemple de relevé sur le forage F7	51
Figure 32 : Carte du périmètre de protection rapprochée	52
Figure 33 : : Carte du périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée	53
Figure 34 : : Carte du périmètre de protection éloignée	55
Figure 35 : Usine de déferrisation	56
Figure 36 : Réservoirs semi-enterrés de Liancourt (2 x 750 m ³)	57
Figure 37 : Appareil de nettoyage des réservoirs	58
Figure 38 : Poste de surpression à Labruyère	59
Figure 39 : Poste de surpression Rue de Nogent à Laigneville	59
Figure 40 : Poste de surpression Rue Paul Fort à Laigneville	60
Figure 41 : Installation de 2 sofrel S4W sur le poste de surpression Nogent (VEOLIA)	60
Figure 42 : Répartition des matériaux	62
Figure 43 : Evolution de la répartition des matériaux depuis 2010	63
Figure 44 : Evolution des linéaires renouvelés, créés / rétrocedés et totaux depuis 2011	66
Figure 45 : Renouvellement de la conduite et des branchements d'eau potable – Rue Louis Portebois à Laigneville (Régie CCLVD)	67
Figure 46 : Renouvellement de la conduite et des branchements d'eau potable – Rue de la Chesnaie, rue Fontaine Saint Maur et impasse Courtil Grand-mère à Bailleval (DEGAUCHY)	67
Figure 47 : Renforcement du réseau d'eau potable – Rue de la République à Monchy Saint Eloi (Régie CCLVD)	68
Figure 48 : Extension de la conduite d'eau potable – Rue de la source à Labruyère (Régie CCLVD)	68
Figure 49 : Renouvellement et extension du réseau d'eau potable – Allée des Frênes à Rantigny (DMVA)	69
Figure 50 : Renouvellement et extension du réseau d'eau potable – Rue de la Brèche à Rantigny (Régie CCLVD)	69
Figure 51 : Extension du réseau d'eau potable – Rue Emile Zola à Rantigny (Régie CCLVD)	70
Figure 52 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'eau potable depuis 2015	71
Figure 53 : Extrait du plan de renouvellement des réseaux d'eau potable Rue Victor Hugo et place de la Rochefoucauld à Liancourt ...	72
Figure 54 : Localisation des réservoirs CCLVD et ACSO	73
Figure 55 : Tracé potentiel d'interconnexion	73
Figure 56 : Scan de la canalisation	74

Figure 57 : Canalisation du chemin Berenger à Labruyère	74
Figure 59 : Evolution du nombre de branchements entre 2013 et 2025	78
Figure 60 : Fuite sur conduite alimentant un PI – Rue Latour à Liancourt (avril 2025).....	81
Figure 61 : Fuite rue Emile Zola à Rantigny (janvier 2025)	81
Figure 62 : Fuite Route de Mouy à Rantigny (décembre 2025)	81
Figure 63 : Evolution depuis 2014 du nombre de fuites sur conduite au global	82
Figure 64 : Evolution depuis 2014 des fuites sur conduite par commune	82
Figure 65 : Pyramide des âges des compteurs au 01/01/2026	83
Figure 66 : Patrimoine et enjeux du marché	85
Figure 67 : Performances système de télérelève	85
Figure 68 : Répartition du renouvellement de poteaux d'incendie 2025	89
Figure 69 : Poteau d'incendie MON 10 renouvelé – Rue de la République à Monchy Saint Eloi (Régie CCLVD).....	90
Figure 70 : Poteaux d'incendie RAN 10 et RAN 11 renouvelés – Rue Emile Zola à Rantigny (DMVA).....	90
Figure 71 : Evolution depuis 2015 des poteaux d'incendie renouvelés par commune	91
Figure 72 : Poteau d'incendie RAN 43 crée – Rue Emile Zola à Rantigny (DMVA)	91
Figure 73 : Pose du Copernic sur le poteau d'incendie à l'angle de la rue du Saint-Sacrement et de la rue Paul Faure à Mogneville	92
Figure 74 : Extrait du logiciel de supervision « Smart inside » de Bayard.....	92
Figure 75 : Borne de puisage – Avenue Henri Besse à Cauffry	93
Figure 76 : Borne de puisage – Rue de l'abattoir à Liancourt.....	93
Figure 77 : Borne de puisage – Rue Joseph Cugnot à Laigneville	94
Figure 78 : S1 – Rue René Pasquier à Liancourt.....	95
Figure 79 : S2 – Rue de la gare à Monchy Saint Eloi.....	96
Figure 80 : S9 – Rue Victor Hugo à Laigneville	96
Figure 81 : S13 – Avenue du 11 novembre à Liancourt	97
Figure 82 : Vue du topkapi S14 Avenue Pierre Bérégovoy à Liancourt	97
Figure 83 : Extrait du bilan excel topkapi	98
Figure 84 : Vue du topkapi du S2 Rue de la gare à Monchy Saint Eloi (fuite le 14/12/24)	98
Figure 85 : Mesures d'empoussièrment lors d'une intervention sur conduite en amiante ciment.....	99
Figure 86 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention depuis 2014	101
Figure 87 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention en 2025	102
Figure 88 : Répartition du temps de travail de la régie par commune depuis 2016	102
Figure 89 : Répartition du temps de travail de la régie par commune 2025	103
Figure 90 : Nombre d'appels en astreinte depuis 2020	105
Figure 91 : Master benne acquis en 2025.....	106
Figure 92 : Infrastructure du SIG	109
Figure 93 : Nombre annuel de réponses aux DT-DICT-ATU depuis 2020.....	110
Figure 94 : Nombre d'avis réseaux eau potable et assainissement émis depuis 2020	110
Figure 95 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD.....	117
Figure 96 : Evolution depuis 2016 par commune du nombre de dossiers fuite sur le territoire de la CCLVD	118
Figure 97 : Illustration d'animation	120
Figure 98 : Exemples de quelques communications Facebook.....	121
Figure 99 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)	123
Figure 100 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)	125
Figure 101 : Répartition des recettes par chapitre	126
Figure 102 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT).....	127
Figure 103 : Répartition des dépenses par chapitre.....	129
Figure 104 : Evolution de la masse salariale.....	130
Figure 105 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur (€).....	130
Figure 106 : Evolution des dépenses d'investissement (millions d'€ HT)	131
Figure 107 : Evolution de la dette	132
Figure 108 : Evolution du taux d'impayés	133
Figure 109 : Evolution des admissions en non-valeur et créances éteintes.....	135
Figure 110 : Territoire CCLVD	139
Figure 111 : Organigramme.....	142
Figure 112 : Direction de l'environnement.....	143
Figure 113 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2024 et 2025.....	147
Figure 114 : Répartition des volumes d'assainissement en 2025.....	148
Figure 115 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011.....	150

Figure 116 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2025	151
Figure 117 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)	151
Figure 118 : Evolution du nombre total d'abonnés et pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011	152
Figure 119 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par commune en 2025	153
Figure 120 : Territoire SITTEUR	154
Figure 121 : Renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales – rue de la Chesnaie, rue Fontaine Saint Maur et impasse Courtil Grand-mère à Bailleval (DEGAUCHY)	159
Figure 122 : Chemisage du réseau d'eaux usées – rue de la Chesnaie, rue Fontaine Saint Maur et impasse Courtil Grand-mère à Bailleval (DEGAUCHY - TELEREP)	160
Figure 123 : Travaux de mise en séparatif – Rue Victor Hugo à Liancourt (DEGAUCHY)	161
Figure 124 : Travaux de requalification – Rue Victor Hugo à Liancourt (DEGAUCHY)	161
Figure 125 : Travaux ponctuels d'assainissement – Rue Fontaine saint Denis à Mogneville (DMVA)	162
Figure 126 : Travaux ponctuels d'assainissement – Rue Louis Portebois à Laigneville (DMVA)	162
Figure 127 : Evolution des linéaires renouvelés, créés ou rétrocedés depuis 2011	163
Figure 128 : Extension du réseau d'eaux usées – Rue de la République à Monchy Saint Eloi (DMVA)	163
Figure 131 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'assainissement depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement)	165
Figure 132 : Pourcentage par commune de linéaire curé en 2024 et 2025	166
Figure 133 : Evolution du linéaire curé depuis 2015	167
Figure 134 : Linéaire inspecté par commune en 2024 et 2025	169
Figure 135 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2015	170
Figure 136 : Evolution du nombre de contrôles de conformité depuis 2014	172
Figure 137 : Evolution du nombre de contrôles de conformité depuis 2016	173
Figure 138 : Test à la fumée à la piscine de Liancourt	173
Figure 139 : Répartition du nombre des contrôles 2025	175
Figure 140 : Répartition par commune des différents contrôles réalisés en 2025	175
Figure 141 : Evolution du type de contrôle depuis 2016	176
Figure 142 : Exemple de branchement réalisé par DMVA	178
Figure 143 : Cartographie du zonage des communes de Rosoy et Labruyère	179
Figure 144 : Schéma de zonage	180
Figure 145 : Travaux d'extension du réseau d'eaux usées – Rue de la République à Monchy Saint Eloi (DMVA)	181
Figure 146 : Nouveau poste de relevage rétrocedé – PR IMMO France à Mogneville	183
Figure 148 : Réalisation d'une dalle d'accès au transformateur électrique du PR « BEREGOVVOY » à Laigneville (DMVA)	185
Figure 149 : Renouvellement d'une pompe du PR « MOULIN » à Cauffry (VEOLIA)	185
Figure 150 : Renouvellement d'une pompe du PR « SACY » à Labruyère (VEOLIA)	186
Figure 151 : Renouvellement de la pompe du PR « PYRAMIDE » à Liancourt (VEOLIA)	186
Figure 152 : Renouvellement d'une pompe sur le PR « MARAIS » à Rosoy (VEOLIA)	187
Figure 153 : Renouvellement de la trappe d'accès au PR « VARENNE » à Mogneville (VEOLIA)	187
Figure 154 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur les PR depuis 2015	188
Figure 155 : Architecture cible	189
Figure 156 : Piliers de l'audit	189
Figure 157 : Illustrations de l'H ₂ S	190
Figure 158 : Architecture des postes de la CCLVD	190
Figure 159 : Liste des postes à équiper par priorité	191
Figure 160 : Traitement anti H ₂ S du PR BEREGOVVOY à Liancourt	192
Figure 161 : Désodorisation du PR THEBAULT à Laigneville	192
Figure 162 : Traitement anti H ₂ S du PR MARAIS à Labruyère	193
Figure 163 : Traitement anti H ₂ S du PR PONCEAU à Verderonne	193
Figure 164 : Création de puits d'infiltration – Allée de la Planchette à Mogneville (DEGAUCHY)	195
Figure 165 : Suppression DO « PISCINE » à Liancourt (DMVA)	195
Figure 166 : Vue aérienne de la step de Monchy Saint Eloi	197
Figure 170 : Evolution des volumes reçus depuis 2014	198
Figure 169 : Graphiques des charges entrantes	199
Figure 171 : Evolution des paramètres depuis 2017	201
Figure 172 : Evolution des rendements depuis 2017	202
Figure 173 : Evolution de la consommation énergétique de la STEP (kW/mois) depuis 2015	203
Figure 174 : Données énergétiques, volumétriques et pluviométrie depuis 2014	204
Figure 175 : Renouvellement des vannes de by-pass du poste de relevage (VEOLIA)	205
Figure 176 : Renouvellement du skid d'eau industrielle (VEOLIA)	206

Figure 177 : Renouvellement de sonde (VEOLIA)	206
Figure 178 : Renouvellement d'un agitateur pâle banane du bassin d'aération (VEOLIA).....	207
Figure 179 : Renouvellement du coulisseau du dégrilleur (VEOLIA)	207
Figure 180 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur la station d'épuration depuis 2015	208
Figure 181 : Liste des substances significatives retrouvées en 2018-2019	208
Figure 182 : Identification des domaines d'activité des substances significatives.....	209
Figure 183 : Découpage des étapes du diagnostic amont	210
Figure 184 : Cartographie des résultats de la campagne de mesures – Nonylphénols	211
Figure 185 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD.....	218
Figure 186 : Exemple de communication Facebook.....	220
Figure 187 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)	224
Figure 188 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)	226
Figure 189 : Répartition des recettes d'exploitation	228
Figure 190 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT).....	229
Figure 191 : Répartition des dépenses d'exploitation.....	231
Figure 192 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur.....	233
Figure 193 : Evolution des dépenses d'investissement (millions € HT)	234
Figure 194 : Etat de la dette	235
Figure 196 : Evolution du taux d'impayés	236
Figure 197 : Evolution des admissions en non-valeur et créances éteintes.....	238
Figure 198 : Evolution des dépenses d'exploitation (€ TTC)	240
Figure 199 : Evolution des dépenses d'investissement (€ TTC).....	241
Figure 200 : Territoire CCLVD	244
Figure 201 : Organigramme.....	246
Figure 202 : Direction de l'environnement.....	247
Figure 203 : Répartition des installations sur le territoire CCLVD.....	249
Figure 204 : Exemple d'une installation type ANC	249
Figure 205 : Guide ANC de la CCLVD.....	251
Figure 206 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)	253

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Généralités des données sur l'eau potable	20
Tableau 2 : Données de consommation d'eau potable par commune	22
Tableau 3 : Nombre d'abonnés.....	25
Tableau 4 : Statistiques 2025 du portail l'E.A.U.	30
Tableau 5 : Statistiques du portail L'EAU.....	31
Tableau 6 : Données générales Volumes produits, vendus, achetés	32
Tableau 7 : Evolution du rendement depuis 2012.....	34
Tableau 8 : Volumes déduits du rendement.....	35
Tableau 9 : Tableau récapitulatif.....	42
Tableau 10 : Bilan financier des interventions sur les forages 2025	42
Tableau 11 : Résultats des analyses de fer	43
Tableau 12 : Résultats des analyses de manganèse.....	44
Tableau 13 : Résultats des analyses de conductivité.....	44
Tableau 14 : Résultats des analyses de sulfate.....	45
Tableau 15 : Volumes par forages.....	46
Tableau 16 : Volumes globaux des ressources propres.....	48
Tableau 17 : Consommation énergétique des forages (en kWh).....	49
Tableau 18 : Liste des communes présentes dans le BAC	54
Tableau 19 : Bilan financier des interventions sur l'usine en 2025	56
Tableau 20 : Inventaire des réservoirs.....	57
Tableau 21 : Bilan financier des interventions sur les réservoirs en 2025	58
Tableau 22 : Linéaire de réseaux d'eau potable	61
Tableau 23 : Type de matériaux des réseaux d'eau potable par commune.....	62
Tableau 24 : Linéaire créé ou renouvelé.....	65
Tableau 25 : Tableau récapitulatif des principaux investissements	70
Tableau 26 : Nombre de branchements neufs ou refaits.....	76
Tableau 27 : Evolution du nombre de branchements neufs ou refaits depuis 2013	77
Tableau 28 : Nombre d'interventions de la régie CCLVD	79
Tableau 29 : Nombre de fuite sur conduite (en journée et en astreinte)	80
Tableau 30 : Age des compteurs par commune.....	83
Tableau 31 : Nombre et pourcentage de compteurs < 2000	84
Tableau 32 : Liste des récepteurs de télérelève.....	87
Tableau 33 : Inventaire des poteaux incendie et des réserves.....	88
Tableau 34 : Travaux de renouvellement des poteaux incendie, bornes incendie 2025	89
Tableau 35 : Liste des sectorisations.....	95
Tableau 36 : Répartition du type d'intervention	100
Tableau 37 : Tableau récapitulatif des appels en astreinte	104
Tableau 38 : Montant du marché SIG « 1SPATIAL France ».....	108
Tableau 39 : Analyses bactériologiques	114
Tableau 40 : Analyses chimiques	114
Tableau 41 : Nombre de réclamation par commune	117
Tableau 42 : Nombre de dossiers fuite	118
Tableau 43 : Coût des visites	119
Tableau 44 : Evolution des recettes par chapitre	125
Tableau 45 : Evolution des dépenses par chapitre	127
Tableau 46 : Analyse budgétaire CA Eau 2025	131
Tableau 47 : Montant des annuités.....	132
Tableau 48 : Généralités de données assainissement.....	145
Tableau 49 : Données de consommation d'assainissement collectif par commune	146
Tableau 50 : Nombre d'abonnés.....	149
Tableau 51 : Linéaire des réseaux d'assainissement.....	155
Tableau 52 : Linéaire crée ou renouvelé.....	158
Tableau 53 : Tableau récapitulatif des principaux investissements	164
Tableau 54 : Linéaire annuel curé par commune (hors ITV)	166
Tableau 55 : Linéaire annuel curé	167
Tableau 56 : Linéaire annuel inspecté par commune.....	168

Tableau 57 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2014	170
Tableau 58 : Nombre de contrôles de conformité par commune	172
Tableau 59 : Nombre de contre-visites par commune	174
Tableau 60 : Nombre de branchements neufs par commune	177
Tableau 61 : Inventaire des postes par commune	182
Tableau 62 : Consommation énergétique des postes	183
Tableau 63 : Consommation des réactifs sur les postes	183
Tableau 64 : Liste des travaux et aménagements sur les postes en 2025	184
Tableau 65 : Inventaire des ouvrages annexes	194
Tableau 67 : Principaux volumes	198
Tableau 66 : Charges entrantes sur la STEP	199
Tableau 68 : Normes de rejet	200
Tableau 69 : Concentrations de rejet	200
Tableau 70 : Rendement	201
Tableau 71 : Quantité de boues produites	202
Tableau 72 : Production des sables et des refus de dégrillage	202
Tableau 73 : Consommation de réactifs	203
Tableau 74 : Consommation énergétique mensuelle	203
Tableau 75 : Liste des travaux et aménagements sur la step en 2025	205
Tableau 76 : Tableau de synthèse du plan d'actions	212
Tableau 77 : Liste des substances retrouvées sur la step en 2023-2024	213
Tableau 78 : Nombre de réclamations par commune	218
Tableau 79 : Prix de l'assainissement reversé par la CCLVD au délégataire pour le transport et le traitement des eaux usées de Rosoy et Verderonne et Hameau de l'Ordibée	225
Tableau 81 : Recettes d'exploitation	227
Tableau 82 : Dépenses d'exploitation	229
Tableau 83 : Analyse budgétaire CA Assainissement 2025	233
Tableau 84 : Montant des annuités	235
Tableau 85 : Recette de fonctionnement	239
Tableau 86 : Dépenses d'exploitation	240
Tableau 87 : Recensement des installations	248
Tableau 88 : Nombre de contrôles ANC réalisés	250
Tableau 89 : Illustrations des conclusions de diagnostic ANC	251
Tableau 90 : Recettes d'exploitation	254
Tableau 91 : Dépense d'exploitation	255

1 PRÉAMBULE

Le décret du 6 mai 1995 modifié le 9 avril 2000 puis par la loi n°2010-788 du 12/07/2010 et la loi n°2016-1087 du 08/08/2016 article 31 portant engagement national pour l'environnement, a institué un rapport annuel portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le décret n°2007-675 du 2 mai introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ce décret a été mis en application par l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

Le rapport annuel doit également inclure la note établie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les redevances figurant sur les factures d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Dans le cas où les Communes ont transféré leur compétence en matière d'eau potable et d'assainissement à une structure de coopération intercommunale, comme la *communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée*, le Président de la Communauté de Communes établit un rapport que chaque Maire doit compléter le cas échéant et présenter à son Conseil Municipal. Ce rapport est mis à la disposition du public. Le public en est avisé par voie d'affichage pendant au moins un mois.

La distribution d'une eau potable de qualité constante et le traitement des effluents pour protéger la santé publique et le milieu naturel nécessitent des investissements et des frais d'exploitation importants. Ce rapport a pour but d'informer les élus et le public sur la qualité de l'eau distribuée et sur les efforts d'assainissement consentis par la collectivité et qui justifient, en dernière analyse, le prix payé par les consommateurs.

Ce rapport comporte, en outre, la présentation d'une facture calculée au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport et au 1^{er} janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE. Cette présentation décompose la facture entre les éléments constitutifs du prix et fait apparaître l'évolution sur un an de chacun d'entre eux.

Il devra être présenté par le Président **dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice au Conseil** Communautaire puis par les maires des communes constituant la Communauté de Communes à leurs conseils municipaux respectifs avant fin décembre 2026.

PARTIE I : EAU

1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée

1 rue de Nogent

60 290 LAIGNEVILLE

Tel : 03.44.73.89.10



Figure 1 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2025 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Laëtitia COQUELLE
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOCHÉ
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Lors du conseil communautaire du 12/12/2022, il a été décidé la création d'un groupe de travail spécifique pour le PCAET composé du Président et des 9 Vice-Présidents et d'un membre par commune sur proposition des Maires. Il est animé par M. Patrick DAVENNE.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF décédé, remplacé par M. Romuald GERARD
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mme Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET décédé, non remplacé
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCIOLO

Membres du groupe de travail PCAET :

- LABRUYERE : M. CROISILLE
- BAILLEVAL : M. Romuald GERARD, M. Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Mme Virginie GARNIER
- LAIGNEVILLE : M. Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Mme Laetitia COQUELLE, M. Roger MENN
- MOGNEVILLE : M. Thierry BONNEAUD, M. Michel DELAHOUCHE
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON, M. Alain BOUCHER
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE, M. DELION
- ROSOY : M. LAFITTE
- VERDERONNE : M. LEPORI

En 2025, la commission « environnement » s'est réunie 2 fois pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement (et 1 fois pour la thématique déchets) :

- Le 04/06/2025 : présentation du rapport annuel Eau et Assainissement 2024
- Le 10/09/2025 : présentation de la Stratégie Préservation de la Ressource (SPRE)

1.2 ADMINISTRATIONS

ARS - BEAUVAIS

Mme THIBERT

Tel : 03.44.06.48.61

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE

M. BEAUVAIS

Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS

Mme HARTER

Tel : 03.44.06.50.58

1.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

La distribution d'eau potable, le relevé des consommations et la facturation sont assurés en régie.

1.4 ORGANIGRAMME

En 2025, il n'y a pas eu de modification majeure sur l'organigramme. La collectivité est organisée en 6 directions dont une direction Environnement dont dépendent les service eau et assainissement.

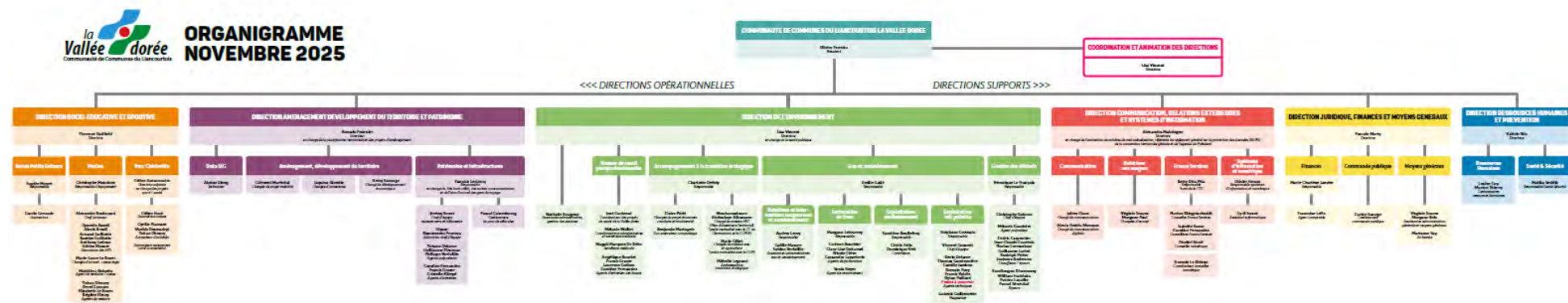


Figure 2 : Organigramme

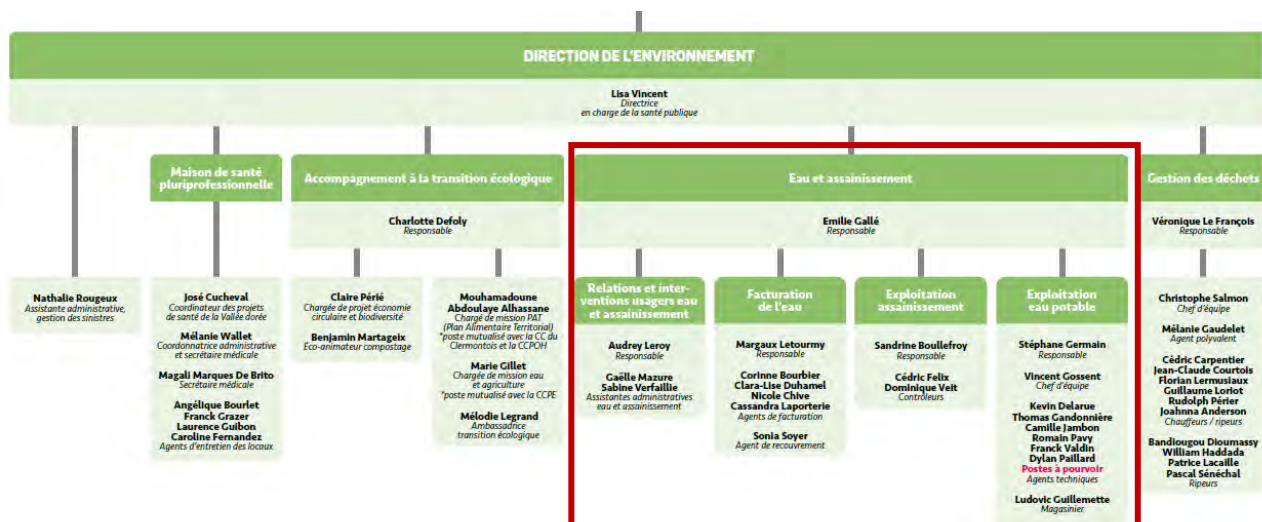


Figure 3 : Direction de l'environnement

L'entretien du réseau d'eau potable ainsi que la majorité des travaux (changements de compteur, réalisation de branchements, changements de vannes, extensions de réseau, renouvellements de réseau, renouvellements de poteau d'incendie...) sont réalisés en régie.

L'équipe de la régie en 2025 était composée de 9 personnes (8 en 2024) :

- 1 responsable exploitation réseaux
- 1 chef d'équipes
- 6 agents de réseaux
- 1 magasinier

L'effectif 2025 reste toujours moindre par rapport à 2020 (8 personnes en 2024, 9 en 2023, 8 personnes en 2022, 8,5 personnes en 2021 et 10 personnes en 2020). En effet, les départs d'agent sur ces dernières années n'ont pas été tous remplacés ce qui est lié à des difficultés de recrutement.

En incluant les services administratifs, facturation et supports, le DEA est constitué de 21,5 personnes en 2025 (18 personnes en 2024) ce qui est lié par rapport à 2024 à : un agent en plus à la régie, un agent en plus à la facturation dans le cadre du tuilage pour un départ en retraite, 1 contrôleur assainissement en plus et le poste de recouvrement (0.5 ETP pour 2025) rattaché au service facturation qui était auparavant rattaché au service Finances. Depuis le 01/04/2024, les services facturation et relations / interventions usagers sont sous la responsabilité du service Eau et Assainissement.

1.5 PRESTATAIRE

La production et le traitement d'eau potable sont assurés en prestation de services par :

VEOLIA EAU
1 rue du Thérain
60000 BEAUVAIS

1.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Afin de sécuriser les installations de production d'eau potable, un nouveau contrat a été créé et passé au 18 août 2016 (tranche ferme et tranche optionnelle n°1) et au 19 septembre 2016 (tranche optionnelle n°2) avec VEOLIA EAU pour **une durée d'un an renouvelable 1 fois**.

Le marché a pour objet l'assistance/l'exploitation des puits de pompage, l'usine de déferrisation, les réservoirs ainsi que les postes de surpression de la CCLVD.

Ce marché a été renouvelé en 2019 puis de nouveau en 2024 avec le prestataire VEOLIA pour un montant forfaitaire annuel de 112.111,44 € HT/an, et des prestations sur bons de commande selon les besoins. Il inclut désormais l'entretien et la maintenance de la sectorisation.

La durée de ce nouveau marché est de 2 ans fermes. Il est reconductible 3 fois une année supplémentaire (soit une durée de 5 ans maximum) à compter du 01/07/2024.

2 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

2.1 STATISTIQUES

2.1.1 GENERALITES

	2024	2025
Nombre d'habitants	24.218 habitants (Données INSEE 2025)	24.156 habitants (Données INSEE 2025)
Nombre d'abonnés eau potable	10.007 abonnés (y compris industriels) (+ 0,7 %/2023)	10.088 abonnés (y compris industriels) (+ 0,8 %/2024)
Nombre d'abonnés mensualisés eau potable	5.200 abonnés soit 52,0% +2,1%/2023	5.352 abonnés soit 53,1 % + 0,8 %/2024
Volumes facturés abonnés domestiques	751.158 m ³ +1,9 %/2023	733.671 m ³ - 2,3 %/2024
Volumes facturés Gros consommateurs	205.291 m ³ + 17,3 %/2023	202.442 m ³ - 1,4 %/2024
Volumes facturés Communaux	17.751 m ³ - 23,7 %/2023	13.523 m ³ - 23,8 %/2024
Volumes Totaux	974.200 m ³ - 2,6 %/2023	949.637 m ³ - 2,5 %/2024

Tableau 1 : Généralités des **données sur l'eau potable**

Les volumes facturés sont en baisse par rapport à 2024 principalement en raison d'une baisse des volumes domestiques et des volumes communaux. Cette tendance observée déjà en 2024 est peut-être liée à la tarification progressive (en vigueur depuis le 01/01/2024), l'évolution est à suivre sur 2026.

2.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

2.1.2.1 Consommations

Communes	2024				2025			
	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)
Bailleval	50 986 (+ 2,9 %/2023)	714 (+ 24,5 %/2023)	958 (+ 14,8 %/2023)	52 658 (+ 3,3 %/2023)	50 701 (- 0,6 %/2024)	840 (+ 17,7 %/2024)	916 (- 4,4 %/2024)	52 457 (- 0,4 %/2024)
Cauffry	82.144 (- 1,9 %/2023)	11.875 (- 36,1 %/2023)	1.060 (- 5,7 %/2023)	95.079 (- 8,1 %/2023)	82.481 (+ 0,4 %/2024)	11.065 (- 6,8 %/2024)	960 (- 9,4 %/2024)	94.506 (- 0,6 %/2024)
Labruyère	16.972 (- 0,8 %/2023)	22.025 (+ 11,8 %/2023)	54 (+ 1,9 %/2023)	39.051 (+ 5,9 %/2023)	17.759 (+ 4,6 %/2024)	18.139 (- 17,6 %/2024)	52 (- 2,9 %/2024)	35.951 (- 7,9 %/2024)
Laigneville	167.409 (+ 5,2 %/2023)	16.535 (- 33,7 %/2023)	3.781 (+ 13,1 %/2023)	187.725 (+ 0,2 %/2023)	160.898 (- 3,9 %/2024)	14.117 (- 14,6 %/2024)	2.588 (- 31,6 %/2024)	177.603 (- 5,4 %/2024)
Liancourt	195.688 (- 2,7 %/2023)	109.396 (- 2,4 %/2023)	9.235 (+ 59,1 %/2023)	314.320 (- 1,4 %/2023)	190.860 (- 2,5 %/2024)	109.779 (+ 0,4 %/2024)	5.490 (- 40,5 %/2024)	306.130 (- 2,6 %/2024)
Mogneville	45.732 (+ 1,2 %/2023)	427 (+ 43,2 %/2022)	535 (- 19,6 %/2023)	46.693 (+ 1,2 %/2023)	46.451 (+ 1,6 %/2024)	527 (+ 23,5 %/2024)	806 (+ 50,7 %/2024)	47.783 (+ 2,3 %/2024)
Monchy Saint Eloi	63.105 (+ 5,5 %/2023)	11.182 (- 23,2 %/2023)	842 (- 12,6 %/2023)	75.129 (- 0,3%/2023)	61.435 (- 2,6 %/2024)	12.602 (+ 12,7 %/2024)	1.302 (+ 54,6 %/2024)	75.339 (+ 0,3 %/2024)
Rantigny	87.292 (+ 9,2 %/2023)	28.061 (- 43 %/2023)	1.129 (- 19,6 %/2023)	116.481 (- 10,8 %/2023)	81.088 (- 7,1 %/2024)	30.838 (+ 9,9 %/2024)	1.190 (+ 5,4 %/2024)	113.116 (- 2,9 %/2024)
Rosoy	21.083 (+ 1,2 %/2023)	Sans objet	102 (+ 4,3 %/2023)	21.185 (+ 1,2 %/2023)	20.703 (- 1,8 %/2024)	Sans objet	105 (+ 3,1 %/2024)	20.808 (- 1,8 %/2024)
Verderonne	20.748 (- 1,8 %/2023)	Sans objet	54 (- 3,2 %/2023)	20.802 (- 1,8 %/2023)	21.295 (+ 2,6 %/2024)	Sans objet	113 (+ 108,9 %/2024)	21.408 (+ 2,9 %/2024)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	5.076 (- 39 %/2023)	Sans objet	5.076 (- 39 %/2023)	Sans objet	4.536 (- 10,6%/2024)	Sans objet	4.536 (- 10,6 %/2024)
Total	751.158 m³ (+1,9 %/2023)	205.291 m³ (- 17,3 %/2023)	17.751 m³ (+ 23,7 %/2023)	974.200 m³ (- 2,6 %/2023)	733.671 m³ (- 2,3 %/2024)	202.442 m³ (- 1,4 %/2024)	13.523 m³ (- 23,8 %/2024)	949.637 m³ (- 2,5 %/2024)

Tableau 2 : **Données de consommation d'eau potable par commune**



Si on observe la consommation des consommations supérieure à 1500 m³, on observe une baisse de 4.2 % entre 2024 et 2025.

Les consommations des gros consommateurs ont baissé sur Labruyère notamment au niveau de l'Hôpital Doumer et de la vente vers Sacy-le-Grand (grosse fuite en 2024), Laigneville au niveau de LINAMAR et au niveau d'Angicourt (camping La Faloise).

Les consommations domestiques ont légèrement baissé.



On observe une hausse de volumes chez les gros consommateurs de la commune de Monchy-Saint-Eloi (fuite sur l'AFTRAL), Rantigny (ETEX).

A noter que la commune de Monchy Saint Eloi a connu une augmentation de sa consommation communale notamment suite à une occupation des gens du voyage sur la Place des droits de l'Enfant.

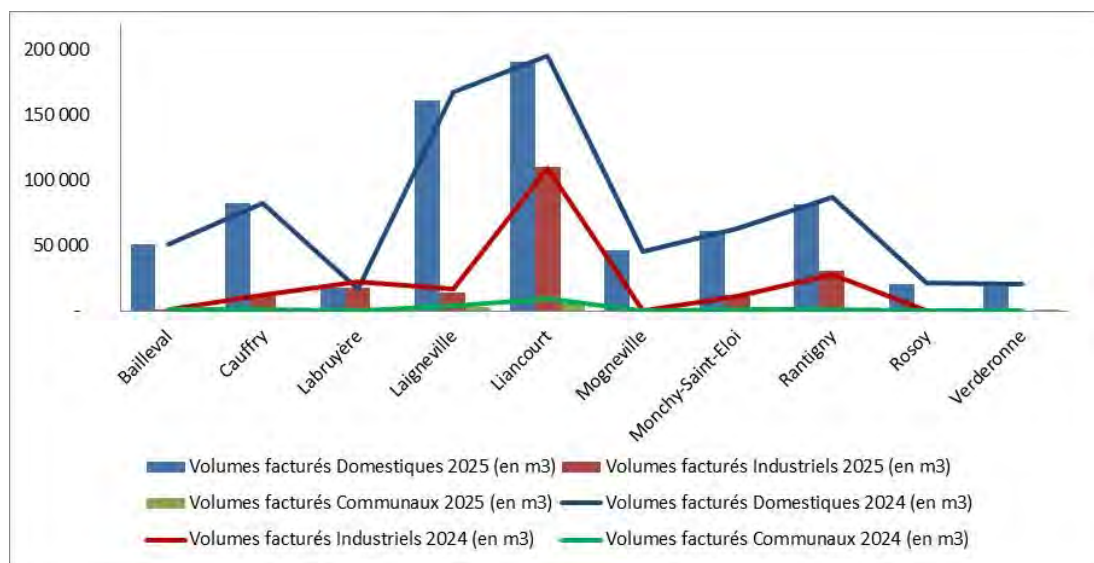


Figure 4 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2024 et 2025

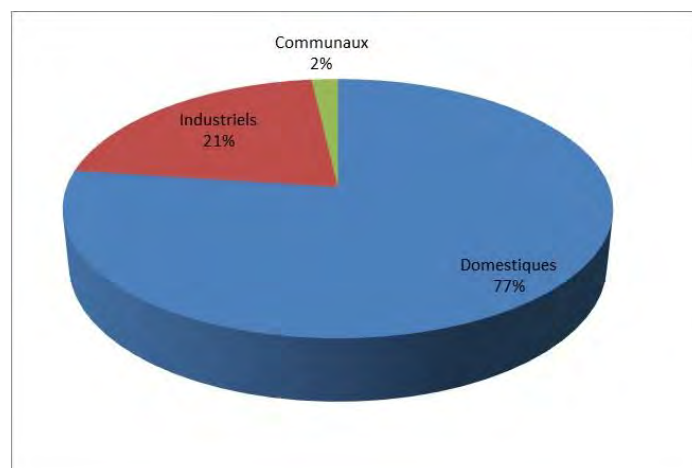


Figure 5 : Répartition de la consommation en 2025

La répartition des consommations n'a pas évolué en 2025 par rapport à 2024 :

- 77% en 2025 liés aux domestiques,
- 21 % en 2025 liés aux gros consommateurs,
- 2% en 2025 liés aux bâtiments communaux.

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation liée aux gros consommateurs (industriels mais également administrations) a une forte influence.

2.1.2.2 Abonnés

	2023	2025
Bailleval	666 (+0,8 %/2023)	669 (+ 0,5 %/2024)
Cauffry	1.042 (+ 0,5 %/2023)	1.045 (+ 0,3 %/2024)
Labruyère	236 (- 0,8 %/2023)	238 (+ 0,8 %/2024)
Laigneville	2.094 (+ 0,3 %/2023)	2.085 (- 0,4 %/2024)
Liancourt	2.564 (0 %/2023)	2.564 (0 %/2024)
Mogneville	608 (+ 0,8 %/2023)	612 (+ 0,7 %/2024)
Monchy Saint Eloi	788 (- 0,1 %/2023)	857 (+ 8,8 %/2024)
Rantigny	1.211 (+1,2 %/2023)	1.212 (+0,1 %/2024)
Rosoy	261 (0 %/2023)	263 (0,8 %/2024)

	2023	2025
Verderonne	284 (- 0,4 %/2023)	286 (0,7 %/2024)
Industriels	253 (+ 3,7 %/2023)	257 (+ 1,6 %/2024)
Total	10.007 (+ 0,4 %/2023)	10.088 (+ 0,8 %/2024)

Tableau 3 : Nombre d'abonnés

Par rapport à 2025, le nombre d'abonnés a légèrement augmenté. Il y a une augmentation du nombre d'abonnés typés « industriels » puisque comme en 2024 et en 2023, la mise à jour de la base de données s'est poursuivie : lorsqu'un usager dispose d'un numéro SIREN, il est catégorisé « industriel » ce qui n'était pas le cas précédemment.

A noter également une augmentation du nombre d'abonné sur la commune de Monchy Saint Eloi lié notamment à la création des logements du centre-bourg.

2.1.2.3 Consommations / Abonnés

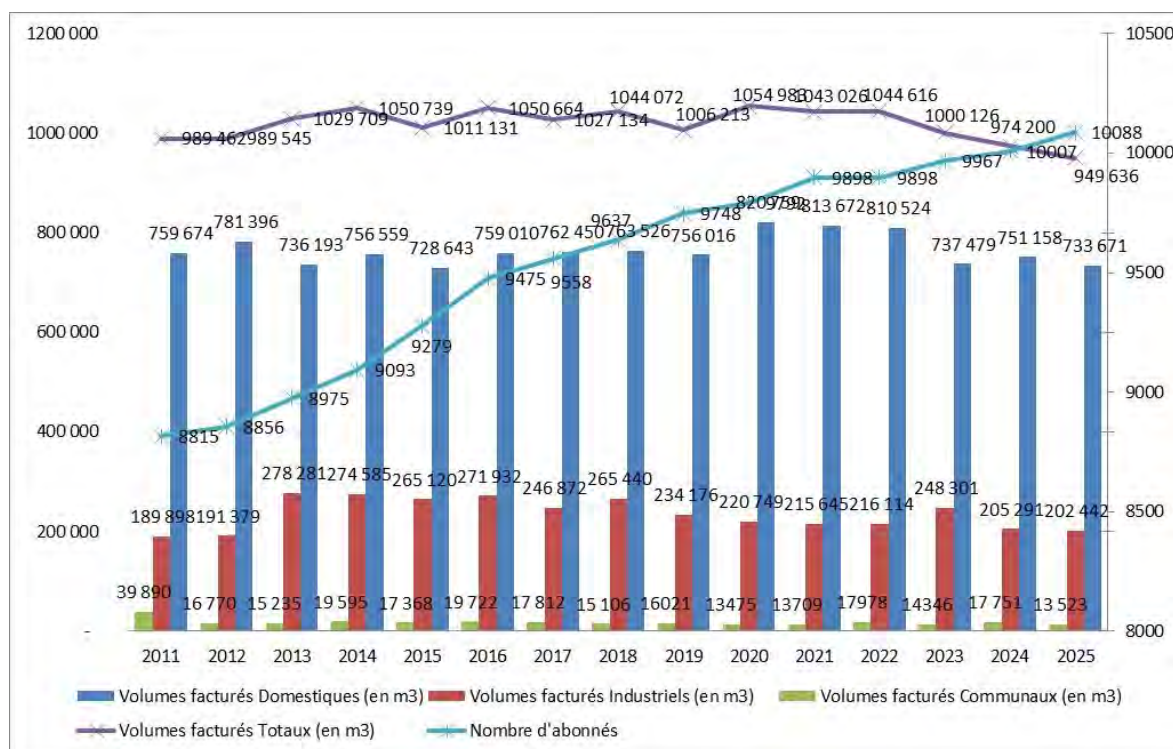


Figure 6 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011

Le volume facturé aux abonnés en 2025 a baissé (- 2,5%/2024).

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter **directement les recettes de fonctionnement**. L'augmentation des abonnés montre que le territoire est

dynamique, une baisse des volumes domestiques facturés est observée ces 15 dernières années, alors que le nombre d'abonnés est en hausse constante (sauf sur 2022 où il est stable).

La consommation 2025 est la plus faible de ces 15 dernières années. Concernant les volumes « industriels », cela reste variable selon les années mais la tendance est à la baisse ce qui peut s'expliquer par la mise en place de la tarification progressive. Cette tendance est à suivre dans les années qui viennent. Pour rappel, la Communauté de communes a travaillé en 2023 sur la mise en place d'une tarification progressive en vigueur depuis le 01/01/2024 dont l'objectif est la baisse des volumes consommés de 10 % en moyenne. Une baisse globale de 5 % est observée depuis 2023.

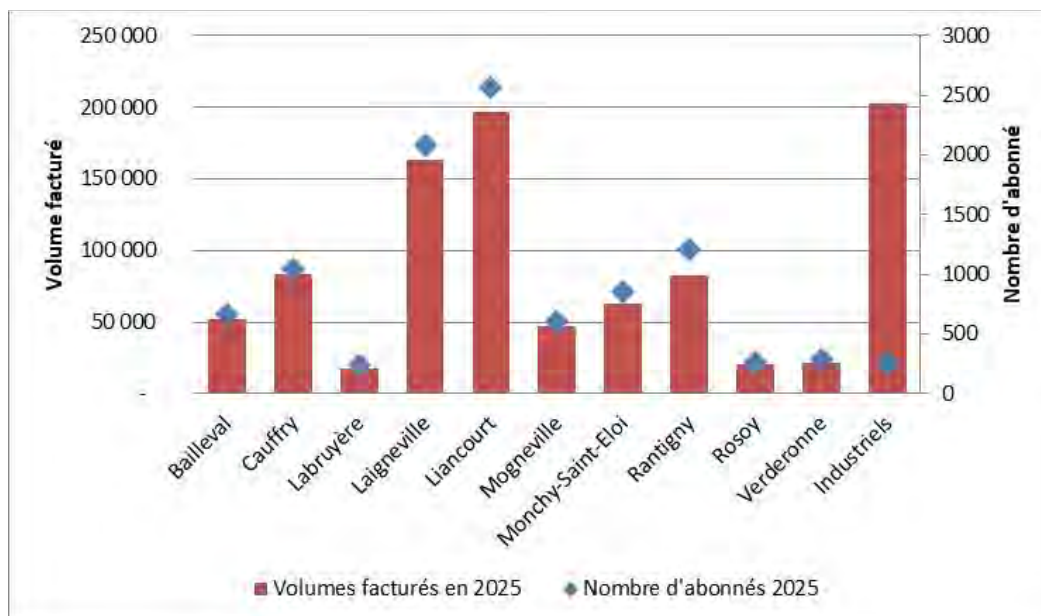


Figure 7 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2025

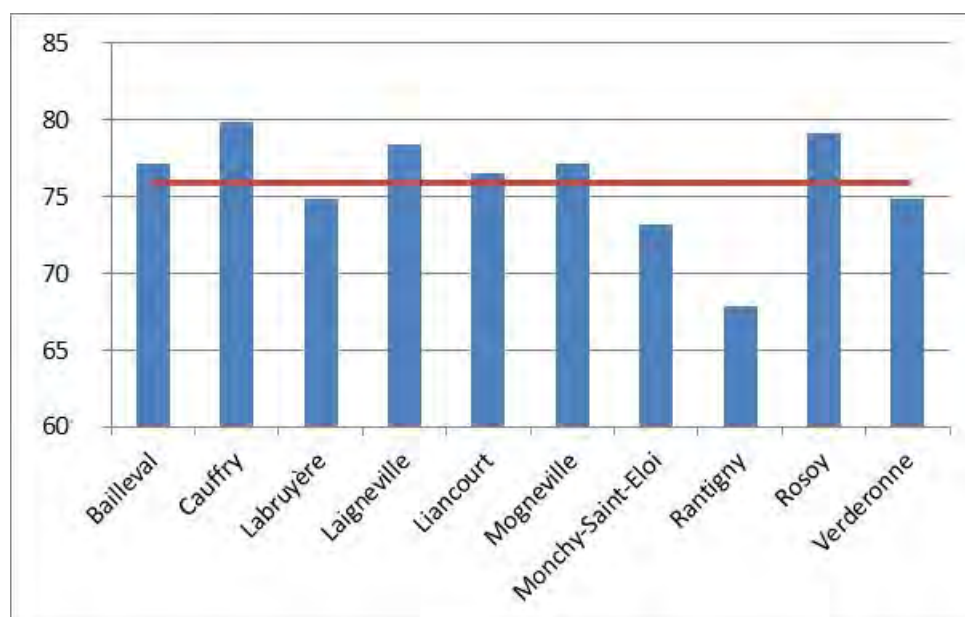


Figure 8 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation moyenne par abonné et par an s'échelonne entre 68 m³/an/abonné (Rantigny) et 80 m³/an/abonné (Cauffry). La moyenne sur le territoire est de 76 m³/an/abonné (en baisse par rapport à 2024, - 2 m³/an/abonné), soit 97 l/j/hab. La donnée du nombre moyen de personnes par foyer est de 2,15 personnes / foyer, source INSEE). La moyenne nationale (INSEE) est de l'ordre de 120 l/j/hab et de l'ordre de 120 m³/an/foyer. Une étude plus fine de croisement des données INSEE et de consommations a été faite en 2023.

Les typologies de consommation sont les suivantes :

Usager type		Nb de points	Volume 2022
Ménage en maison individualisé de 1 pers.		1 387	45
Ménage en maison individualisé de 2 pers.		2 415	75
Commerce		195	120
Ménage en maison individualisé de 6 pers.		161	155

On retrouve donc pour un foyer de 2 personnes une consommation annuelle de l'ordre de 75 m³ ce qui est proche de la moyenne évoquée dans la figure 8.

2.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés en 2025 est de 53,1 % contre 52 % en 2024.

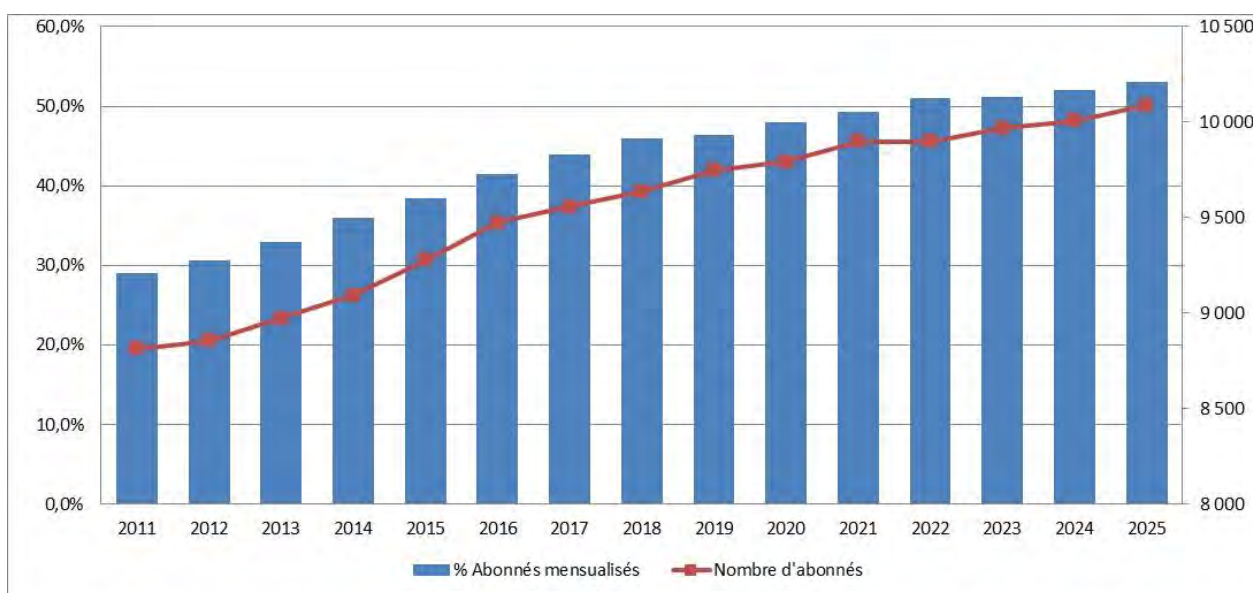


Figure 9 : Evolution du nombre total d'abonnés et du pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, majoritairement au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 1.065 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à 63.6% des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.

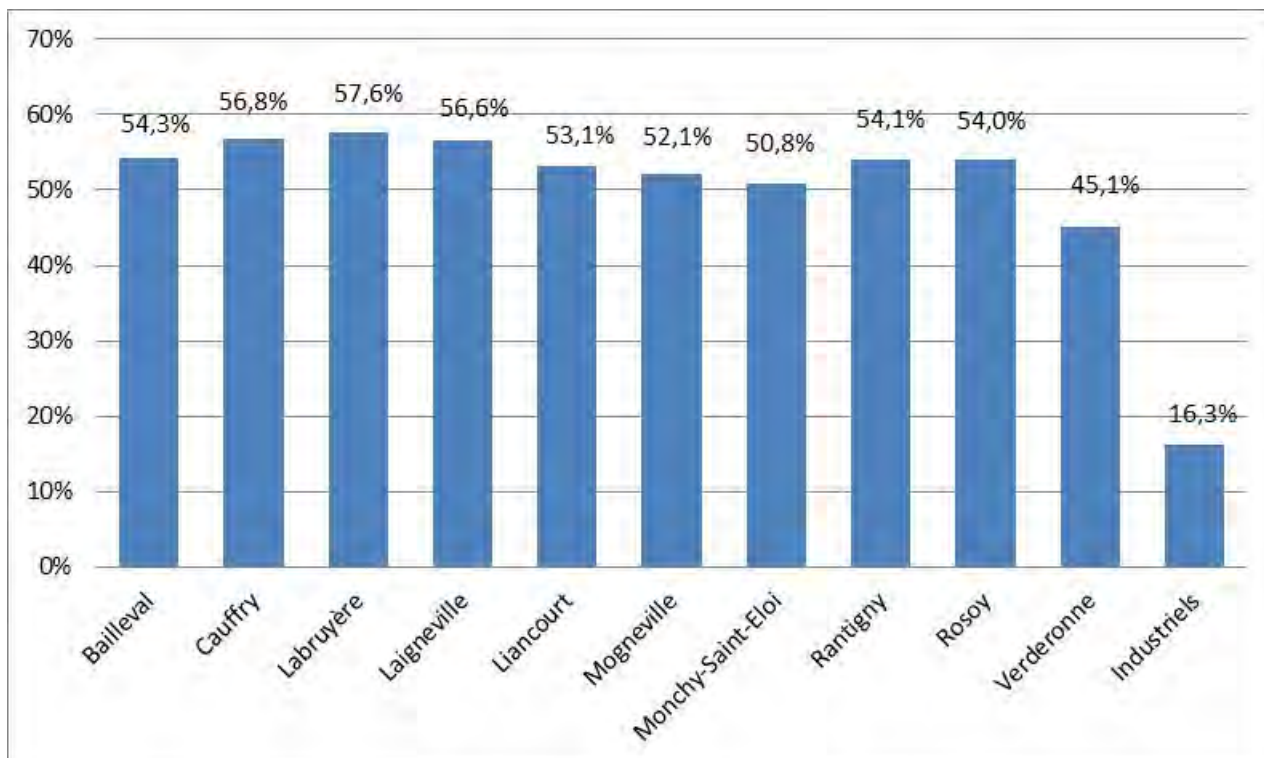


Figure 10 : **Pourcentage d'abonnés mensualisés par communes en 2025**

La commune de Labruyère est celle qui présente le plus d'abonnés mensualisés, celle de Verderonne le moins. Les industriels restent peu mensualisés.

2.1.4 PORTAIL « L' E.A.U. »

En septembre 2017, a été ouverte une agence en ligne pour les usagers : l'EAU (Espace Autogéré des Usagers).

L'E.A.U. permet aux usagers d'accéder à leurs informations en ligne et d'effectuer certaines démarches sans se déplacer.

Ainsi, ils peuvent :

- Contrôler leurs consommations (y compris les consommations télérelevées),
- Consulter et régler leurs factures en ligne (via TIPI, logiciel du Trésor public),
- Opter pour la e-facture (facturation électronique),

- Gérer leurs abonnements en cas de déménagements, de changements de RIB ...
- Faire une demande d'intervention technique.

Il est accessible depuis le site de la Communauté de communes du Liancourtois.



Figure 11 : Vue du portail l'E.A.U. de la CCLVD

Pour l'année 2025, les statistiques liés à l'utilisation de cet outil par les usagers sont les suivantes :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
nombre de demandes de créations de comptes	287	107	58	33	29	49	120	64	53	53	57	173	1083
nombre de comptes créés	181	58	24	23	17	40	62	31	38	23	25	81	603
nombre de comptes rejetés	106	49	34	10	12	9	58	33	15	30	32	92	480
nombre de demandes d'auto-relèves	1	1	0	2	2	0	1	1	2	2	0	1	13
nombre de demandes d'interventions	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
nombre de demandes administratives	9	7	10	4	3	8	8	2	3	3	7	13	78
nombre de paiements en ligne depuis le lancement du portail	6152	6169	6169	6171	6172	6257	6725	6749	6749	6751	6754	6884	-
total du montant des paiements en ligne depuis le lancement du portail	1 296 599.04€	1 300 909.06€	1 300 909.06 €	1 301 054.07 €	1 301 213.89 €	1 317 509.50€	1 433 859.28 €	1 441 293.46 €	1 441 293.46 €	1 441 637.18 €	1 442 282.82 €	1 466 475.56€	-
total lignes de comptes actifs depuis le lancement du portail	4694	4730	4744	4760	4770	4794	4827	4843	4867	4880	4895	4932	-

Tableau 4 : Statistiques 2025 du portail l'E.A.U.

Si l'on compare l'année 2025 et l'année 2024, les statistiques sont les suivantes :

	2024	2025
Nombre de demandes de créations de comptes	1.201	1083
Nombre de comptes créés	670	603
Nombre de comptes rejetés	531	480
Nombre de demandes d'auto-relèves	23	13
Nombre de demandes d'interventions	19	2
Nombre de demandes administratives	69	78
Nombre de paiements en ligne depuis la mise en service de l'agence en ligne	5462	6884
Nb de compte actifs	4.592 (45,9% du nb d'abonnés)	4.992 (48,9% du nb d'abonnés)

Tableau 5 : Statistiques du portail L'EAU

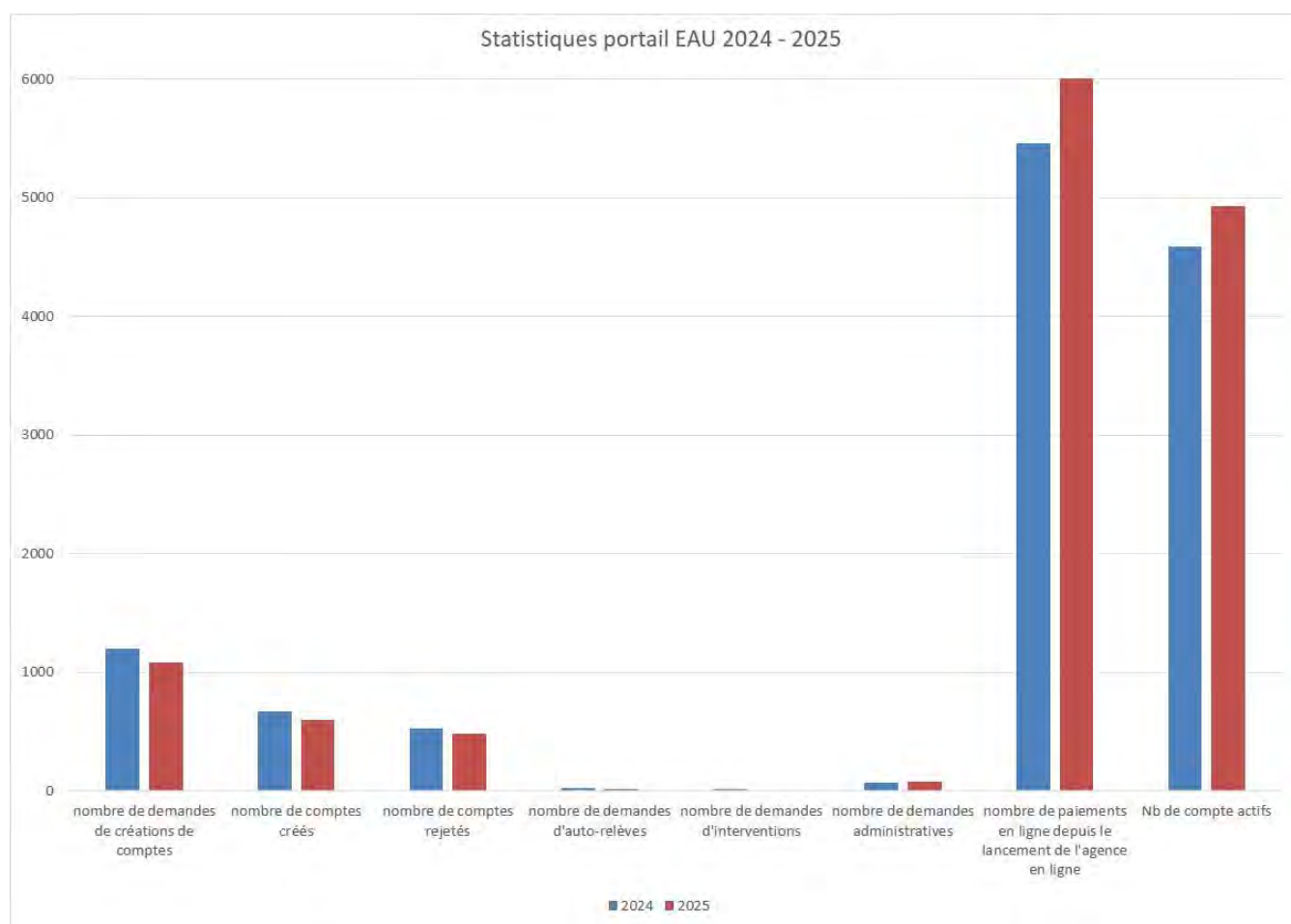


Figure 12 : Statistiques du portail L'EAU

Le nombre de demandes entre 2024 et 2025 est relativement stable, pour autant le nombre de comptes actifs augmente chaque année. Le Portail EAU sert principalement aux paiements en ligne et aux demandes administratives. Le nombre de demandes **d'interventions restent faibles par le portail EAU**.

Concernant le rejet des créations de compte, il est lié par exemple à des erreurs dans la saisie des coordonnées permettant de créer son compte (n° de pdc inscrit sur la facture).

Certaines modalités restent à améliorer sur ce portail (notamment la visualisation des consommations télérelevées).

Le % de e-factures reste également faible (459 usagers en 2025, 423 usagers en 2024, 387 usagers en 2023, 337 en 2022, 294 en 2021).

2.2 VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS

	2024	2025
Volumes prélevés sur les forages	1.116.268 m ³ (- 4,9 %/2023)	1.105.346 m ³ (- 1 %/2024)
Volumes achetés à l'ACSO (Agglomération Creil Sud Oise)	110.811 m ³ (- 0,7 %/2023)	106.435 m ³ (- 3,9 %/2024)
Volumes totaux	1.227.079 m ³ (- 4,6 %/2023)	1.211.781 m ³ (- 1,2 %/2024)
Volumes vendus (*)	974.200 m ³ (- 2,6 %/2023)	949.637 m ³ (- 2,5 %/2024)
Différence	252.879 m ³ (- 11,5 %/2023)	262.144 m ³ (+ 3,7 %/2024)

Tableau 6 : Données générales Volumes produits, vendus, achetés

Cette différence de 262.144 m³ correspond à :

- Défense – incendie, essais poteaux : 0 m³ en 2025. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes prélevés non distribués (lavage des filtres station de déferrisation, vidange réservoirs semi-enterrés) : 25.180 m³. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes non relevés et consommations sans comptage, non facturés (exemple : curage réseaux : 0 m³, purges 65 m³ en 2025, désinfection : 148 m³). *Volume déduit du rendement.*
- Fuites sur réseau. Volume non déduit du rendement.
- Volumes pris sur les bornes de puisage : volume inclus dans le volume « facturé ».
- Volumes détournés : piquages clandestins, vols d'eau sur les poteaux incendie notamment, compteurs retournés (même si cela devient négligeable car nous avons les alarmes télérelève de retour d'eau)
- Gaspillages : chasses d'égouts, débordements de réservoirs, ... Il n'en existe plus sur le territoire et les réservoirs sont équipés d'alarmes sur les trop-pleins en cas de dysfonctionnements.
- Les défauts de comptage (sous-comptage) : ils sont mineurs. Au 01/01/2026, il ne reste plus que 0.4 % du parc des compteurs en service qui a plus de 15 ans et 0.5 % non équipé en télérelève. Ainsi, le sous-

comptage, les compteurs arrêtés, les compteurs surdimensionnés, les erreurs de lecture, estimations sont minimales.

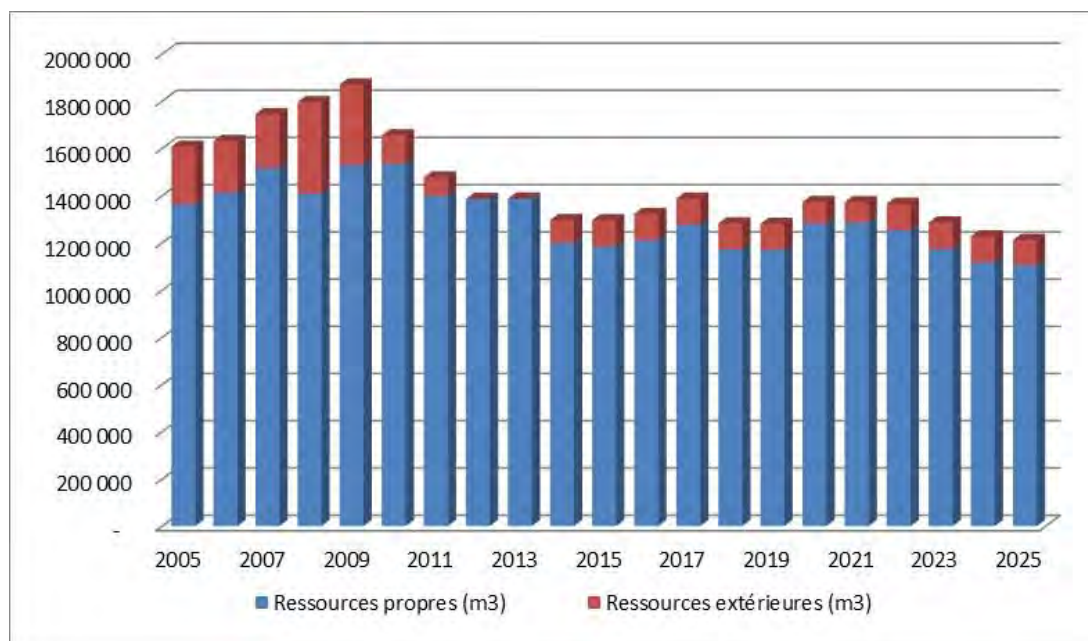


Figure 13 : Evolution des ressources propres et extérieures depuis 2005

L'apport en ressources extérieures (achat d'eau à l'ACSO) a été de 106.435 m³ en 2025 (en baisse par rapport à 2024) (- 3,9 %).

Concernant l'interconnexion avec la CC du Clermontois, elle est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.

Le volume lié aux ressources propres est légèrement en baisse par rapport en 2024 (- 1 %).

Au global, le volume prélevé et acheté 2025 a baissé par rapport à 2024 (- 1,2 %), ce qui est cohérent avec la baisse du volume facturé. Ces volumes sont les plus bas depuis 20 ans.

2.3 RENDEMENT DU RÉSEAU

2.3.1 RESULTATS

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau	74%	76%	80,60%	80,8%	82,80%	77,80%	84,10%	80,70%	79,40%	79 %	78,6%	78,8%	81 %	80,70 %

Tableau 7 : Evolution du rendement depuis 2012

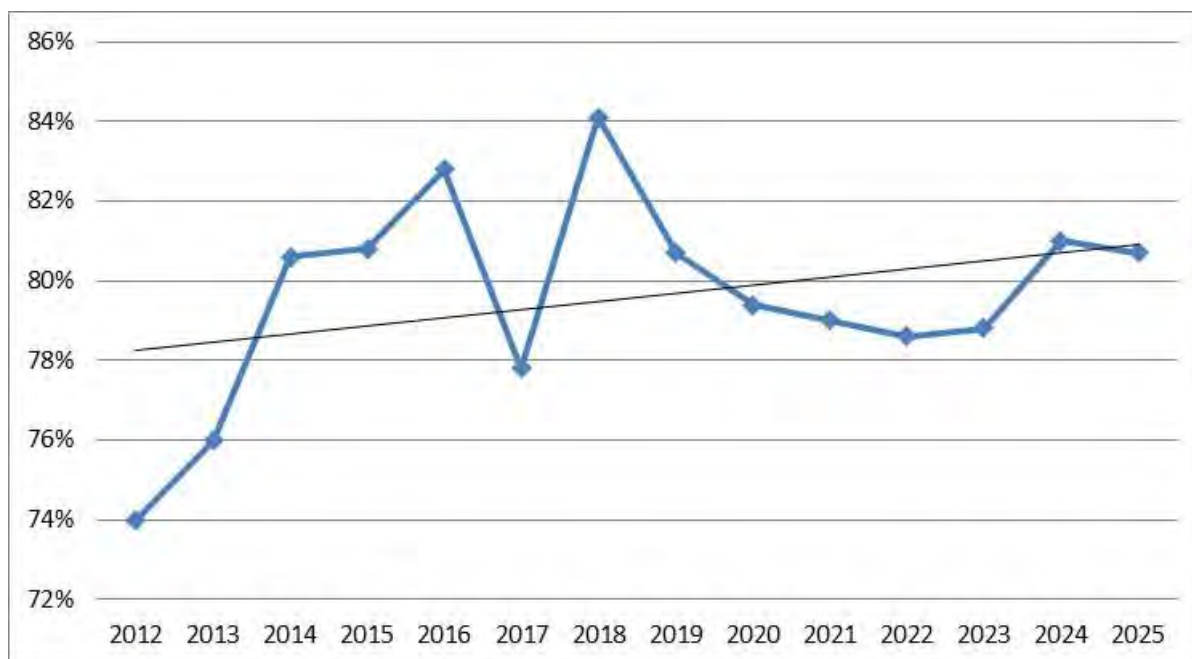


Figure 14 : Evolution du rendement depuis 2012

Le rendement de l'exercice 2025 est stable par rapport à 2024.

La moyenne nationale du rendement est de 81,2 % (source Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, rapport national – Données 2023). Pour 2025, la Communauté de communes est légèrement en dessous de la moyenne nationale.

Afin d'affiner le calcul du rendement, il serait nécessaire de poursuivre la comptabilisation des volumes consommés non comptés mais autorisés (manœuvres incendie, désinfection des réseaux après travaux, purge et lavage des conduites...) et surtout d'optimiser le suivi de la sectorisation. Le croisement des données télérelevées avec les compteurs de sectorisation est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du marché de télérelève.

Les volumes suivants ont été enlevés :

	2024	2025
Volumes prélevés non distribués liés aux lavages des filtres de la station de déferrisation et aux vidanges des réservoirs	30.122 m ³	24.880 m ³
Volume utilisé pour la vidange des réservoirs	300 m ³	300 m ³
Volume utilisé sur la station d'épuration	- m ³	- m ³
Volume lié aux essais des poteaux incendie	215 m ³	- m ³
Purges	65 m ³	65 m ³
Désinfections de conduite	94 m ³	148 m ³
Volume pris sur les poteaux d'incendie (vols quantifiés par le système COPENIC)	Non fonctionnels	Non fonctionnels
Volume pris sur les poteaux d'incendie (camions hydrocureurs, ...)	- m ³	- m ³
Volume pris sur les bornes de puisage (volume « vendu ») hors vols d'eau dont les volumes ne peuvent être estimés*	1.376 m ³	914 m ³
Total	30.796 m ³	25.393 m ³

Tableau 8 : Volumes déduits du rendement

*Non déduits du rendement car comptabilisés par des compteurs



Figure 15 : Purge du réseau après la réparation d'une fuite sur réseau

En ce qui concerne les gens du voyage, le volume estimé par caravane est de 10 m³/mois soit pour 80 caravanes, 9.600 m³/an. Si ce volume est retranché aux volumes perdus, le rendement serait de 81,5 %.

Des bornes de puisage ont été posées au niveau de Cauffry, Laigneville et Liancourt pour diminuer les prises d'eau sur poteau incendie. Cela permet de diminuer les prises d'eau non quantifiées sur poteaux (et les endommagements de poteaux).

2.3.2 AMELIORATION DU RENDEMENT ET RECHERCHES DE FUITE

La réflexion se poursuit pour réduire les fuites du réseau et améliorer le rendement (pose de compteurs de sectorisation pour suivre le bon fonctionnement du réseau, la mise en service a été réalisée en 2012, une remise à plat complète est en cours pour fiabiliser le système, mise en place de la télérelève en 2017, diminution de la pression sur certains secteurs par la pose de stabilisateurs, campagne de détection de fuites et réparation des canalisations concernées, optimisation des délais d'intervention des services techniques, plan de renouvellement des canalisations).

Chaque année, la CCLVD réalise en régie une campagne de recherche de fuite en interne grâce à de l'écoute.



Figure 16 : Matériel de recherche de fuite

Cette campagne se poursuivra sur 2026 et sera croisée avec les données de sectorisation dans le cadre de la mise en œuvre d'AQUADVANCED prévue dans la mise en œuvre du marché de télérelève.

Deux indicateurs de performance permettent usuellement de mesurer la performance d'un réseau et son étanchéité :

- le rendement du réseau, qui indique le rapport entre les volumes facturés et le volume produit. Il s'exprime en %. On y retranche les volumes comptabilisés non facturés.
- l'**indice linéaire de pertes (ILP)** : il comptabilise le volume d'eau « perdu » par jour et par km de réseau en service. Il s'exprime en m³/km/j.

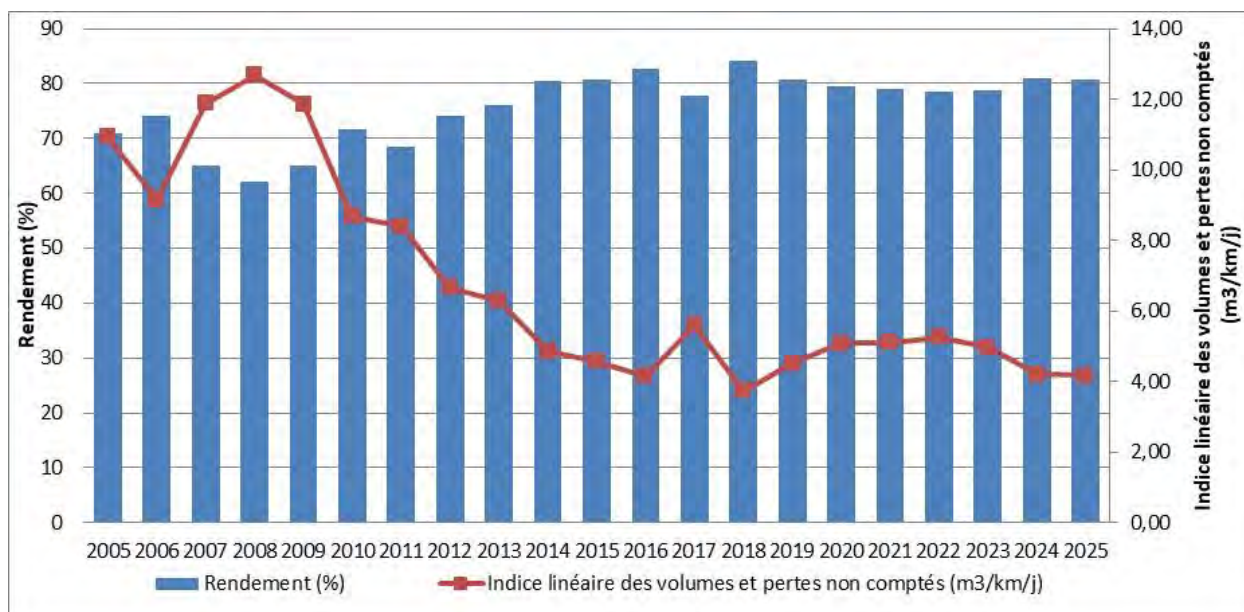


Figure 17 : Evolution du rendement et de l'indice linéaire des volumes et pertes depuis 2005

Le rendement est stable par rapport à 2024, il est de l'ordre de 80,7 % en 2025 et l'ILP de 4,16 m³ en 2025 d'eau « perdus » par jour et par km de réseau est en baisse par rapport à 2024.

Le nombre d'abonné par km pour la CCLVD est de 65 ab/km (considéré comme urbain), l'ILP est donc acceptable.

Source : ENGREF / labo GEA enquête nationale auprès DDAF 2005-2007

ILP (m³/j/km)	0	1	2	2,5	3,5	4	5	8	9	10	12	≥13
urbain > 40 ab/km	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon
semi urbain entre 20 & 40 ab/km	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon
rural < 20 ab/km	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon	bon

bon

acceptable

médiocre

mauvais

Figure 18 : Catégorie de l'ILP

2.3.3 OBJECTIF QUANTITATIF FIXES DANS LA STRATEGIE DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU (SPRE)

En 2025, conformément aux attentes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la stratégie de protection de la ressource en eau (SPRE) a été définie en incluant un volet sobriété. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été fixés. La SPRE est jointe en annexe 11.

Les objectifs quantitatifs fixés dans le cadre de la SPRE adoptée le 19/01/2026 sont :

Indicateur	Valeur 2025	Objectif 2030
Besoins en volumes consommés en m3	975 030	1 070 156
Volume prélevé sur Labruyère en m3	1 105 346	1 143 719
Rendement %	80.7	85
Indice Linéaire de pertes (ILP) en m3/j/km	4.16	3.4

2.3.4 ANALYSE REGLEMENTAIRE

L'arrêté du 27/01/2012 fixe un rendement minimum de 85 % ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, le résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de l'indice linéaire de consommation.

Dans le cas où ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions incluant un suivi annuel du rendement des réseaux de distribution d'eau et indiquant les secteurs ayant fait l'objet de recherches de pertes d'eau par des réseaux de distribution ainsi que les réparations effectuées doit être établi. En cas de non-réalisation du plan d'actions, le doublement du taux Agence de l'Eau de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » est appliquée.

Appliqué à la Communauté de Communes, le rendement de 85 % n'est pas atteint, la valeur à respecter au minimum est de 68,5 %, cette valeur est atteinte pour 2025.

2.4 VOLUMES ACHETÉS

2.4.1 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

Une convention de vente d'eau liait les Communautés de Communes du Liancourtois et du Clermontois depuis le 02 avril 1980, pour une durée de 10 ans reconductible successivement par période de 5 ans. En 2009, la Communauté de Communes du Clermontois a souhaité renégocier les modalités de cette convention sur les plans quantitatifs et financiers.

La nouvelle convention signée en 2010 pour une durée de 2 ans, définissait l'achat des volumes suivants : 150.000 m³ en 2010 et 120.000 m³ en 2011.

Le prix du m³ était de 0,5731€ HT/m³ (hors redevance prélèvement Agence de l'Eau).

L'interconnexion, située route d'Uny à Rantigny, est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.

2.4.2 AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

L'interconnexion par la rue de Nogent à Laigneville avec l'ACSO (Agglomération Creil Sud-Oise, ex CAC) a été mise en service le 29/01/2014 (apport de l'ordre de 100.000 à 150.000 m³/an). Une convention de vente d'eau a été signée entre l'ACSO et la CCLVD.

Le prix de l'eau étant de 0,4410 € HT / m³ au 13/11/2025 (hors redevance préservation de la ressource Agence de l'Eau). Le prix va augmenter dans les années qui viennent du fait de la mise en place d'un traitement de décarbonation par l'ACSO.

Le volume acheté pour 2025 est de 106.435 m³ (- 3,9 % / 2024) soit 292 m³/j en moyenne.

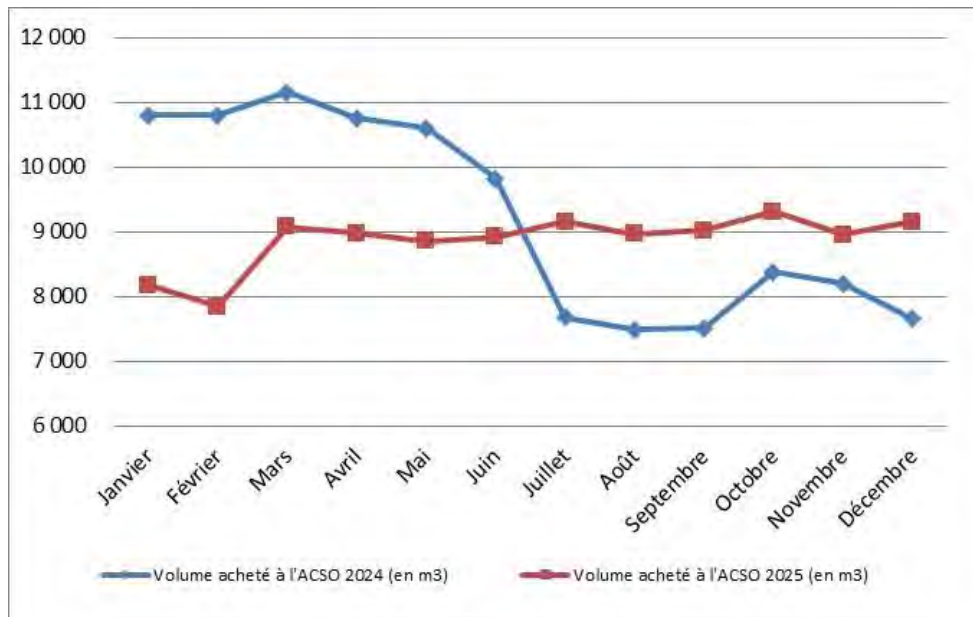


Figure 19 : Volumes achetés à l'ACSO en 2024 et 2025

2.5 FORAGES

2.5.1 CAPACITE DE PRELEVEMENT

L'arrêté préfectoral portant renouvellement d'autorisation concernant le prélèvement d'eau du champ captant sur la commune de Labruyère a été renouvelé pour une durée de 15 ans.

Le volume annuel maximum autorisé est de 1.600.000 m³/an jusqu'au 31 décembre 2029 (1.800.000 m³/an autorisé sur l'arrêté précédent).

Le volume journalier doit être de 4.380 m³/j (4900 m³/j sur le précédent arrêté) en débit d'exploitation moyen sur l'année.

Le fonctionnement du champ captant de Labruyère préconisé par l'hydrogéologue est un pompage de l'ordre de 19 à 20 h/j avec un débit horaire de 240 m³/h.

Dans le cadre du SAGE Oise Aronde, un Volume Maximal Prélevable d'objectif (VMPO) a été fixé à 1 300 000 m³/an à l'horizon 2021 (volume non réglementaire mais d'objectif).

2.5.2 DESCRIPTIONS DES FORAGES

Le champ captant de Labruyère exploite l'aquifère de la craie du Crétacé supérieur dans un secteur où celui-ci est alimenté par drainance verticale par celui des sables de Bracheux. Les caractéristiques chimiques de ces deux nappes sont différentes et la qualité des eaux brutes prélevées dépend de l'importance relative des apports de chacun des deux aquifères (notamment la concentration en fer).

Depuis le 08/12/2009, les nouvelles installations sont en service. Il existe une rotation entre les forages F1, F2bis, F7, F9, F10, avec 4 forages en fonctionnement simultané.



Figure 20 : F1 et F2bis



Figure 21 : F7 et F9



Figure 22 : F10

Le débit unitaire par forage est de 60 m³/h, le débit horaire maximum est de 240 m³/h pouvant aller à 300 m³/h en mode manuel (surpresseur en entrée de la station de déferrisation).

Le forage F8 a été abandonné au vu des taux de fer et de sulfates mesurés. Un diagnostic général des captages a été confié à SADE FORAGES en 2020. Leurs conclusions pour le forage F11 est que cet ouvrage ne peut être utilisé de par sa mauvaise qualité d'eau liée à des contaminations naturelles et non anthropiques. Ils conseillent cependant de ne pas le reboucher et de le garder comme un point de mesure des niveaux de nappe (piézomètre), la Communauté de communes doit se positionner en 2022 sur ce sujet.



Figure 23 : F11

Les forages F4, F5 ont été rebouchés.

Les forages F1, F2bis et F7 ont fait l'objet d'une réhabilitation (nettoyage, inspections caméra) fin 2009.

Le forage F10 a fait l'objet d'une acidification en 2010, en 2014, en 2020 puis en 2024.

Le forage F9 a fait l'objet d'une régénération en 2019 et en 2024, et le F1 en 2021.

	Capacité	Profondeur	Date de mise en service
Forage F1	60 m³/h	25,5 m	1965 réhabilité en 2009
Forage F2 bis	60 m³/h	38 m	1989 réhabilité en 2009
Forage F4	Rebouché		
Forage F5	Rebouché		
Forage F7	60 m³/h	50 m	1992 réhabilité en 2009
Forage F8	Abandonné		
Forage F9	40 m³/h	45 m	2008
Forage F10	60 m³/h	45,5 m	2008
Forage F11	60 m³/h	45 m	2008

Tableau 9 : Tableau récapitulatif

2.5.3 INTERVENTIONS MAJEURES / TRAVAUX / ETUDES 2025

Les principaux aménagements et travaux sur les forages en 2025 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement du clapet de la pompe du F7	VEOLIA	3.450 € HT
Renouvellement de la pompe du F10	VEOLIA	19.434,13 € HT
Renouvellement du compteur du F10	VEOLIA	1.003,93 € HT
ITV du F10	SADE	9.436,91 € HT
Entretien du poste de transformation HTA, remplacement des EPI	ACTEMIUM	6.772,79 € HT
Acquisition d'une pompe en secours	VEOLIA	13.150 € HT
Acquisition d'une sonde analogique en secours	VEOLIA	1.500 € HT
	Total	54.747,76 € HT

Tableau 10 : Bilan financier des interventions sur les forages 2025



Figure 24 : Renouvellement du compteur du F10 (VEOLIA)

2.5.4 ANALYSES

2.5.4.1 Fer

Le paramètre le plus contraignant sur les forages en terme de qualité est le fer.

Les analyses d'exploitation sur le paramètre fer des différents forages sont les suivantes :

	2024	2025
Forage F1	0,263 mg/l	0,404 mg/l
Forage F2 bis	0,013 mg/l	0,007 mg/l
Forage F7	0,001 mg/l	0,018 mg/l
Forage F9	0,796 mg/l	0,780 mg/l
Forage F10	2,330 mg/l	0,552 mg/l
Entrée d'usine	0,017 mg/l	0,005 mg/l
Sortie d'usine	0,013 mg/l	0,005 mg/l

Tableau 11 : Résultats des analyses de fer

Malgré leur régénération en 2024, les teneurs en fer sont les plus élevées au niveau des forages F9 et F10.

La référence de qualité du fer sur l'eau potable est de 0,2 mg/l soit 200 µg/l.

2.5.4.2 Manganèse

	2024	2025
Forage F1	0,46 µg/l	0,50 µg/l
Forage F2 bis	0 µg/l	0 µg/l
Forage F7	0 µg/l	0 µg/l
Forage F9	18 µg/l	17 µg/l
Forage F10	3,95 µg/l	0 µg/l
Entrée d'usine	0 µg/l	0 µg/l

Tableau 12 : Résultats des analyses de manganèse

La teneur en manganèse est la plus élevée sur le F9.

La référence de qualité du manganèse sur l'eau potable est de 50 µg/l.

2.5.4.3 Conductivité

	2024	2025
Forage F1	843 µS/cm	818 µS/cm
Forage F2 bis	874 µS/cm	851 µS/cm
Forage F7	819 µS/cm	802 µS/cm
Forage F9	821 µS/cm	818 µS/cm
Forage F10	954 µS/cm	907 µS/cm
Entrée d'usine	890 µS/cm	891 µS/cm

Tableau 13 : Résultats des analyses de conductivité

La référence de qualité de la conductivité sur l'eau potable est de 180 à 1000 µS/cm.

2.5.4.4 Sulfates

	2024	2025
Forage F1	105 mg/l	97 mg/l
Forage F2 bis	112 mg/l	103 mg/l
Forage F7	79 mg/l	76 mg/l
Forage F9	114 mg/l	112 mg/l

	2024	2025
Forage F10	154 mg/l	137 mg/l
Entrée d'usine	105 mg/l	107 mg/l

Tableau 14 : Résultats des analyses de sulfate

La teneur en sulfate est la plus élevée sur le F10.

La référence de qualité des sulfates sur l'eau potable est de 250 mg/l.

2.5.5 TEMPS DE FONCTIONNEMENT

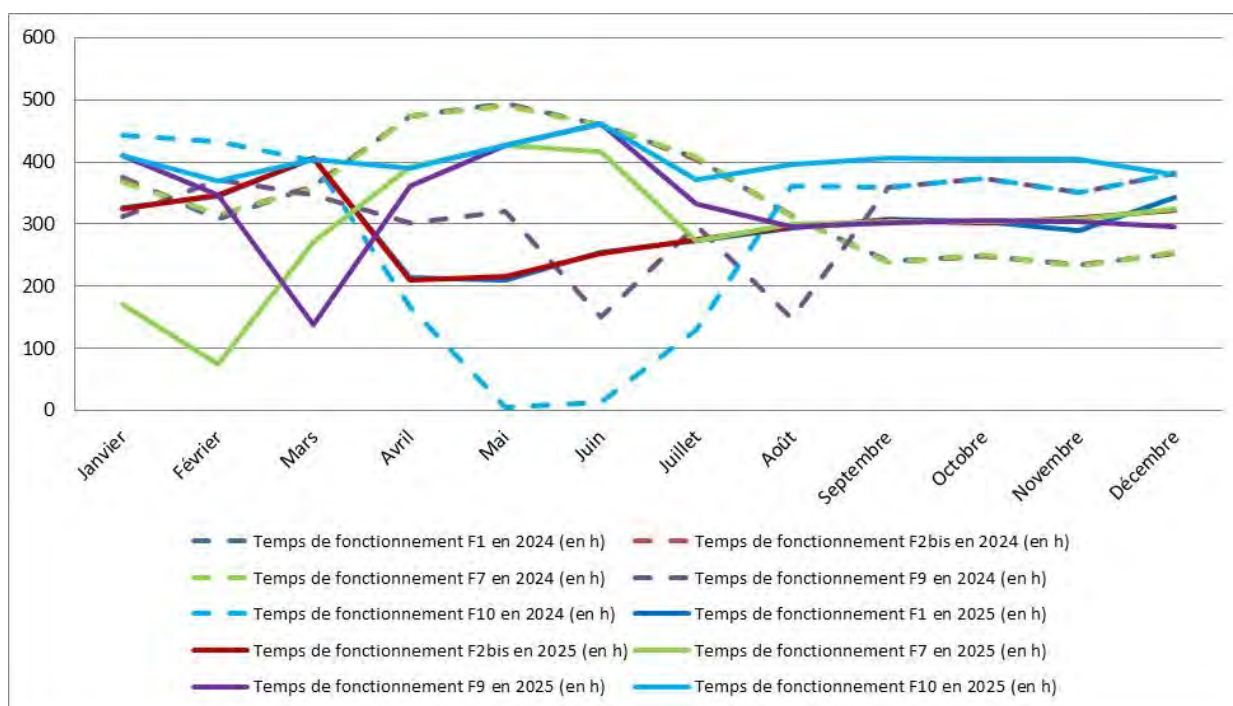


Figure 25 : Temps de fonctionnement de chaque forage en 2024 et en 2025

Le temps moyen de pompage 2025 est légèrement en baisse par rapport à 2024, - 1 % (325 h/forage/mois en 2025 et 327 h/forage/mois en 2024) en lien avec la baisse du volume distribué.

2.5.6 VOLUMES ET DEBITS PAR FORAGE

	2024		2025	
	Volumes puisés	Débits horaires moyens	Volumes puisés	Débits horaires moyens
Forage F1	252.417m ³	60,8 m ³ /h	222.828 m ³	62,4 m ³ /h
Forage F2 bis	237.381 m ³	57,9 m ³ /h	227.383 m ³	63,8 m ³ /h
Forage F4	Rebouché			
Forage F5	Rebouché			
Forage F7	270.683 m ³	65,2 m ³ /h	240.569 m ³	67,3 m ³ /h
Forage F8	Abandonné			
Forage F9	181.606 m ³	48,4 m ³ /h	183.749 m ³	45,9 m ³ /h
Forage F10	174.181 m ³	46,5 m ³ /h	230.817 m ³	47,8 m ³ /h
Forage F11	0 m ³	0 m ³ /h	0 m ³	0 m ³ /h
Total	1.116.268 m ³	/	1.105.346 m ³	/

Tableau 15 : Volumes par forages

Le volumes pompé est le plus important sur le forage F7 car il dispose de la meilleure productivité.

Le F9 et le F10 présentent la productivité la plus faible et donc le volume pompé le plus faible.

Le débit moyen par forage est de 57,4 m³/h en 2025 contre 55,8 m³/h en 2024.

Dans le cadre de la régénération du F9 en 2024, le dimensionnement de la pompe a été revu à la baisse (passage de 60 m³/h à 40 m³/h) afin de moins solliciter ce forage fragile en vue de le préserver au maximum.

Il a été fait de même pour le F10 en décembre 2025 (passage de la pompe de 60 m³/h à 40 m³/h).

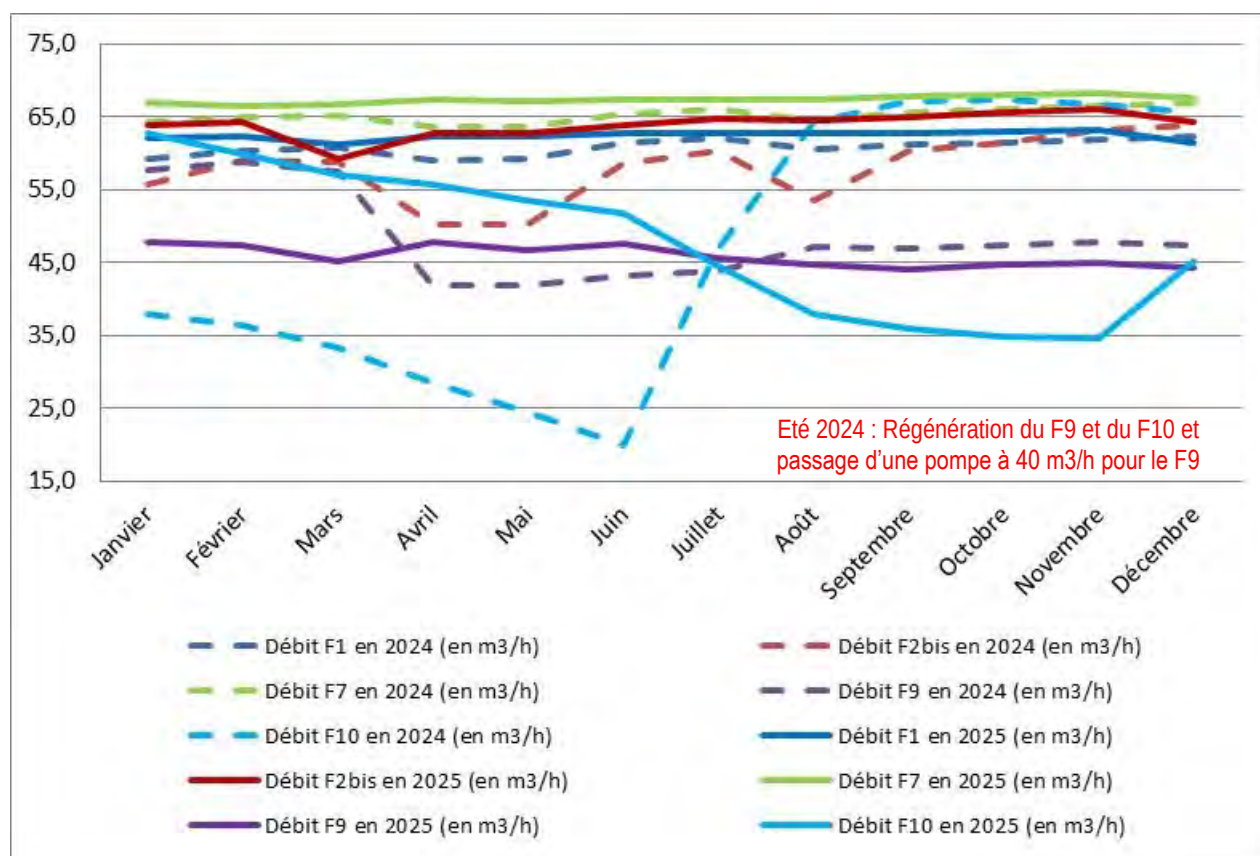


Figure 26 : Evolution du débit horaire de chaque forage en 2024 et en 2025

Le graphique précédent montre que les débits des forages varient en 2025 en moyenne entre 34,7 m³/h (F10) et 68,1 m³/h (F7).

En théorie, les forages sont équipés des mêmes pompes produisant le même débit : 60 m³/h/forage (hormis le F9 et le F10 qui dispose désormais d'une capacité de 40 m³/h). En pratique, les forages ne donnent pas les mêmes débits selon leur productivité (qualité de l'eau, fissuration de la craie), leur configuration hydraulique, la hauteur de nappe.

2.5.7 VOLUMES GLOBAUX DES RESSOURCES PROPRES

	Volume moyen journalier (en m³/j)		Volume mensuel (en m³/mois)	
	2024	2025	2024	2025
Janvier	3.263	3.156	101.150	97.837
Février	3.488	3.494	93.221	87.383
Mars	3.301	3.107	102.317	96.313
Avril	3.295	3.056	98.846	91.678
Mai	3.187	3.165	98.806	98.118
Juin	3.067	3.536	92.002	106.077
Juillet	2.972	2.744	92.141	85.055

	Volume moyen journalier (en m ³ /j)		Volume mensuel (en m ³ /mois)	
	2024	2025	2024	2025
Août	2.767	2.771	85.773	85.906
Septembre	2.843	2.921	85.283	87.644
Octobre	2.900	2.823	89.905	87.527
Novembre	2.829	2.919	84.871	87.573
Décembre	2.966	3.040	91.953	94.235
Moyenne	3.073	3.061	93.022	92.112

Tableau 16 : Volumes globaux des ressources propres

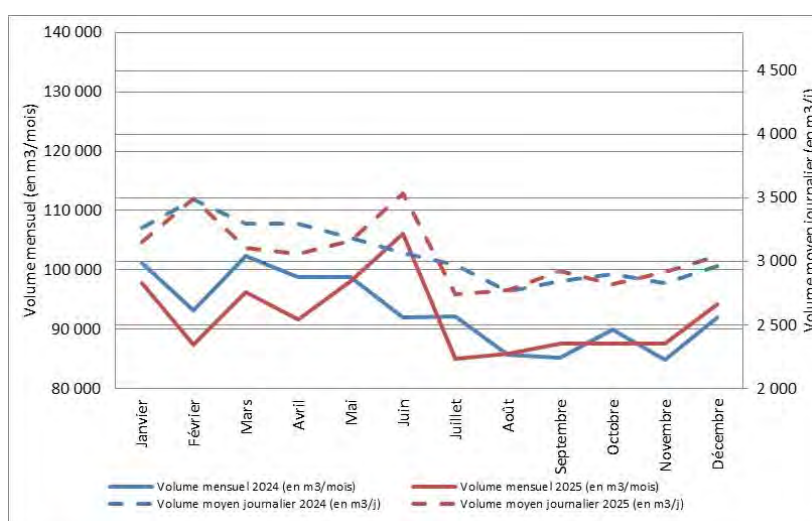


Figure 27 : Evolution des volumes des forages en 2024 et en 2025

Les volumes journaliers et mensuels 2025 sont légèrement en baisse par rapport à 2024. Le volume maximum est observé au mois de juin 2025, le minimum au mois d'août 2025.

2.5.8 VOLUMES GLOBAUX AVEC LES RESSOURCES EXTERIEURES

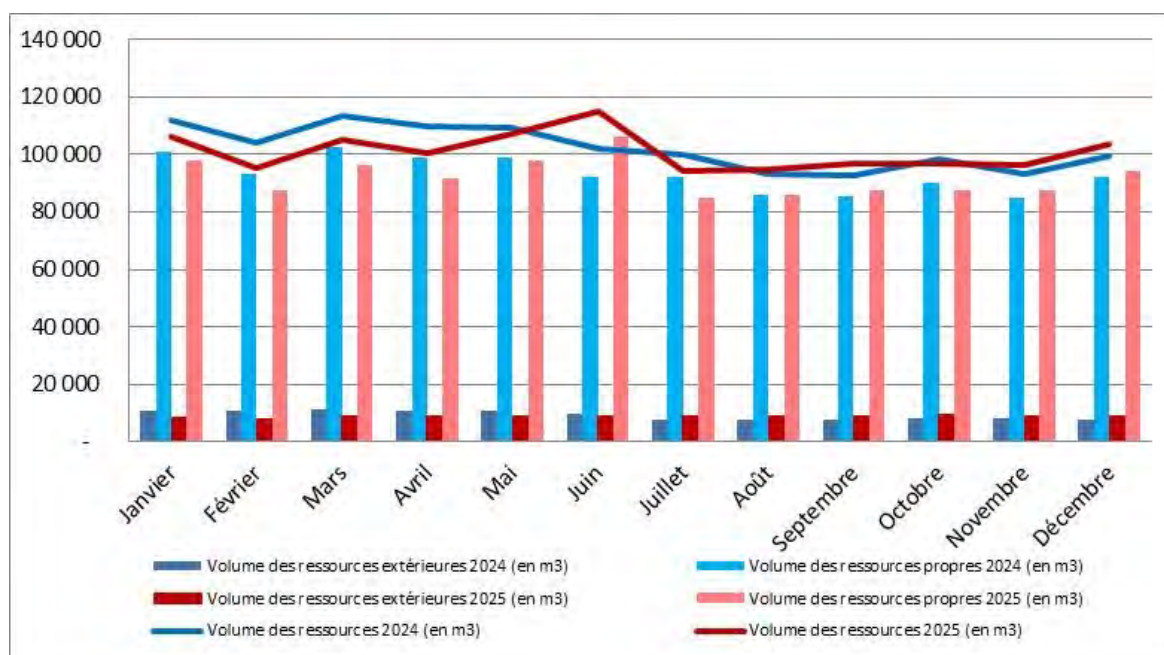


Figure 28 : Evolution des ressources propres et extérieures en 2024 et en 2025

En 2025, on note une légère baisse des ressources extérieures et des ressources propres.

Le volume des ressources globales sur cette année 2025 est en baisse par rapport à 2024 (- 1,3 %).

2.5.9 ENERGIE

	2024	2025
Janvier	75.767	54.005
Février	68.782	48.132
Mars	71.718	67.599
Avril	74.505	60.774
Mai	73.065	65.171
Juin	64.776	66.115
Juillet	65.326	62.450
Août	65.326	61.105
Septembre	60.315	62.690
Octobre	59.686	62.555
Novembre	56.547	62.565
Décembre	61.663	52.005
Total	797.476	725.166
Moyenne	66.456	60.431
Ratio (kW/m³ pompé)	0,71	0,66

Tableau 17 : Consommation énergétique des forages (en kWh)

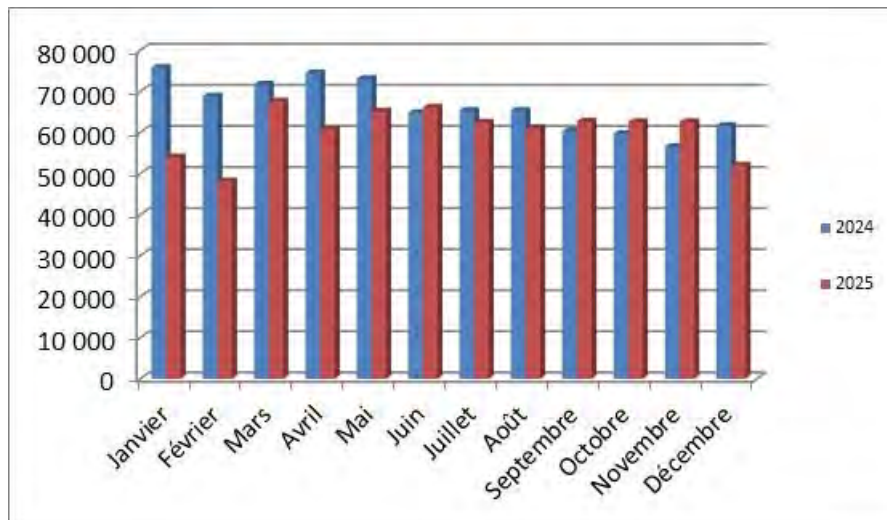


Figure 29 : Evolution de la consommation énergétique sur les forages en 2024 et en 2025

L'énergie électrique consommée en 2025 par les forages est moins élevée qu'en 2024 puisque le volume puisé a baissé.

2.5.10 HAUTEURS DE NAPPE

Les hauteurs de nappe varient beaucoup sur le champ captant.

Quand les pompes sont à l'arrêt, la nappe est à son niveau naturel (niveau statique). Quand les pompes sont en fonctionnement, la nappe forme un cône de rabattement autour du forage (niveau dynamique).

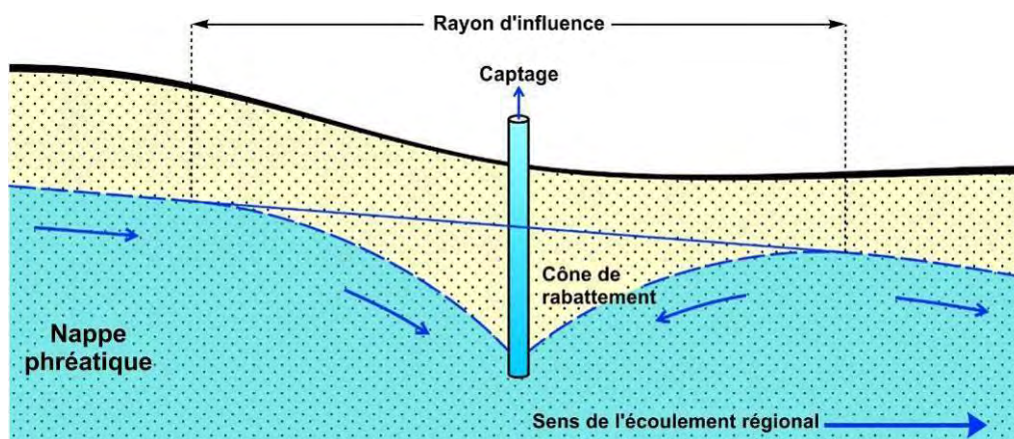


Figure 30 : Cône de rabattement de nappe

Des sondes situées au fond des forages sont relevées de manière automatique toutes les 10 minutes.

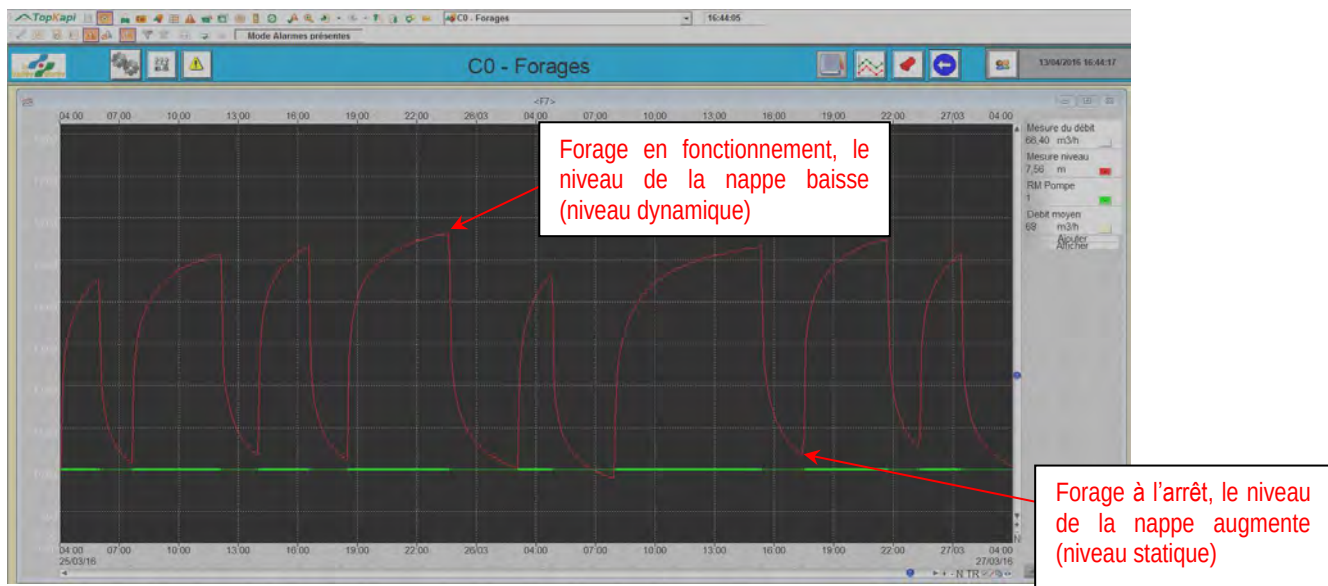


Figure 31 : Exemple de relevé sur le forage F7

Le niveau indiqué par la supervision est le niveau par rapport au terrain naturel. Plus il est haut, plus la nappe est basse.

Les sondes sont installées à 45 mètres de profondeur dans les forages.

2.5.11 PROTECTION DE LA RESSOURCE

La protection de la ressource est assurée par différents types d'actions :

- Disposer des approvisionnements de secours en cas de pollution grave du champ captant de Labruyère : c'est l'objectif de la future interconnexion avec l'Agglomération Creil Sud Oise. L'actualisation du schéma directeur d'eau potable qui a été réalisée en 2012, avait pour principale réflexion la sécurisation de la ressource.
- Instaurer des périmètres de protection de la ressource :
Concernant les périmètres de protection, l'hydrogéologue agréé a été re-missionné en octobre 2013 pour redéfinir les périmètres de protection rapproché et éloigné en prenant en compte la réalisation de l'étude de bassin d'alimentation de captage et diminuer ainsi le périmètre de protection rapproché. Ces périmètres de protection ont fait l'objet d'une enquête publique qui a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017. Le dossier de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été déposé en 2015 afin de finaliser l'acquisition des terrains pour ceux qui ne peuvent pas être acquis à l'amiable. Le commissaire enquêteur a été désigné en 2016 et l'enquête publique liée à la DUP a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017. **L'arrêté de DUP a été pris le 12/05/2017 par la Préfecture.** Les périmètres de protection sont donc effectifs depuis le 12/05/2017.

La procédure d'expropriation pour finaliser l'acquisition a démarré en 2020 par la prise d'une délibération au conseil communautaire du 02/06/2020. Suite à l'arrêté de cessibilité pris par la Préfecture de l'Oise le 05/05/2022, le juge des expropriations du Tribunal judiciaire de Beauvais a rendu son ordonnance **d'expropriation le 22/06/2023**. Après notification par recommandé de ces 2 documents à l'ensemble des propriétaires concernés, la Cour de cassation a été saisie dans les délais impartis et a rendu son certificat de non-pourvoi en date du 07/02/2024. Nous avons ensuite saisi le 26/02/2024 le service de publicité foncière de Beauvais afin de faire enregistrer l'ordonnance d'expropriation ; l'enregistrement est effectif depuis le 28/04/2025. Ainsi, l'ensemble des terrains qu'il restait à acquérir par voie d'expropriation a été mandaté le 06/11/2025. **La Communauté de communes est donc propriétaire de l'ensemble**

du périmètre de protection immédiat depuis le 06/11/2025. Les travaux liés à l'arrêté de DUP vont donc pouvoir être mis en œuvre en 2026.

La carte des périmètres de protection rapproché et éloigné approuvée par enquête publique est présentée ci-après.

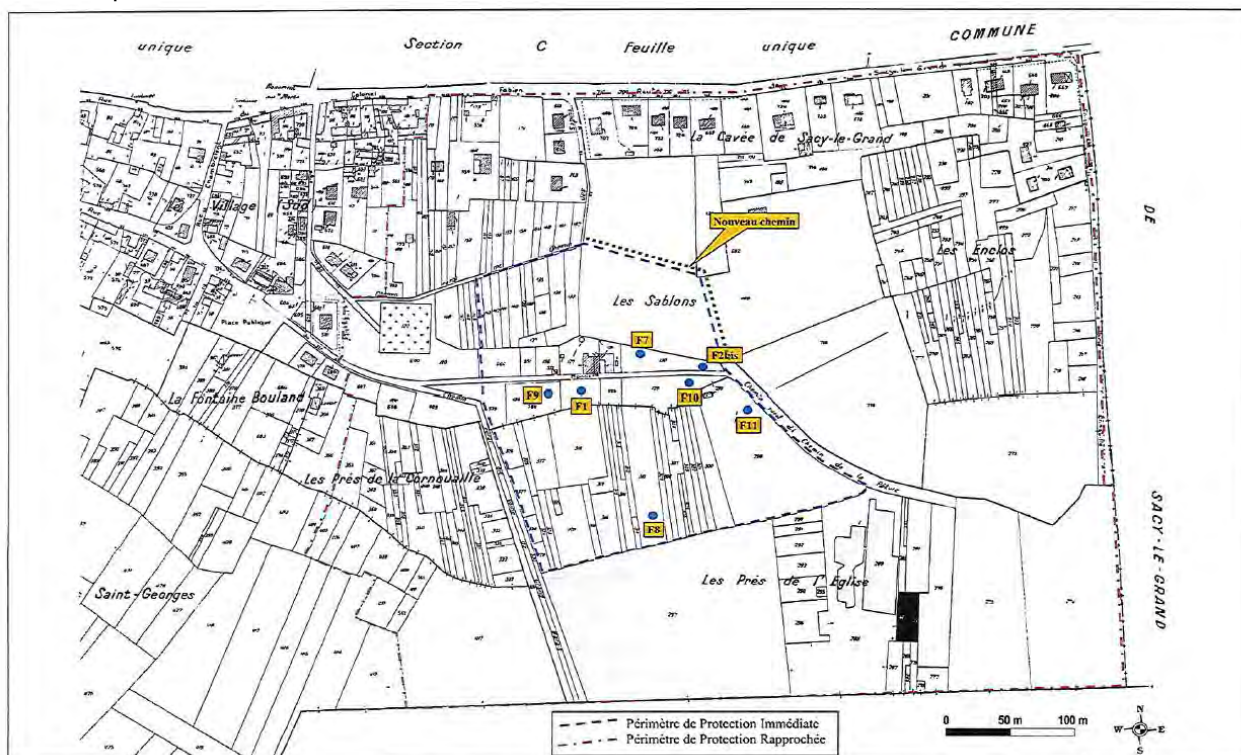


Figure 32 : Carte du périmètre de protection rapprochée

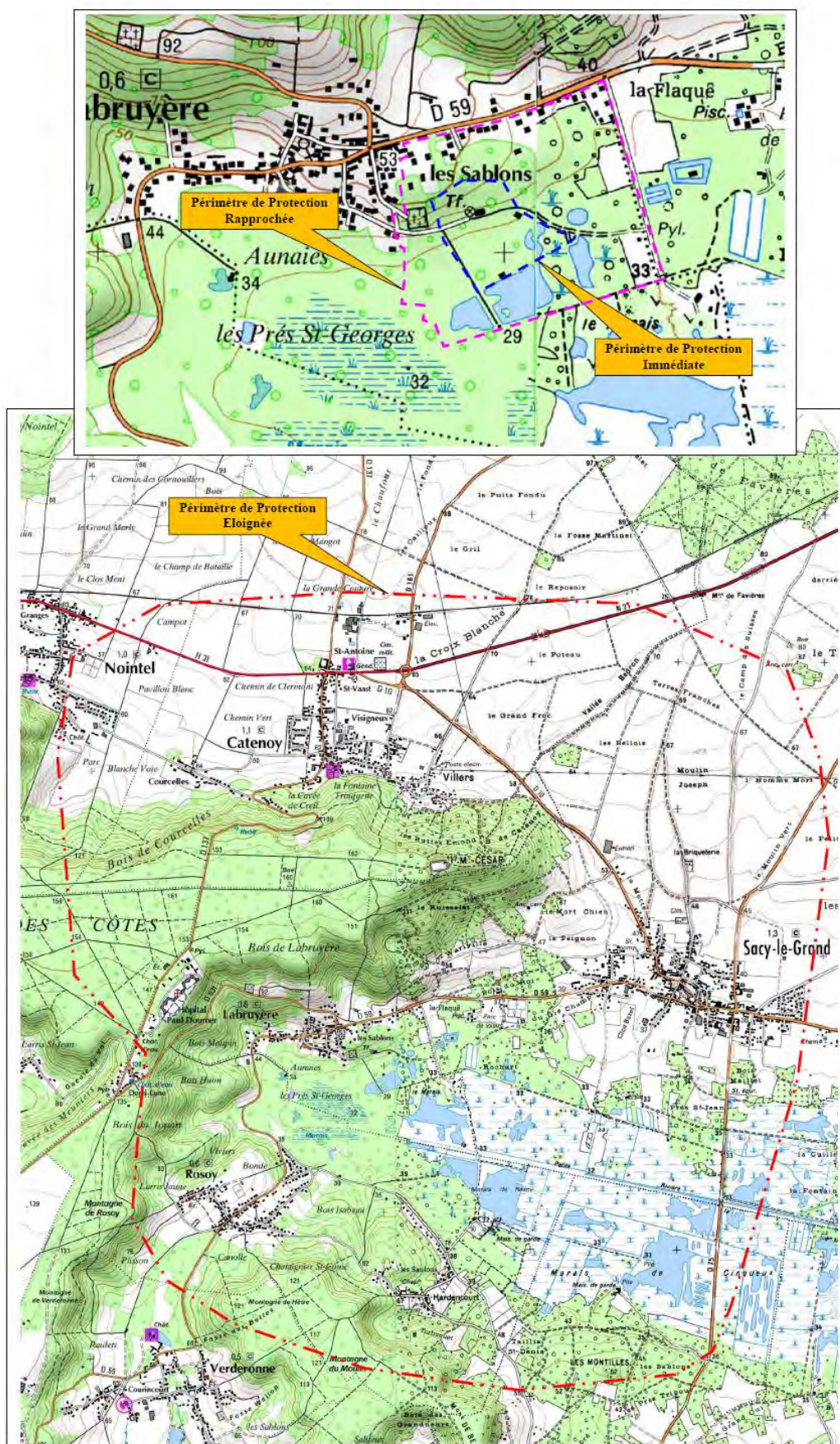


Figure 33 : : Carte du périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée

En parallèle en 2026, la Communauté de communes va se porter acquéreur de la parcelle D n°842, située à proximité immédiate du champ captant, cela permettra d'assurer la maîtrise foncière à proximité immédiate du PPI.

- Définition du bassin d'alimentation de captage :
Le périmètre du bassin d'alimentation de captage (BAC) est présenté ci-dessous. Suite à l'étude BAC, une animation a été lancée en 2014 afin d'animer la mise en œuvre des actions auprès de tous les acteurs (industriels, agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures, collectivités, particuliers). Il fait l'objet d'un rapport d'activités dédié annexé au présent rapport annuel. Le périmètre du BAC couvre partiellement ou en totalité 16 communes. Il présente une surface de 6562 ha, l'occupation du sol du bassin d'alimentation de captage (BAC) est la suivante :
- Les zones agricoles (4234,6 ha, soit 64,5%) et les boisements (1522,8 ha, soit 23,2%) dominent. Viennent ensuite les zones urbanisées (362,9 ha, soit 5,5%), le marais de Sacy-le-Grand (330,4 ha, soit 5,0%) et les zones industrielles et artisanales (111,8 ha, où 1,7%).
- Les zones agricoles comprennent des terres arables (3996,3 ha) et des prairies (209,1 ha). Ces dernières sont localisées au pourtour Nord du marais de Sacy-le-Grand ainsi qu'au pied du Bois des Côtes. Les boisements dominent dans la partie sud du BAC et protègent la ressource en eau.

Communes	Présence à l'intérieur du BAC
Epineuse	Totalité
Catenoy	Totalité
Labruyère	Totalité
Rosoy	Totalité
Bailleul-le-Soc	Partielle
Fouilleuse	Partielle
Maimbeville	Partielle
Avrigny	Partielle
Sacy-le-Grand	Partielle
Nointel	Partielle
Bailleval	Partielle
Liancourt	Partielle
Verderonne	Partielle
Angicourt	Partielle
Cinqueux	Partielle
Monceaux	Partielle

Tableau 18 : Liste des communes présentes dans le BAC

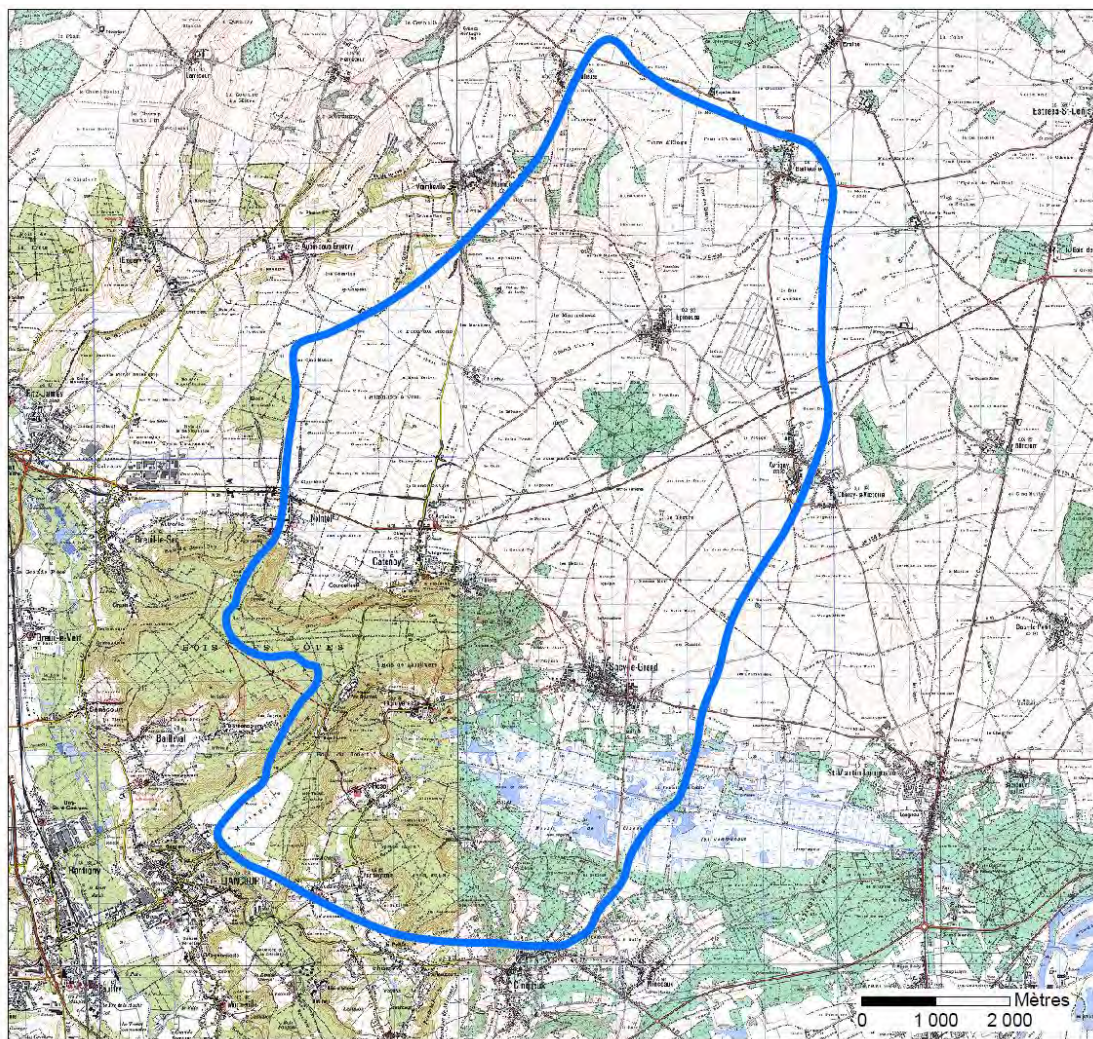


Figure 34 : : Carte du périmètre de protection éloignée

En 2025, l'animation BAC se sont poursuivis. Le rapport de l'animation BAC est joint en annexe. Une nouvelle animatrice dédiée à l'animation agricole a été recrutée en novembre 2020, le périmètre d'animation s'est agrandi puisqu'en plus du BAC de Labruyère – Sacy-le-Grand, les BAC de la Plaine d'Estrées ont été rajoutés.

En 2019, une étude a été menée par Utilities Performance sur l'ancienne décharge située sur le périmètre rapproché des captages de Labruyère. Ainsi, le 05 septembre des sondages ont été réalisés. Les résultats indiquent que des polluants sont présents mais leur concentration ne semble pas problématique. Un suivi via des piézomètres sur 5 ans est tout de même recommandé. Il reste à mettre en place mais dépend de l'obtention de subventions potentielles. Il est inscrit dans la SPRE (cf. annexe 11)

2.6 TRAITEMENT DE L'EAU

2.6.1 DESCRIPTION

- Depuis le 08/12/2009, une nouvelle station de déferrisation par filtres est en service.
Année de construction : 2007 à 2009
Capacité maximale : 240 m³/h, possibilité de fonctionner en manuel à 300 m³/h



Figure 35 : Usine de déferrisation

- Jusqu'en 2017 la chloration automatique était asservie au débit d'entrée pour permettre le traitement du fer, et en sortie afin d'assurer au niveau du château d'eau de Labruyère un taux de chlore de 0,3 mg/l (obligation réglementaire liée au plan vigipirate). Cet asservissement au débit a été remplacé par injection automatique d'un volume fixe en 2018. En effet, le débit variant peu et l'asservissement au débit nécessitant des appareils complexes à renouveler, celui-ci a été abandonné.
- Analyses régulières des taux de chlore et de fer.

2.6.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2025

Les principaux aménagements et travaux sur les forages en 2025 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Remplacement de la vanne motorisée d'inversion de chlore	VEOLIA	1.985,44 € HT
Renouvellement du compresseur	VEOLIA	1.665 € HT
Remplacement du filtre déshumidificateur	VEOLIA	708,67 € HT
Vidange de la bache des eaux de lavage	VEOLIA	7.936 € HT
Renouvellement du turbidimètre de la bache des eaux de lavage	VEOLIA	3.356,17 € HT
Renouvellement de vannes pneumatiques	VEOLIA	1761,96 € HT
Audit de l'automate	VEOLIA	971,75 € HT
	Total	18.384,99 € HT

Tableau 19 : Bilan financier des interventions sur l'usine en 2025

2.7 RESERVOIRS

Volume total stockage utilisé : 3.000 m³

La CCLVD dispose de 6 réservoirs situés en 5 points différents dont 2 en service :

Réservoirs	Volume	Commentaires
Liancourt	2 x 750 m ³	En service
Laigneville 1	2 x 1 000 m ³	Plus en service
Monchy Saint Eloi	Fermé	Plus en service
Rantigny	1 000 m ³	Plus en service
Laigneville 2	Fermé	Plus en service
Labruyère	400 m ³	Démoli en 2020
Labruyère	1500 m ³	En service

Tableau 20 : Inventaire des réservoirs

Le réservoir de stockage (château d'eau de 1.500 m³) situé à Labruyère a été mis en service en décembre 2009. Entre le 08/12/2009 et le 02/11/2010, les réservoirs de Liancourt ont été by-passés. Ils ont fait l'objet d'une réhabilitation de mars à juin 2010 (canalisations et génie civil). Ils ont été remis en service début novembre 2010.



Figure 36 : Réservoirs semi-enterrés de Liancourt (2 x 750 m³)

Depuis fin 2020, le stockage n'est plus que de 3.000 m³ (puisque le réservoir de 400 m³ de Labruyère a été démoli en fin d'année 2020).

Comme chaque année, les réservoirs de 1.500 m³ et 2 x 750 m³ ont été vidangés et nettoyés en fin d'année par le prestataire VEOLIA.



Figure 37 : Appareil de nettoyage des réservoirs

Les principaux aménagements et travaux sur les réservoirs en 2025 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Nettoyage mécanique du réservoir 1.500 m ³	VEOLIA	3.353,11 € HT
Nettoyage mécanique des semi-enterrés	VEOLIA	2.469,66 € HT
	Total	5.822,77 € HT

Tableau 21 : Bilan financier des interventions sur les réservoirs en 2025

2.8 POSTES DE SURPRESSION

2.8.1 DEMI-LUNE A LABRUYERE

Ce poste construit en 2020 alimente en eau surpressée majoritairement l'Hôpital Paul Doumer et les usagers situés à l'extrémité du hameau de la Demi-Lune.

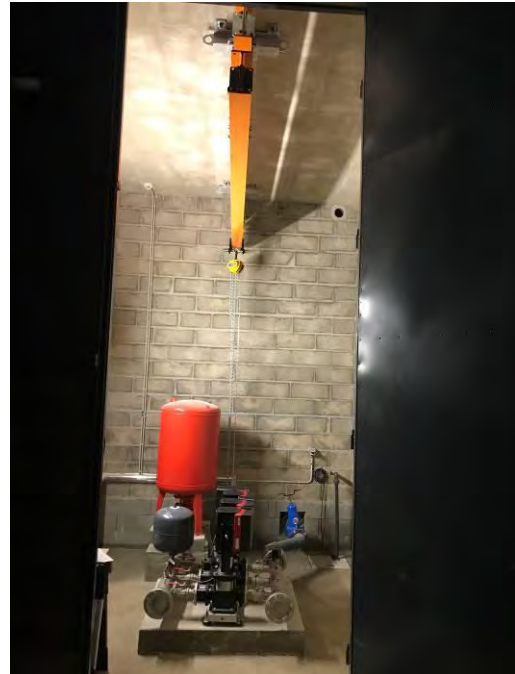


Figure 38 : Poste de surpression à Labruyère

2.8.2 RUE DE NOGENT A LAIGNEVILLE

Le poste de surpression situé Rue de Nogent à Laigneville (interconnexion avec l'ACSO) fonctionne habituellement sur horloge à un débit fixe de 30 m³/h (« consigne débit »).



Figure 39 : Poste de surpression Rue de Nogent à Laigneville

2.8.3 RUE PAUL FORT A LAIGNEVILLE

Suite à des enquêtes de terrain et des mesures de pression, ce poste a été volontairement mis à l'arrêt depuis le 16/09/20 (les équipements étaient toujours présents).

En effet, les abonnés du secteur du stade de Laigneville desservis par ce poste peuvent être alimentés « gravitairement » sans passer par une étape de surpression.

Le démantèlement définitif de ce poste a été réalisé en 2025.



Figure 40 : Poste de surpression Rue Paul Fort à Laigneville

2.8.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2025

Les principaux aménagements et travaux sur les postes de surpression en 2025 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Installation de 2 sofrel S4W sur le poste de surpression Nogent	VEOLIA	8.010,30 € HT
Installation de 2 sofrel S4W sur le poste de surpression Paul Doumer	VEOLIA	8.871,30 € HT
	Total	16.881,60 € HT



Figure 41 : Installation de 2 sofrel S4W sur le poste de surpression Nogent (VEOLIA)

2.9 RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION

2.9.1 TYPE DE RESEAU

Le réseau est de type autonome principalement.

Il existe une interconnexion partielle avec la Communauté de Communes du Clermontois au niveau de Sénécourt, l'apport ne pouvant se réaliser que dans le sens Clermont vers la Communauté de Communes du Liancourtois. Elle a été fermée le 21/12/2011. Elle est conservée en secours.

Une interconnexion existe également avec l'**Agglomération** Creil Sud Oise rue de Nogent à Laigneville par l'intermédiaire d'un surpresseur. Elle a été mise en service le 29/01/2014.

2.9.2 LINEAIRE DE RESEAU D'EAU POTABLE

	Linéaire (en ml)	
	2024	2025
Bailleval	15.516	15.700
Cauffry	15.294	15.294
Labruyère	17.269	17.443
Laigneville	27.510	27.597
Liancourt	33.936	33.936
Mogneville	8.603	8.714
Monchy Saint Eloi	11.291	11.291
Rantigny	15.283	15.623
Rosoy	3.727	3.727
Verderonne	4.702	4.702
Total	153.131	154.026

Tableau 22 : *Linéaire de réseaux d'eau potable*

Le patrimoine de canalisation eau potable a augmenté de 895 ml sur le territoire en 2025.

Par ailleurs, la politique de suppression des conduites en amiante ciment menée par la Communauté de Communes se poursuit.

La nature du réseau varie selon les communes :

	Matériau		
	PVC / PE	Fonte	Amiante ciment
Bailleval	1.021 ml 7 %	14.095 ml 91 %	500 ml 3 %
Cauffry	2.737 ml 18 %	193 ml 1 %	12.364 ml 81 %
Labruyère	1.146 ml 7 %	16.297 ml 94 %	0 ml 0%
Laigneville	6.808 ml 25 %	17.344 ml 63 %	3.445 ml 13 %
Liancourt	7.398 ml 22 %	26.002 ml 77 %	536 ml 2 %
Mogneville	2.579 ml 30 %	6.135 ml 71 %	0 ml 0 %
Monchy Saint Eloi	3.316 ml 29 %	6.811 ml 60 %	1.164 ml 10 %
Rantigny	2.492 ml 16 %	12.747 ml 84 %	384 ml 3 %
Rosoy	279 ml 7 %	3.169 ml 85 %	279 ml 7 %
Verderonne	500 ml 11 %	3.735 ml 79 %	467 ml 10 %
Total	28.360 ml 18 %	106.527 ml 69 %	19.139 ml 12 %

Tableau 23 : Type de matériaux des réseaux d'eau potable par commune

Le matériau majoritaire sur le territoire de la Communauté de Communes est la fonte (tout type de fonte confondu : grise ou ductile) suivi du PVC/PE puis de l'amiante ciment.

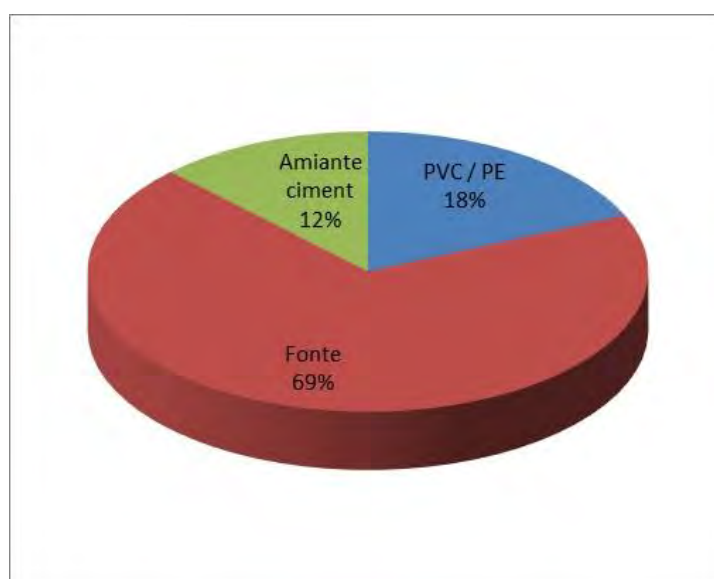


Figure 42 : Répartition des matériaux

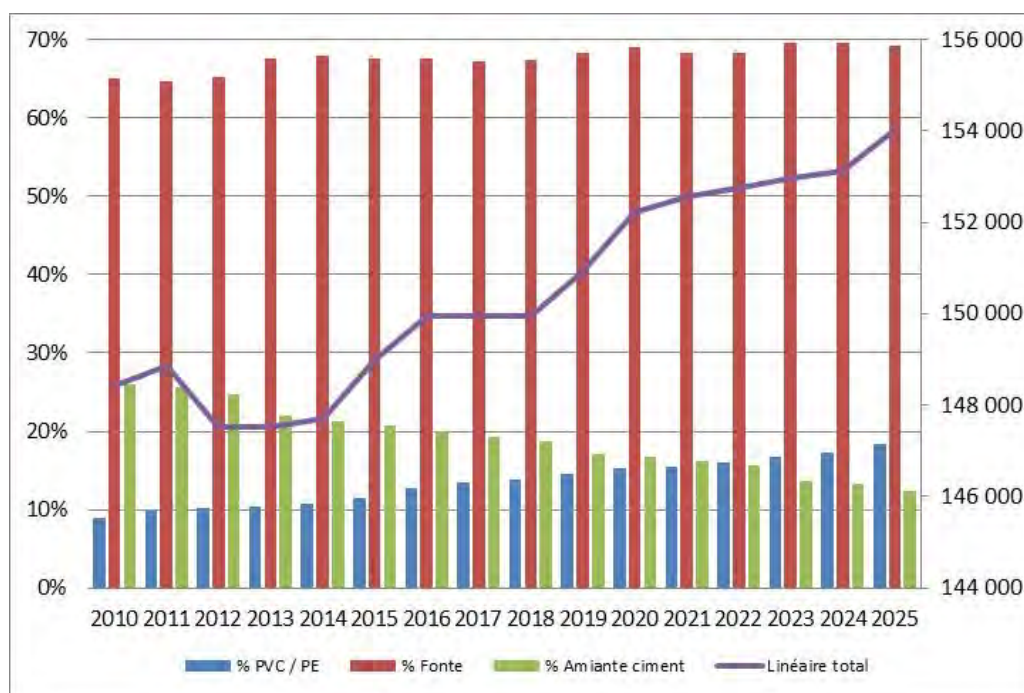


Figure 43 : Evolution de la répartition des matériaux depuis 2010

2.9.3 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE CREATION DE RESEAU 2025

	Linéaire 2024	Travaux de renouvellement 2025	Entité	Travaux de création/suppression 2025	Entité	Linéaire 2025
Bailleval	15.516 ml	Rue Jacques Isoré (18 ml en fonte DN100) Rue Fontaine Saint Maur (194 ml en fonte DN150) Rue de la Chesnaie (161 ml en fonte DN150) Impasse Courtil Grand-mère (25 ml en PE DN40)	Régie CCLVD DEGAUCHY DEGAUCHY DEGAUCHY	Sentier Courtil Tartron (rétrocession de 84 ml en PVC DN63 et 100 ml en fonte DN100)	DMVA	15.700 ml
Cauffry	15.294 ml					15.294 ml
Labruyère	17.269 ml	/	/	Rue de la Source (174 ml en PVC DN110)	Régie CCLVD	17.443 ml
Laigneville	27.510 ml	Rue Louis Portebois (524 ml en PVC DN110)	Régie CCLVD	/	/	27.597 ml
Liancourt	33.936 ml	Rue Roger Duplessis (45 ml en fonte DN150) Rue du Vieux Château (125 ml en fonte DN100)	DEGAUCHY DEGAUCHY	Rue Paul Fort (87 ml en fonte DN200)	DEGAUCHY- Régie CCLVD	33.936 ml
Mogneville	8.603 ml	/	/	Rue de la Varenne (rétrocession du lotissement IMMO FRANCE de 110,50 ml en PEHD DN90)	EIFPAGE	8.714 ml
Monchy Saint Eloi	11.291 ml	Rue de la République (renforcement de 226 ml en PVC DN110)	Régie CCLVD	/	/	11.291 ml

	Linéaire 2024	Travaux de renouvellement 2025	Entité	Travaux de création/suppression 2025	Entité	Linéaire 2025
Rantigny	15.283 ml	Rue de la Brèche (319 ml en PVC DN110) Allée des Frênes (223 ml en PVC DN160)	Régie CCLVD DMVA	Rue Emile Zola (33 ml en PEHD DN110 et 27,50 ml en PVC DN160) Allée des Frênes (création d'un maillage avec 146 ml en PVC DN160) Rue de la Brèche (création d'un maillage de 14 ml en PVC DN160 et 119 ml en PVC DN110)	Régie CCLVD DMVA DMVA - Régie CCLVD	15.623 ml
Rosoy	3.727 ml	/	/	/	/	3.727 ml
Verderonne	4.702 ml	/	/	/	/	4.702 ml
Total	153.131 ml	2.065 ml	/	895 ml	/	154.026 ml

Tableau 24 : Linéaire créé ou renouvelé

En 2025, il y a eu au global une augmentation de 895 ml de réseau :

- 2.065 ml de réseau renouvelé (soit 1,3 %) dont 53 % réalisé en régie (moyenne nationale SISPEA 2025 = 0,73 %)
- 895 ml de réseau ont été créés (soit 0,6 %) dont 36 % réalisé en régie.

Au cours de ces 5 dernières années, le linéaire moyen annuel réalisé en régie est de 1 km/an soit 0,6%/an (création et renouvellement).

NOTA :

Dans le cadre des travaux sous-traités, les travaux de raccordement des nouvelles conduites sont réalisés par la régie ainsi que les mises en conformité de branchement.

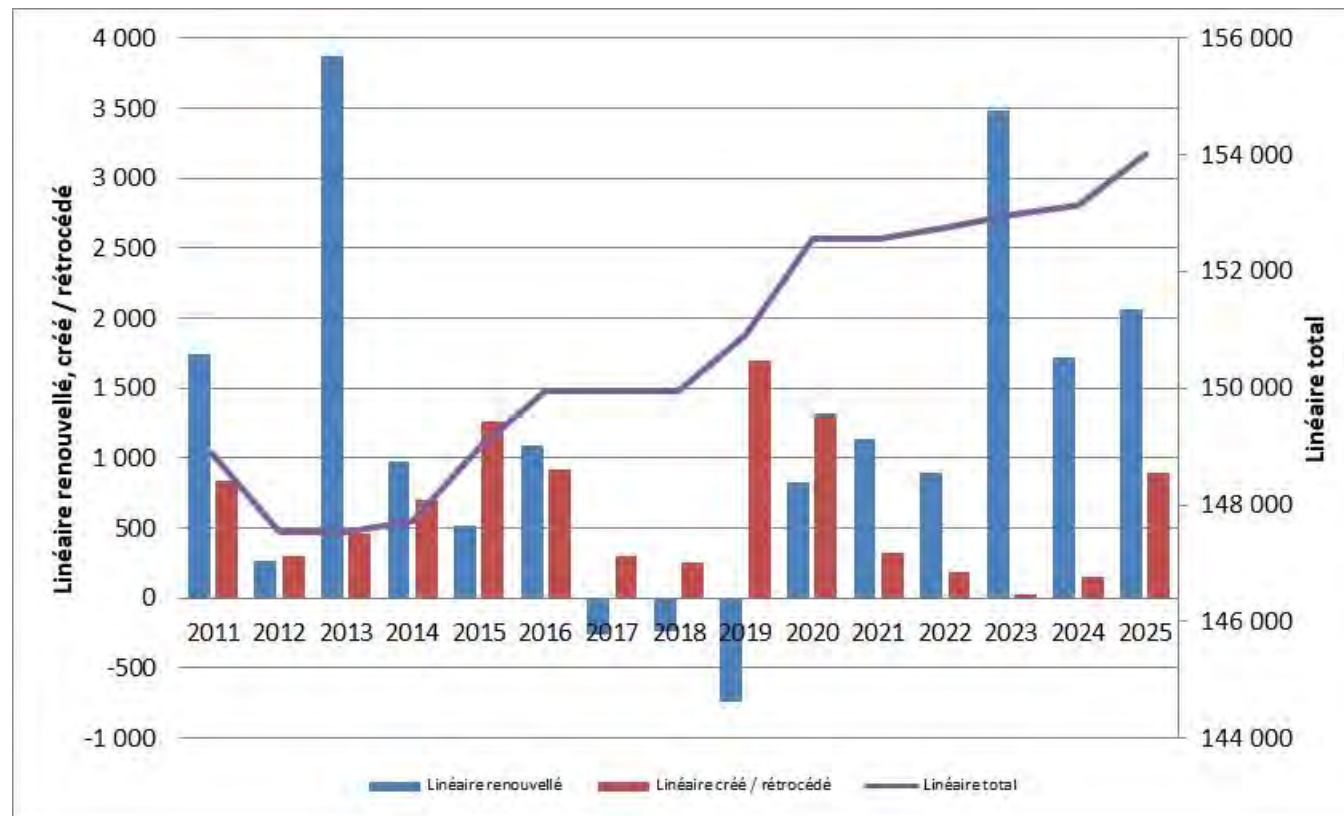


Figure 44 : Evolution des linéaires renouvelés, créés / rétrocedés et totaux depuis 2011

En 2025, les travaux de renouvellement de conduite en coordination avec les programmes de voirie des communes se sont donc poursuivis. De même, la CCLVD poursuivra en 2026 l'accompagnement des communes dans leur politique d'urbanisme.



Figure 45 : Renouvellement de la conduite et des branchements d'eau potable – Rue Louis Portebois à Laigneville (Régie CCLVD)



Figure 46 : Renouvellement de la conduite et des branchements d'eau potable – Rue de la Chesnaie, rue Fontaine Saint Maur et impasse Courtil Grand-mère à Bailleval (DEGAUCHY)



Figure 47 : Renforcement du réseau d'**eau potable** – Rue de la République à Monchy Saint Eloi (Régie CCLVD)



Figure 48 : Extension **de la conduite d'eau potable** – Rue de la source à Labruyère (Régie CCLVD)



Figure 49 : Renouvellement et extension **du réseau d'eau potable** – Allée des Frênes à Rantigny (DMVA)



Figure 50 : Renouvellement et extension **du réseau d'eau potable** – Rue de la Brèche à Rantigny (Régie CCLVD)



Figure 51 : Extension **du réseau d'eau potable** – Rue Emile Zola à Rantigny (Régie CCLVD)

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2025 est le suivant :

Commune	Rue	Coût	Entité
Labruyère	Rue de la source	32.430,30 € HT	REGIE CCLVD
Laigneville	Rue Paul Fort	16.000 € HT	DEGAUCHY - REGIE CCLVD
Rantigny	Rue de la Brèche	131.280,91 € HT	REGIE CCLVD
Rantigny	Allée des frênes	199.965,34€ HT	DMVA
Liancourt	Rue Roger Duplessis	26.258,5 € HT	DEGAUCHY
Bailleval	Rue Fontaine Saint Maur Rue de la Chesnaie Impasse Courtil Grand-mère	136.094,58 € HT	DEGAUCHY
Laigneville	Rue Louis Portebois	127.430,48 € HT	REGIE CCLVD
Total		669.460,11 € HT	

Tableau 25 : Tableau récapitulatif des principaux investissements

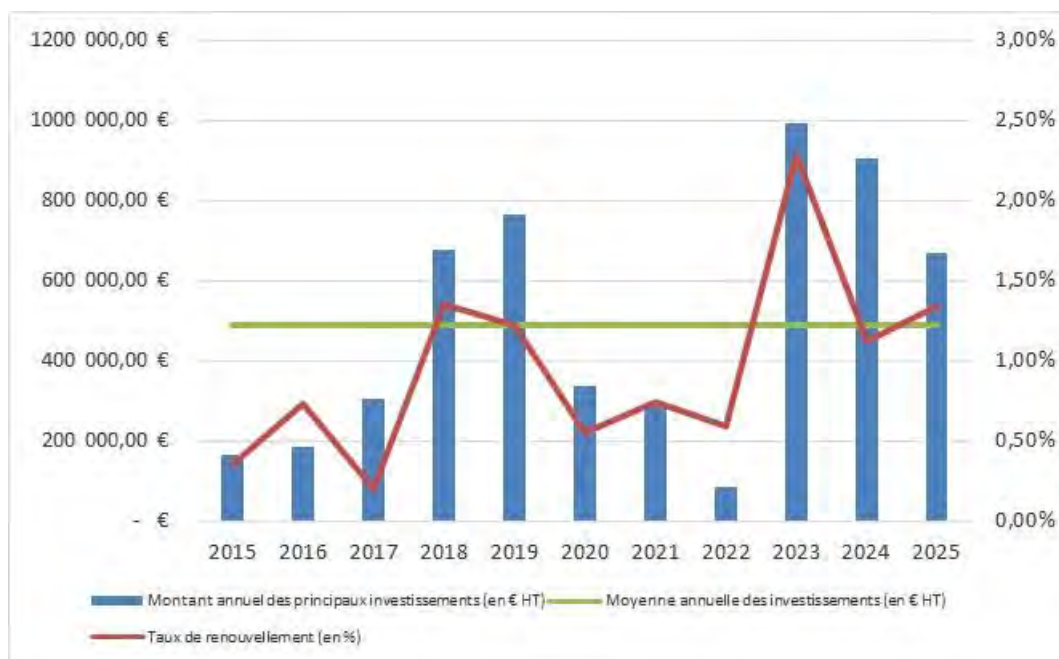


Figure 52 : **Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'eau potable depuis 2015**

**Nota : l'année 2022 avait été partielle (tous les coûts des travaux n'avaient pas été inclus)*

Le taux de renouvellement est de 1,34 % en 2025 (moyenne nationale : 0,66 %). La moyenne au niveau de la CCLVD sur ces 5 dernières années est de 1,21 %.

A noter que la CCLVD a investi en moyenne sur ces 10 dernières années environ 490.000 € HT/an sur des travaux de renouvellement/création de réseau d'eau potable.

Il est à noter que les années 2018 et 2019 avaient été marquées par les travaux de renouvellement d'eau potable sur la traversée de la commune de Rantigny (avenue Pierre Curie, avenue Jean Jaurès) et de la commune de Verderonne (rue du château, place des tilleuls, rue de la cavée) ainsi que la création du maillage d'eau potable entre les communes de Rosoy et Labruyère permettant ainsi de secourir également la commune de Verderonne.

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement de la traversée Rue de la République à Laigneville (1^{ère} phase).

Par ailleurs, le bureau d'études ETUDIS AMENAGEMENT a mené les études en 2022 pour les travaux de requalification de la rue Victor Hugo, place de la Rochefoucauld à Liancourt. Dans le cadre de ces travaux, la CCLVD a renouvelé ses réseaux d'eau potable. Les travaux ont démarré en 2023 et se sont achevés en 2024.

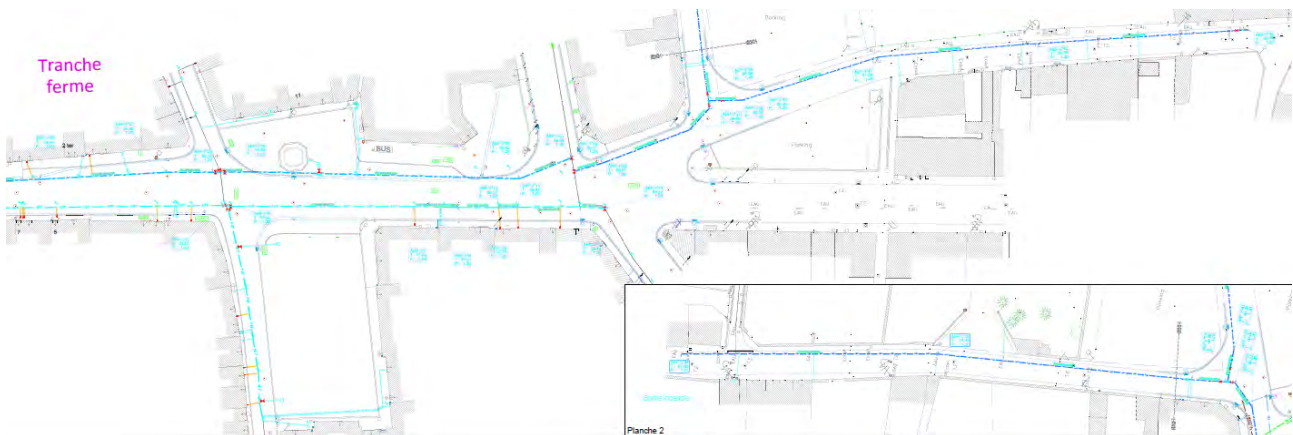


Figure 53 : **Extrait du plan de renouvellement des réseaux d'eau potable Rue Victor Hugo et place de la Rochefoucauld à Liancourt**

2.9.4 MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

La dernière phase de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable menée par le groupement BERIM / EGIS EAU s'est achevée en 2015.

Cette actualisation avait pour objectif d'améliorer la gestion de l'exploitation des installations et programmer les travaux nécessaires.

Les conclusions de cette étude amènent à la réalisation des travaux suivants :

- Maillage Béthencourt Demi-Lune réalisé en 2015,
- Maillage Labruyère-Rosoy réalisé en 2019,
- Arrêt d'exploitation du réservoir « Demi-Lune » à Labruyère : réalisé en 2020,
- Travaux liés au renouvellement de canalisations estimés à 316.200 € HT / an pour un total de 3.800.000 € HT sur les canalisations prioritaires sur 10 ans : des renouvellements annuels sont réalisés,
- Travaux liés au renouvellement de canalisation, spécifiques à la canalisation de production (estimation à 600.000 € HT) qui ne seraient pas réalisés. En effet l'interconnexion sécuritaire avec l'ACSO pourrait remplir ce rôle.
- Réhabilitation des réservoirs de Rantigny et Laigneville,
- Renforcement canalisation « aval Liancourt » : le renouvellement rue Victor Hugo à Liancourt a été privilégié en 2024.
- Sécurisation de la ressource avec la création d'une liaison entre le réservoir de Villers Saint Paul (ACSO) et le réservoir 1.500 m³ de Labruyère.

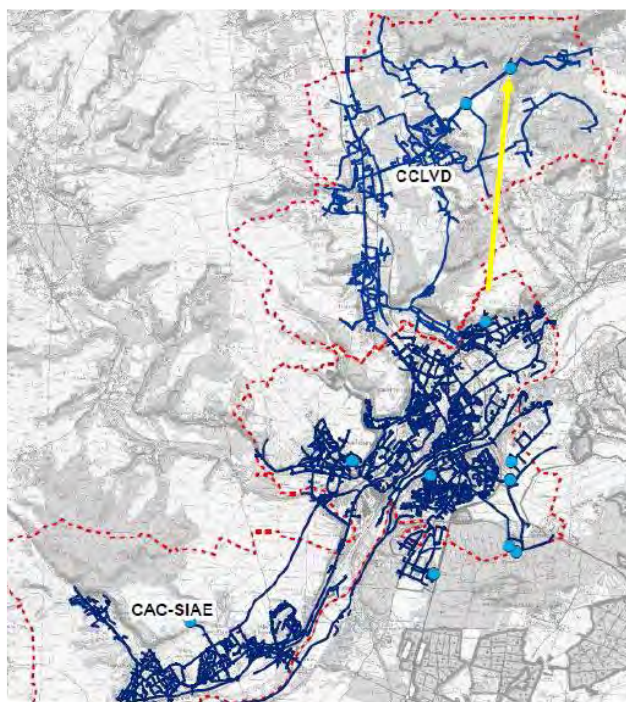


Figure 54 : Localisation des réservoirs CCLVD et ACSO

- Ces travaux consisteraient à la pose d'une canalisation DN250 sur 6,8 km.

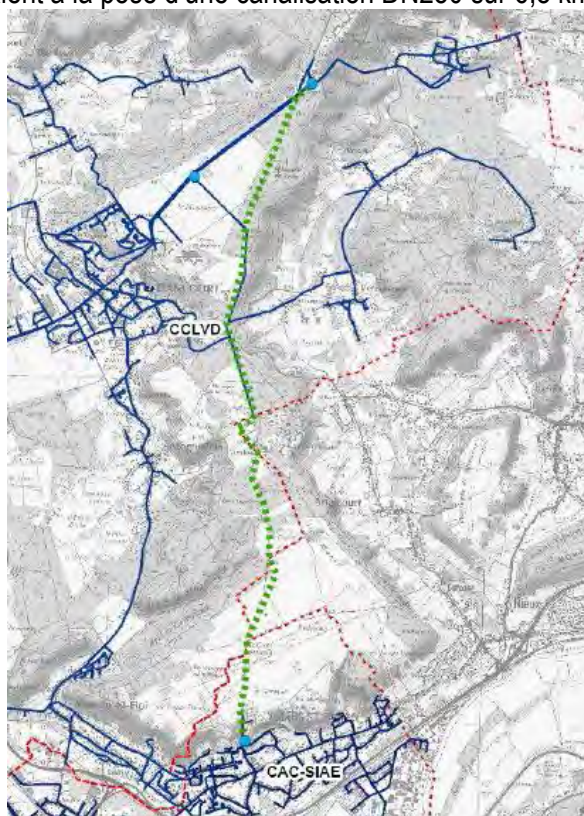


Figure 55 : Tracé potentiel d'interconnexion

L'étude de faisabilité sera lancée en 2026.

Dans le cadre de ce Schéma Directeur, une expertise de la canalisation de pompage (entre les forages et l'usine) par scanner a été menée par SAFEGE.

3 sondages ont été réalisés sur des canalisations en fonte ductile DN250 datant des années 70 :

- 2 sondages au niveau du chemin Berenger à Labruyère,
- 1 sondage au niveau de la cavée Moulin à Labruyère.



Figure 56 : Scan de la canalisation

Ces sondages ont conclu à un risque de fuite ou de casse avéré étant donné l'épaisseur résiduelle de la canalisation et la présence de nombreux points de corrosion très profonds.



Figure 57 : Canalisation du chemin Berenger à Labruyère

La réflexion du renouvellement de cette canalisation est à mettre en parallèle avec les travaux d'interconnexion avec l'ACSO.

2.9.5 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS OU REFAITS

	2024			2025		
	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (*)	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (*)
Bailleval	3	-	1	3 + 7 par anticipation (fontaine st Maur)	-	32 dont 31 (chantier Cagneux)
Cauffry	3	-	33 (dont 11 rue Carette, 13 rue des Vieilles Ecoles 9 Grande rue)	2	-	1
Labruyère	1	-	-	1	-	1 avec extension de 32ml
Laigneville	7	-	11 (dont 1 rue république 1 rue du cimetière 1 rue Ambroise Croizat 5 branchements rue de Mello 3 branchements route du terrain de sports)	7	-	95 (dont 84 chantier rue Louis Portebois et 4 rue Courbet)
Liancourt	8	-	30 (dont 1 rue des Arts et Métiers 1 rue Albert 1 ^{er} 14 rue Victor Hugo 13 Place La Rochefoucauld 1 poste Bérégovoy)	6	-	9 (dont 5 rue Latour)
Mogneville	-	-	9 (dont 1 rue de la Brèche, 8 place Jean Jaurès)	2	-	5

	2024			2025		
	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (*)	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (*)
Monchy Saint Eloi	1	-	1	7	-	3
Rantigny	7	-	34 (dont 10 branchements rue Albaret / Duvoir 24 branchements rue Dubuy Raguët)	1	1	35 (dont 20 rue Emile Zola, et 12 rue de la Brèche)
Rosoy	2	-	2	1	-	-
Verderonne	1	-	-	1	-	-
Total	33	1	121	38	1	181

Tableau 26 : Nombre de branchements neufs ou refaits

(*) Correspond à des mises en conformité de branchement (compteur déplacé pour être posé dans un regard sur domaine public ou privé, ...), les interventions sur des branchements plomb ne sont pas comptabilisées dans cette catégorie.

En 2025, le coût d'un branchement eau neuf « standard » (diamètre 15 sans citerneau, moins de 10 ml) était de 2.270,00 € HT (identique en 2024).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Branchements neufs	36	56	55	53	50	59	45	37	52	50	41	33	38
Réfection de branchements en plomb	21	6	4	8	7	8	5	-	1	1	1	-	1
Modification de branchements	388	137	111	104	136	283	198	112	138	144	171	121	181
Total	445	199	170	165	191	350	246	149	191	195	213	154	220

Tableau 27 : Evolution du nombre de branchements neufs ou refaits depuis 2013

En 2025, le nombre de modification de branchements a augmenté, notamment du fait des travaux en régie et du renouvellement des conduites. Le nombre de création de branchements est resté stable.

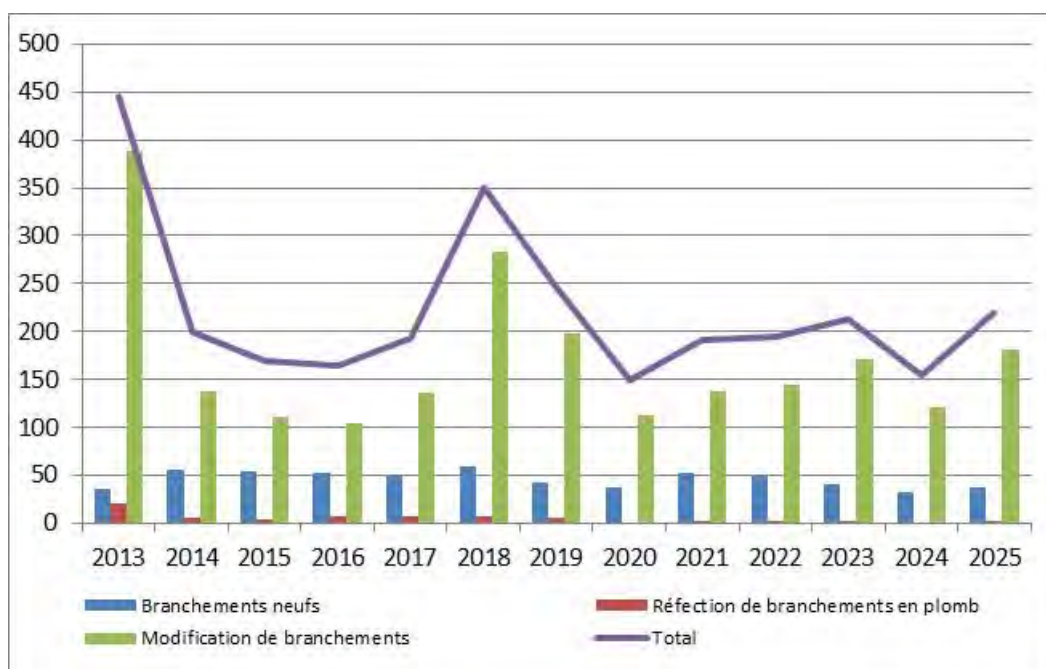


Figure 58 : Evolution du nombre de branchements entre 2013 et 2025

2.9.6 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX

2.9.6.1 Synthèse des interventions

Type d'intervention	2024	2025
Réparations sur conduite principale ou branchements en journée et en astreinte	31 sur conduites 30 sur branchements 7 sur bouches à clé et vannes 2 condamnations de branchement	21 sur conduites 51 sur branchements 2 sur bouches à clé et vannes 5 condamnations de branchement
Changement de vannes	8 et reprise de la totalité des BAC rue Victor Hugo à Liancourt	Toutes celles des chantiers de renouvellement et d'extension
Réparation fuite sur poteau incendie	2	1
Renouvellement de poteaux incendie	7 renouvellements	9 renouvellements + 1 création de poteaux incendie
Ordres de service ouvertures, ouverture avec pose compteurs et fermetures abonnés	317	302
Demande étalonnage compteur	-	-
Interventions fuites avant compteurs, compacts	72	96
Mise en conformité, reprise branchement	121	181

Type d'intervention	2024	2025
Réfection de branchements en plomb	-	1
Création de branchement	33	38
Changement de compteurs	43	58
Interventions service de garde	58 (dont 23 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements et 7 interventions pour fuites avant compteur – 6 fuites après compteurs – 4 problèmes assainissement bouché)	61 (dont 22 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements et 11 interventions pour fuites avant compteur – 19 fuites après compteurs (pbm Foncia résidence Jules Ferry)– 1 problème pluvial pompe de relevage)
Nombre total de réparations pour fuite (gardes + heures ouvrées)	103 (73 en heures ouvrées + 30 en interventions de gardes)	108 (75 en heures ouvrées + 33 en interventions de gardes)
Nombre total d'ordres de service (petites interventions réalisées chez les abonnés : robinet avant compteur, relève index, réparation de fuites avant compteur, enquête branchement, pose bague plombage ...)	529	474

Tableau 28 : **Nombre d'interventions de la régie CCLVD**

2.9.6.2 Fuites sur conduite (en journée et en astreinte)

Les fuites sur conduite répertoriées sont les suivantes :

	2024		2025	
	Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
Bailleval	2	Rue du Paradis (1) Rue de la Fontaine Saint Maur (1)	2	Cavée des Etalons (1) Rue de la Fontaine Saint Maur (1)
Cauffry	7	Rue des Roses (2) Route de Mouy (1) Les Carpentières (2) Rue de la Croix de Bois (1) Rue du Moulin (1)	4	Rue des glycines (1) Rue des chèvrefeuilles (1) Rue Neuve (1) Route de Mouy (1)
Labruyère	1	Rue de la Libération (1)	2	Rue Henri Legrand (2)
Laigneville	4	Rue André Gourdin (1) Rue du Vieux Fort (1) Rue Henri Thébault (1) Rue Jules Ferry (1)	8	Rue du Vieux Fort (3) Rue Joseph Cugnot (1) Rue Nogent (1) Ruelle Bernier (1) Rue Gambetta (1) Rue Douchet Rubé (1)
Liancourt	8	Chemin du bois Rouge (1) Rue Latour (2) Avenue du 11 novembre (1) Rue de Rieux (1) Rue Edmond Jolidon (2) Route de Catenoy (1)	4	Rue du mail (1) Rue Latour (2) Avenue Albert 1 ^{er} (1)
Mogneville	1	Rue de la Brèche (1)	-	-
Monchy Saint Eloi	7	Rue Raymond Maillet (1) Rue du Champs du Mouton (1) Rue de la République (4) Rue de Villers (1)	-	-
Rantigny	-	-	1	Rue Emile Zola (1)
Rosoy	1	Rue du Marais (1)	-	-
Verderonne	-	-	-	-
Total	31	Dont 13 en interventions astreinte	21	Dont 8 en interventions astreinte

Tableau 29 : Nombre de fuite sur conduite (en journée et en astreinte)



Figure 59 : Fuite sur conduite alimentant un PI – Rue Latour à Liancourt (avril 2025)



Figure 60 : Fuite rue Emile Zola à Rantigny (janvier 2025)



Figure 61 : Fuite Route de Mouy à Rantigny (décembre 2025)

La tendance du nombre de fuite est plutôt descendante au fil de ces dernières années ce qui s'explique par un programme de renouvellement ciblé sur les canalisations les plus fuyardes.

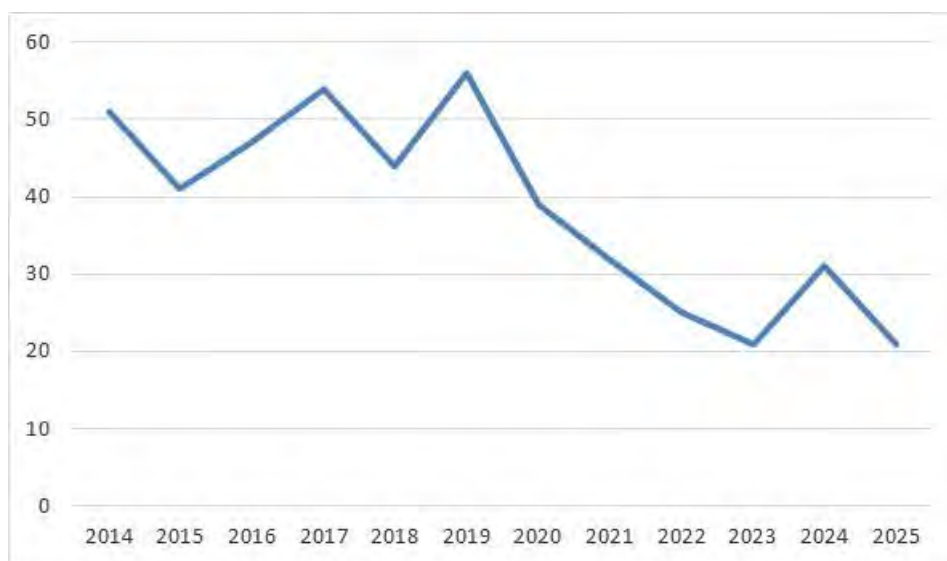


Figure 62 : Evolution depuis 2014 du nombre de fuites sur conduite au global

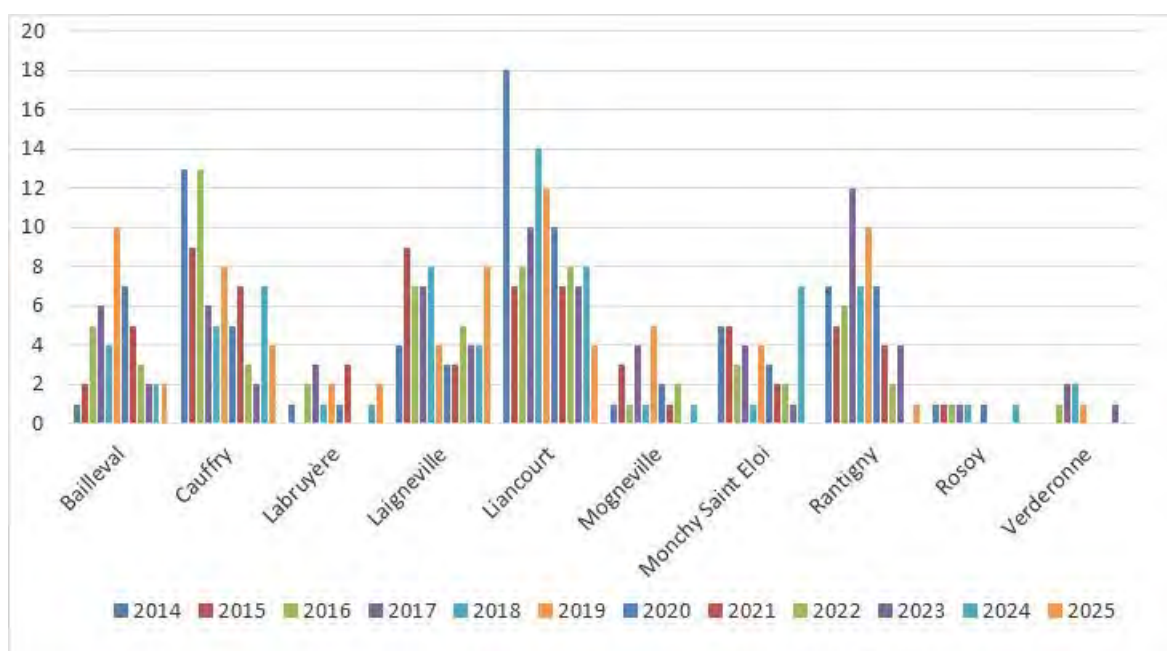


Figure 63 : Evolution depuis 2014 des fuites sur conduite par commune

Le nombre de fuites par commune est à mettre en parallèle avec le linéaire de réseaux (Liancourt présente le plus grand linéaire de réseau) mais aussi la nature du réseau (Cauffry par exemple a beaucoup de réseaux amiante) et l'âge des conduites.

En 2025, le nombre d'interventions pour fuite sur conduite est en baisse par rapport à 2024.

2.9.7 COMPTEURS

2.9.7.1 Patrimoine (au 01/01/2026)

	sans année	Avant 1980	De 1980 à 1987	De 1988 à 1994	De 1995 à 2000	De 2001 à 2006	De 2007 à 2014	De 2015 à 2025	Total
Bailleval	0	0	0	0	0	0	1	680	681
Cauffry	1	0	0	1	0	1	1	1068	1072
Labruyère	0	0	0	0	0	0	0	245	245
Laigneville	3	0	0	1	0	1	10	2119	2134
Liancourt	16	1	0	2	3	0	6	2619	2647
Mogneville	1	0	1	0	0	1	0	611	614
Monchy Saint Eloi	2	0	2	0	1	0	1	876	882
Rantigny	2	0	0	0	0	0	4	1274	1280
Rosoy	1	0	0	0	0	0	0	261	262
Verderonne	0	0	0	0	0	0	0	292	292
Total	26	1	3	4	4	3	23	10.045	10.109

Tableau 30 : Age des compteurs par commune

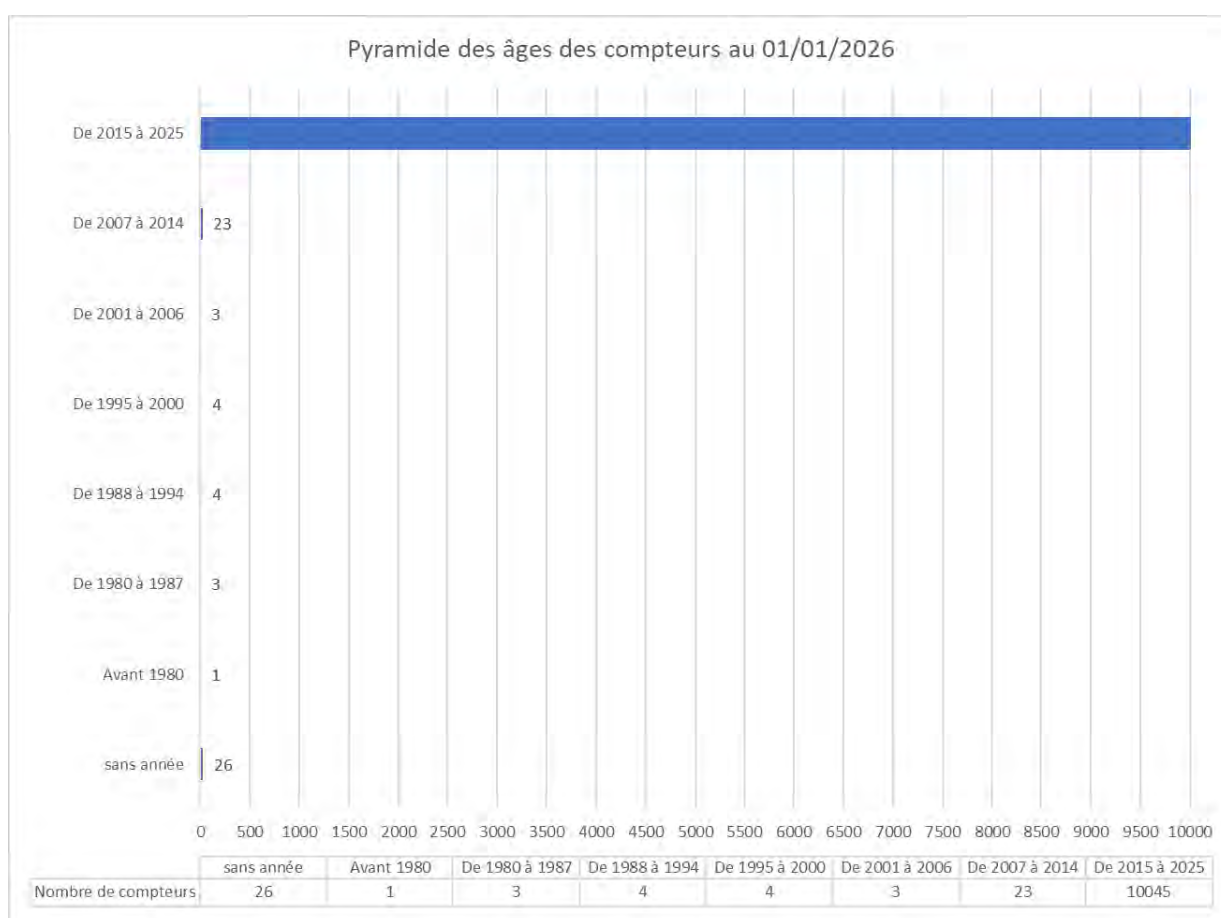


Figure 64 : Pyramide des âges des compteurs au 01/01/2026

	Nombre de compteurs < 2000	% de compteurs < 2000
Bailleval	0	0,00%
Cauffry	2	0,00%
Labruyère	0	0,00%
Laigneville	4	0,19%
Liancourt	22	0,83%
Mogneville	2	0,33%
Monchy Saint Eloi	5	0,57%
Rantigny	2	0,16%
Rosoy	1	0,38%
Verderonne	0	0,00%
Total	38	0,38%

Tableau 31 : Nombre et pourcentage de compteurs < 2000

10.058 compteurs sont équipés en télérelève (99,5 % du parc de compteurs en service). Selon l'arrêté du 06/03/2007, la date limite de vérification périodique pour les compteurs mis en service avant le 01/01/1994 est le 31/12/2014. Les compteurs de la classe C mis en service avant le 1^{er} janvier 2000, devaient avoir subi la vérification périodique au plus tard le 31 décembre 2015.

Au 01/01/2026, 0,4 % du parc de compteur en service a plus de 15 ans. Au-delà de 15 ans, il est souvent reconnu que les compteurs ont tendance à sous-estimer les volumes consommés par les abonnés. Les compteurs non changés à ce jour concernent soit des logements vacants, soit des compteurs qui n'ont pu être changés pour des raisons techniques ou en raison d'un refus.

2.9.7.2 Marché de télérelève

En 2015, la CCLVD a lancé le marché pour le renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau.

Les objectifs de ce marché étaient :

- D'améliorer la qualité de service rendu aux usagers
- D'améliorer la facturation et la fiabilité de la relève
- De détecter toutes les anomalies (fuites, fraudes, compteurs arrêtés, ...)
- D'assurer le renouvellement du parc compteur et d'adapter le dimensionnement à la consommation réelle
- D'améliorer le rendement de réseau (meilleure réactivité pour rechercher les fuites en couplant la sectorisation aux compteurs des abonnés)

Le marché a été attribué au groupement d'entreprise LYONNAISE DES EAUX – ONDEO SYSTEMS pour un montant de **1.788.555,30 € HT** correspondant au déploiement, gestion et maintenance (pour une durée de 13 ans) de la télérelève, et à l'équipement de 9.500 compteurs en télérelève avec le remplacement de 7.614 compteurs.

Ce montant est sous-décomposé de la façon suivante :

- 764.78,73 € HT pour le renouvellement des compteurs,

- 507.878,48 € HT pour le déploiement télérelève (modules, architecture, interfaces informatiques),
- 516.498,09 € HT pour la gestion et maintenance (réparties sur 12 ans, soit 43 000 € HT/an environ).

Le marché a été notifié le 10/11/2015 pour une durée de 13 ans. La solution retenue est la mise en place de la 2^{ème} génération de télérelève du constructeur ONDEO.

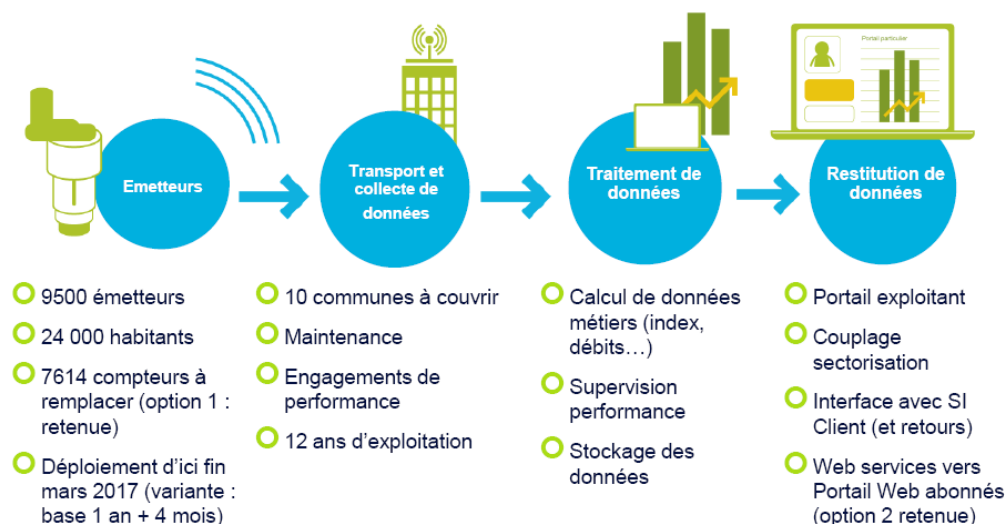


Figure 65 : Patrimoine et enjeux du marché

De 1^{ères} réunions de travail ont eu lieu en fin d'année 2015. Le déploiement des antennes et de l'architecture de la télérelève a démarré fin 2016 et le renouvellement des compteurs a débuté en janvier 2017 jusque fin juillet 2017 pour le plus gros du déploiement par les équipes SUEZ. La régie a ensuite pris le relais de septembre à décembre 2017 puis sur du renouvellement plus ponctuel en 2018.

Les compteurs non changés à ce jour correspondent à ceux des logements vacants ou ceux non changés pour raisons techniques ou refus. Cependant, de manière ponctuelle, ces compteurs sont changés au fur et à mesure par la régie.

Au 01/01/2026, pour les compteurs équipés, le taux de performance sur 30 jours (**réception d'au moins un index sur 30 jours**) est de 99,6 % (98,9% au 01/01/2025, 98,8 % au 01/01/2024, objectif du marché 99 %), et de 99,2 % sur 7 jours (98,4 % au 01/01/2025, 98,3 % au 01/01/2024, objectif marché 98 % sur 7 jours).



Figure 66 : Performances système de télérelève

Source : site SITR, tableau de bord, performances trames au 01/01/2026

Le nombre de récepteurs en place au 31/12/2025 est de 20 (identique à 2024). La liste est présentée ci-dessous :

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
5116611400131	K2G	Ancienne Ecole_C	60290 Grande Rue, Cauffry, France	49.31406429999999	2.4290346000000227	60134
5116611400216	K2G	Eglise_Verderon	Rue de l'Église 60140 Verderonne			60669
5116611400278	K2G	MAIRIE LAIGNEVILLE	390 Rue de la République, 60290 Laigneville, France	49.2936557	2.4435943999999938	60342
5116611400292	K2G	Eglise_MonchySt	11 Rue de la République 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29234	2.462169	60409
5116611400315	K2G	Eglise_Rosoy	23 Rue de l'Église 60140 Rosoy	49.34111	2.497148	60547
5119611602338	K2G	CANDELABRE MONCHY ST ELO	28 Rue Louis Vauthier 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29779280605778	2.4672067163191973	60409
5117611400992	K2G	Eglise_Mogneville	2 Rue de l'Église 60140 Mogneville	49.314735	2.472117	60404
5117611401425	K2G	Reservoir_Labruyere	Rue Henri Ayrald 60140 Labruyère			60332
5117611402231	K2G	GYMNASE RANTIGNY	29 Rue Sacco et Vanzetti 60290 Rantigny	49.3281	2.4391	60524
5216610000087	K2G	Eglise_Cauffry	123 Route de Mouy 60290 Cauffry			60134
5216611100236	K2G	EPOrdibee_Mogne	Rue de l'Ordibée 60140 Mogneville	49.316719	2.485321	60404
5216611100250	K2G	Eglise_Labruyer	Rue de l'Église 60140 Labruyère	49.351593	2.509353	60332
5216611100274	K2G	Gymnase_Laignev	Rue des Cerisiers 60290 Laigneville	49.300932	2.441983	60342
5217611105467	K2G	CentreCulturel_	6 Rue du Général Leclerc 60140 Liancourt	49.330502	2.463969	60360
5217611100639	K2G	Stade_Liancourt	18 Rue du 8 Mai 1945 60140 Liancourt	49.334889809649816	2.4666130542755127	60360
5217611100554	K2G	EGLISE BAILLEVAL	19 Place du Général de Gaulle 60140 Bailleval			60042
5217611100295	K2G	POTEAU SENE COURT BAILLEVAL	14 Rue de l'Hostellerie 60140 Bailleval	49.3498419339384	2.447619438389666	60042

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
5217611104422	K2G	CLOS SAINT PAUL MONCHY	10 Rue du Clos Saint-Paul 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.287013411159144	2.47517466545105	60409
5217611104620	K2G	EGLISE LAIGNEVILLE	498 Rue Henri Thebaut 60290 Laigneville	49.30553390297498	2.4509024622238944	60342
5217611105023	K2G	UNY RANTIGNY	9 Rue d'Uny 60290 Rantigny			60524

Tableau 32 : Liste des récepteurs de télérelève

Tout comme les années précédentes, des campagnes de maintenance ont été réalisées afin de maintenir les taux de réception : 504 interventions ont été réalisées en 2025 (448 en 2024), dont 307 changements d'émetteurs (216 en 2024) et 143 poses de déportés (49 en 2024).

2.9.8 POTEAUX D'INCENDIE, RESERVES INCENDIE, BORNES DE PUISAGE

2.9.8.1 Essais des points d'eau incendie publics

Les poteaux d'incendie et réserves incendie sont de la compétence de la commune. La Communauté de Communes accompagnait jusqu'en 2016 les centres de secours chaque année pour la tournée des hydrants. La CCLVD réalise, si la commune le souhaite, les travaux d'entretien sur les poteaux incendie.

Depuis 2016, la tournée des hydrants est réalisée par la CCLVD.

En effet, fin d'année 2015, le SDIS 60 a décidé d'arrêter la réalisation de ces essais du fait de l'engagement de leur responsabilité et parfois de la critique par les particuliers (eau teintée).

La Communauté de communes a donc délibéré en 2016 pour la mise à disposition des services de la CCLVD pour le contrôle des points d'eau incendie publics pour le compte des communes membres.

En 2024, a eu lieu la tournée des hydrants (fréquence 1 fois tous les 2 ans), la prochaine tournée est programmée en 2026.

2.9.8.2 Inventaire

	2024			2025		
	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie ou Prises cours d'eau	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie Ou Prises cours d'eau
Bailleval	27	-	3	27	-	3
Cauffry	34	-	-	34	-	-
Labruyère	12	-	-	12	-	-
Laigneville	65	-	1 (chemin de rosé)	65	-	1 (chemin de rosé)
Liancourt	69	3	/	69	3	/
Mogneville	23	-	1 (rue de la Brèche)	23	-	1 (rue de la Brèche)
Monchy Saint Eloi	30	-	1 (Croix Blanche)	30	-	1 (Croix Blanche)
Rantigny	36	-	-	37	-	-
Rosoy	12	-	1	12	-	1
Verderonne	11	-	-	11	-	-
Total	318	3	6	319	3	6

Tableau 33 : Inventaire des poteaux incendie et des réserves

2.9.8.3 Travaux

8 poteaux incendie ont été renouvelés sur le territoire (soit 2,5 % du patrimoine) (7 en 2024). La prochaine campagne de vérification des hydrants aura lieu en 2026.

	Nombre	Localisation	N°
Bailleval	/	/	/
Cauffry	/		
Labruyère	/		
Laigneville	2	Rue Louis Portebois (x 2)	LAI 31 LAI 33
Liancourt	2	Rue Latour Rue Bossuet	LIA 27 LIA 19
Mogneville	/	/	/
Monchy Saint Eloi	2	Rue de la République (x 2)	MON 10 MON 11
Rantigny	2	Rue Emile Zola (x 2)	RAN 10 RAN 11
Rosoy	/	/	/
Verderonne	/	/	/
Total	8	/	/

Tableau 34 : Travaux de renouvellement des poteaux incendie, bornes incendie 2025

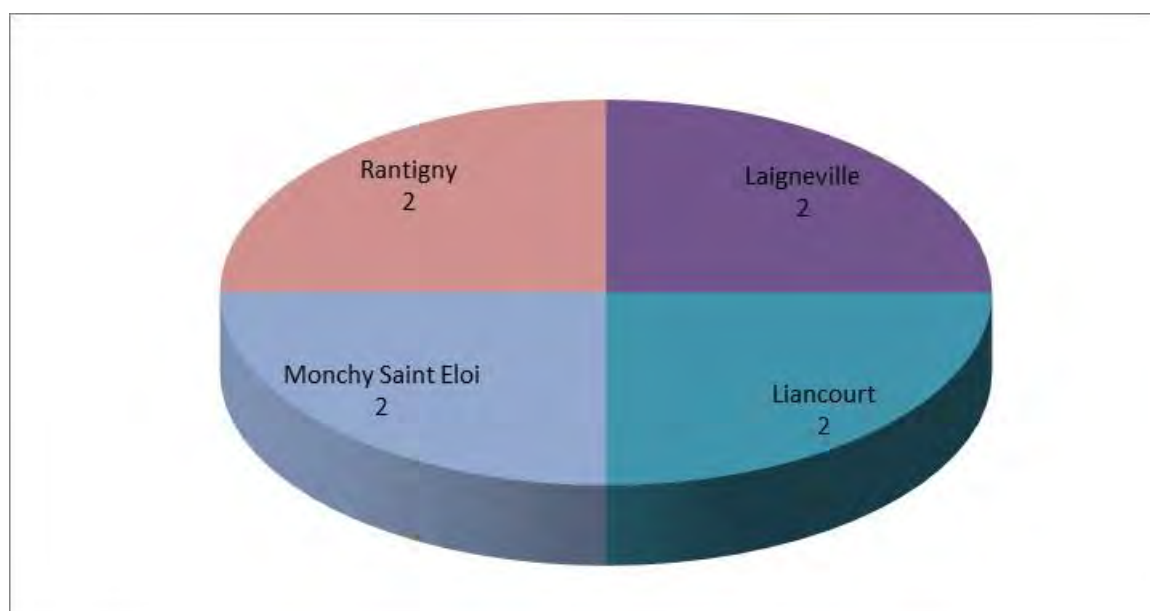


Figure 67 : Répartition du renouvellement de poteaux d'incendie 2025



Figure 68 : **Poteau d'incendie** MON 10 renouvelé – Rue de la République à Monchy Saint Eloi (Régie CCLVD)



Figure 69 : **Poteaux d'incendie** RAN 10 et RAN 11 renouvelés – Rue Emile Zola à Rantigny (DMVA)

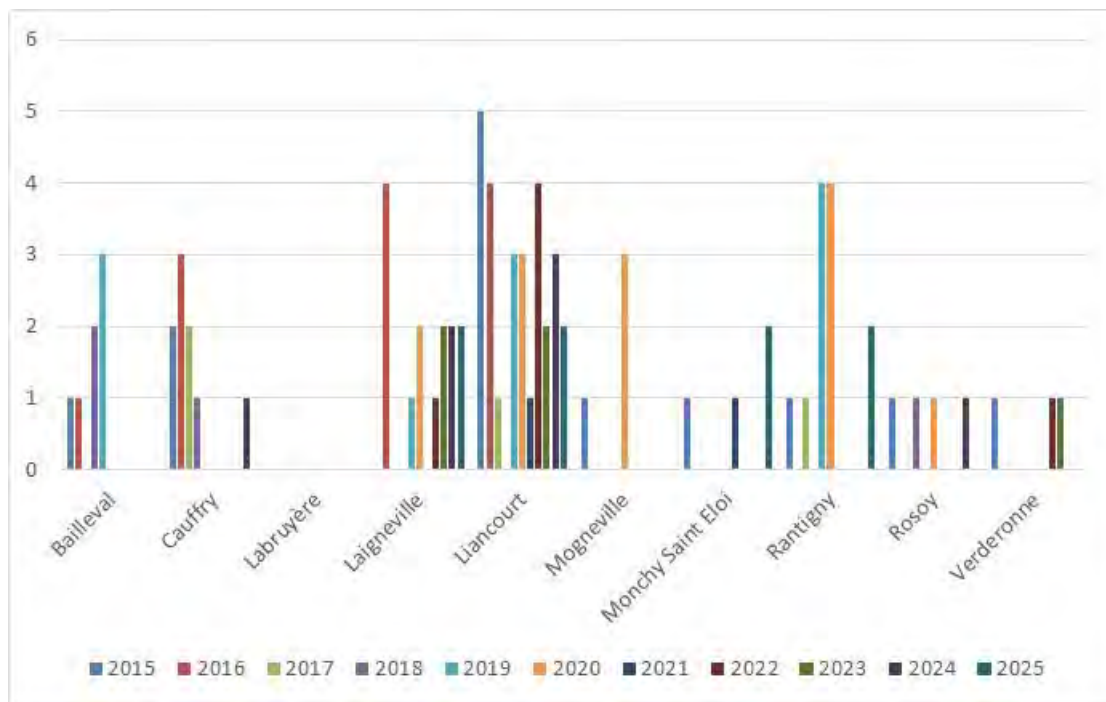


Figure 70 : Evolution depuis 2015 des **poteaux d'incendie renouvelés** par commune

1 poteau d'incendie a été créé Rue Emile Zola à Rantigny (RAN 43).



Figure 71 : **Poteau d'incendie** RAN 43 créée – Rue Emile Zola à Rantigny (DMVA)

2.9.8.4 Copernic

En 2016, un mouchard du fournisseur de poteaux d'incendie BAYARD appelé « Copernic » a été installé sur le poteau d'incendie situé au carrefour de la rue du Saint Sacrement / rue Paul Faure à Mogneville.



Figure 72 : Pose du Copernic sur le poteau d'incendie à l'angle de la rue du Saint-Sacrement et de la rue Paul Faure à Mogneville

Ce mouchard détecte chaque ouverture du poteau et envoie une alarme par mail et sms. Il est suivi via un logiciel de supervision « Smart inside » du fournisseur BAYARD.

Date de début	Heure de début	Heure de fin	Durée (s)	Volume (m³)	Température (°C)
07/06/2016	11:51:05	11:54:56	03:03:51	231,00	3,85
20/05/2016	09:50:17	09:54:12	04:03:55	235,00	3,92
18/05/2016	12:33:48	12:37:14	03:33:26	206,00	3,43
12/05/2016	12:30:18	12:32:59	02:42:41	161,00	2,68
06/05/2016	11:54:23	11:57:40	03:13:17	197,00	3,28
03/05/2016	08:47:36	08:56:43	09:09:05	545,00	9,08
30/04/2016	19:35:14	19:38:08	03:02:54	174,00	2,90
29/04/2016	08:58:24	08:59:55	01:01:31	91,00	1,52
26/04/2016	08:57:09	08:58:12	01:01:04	84,00	1,87
24/04/2016	18:47:51	18:50:55	03:03:04	184,00	3,07
18/04/2016	18:50:36	18:54:04	03:33:28	236,00	3,07
12/04/2016	15:01:51	15:07:24	05:35:33	220,00	5,55
12/04/2016	13:11:59	13:15:27	03:04:28	266,00	4,47
11/04/2016	14:39:09	14:47:14	08:08:05	185,00	8,06
11/04/2016	12:51:35	12:55:31	04:04:55	295,00	4,92
11/04/2016	10:59:05	11:19:38	01:11:33	693,00	11,54
07/04/2016	11:31:32	11:48:04	01:16:32	992,00	16,53

Figure 73 : Extrait du logiciel de supervision « Smart inside » de Bayard

En 2017, 2 autres « Copernic » ont été installés sur les poteaux d'incendie avenue Albert 1^{er} à Liancourt et rue Victor Hugo à Laigneville.

Malheureusement depuis 2021, des problèmes de transmission des données ont été constatés.

2.9.8.5 Borne de puisage

Afin de permettre aux entreprises, balayeuses, communes, ... de pouvoir prendre de l'eau et suite à l'interdiction par la CCLVD de prise d'eau sur poteau incendie (poteaux endommagés, eau non comptabilisée, risque de casse sur canalisation, risque de retour d'eau), la CCLVD a installé une 1^{ère} borne de puisage équipée d'un compteur au niveau de l'avenue Henri Besse à Cauffry.



Figure 74 : Borne de puisage – Avenue Henri Besse à Cauffry

En 2020, 2 bornes de puisage supplémentaires avaient été installées : une à Liancourt rue de l'Abattoir, une à Laigneville rue Joseph Cugnot (ZA les Cailloux).



Figure 75 : Borne de puisage – Rue de l'abattoir à Liancourt



Figure 76 : Borne de puisage – Rue Joseph Cugnot à Laigneville

En 2025, 911 m³ ont été comptabilisés sur ces bornes (120 m³ sur la borne de Cauffry, 302 m³ sur la borne de Liancourt et 489 m³ sur la borne de Laigneville) (1.376 m³ en 2024).

16 demandes de puisage ont été faites en 2025 (17 en 2024), 1 demande pour la borne de Cauffry pour 67 m³ (0 en 2024), 5 demandes pour la borne de Liancourt pour 123 m³ (5 en 2024 pour 75 m³) et 10 demandes pour la borne de Laigneville pour 309m³ (12 demandes en 2024 pour 677 m³) et 47 m³ ont été puisés sur les différentes borne par notre prestataire VEOLIA (135 m³ en 2024).

Aucun vol d'eau n'a été constaté en 2025 (1 vol en 2024 avec envoi de facture pour une amende forfaitaire de 500 m³ suite à un constat de piquage sur poteau incendie sur chantier de voirie).

2.9.1 SECTORISATION

Le réseau de distribution d'eau potable est équipé de 9 débitmètres et 3 compteurs de sectorisation.

	Commune	Rue	Type de mesure	Capteur de pression
S1	Liancourt	rue Pasquier	Débitmètre électromagnétique	Oui
S2	Monchy St Eloi	rue de la Gare	Débitmètre électromagnétique	Oui
S3	Bailleval	rue du Moulin	Débitmètre électromagnétique	oui
S4	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S5	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S6	Cauffry	rue du 8 Mai	Débitmètre électromagnétique	oui
S7	Rantigny	Derrière Saint Gobain (chemin du marais d'uny)	Débitmètre électromagnétique	Oui

	Commune	Rue	Type de mesure	Capteur de pression
S8	Verderonne	Chemin de Catenoy	Débitmètre électromagnétique	Oui
S9	Laigneville	Rue Victor Hugo	Débitmètre électromagnétique	Oui
S10	Labruyère	Rue de la libération	Compteur électromagnétique	Oui x 2 (amont / aval)
S11	Baillevall	En haut de la rue du grand Aulnois (RD 137)	Compteur électromagnétique	Non
S12	Labruyère	Rue Henri Ayrald (RD 631)	Compteur électromagnétique	Non
S13	Liancourt	Avenue du 11 novembre	Débitmètre électromagnétique	Oui
S14	Liancourt	Avenue Pierre Bérégovoy	Débitmètre électromagnétique	Oui

Tableau 35 : Liste des sectorisations

En cas de fuite importante sur le réseau, les débitmètres déclenchent une alarme « pression basse ».

Les compteurs indiquent uniquement un volume à sens unique.

En 2024, 8 débitmètres ont été renouvelés et recalibrés par la REGIE en collaboration avec SUEZ. Les automates de ces 8 débitmètres ont été également renouvelés et reprogrammés dans le logiciel de supervision TOPKAPI.



Figure 77 : S1 – Rue René Pasquier à Liancourt



Figure 78 : S2 – Rue de la gare à Monchy Saint Eloi



Figure 79 : S9 – Rue Victor Hugo à Laigneville



Figure 80 : S13 – Avenue du 11 novembre à Liancourt

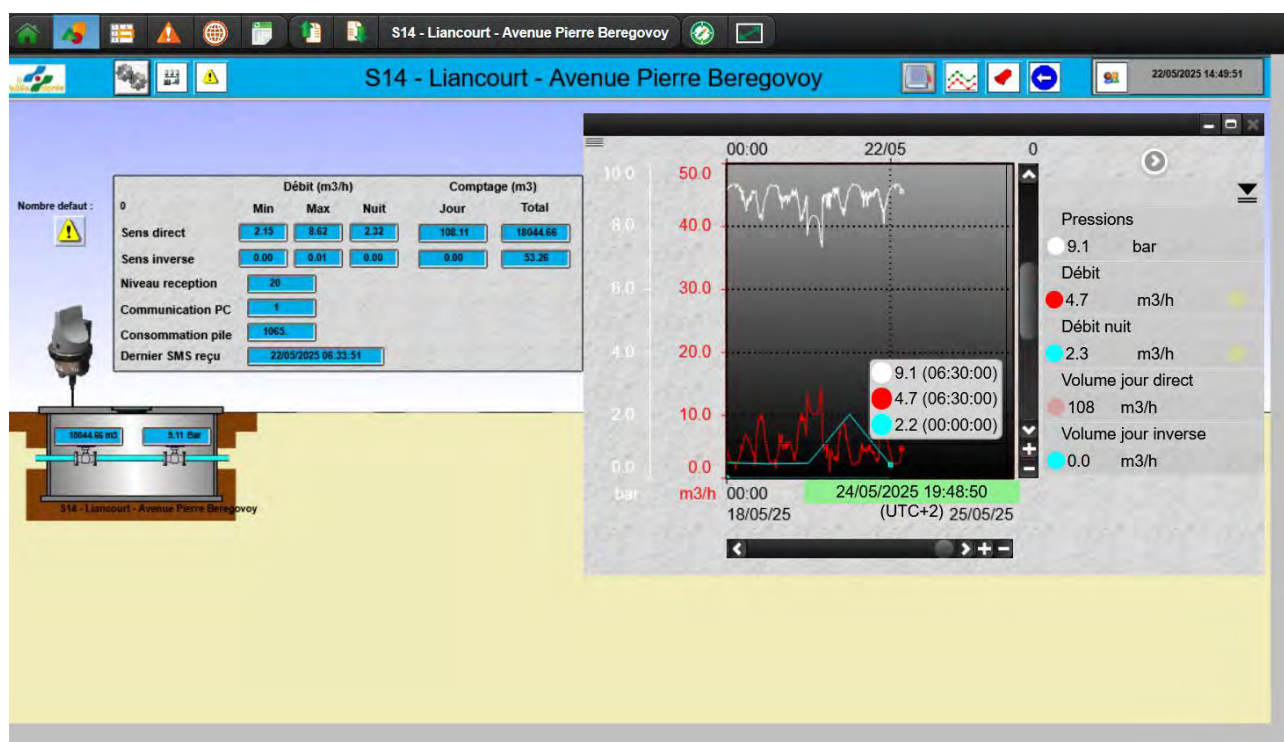


Figure 81 : Vue du topkapi S14 Avenue Pierre Bérégovoy à Liancourt

	A	AB	AC	AD	AE	AF	AG	AH	AI	AJ	AK	AL	AM	AN	AO	AP	AQ	AR	AS	AT	AU	AV	AW	AX	AY	AZ
		S1 Sectio Rue Pasquier Sens direct	S1 Sectio Rue Pasquier Sens Inverse	S2 Sectio Rue Gane Sens direct	S2 Sectio Rue Gane Sens Inverse	S3 Sectio Rue Moulin Sens direct	S3 Sectio Rue Moulin Sens Inverse	S4 Sectio Rue Albert 1er (Rivière) Sens direct	S4 Sectio Rue Albert 1er (Rivière) Sens Inverse	S5 Sectio Rue Albert 1er (Bus) Sens direct	S5 Sectio Rue Albert 1er (Bus) Sens Inverse	S6 Sectio Rue 8 mai Sens direct	S6 Sectio Rue 8 mai Sens Inverse	S7 Sectio Rue Saint Gobain Sens direct	S7 Sectio Rue Saint Gobain Sens Inverse	S8 Sectio Rosoxy Venderenne direct	S8 Sectio Rosoxy Venderenne Inverse	S9 Sectio Rue Victor Hugo Sens direct	S9 Sectio Rue Victor Hugo Sens Inverse	S10 Sectio Rue Libér. Sens direct	S10 Sectio Rue Libér. Sens Inverse	S11 Sectio Bihaucourt	S12 Sectio Demi Lune	S13 Sectio Av. du 11 nov.	S14 Sectio Av. P. Belpaproy Sens direct	S14 Sectio Av. P. Belpaproy Sens Inect
		m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³
2	dimanche, janvier 12, 2025	311	0	21	0	86	4	196	0	0	0	281	0	0	0	0	0	222	0	0	0	219	0	0	0	0
15	lundi, janvier 13, 2025	278	0	18	0	90	2	122	0	0	0	209	1	0	0	0	0	177	1	1	0	215	0	0	0	0
16	mardi, janvier 14, 2025	256	0	18	0	86	2	110	0	0	0	202	0	0	0	0	0	171	0	1	0	181	0	0	0	0
17	mercredi, janvier 15, 2025	288	0	22	0	83	1	121	0	0	0	233	0	0	0	0	0	200	0	1	0	166	0	0	0	0
18	jeudi, janvier 16, 2025	276	0	16	0	85	3	128	0	0	0	226	0	0	0	0	0	193	1	1	0	197	0	0	0	0
19	vendredi, janvier 17, 2025	270	0	21	0	83	1	126	0	0	0	202	0	0	0	0	0	181	0	1	0	182	0	0	0	0
20	samedi, janvier 18, 2025	297	0	20	0	71	1	145	0	0	0	223	0	0	0	0	0	209	0	1	0	104	0	0	0	0
21	dimanche, janvier 19, 2025	345	0	17	0	99	0	169	0	0	0	275	0	0	0	0	0	252	0	1	0	215	0	0	0	0
22	lundi, janvier 20, 2025	270	0	20	0	87	4	123	0	0	0	220	0	0	0	0	0	187	0	1	0	235	0	0	0	0
23	mardi, janvier 21, 2025	264	0	13	0	105	5	109	0	0	0	218	1	0	0	0	0	175	1	1	0	185	0	0	0	0
24	mercredi, janvier 22, 2025	271	0	12	0	97	2	114	0	0	0	224	0	0	0	0	0	189	0	1	0	189	0	0	0	0
25	jeudi, janvier 23, 2025	262	0	11	0	100	3	109	0	0	0	215	0	0	0	0	0	178	1	1	0	182	0	0	0	0
26	vendredi, janvier 24, 2025	257	0	10	0	99	2	107	0	0	0	214	0	0	0	0	0	174	0	1	0	186	0	0	0	0
27	samedi, janvier 25, 2025	278	0	8	0	88	2	114	0	0	0	227	0	0	0	0	0	192	0	1	0	164	0	0	0	0
28	dimanche, janvier 26, 2025	299	0	11	0	82	4	133	0	0	0	252	0	0	0	0	0	214	0	1	0	136	0	0	0	0
29	lundi, janvier 27, 2025	268	0	13	0	100	3	118	0	0	0	223	0	0	0	0	0	182	0	1	0	195	0	0	0	0
30	mardi, janvier 28, 2025	250	0	9	0	108	6	101	0	0	0	203	0	0	0	0	0	166	0	1	0	186	0	0	0	0

Figure 82 : Extrait du bilan excel topkapi

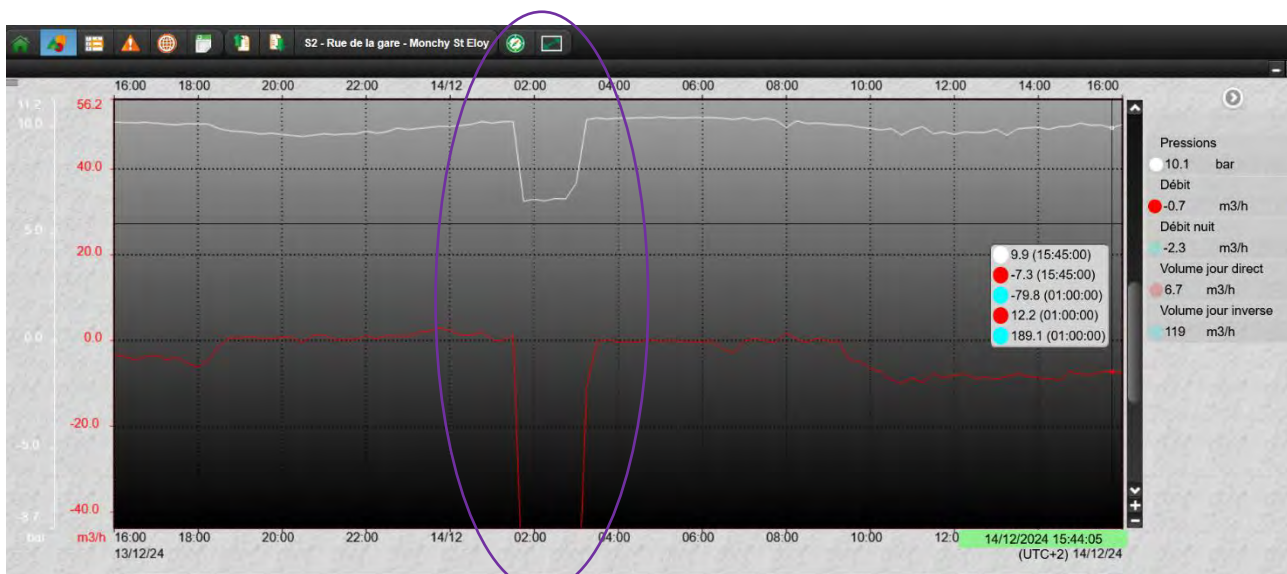


Figure 83 : Vue du topkapi du S2 Rue de la gare à Monchy Saint Eloi (fuite le 14/12/24)

Le montant de ces travaux s'élève à **37.872 € HT**.

En 2025, des maintenances sur 2 débitmètres ont été réalisées (changement de batterie, ...) afin de finaliser la remise à plat de la sectorisation (montant de **5.965 € HT**).

Se poursuivra en 2026 le déploiement du logiciel AQUADVANCED qui permettra de recroiser les compteurs individuels télérelevés avec les débitmètres/compteurs de sectorisation pour cibler les campagnes de recherche de fuites.

2.9.2 PROCEDURES D'INTERVENTION SUR AMIANTE

Les agents de la régie sont amenés à travailler sur des réseaux en amiante ciment.

Les travaux qu'ils réalisent sont classés en SS4.

En 2019, les agents ont suivi une formation spécifique :

- formation opérateur de chantier pour travaux classés en SS4
- pour les encadrants : formation encadrants techniques et formation encadrants de chantier.

Le recyclage a eu lieu en 2022 puis en 2025.

En 2019, des mesures d'empoussièrement ont été réalisées sur des chantiers amiante (classement des chantiers en niveau 1 : niveau d'émission inférieur à 100 fibres d'amiante) et les modes opératoires ont été mis à jour. Des EPI complémentaires ont été achetés (cagoule à ventilation assistée notamment).

En 2024, de nouvelles mesures ont été faites en 2024 sur le chantier Rue Albaret à Rantigny. Les mesures d'empoussièrement sont inférieures à 100 fibres d'amiante.



Figure 84 : Mesures d'empoussièrement lors d'une intervention sur conduite en amiante ciment

2.9.3 BILANS DES INTERVENTIONS

2.9.3.1 Par tâche

Les interventions de la régie eau CCLVD sont variées et diverses :

- Pose, reprise ou condamnation de conduite,
- Reprise, création de branchement,
- Pose de compteur,
- Ordres de service (maintenance compteur télélevé, ouverture branchement, fermeture de branchement, réparation de fuite avant compteur, changement de compteur, ...),
- Travaux de défense incendie (renouvellement/création des poteaux d'incendie),
- Relève,
- Réfection d'enrobé après fuites et branchements,
- Repérages et traçages des conduites et branchements,

- Entretien de véhicules et du matériel,
- Gestion du magasin,
- Formations,
- Contrôles et peinture de vannes,
- Recherche de fuite.

Type d'intervention	2024	2025
Ordres de service, magasin	18,9 %	17,1 %
Réfection de trottoirs, de chaussées, repose de bordure	4,2 %	4 %
Relève	0,1 %	0,4 %
Pose, reprise ou condamnation de conduite	17,1 %	24,5 %
Fuite	6,9 %	7,3 %
Pose, changement de vannes, de regards, de compteurs	4,9 %	0,7 %
Reprise, création de branchement	18,5 %	17,4 %
Entretien des véhicules et du matériel, magasin	6,2 %	10,6 %
Travaux d'assainissement	0,2 %	0,2 %
Divers (évacuation des gravats, distribution d'avis de coupure, ...)	6,9 %	4,8 %
Reprise de branchement plomb	0 %	0,2 %
Formation	4,8 %	3,4 %
Travaux pour défense incendie	1,5 %	0,7 %
Syndicat, CTP, évaluation, réunions, visites médicales, ...	1,1 %	1,8 %
Contrôles BAC, PI, peinture de vannes, traçage de réseau, enquêtes branchement	7,0 %	4,2 %
Recherche de canalisation, de fuite	1,7 %	2,7 %

Tableau 36 : Répartition du type d'intervention

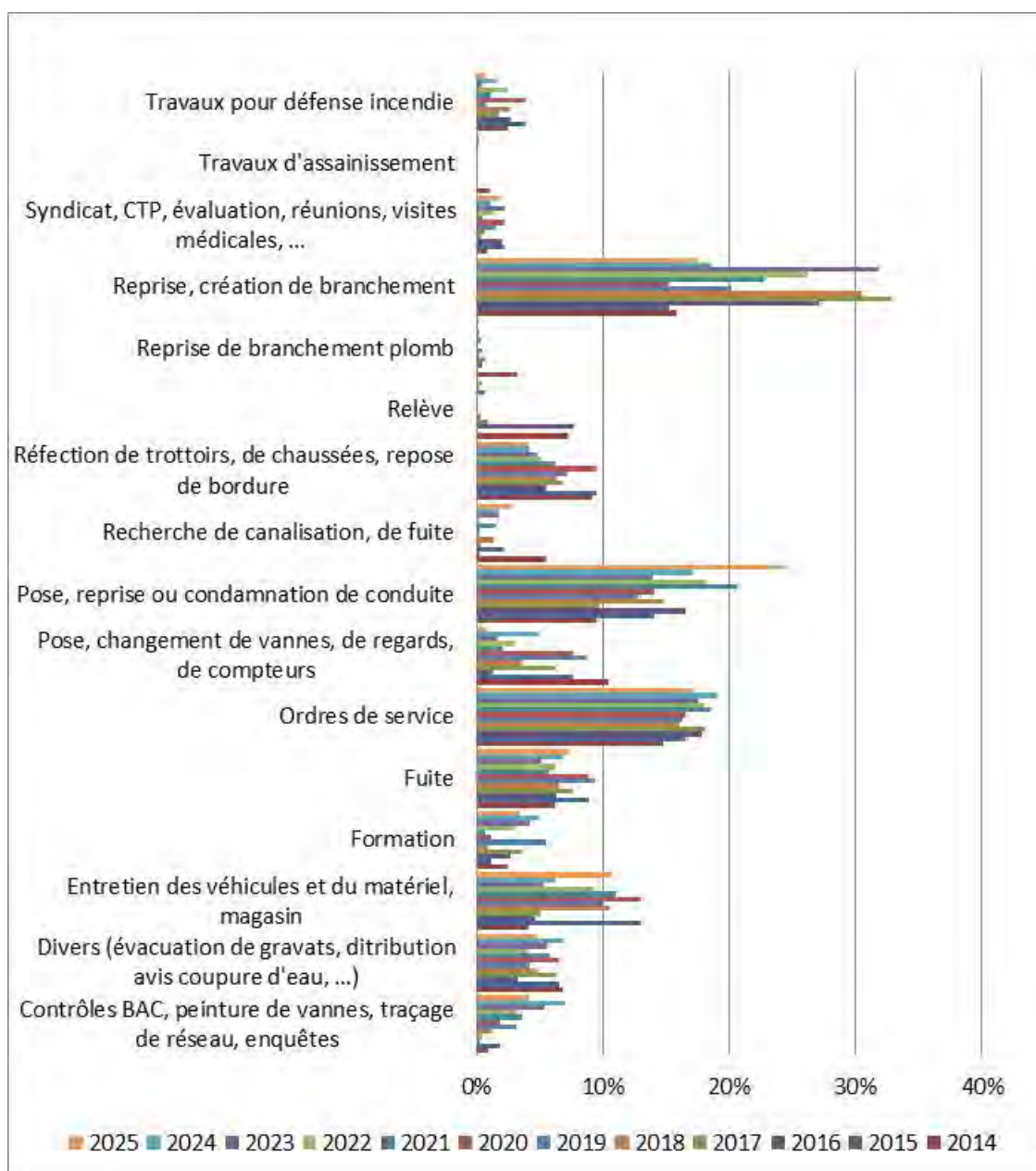


Figure 85 : **Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention depuis 2014**

Les chiffres 2025 restent assez semblables à 2024. On retrouve une activité majoritaire de la régie pour :

- De la pose, reprise ou condamnation de conduite,
- De la reprise, création de branchements.

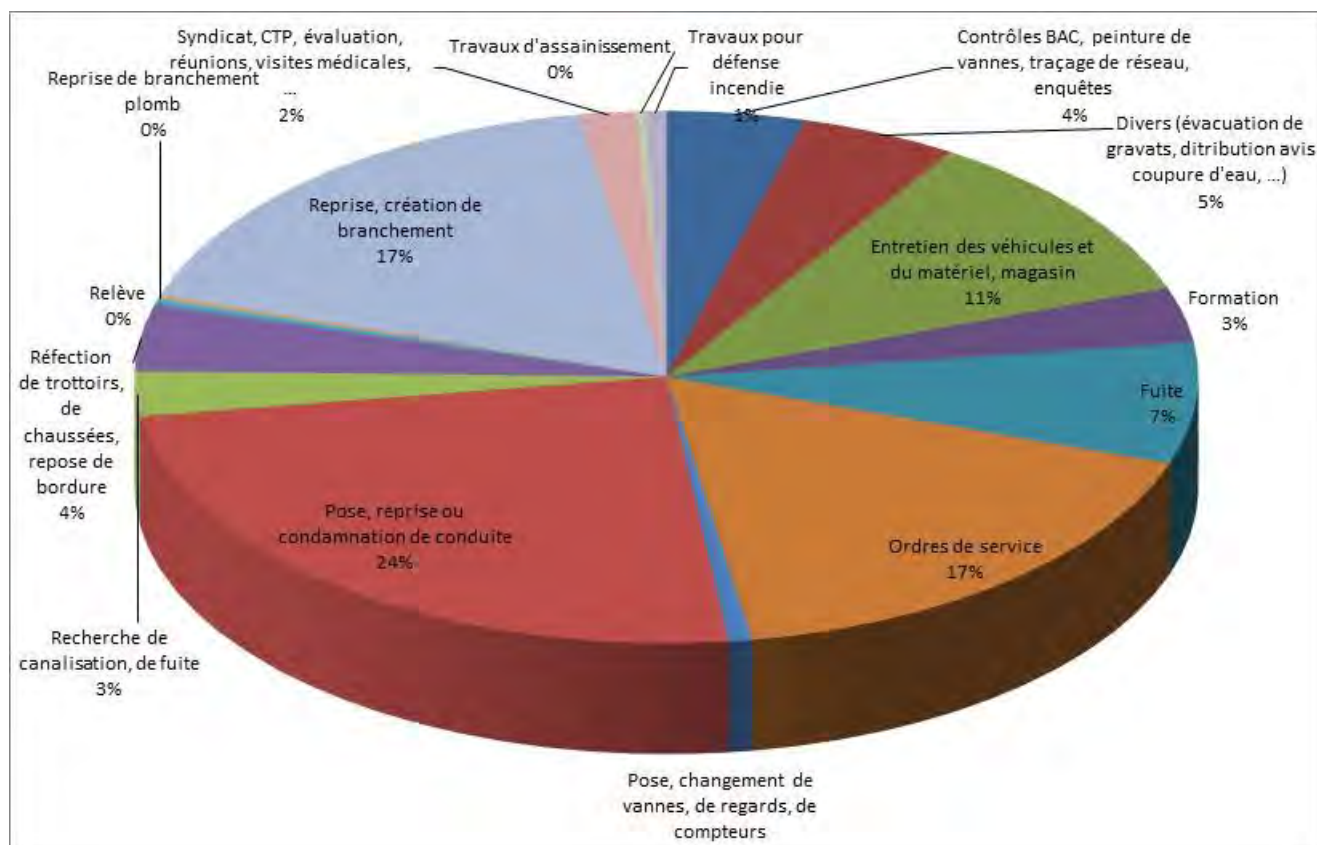


Figure 86 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention en 2025

2.9.3.1 Par commune

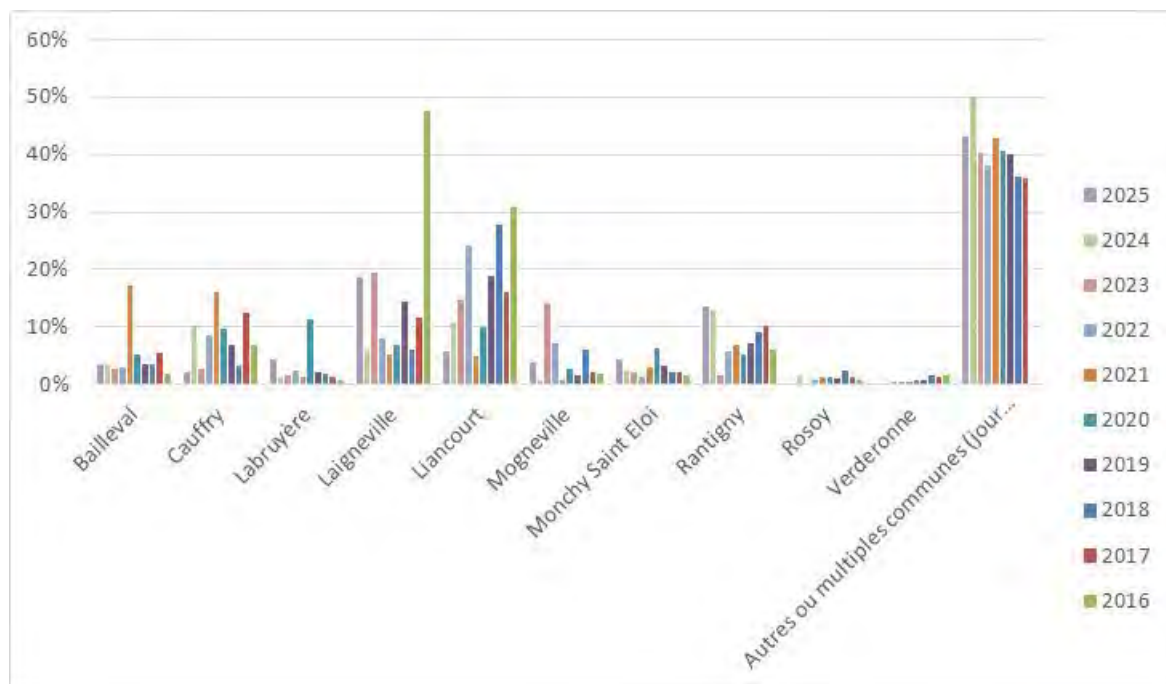


Figure 87 : Répartition du temps de travail de la régie par commune depuis 2016

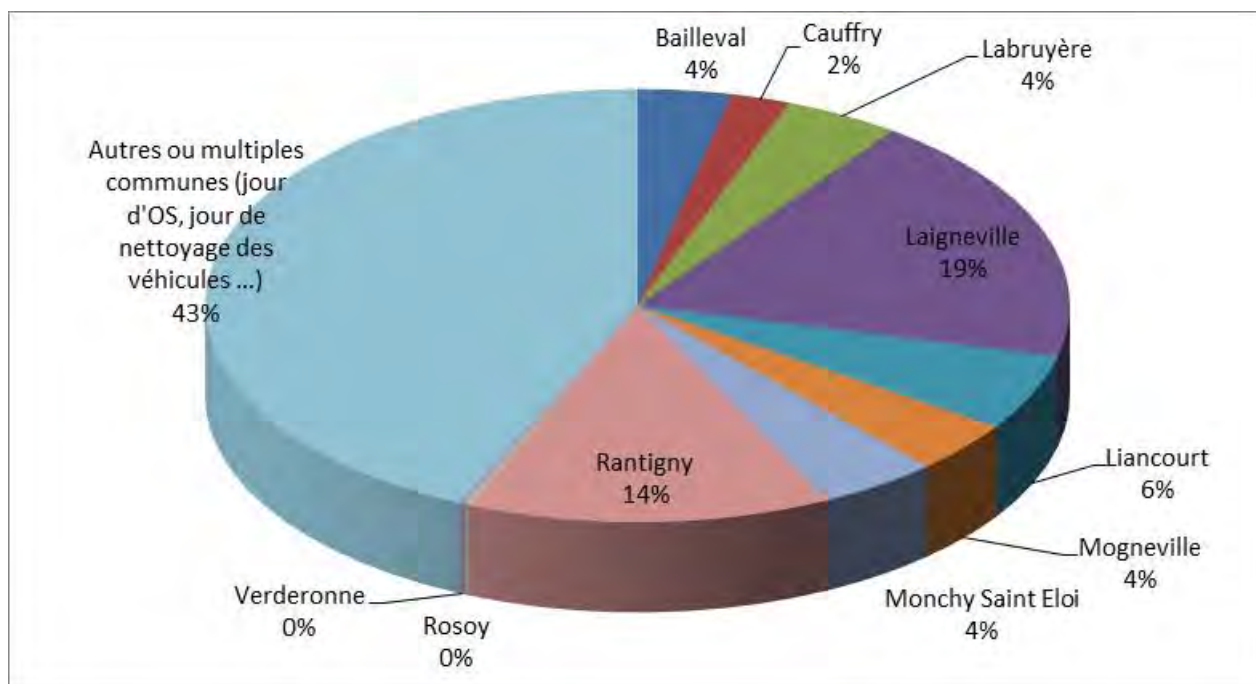


Figure 88 : Répartition du temps de travail de la régie par commune 2025

L'année 2025 a été marquée par un temps de travail de la régie important sur les communes de Rantigny et Laigneville.

En effet, les communes de Laigneville et Rantigny ont fait l'objet en 2025 de travaux de renouvellement de conduite d'eau potable et des branchements au niveau de la rue Portebois et la rue de la Brèche.

2.10 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

Depuis mai 2020, les appels émis par les usagers, élus, ... en astreinte sont réceptionnés directement par les encadrants du DEA montant des astreintes (arrêt du marché avec la plate-forme téléphonique d'ANSTEL).

En 2025, 258 appels ont été reçus en astreinte (342 en 2024, 242 en 2023, 248 en 2022, 241 en 2021, 219 en 2020), la majorité pour l'eau potable :

Thème	Type d'appel	2024	2025
ASSAINISSEMENT	Administratif	1	1
ASSAINISSEMENT	Autres	2	2
ASSAINISSEMENT	Branchement privé	17	3
ASSAINISSEMENT	Branchement public	17	15
ASSAINISSEMENT	Poste de relevage	7	5
ASSAINISSEMENT	Réseau	28	8
ASSAINISSEMENT	Station d'épuration	1	0
Total Assainissement		73	34

Thème	Type d'appel	2024	2025
EAU POTABLE	Administratif	27	27
EAU POTABLE	Autres	1	4
EAU POTABLE	Branchement privé	42	86
EAU POTABLE	Branchement public	31	56
EAU POTABLE	Forages	16	4
EAU POTABLE	Poste de surpression	5	0
EAU POTABLE	Poteau d'incendie	-	-
EAU POTABLE	Réseau	115	20
EAU POTABLE	Réservoirs	2	2
EAU POTABLE	Sectorisation	7	-
EAU POTABLE	Usine d'eau potable	13	24
Total Eau potable		259	214
AUTRES	1	1	3
AUTRES	9	9	7
Total Autres		10	10

Tableau 37 : Tableau récapitulatif des appels en astreinte

L'année 2025 a été marquée par un nombre important d'appel pour des désordres sur des branchements privés d'eau potable (absence d'eau, fuite après compteur, ...), plus particulièrement pour des manques d'eau sur la résidence Jules Ferry à Laigneville (49 appels en 2025).

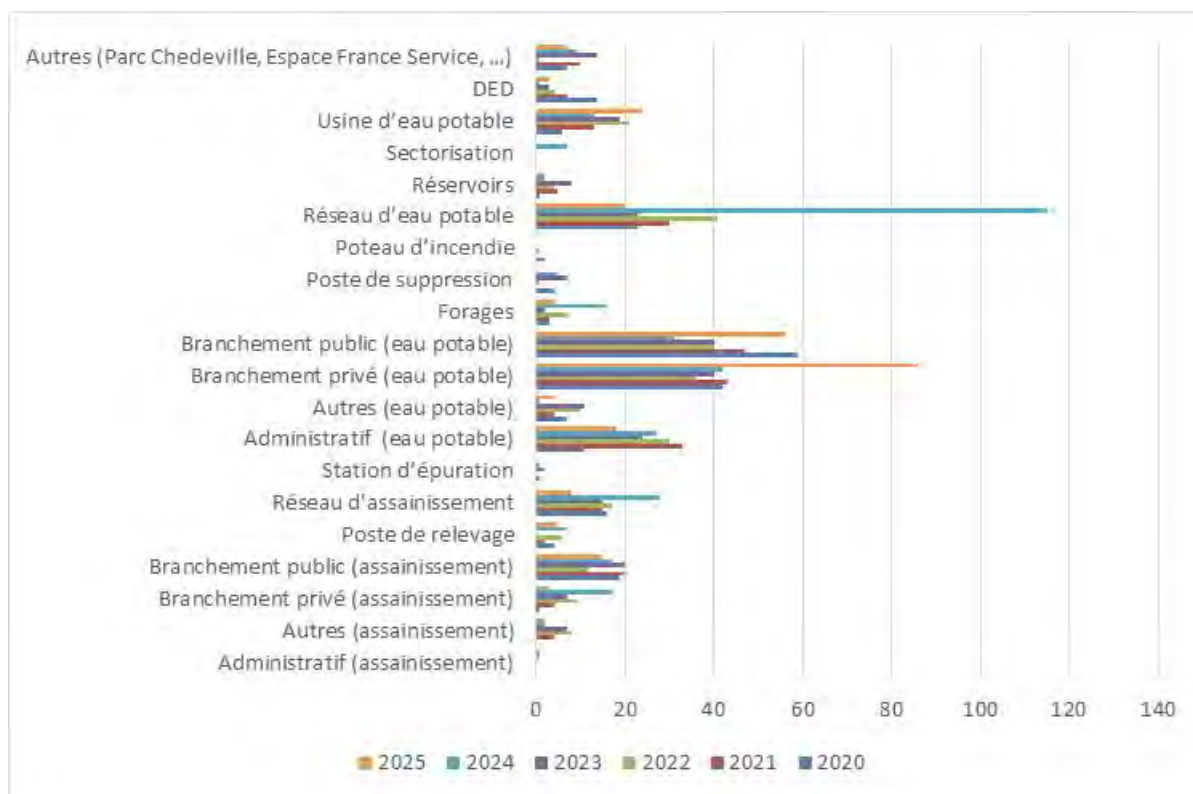


Figure 89 : Nombre d'appels en astreinte depuis 2020

Parmi les 258 appels sur l'eau potable en 2025 reçus en astreinte (342 en 2024, 242 en 2023, 248 en 2022, 241 en 2021) :

- 53 appels ont généré une sortie de l'agent 1^{er} d'astreinte à l'eau potable (52 en 2024, 44 en 2023, 55 en 2022)
- 9 appels ont généré une sortie des 2 agents d'astreinte à l'eau potable (12 en 2024, 11 en 2023, 14 en 2022)

NOTA : Ne sont pas comptabilisés dans ces données, les interventions démarrées en heures ouvrées et finalisées en heure d'astreinte

Parmi les 258 appels reçus en 2025, 124 appels ne sont pas de l'ordre de l'urgence ou ne sont pas de la compétence CCLVD, soit 48 % des appels reçus (29% en 2024, 44 % en 2023, 40% en 2022).

2.11 ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES

2.11.1 MATERIELS

En 2025, il y a eu le renouvellement de la remorque pour transporter la mini-pelle pour un montant de 7.716 € HT (SOMTP).

2.11.2 VEHICULES

En 2025, il y a eu le renouvellement d'un master benne pour un montant de 52.700 € HT (fournisseur SOCREC).



Figure 90 : Master benne acquis en 2025

2.12 SIG

2.12.1 LOGICIEL SIG

Suite à l'audit SIG (Système d'Information Géographique) réalisé en 2019 avec le bureau d'étude GEOMATIQUE CONSEIL, une géomaticienne a été recrutée dès mars 2020.

A partir de son arrivée et selon les conclusions de l'audit SIG précédemment réalisé, il s'est avéré indispensable de changer de solution métier pour le domaine de l'eau potable et l'assainissement. Jusqu'alors, la solution utilisée était Cart@jour, depuis 2011. En parallèle, une solution web existait, associée au logiciel d'ADS (droit du sol) : Intr@géo depuis 2014. Concernant cette dernière, très peu d'agents et élus l'utilisaient, par manque de communication à ce sujet mais également de formation.

Techniquement, les données appelées « SIG » ne l'étaient pas réellement : pas de structuration claire, peu ou pas de rigueur vis-à-vis des données récupérées et/ou créées. Il est donc indispensable, en plus de l'acquisition nouvelle d'une solution SIG, de s'approprier les données existantes et de repartir sur des données propres, structurées. Actuellement, certaines données provenant de plans de recolement, sous format Autocad, se voyaient transformer en données « dessin » non spatialisées plutôt qu'en données « vectorielles » spatialisées.

Toutes ces observations nous ont amenés à lancer un marché pour l'acquisition d'une nouvelle solution SIG complète :

- Solution métier pour la gestion, le traitement et la production de données SIG dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement (avec module ITV (intégration des rapports d'inspection télévisée), pour l'assainissement et module de suivi des interventions)
- Solution SIG permettant le traitement et l'analyse de données d'autres thématiques et compétences existantes ou à venir dans la collectivité : Développement durable, Relais Assistantes Maternelles, Développement économique, Déchets, Mobilité...
- Solution permettant la diffusion des données
- Ainsi que des tranches optionnelles : interface avec le logiciel d'administration du droit du sol ; solution mobile eau et assainissement ; connexion avec notre logiciel abonnés INCOM Anémone ; module de gestion des DT-DICT.

L'appel d'offres pour le marché SIG « Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un Système d'Information Géographique a été lancé en septembre 2020 avec limite des réponses pour fin octobre. 6 candidatures ont été déposées. Avec analyse technique et financière (toujours en assistance avec GEOMATIQUE CONSEIL), la solution 1SPATIAL France a été retenue pour un montant de 111.505,65 € HT.

Désignation	Montant
SIG	41.213,50 € HT
Hébergement pour 8 ans	31.552,00 € HT
*TO 1 : SIG WEB	7.911,80 € HT
TO 2 : Interface avec le logiciel d'administration du droit des sols	9.942,95 € HT
TO 3 : Solution mobile pour l'eau et l'assainissement	4.196,45 € HT
TO 4 : Connexion avec INCOM Anémone	4.833,95 € HT
TO 5 : Module de gestion des DT-DICT	11.855,00 € HT
Total	111.505,65 € HT

Tableau 38 : Montant du marché SIG « 1SPATIAL France »

*TO = tranche optionnelle

Les solutions 1SPATIAL exploitent la plateforme SIG ESRI, leader en France dans les collectivités locales. Les solutions métiers retenues sont couvertes par la gamme « ArcOpole PRO Réseaux Humides (APRH) » contenant un logiciel bureautique dédié à l'eau potable (ArcOpole PRO Desktop Eau Potable) et un second dédié à l'assainissement (ArcOpole PRO Desktop Assainissement).

Le socle ESRI permettra la gestion et la diffusion des données pour l'ensemble de toutes nos compétences (ArcGIS : solution bureautique + ArcGIS Online : solution web). De plus, l'acquisition de cette solution permet également d'avoir à disposition un générateur d'applications : ArcOpole Builder. Le paramétrage à partir d'ArcOpole Builder permet d'envisager une multitude de possibilités d'applications pour nos problématiques actuelles et à venir. Il permet entre autres d'avoir une application pour le suivi et la gestion des interventions ; permet à partir d'un outil dédié, la consultation des données cadastrales. Tout cela ayant pour but une diffusion simple des données. Le tout sera géré, sur serveur hébergé, avec une structuration en base de données relationnelle spatiale (PostgreSQL).

L'infrastructure (architecture et composants de la solution technique) retenue est la suivante :

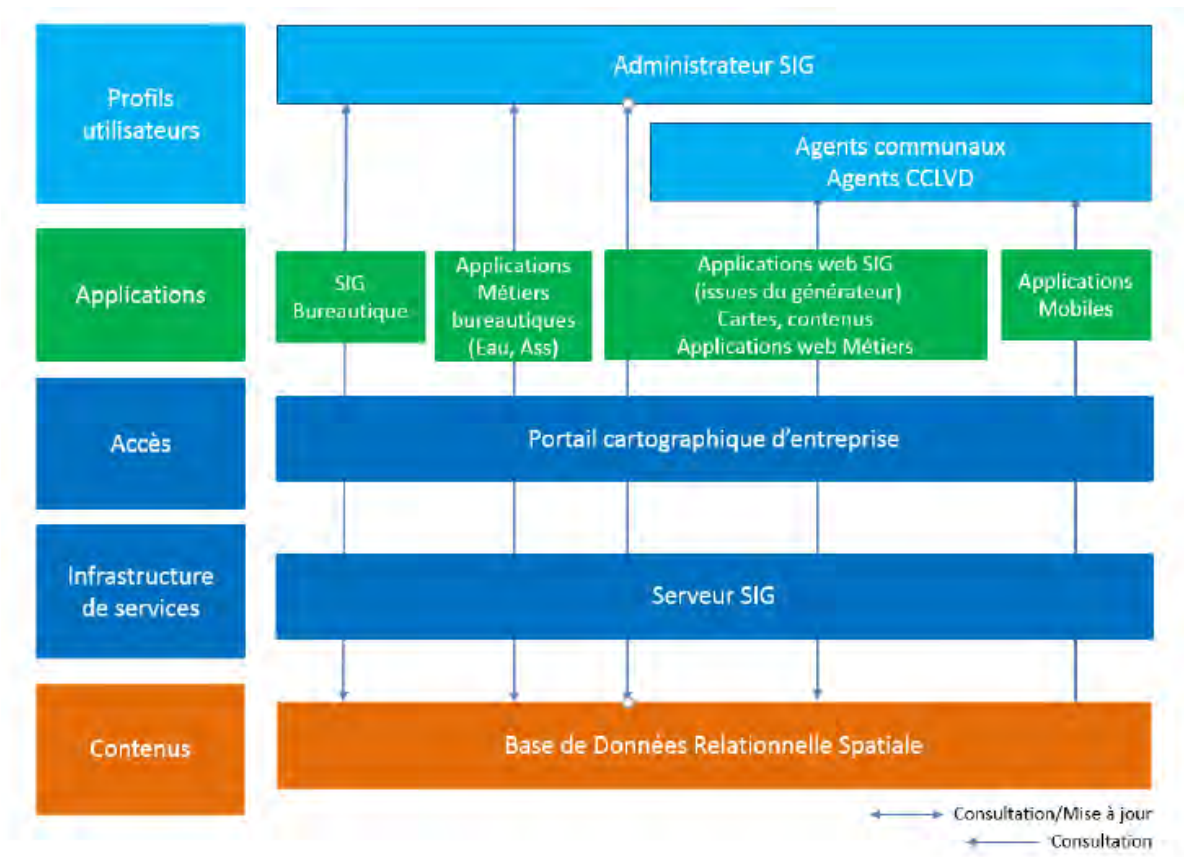


Figure 91 : Infrastructure du SIG

Le marché SIG a été notifié à 1SPATIAL en décembre 2020.

2.12.2 REPONSES AUX DT-DICT-ATU

Lors de la réception de DT, DICT et/ou ATU (demandes de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux, avis de travaux urgents qui sont obligatoires en amont de tout travaux selon la réforme anti-endommagement entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012), le service en charge des interventions et de la relation usagers se charge de répondre aux demandes des entreprises de travaux ou porteurs de projets, sous un délai de 5 jours. Le graphique ci-dessous illustre le nombre de réponses apportées par mois.

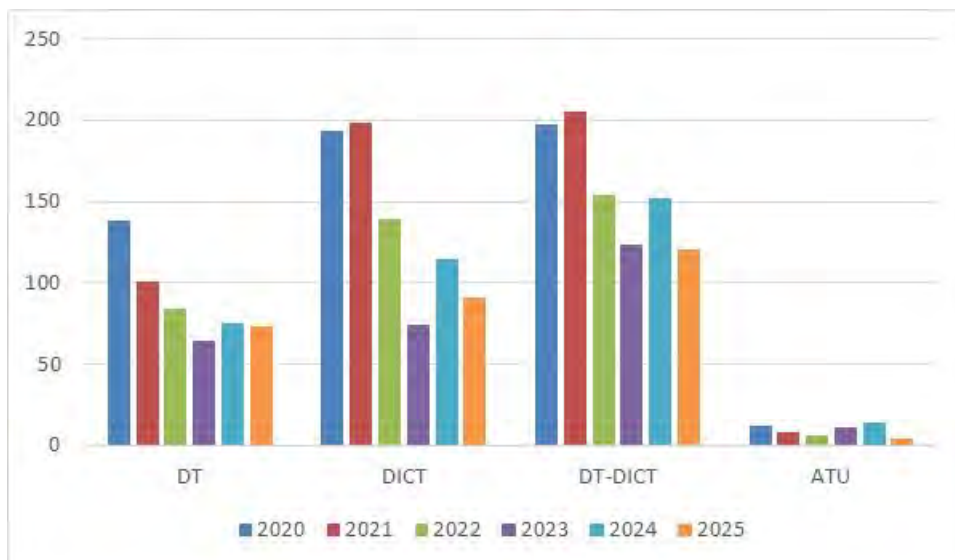


Figure 92 : Nombre annuel de réponses aux DT-DICT-ATU depuis 2020

En 2025, le nombre de réponse aux DT-DICT-ATU reçu était de 288. Ce nombre est en baisse par rapport à 2024 (356 réponses émises en 2024).

2.12.3 AVIS RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

A partir des données réseaux eau potable et assainissement, un avis réseau est donné sur les dossiers d'urbanisme instruits par la CCLVD. Cet avis permet, au demandeur, de connaître l'existence ou non de réseaux d'assainissement et eau potable sur l'emprise du dossier ainsi que les branchements à réaliser. Il donne également les prescriptions liées à la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

De ces avis découlent également un tableau de suivi permettant de recenser les futures extensions de réseau à réaliser.

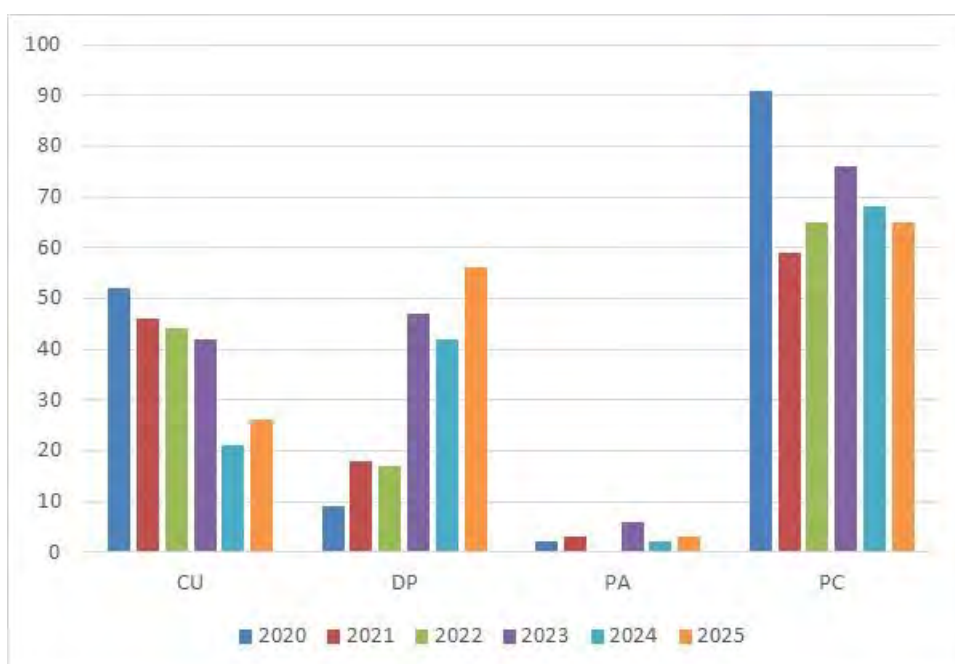


Figure 93 : Nombre d'avis réseaux eau potable et assainissement émis depuis 2020

En 2025, 150 avis réseaux eau potable et assainissement ont été émis (133 en 2024).

2.13 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE

2.13.1 BILAN 2025

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Sentier Courtil Tartron à Bailleval (rétrocession)
- Rue de la Brèche à Rantigny (création d'un maillage)
- Rue Emile Zola à Rantigny (finalisation du maillage)
- Allée des Frênes à Rantigny (extension)
- Rue de la source à Labruyère
- Rue Paul Fort à Laigneville

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Rue Fontaine Saint Maur, rue de la Chesnaie et impasse Courtil Grand-mère à Bailleval
- Rue de la Brèche à Rantigny
- Rue Roger Duplessis à Liancourt
- Allée des Frênes à Rantigny
- Rue du Vieux Château à Liancourt
- Rue Latour à Liancourt
- Rue Portebois à Laigneville
- Rue de la République (côté AFTRAL) à Monchy-Saint-Eloi

Etudes pour le renouvellement des conduites d'eau potable :

- Rue du Moulin à Cauffry
- Rue des Sablons à Cauffry
- Clos Marie Bellet à Liancourt

Finalisation des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Entretien du patrimoine, amélioration de l'exploitation et recherche de pistes d'amélioration du rendement (exploitation de la sectorisation)

Forages :

- Renouvellement de la pompe et du compteur du F10
- ITV du F10
- Renouvellement du clapet de la pompe du F7
- Entretien du poste de transformation HTA, remplacement des EPI (Equipements de protection individuels)
- Fin de l'acquisition des terrains du périmètre de protection immédiat ce qui va permettre le lancement des études de maîtrise d'œuvre et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi que de l'animation BAC

Travaux de sécurisation des systèmes d'information industrielle des installations eau et assainissement communautaires mis en attente suite à la relance du marché d'exploitation assainissement qui a un impact important sur les choix à réaliser.

Poursuite de la démarche d'incitation aux économies d'eau auprès des usagers (achat de mousseurs, de sabliers de douche, participation financière à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie). Poursuite de la sensibilisation aux économies d'eau.

Elaboration de la Stratégie de Protection de la ressource en eau (SPRE)

SIG :

- Poursuite du déploiement des données d'eau potable et d'assainissement
- Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD

Poursuite de la mise en œuvre de la réforme des redevances Agence de l'Eau

2.13.2 PERSPECTIVES 2026

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Rue du saint Sacrement à Mogneville
- Chemin de la salle à Mogneville
- Sentier Fosse aux loups à Mogneville

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Rue du saint Sacrement à Mogneville (renforcement)

- Rue aux Dames et rue Hotel Guehain à Bailleva
- Rue du Moulin à Cauffry
- Rue des Sablons à Cauffry
- Clos Marie Bellet à Liancourt
- Rue des Cerisiers à Laigneville

Entretien du patrimoine, amélioration de l'exploitation et recherche de pistes d'amélioration du rendement (exploitation de la sectorisation) – Mise en œuvre d'une campagne de recherche de fuite couplée à l'IA (LEAKMITED)

Déploiement d'AQUADVANCED

Forages :

- Lancement des études de maîtrise d'œuvre et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages et poursuite de l'animation BAC
- Déploiement d'une plate-forme de suivi des forages (HUBGRADE)

Etude de faisabilité liée à l'interconnexion ACSO, CCLVD, CC Clermontois

Etude de la réhabilitation des anciens châteaux d'eau de Laigneville et Rantigny

Etude de re-chloration au niveau des réservoirs (2027)

Poursuite des travaux de sécurisation des systèmes d'information industrielle des installations eau et assainissement communautaires

Lancement de l'étude pour le changement du logiciel de facturation

Etude de faisabilité pour la régie d'encaissement

Poursuite de la démarche d'incitation aux économies d'eau auprès des usagers (achat de mousseurs, de sabliers de douche, participation financière à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie). Poursuite de la sensibilisation aux économies d'eau.

Lancement de la mise à jour du Schéma Directeur d'Eau potable (SDAEP) et du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) afin d'anticiper l'obligation réglementaire (12/07/2027 : obligation de l'établissement d'un PGSSE zone de captage, 12/01/2029 : établissement d'un PGSSE Production de distribution). La mise à jour du SDAEP permettra de répondre également à l'obligation réglementaire de réaliser un diagnostic territorial pour l'accès à l'eau pour tous.

SIG :

- Poursuite du déploiement des données d'eau potable et d'assainissement
- Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD

3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un contrôle sanitaire permanent.

3.1 ORIGINE DE L'EAU

Le captage de l'eau de la Communauté de Communes se fait dans les eaux souterraines, par des forages de 40 à 50 m de profondeur.

3.2 BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES

Des auto-contrôles sur le fer, manganèse, conductivité, sulfates sont réalisés sur les forages (cf. paragraphe 2.5.4).

Le suivi de la qualité de l'eau distribuée aux abonnés est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de BEAUVAIS qui effectue régulièrement des prélèvements d'échantillons d'eau, les contrôles et les analyses.

A date du 22/06/2026, le bilan ARS n'est pas publié. Ainsi les chiffres présentés ci-dessous sont ceux de 2024.

Les tableaux suivants récapitulent les résultats de ces analyses sur l'année 2024 :

	Nombre d'analyses bactériologiques	Conformité bactériologique		% de conformité bactériologique
		Oui	Non	
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	2	2	0	100 %
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	6	6	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	26	26	0	100 %

Tableau 39 : Analyses bactériologiques

	Nombre d'analyses chimiques	Conformité chimique		% de conformité chimique
		Oui	Non	
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	2	2	0	100 %
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	6	2	4	33,3 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	28	28	0	100

Tableau 40 : Analyses chimiques

3.3 QUALITE DE L'EAU

Le rapport annuel 2024 de l'ARS est joint en annexe du présent rapport (cf. annexe 1).

3.3.1 EAU PRELEVEE

L'eau prélevée est d'excellente qualité, légèrement ferrugineuse avant traitement.

Le détail de la qualité de l'eau par paramètre est indiqué en annexe 11 dans la SPRE.

3.3.2 EAU DISTRIBUEE

L'eau distribuée est d'excellente qualité, elle est dure (44,8°F) et peu fluorée.

La teneur en nitrates est très inférieure au maximum autorisé, et stable : en moyenne 25,2 mg/l sur l'exercice 2024 (pour une norme de 50 mg/l, 22.6 mg/l en 2023).

Ainsi, l'eau de la CCLVD distribuée au cours de l'année 2024 est de bonne qualité et conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables hormis le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC), cf. paragraphe précédent.

En effet, comme en 2023 et en 2022, des non-conformités chimiques sont observées par rapport aux limites de qualité réglementaires sur l'eau après traitement. Cela s'explique par le fait que 8 nouveaux métabolites de pesticides sont mesurés, ils n'étaient pas recherchés jusqu'alors.

En 2024, pour la CCLVD, 2 substances : le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC), résidus de la chloridazone, sont supérieures aux limites de qualité (respectivement 0,53 µg/l et 0,15 µg/l pour une limite de qualité à 0,1 µg/l). C'est stable par rapport à 2023. La réglementation actuelle fixe un objectif de qualité de 0,1 µg/l pour chaque pesticide. Cette valeur a pour seul objectif de réduire la **présence de ces composés au plus bas niveau de concentration dans l'eau, elle n'a pas de signification sanitaire** qui supposerait un quelconque risque pour la santé.

La chloridazone est un herbicide utilisé essentiellement pour le désherbage de la betterave industrielle qui n'est plus autorisé depuis 2019 mais dont les derniers stocks pouvaient être utilisés jusqu'à fin 2020. Les valeurs maximales à ne pas dépasser dans l'eau de boisson pour une consommation quotidienne de 2 l/j sont de 44,4 µg/l, nous sommes donc bien loin des valeurs mesurées, l'eau ne fait l'objet d'aucune restriction de consommation.

Pour autant, un suivi renforcé a été mis en place par l'ARS afin de voir l'évolution de la situation (analyses trimestrielles) et la Communauté de communes poursuit ses actions de protection de la ressource en eau notamment en travaillant avec l'ensemble des acteurs concernés sur la réduction à la source des pollutions diffuses.

Une note d'information de l'ARS est annexée au présent rapport (annexe 10).

A noter que la transposition en droit français de la directive européenne sur l'eau fin 2022 rend désormais obligatoire la recherche des composants perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS) dans l'eau destinée à la consommation humaine à compter du 1er janvier 2026 et introduit une limite de qualité pour la somme de 20 PFAS, en vigueur depuis le 1er janvier 2023. Les PFAS sont une famille de micro-polluants très stable (liaison carbone – fluor) d'où le surnom de « polluants éternels ». On les retrouve dans de nombreux produits : traitement des textiles, agricultures, revêtements antiadhésifs, vernis, peintures, produits ménagers, emballages alimentaires...

En janvier 2023, le Gouvernement a présenté un plan sur les PFAS, porté par le Ministre de la Transition écologique, dans lequel est notamment prévu une intégration anticipée des 20 PFAS dans le contrôle sanitaire, en particulier dans les secteurs identifiés vis-à-vis de la problématique PFAS. De plus, la Direction générale de la Santé recommande d'établir un état des lieux complet en PFAS avant l'échéance réglementaire du 1er janvier

2026. Aussi, l'ARS Hauts-de-France a réalisé, en 2025, des analyses de l'eau sur les sites de production et de distribution d'eau potable dans le cadre d'une campagne prospective. **Il n'y a pas de PFAS détectés.**

Concernant le Carbone Organique Total (COT), il correspond à la mesure de la quantité totale de carbone présent sous forme organique dans l'eau. Ce COT est d'origine naturelle. La concentration dans l'eau traitée au niveau de la station de déferri-sation est légèrement supérieure à la référence de qualité : en moyenne 2,36 mg/l sur la période 2003-2024 pour une référence à 2 mg/l. Cette moyenne est stable dans le temps.

Les matières organiques (dont le COT) peuvent réagir avec le chlore et former des sous-produits de désinfection tels que les trihalométhanes (THM), mais ce n'est pas le cas de la CCLVD où les THM sont très largement inférieurs à la limite de qualité de 100 mg/l et d'une manière générale l'ensemble des sous-produits de désinfection. On observe cependant depuis 2025 le Dalapon 95 sur l'eau traitée, ce paramètre est à suivre dans le temps.

3.4 OBJECTIFS DE QUALITE FIXES DANS LA STRATEGIE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (SPRE)

En 2025, conformément aux attentes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la stratégie de protection de la ressource en eau (SPRE) a été définie. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été fixés. La SPRE est jointe en annexe 11.

Les objectifs qualitatifs fixés dans le cadre de la SPRE adoptée le 19/01/2026 sont :

Indicateur	Valeur 2024	Objectif 2030
Conformité par rapport à la réglementation	Oui	Oui
Nitrates mg/L	25.2	<35 mg/l
COT (Carbone Organique Total) mg/L	Moyenne : 1.83 Max : 2.45	Stabilité
Nickel µg/l	< 20	< 20
Total Pesticides µg/l	Moyenne : 0.76 Max : 0,86	Stabilité
Sous-produits de désinfection	Présence de Dalapon 95	0
Traitement	Déferri-sation + chloration. Pas de dilution avec une autre ressource.	Pas de nouveau traitement autre que déferri-sation + chloration. Pas de dilution avec une autre ressource.

4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2024, pour l'eau, il y a eu 23 courriers, mails, fax de réclamations ou informations (11 en 2023).

Les principales réclamations portent sur les problèmes de pression, les non prises en charge des dossiers de surconsommation d'eau, les problèmes de voirie suite à la réalisation de nos travaux, la qualité de l'eau trop chlorée.

	2024	2025
Bailleval	2	1
Cauffry	1	3
Labruyère	-	-
Laigneville	1	8
Liancourt	2	6
Mogneville	1	1
Monchy Saint Eloi	-	1
Rantigny	3	2
Rosoy	-	-
Verderonne	1	1
Total	11	23

Tableau 41 : Nombre de réclamation par commune

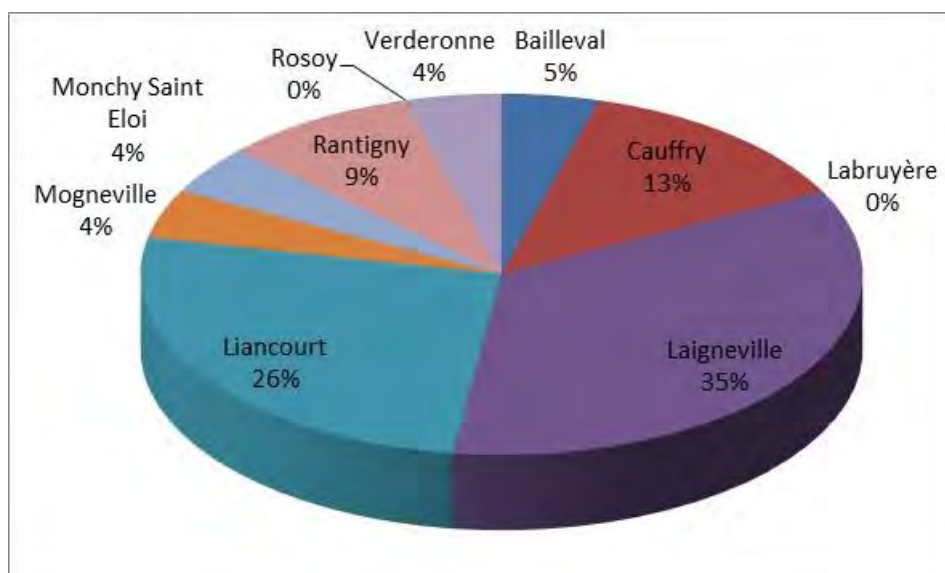


Figure 94 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Et 45 demandes liées aux dossiers fuites ont été reçues (65 en 2023).

	2024	2025
Bailleval	4	3
Cauffry	4	3

	2024	2025
Labruyère	-	2
Laigneville	8	13
Liancourt	4	12
Mogneville	-	4
Monchy Saint Eloi	2	4
Rantigny	2	2
Rosoy	1	-
Verderonne	-	2
Total	25	45

Tableau 42 : Nombre de dossiers fuite

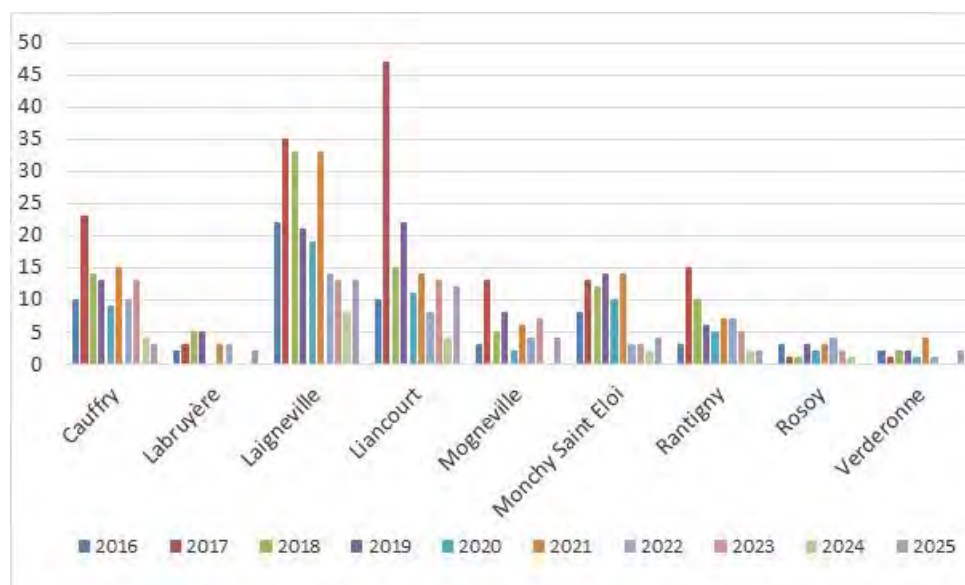


Figure 95 : Evolution depuis 2016 par commune du nombre de dossiers fuite sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de dossier fuite a augmenté par rapport à 2024, pour autant, le montant total dégrèvé représente la somme de 9.117,45 € TTC et reste stable (8.854,09 € TTC en 2024)

A noter que 1 150 dossiers ont été créés suite à des alertes surconsommation sur Sitr (1 071 en 2024).

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2025 est de 6,74 (3,60 en 2024).

2 usagers en 2025 (3 en 2024) ont saisi la médiation de l'eau. Les 2 dossiers ont abouti.

La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

5 BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION

La Communauté de communes a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dont l'objectif est de développer l'action éducative dans le domaine de la protection de la ressource en eau en favorisant l'émergence et le suivi de « Classes d'eau ».

5.1 CLASSES D'EAU

5.1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Classe d'eau joue un rôle éducatif déterminant pour développer un engagement citoyen en apportant des connaissances de base de la gestion de l'eau. Elle participe à une prise de conscience des responsabilités de chacun.

Elle s'adresse à tous les élèves, quel que soit le niveau.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, en partenariat avec la Vallée dorée, propose une méthodologie à tout organisateur de classe d'eau sur le territoire de la Vallée dorée.

Elle se base sur une unité d'action, de temps et de lieu afin de favoriser la découverte active de la gestion locale.

5.1.2 ROLE DE LA CCLVD

Elle gère financièrement les classes d'eau.

Elle conseille pour la préparation d'un programme de classe d'eau.

Elle propose des animations en classe sur la problématique de l'eau.

Elle réalise les visites d'équipements d'eau potable à Labruyère et station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi.

Les animations en classe sont gratuites.

La visite des équipements et les « sorties natures » sont payantes.

Le transport est pris en charge par la Vallée dorée.

5.1.3 NOMBRE DE CLASSES

En 2025 comme en 2024, aucune classe d'eau n'a été réalisée (6 en 2023).

Visite des équipements d'eau potable : 7 visites (16 visites en 2024).

Coût pour les écoles de la CCLVD	175 € par classe
Coût pour la CCLVD	457,05 € (prise en charge du transport)
Subvention versée par l'Agence de l'eau Seine Normandie à la CCLVD	300 €

Tableau 43 : Coût des visites



Figure 96 : *Illustration d'animation*

5.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

En 2025, la Vallée dorée a poursuivi sa communication sur :

- la préservation de la ressource en eau,
- ses compétences,
- les travaux effectués sur le territoire,
- l'entretien des équipements,
- les restrictions liées à la période de sécheresse estivale, les économies d'eau
- les services à la population comme par exemple les diagnostics assainissement, l'Espace Autogéré des Usagers.

Les différents travaux /interventions sur l'eau potable ont été relayés sur le Facebook de la CCLVD.

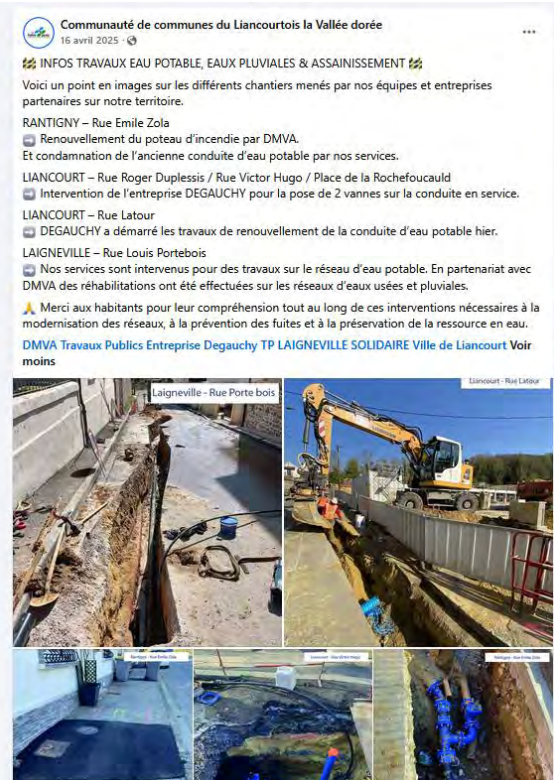


Figure 97 : Exemples de quelques communications Facebook

5.3 SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'EAU

En complément de la mise en place de la tarification progressive qui s'appliquera à compter du 01/01/2024 et à visée environnementale (objectif de baisse de 10 % des consommations), par délibération en date du 15/05/2023, la Communauté de communes a souhaité initier une démarche de sensibilisation aux économies d'eau en distribuant gratuitement des kits d'économiseurs d'eau et d'octroi d'une aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (50 % du prix d'achat dans la limite de 50 € / foyer).



Ainsi, 303 kits ont été distribués et 46 aides à l'achat de récupérateurs d'eaux pluviales ont été versées en 2023 (2208 €).

Cette démarche s'est poursuivie en 2024 par délibération du 22/01/2024 avec pour objectifs la distribution de 1500 kits et le versement de 50 aides à l'achat de récupérateurs des eaux pluviales. Au final, 79 kits ont été distribués et 15 aides à l'achat de récupérateur des eaux pluviales ont été versées (708 €).

Une nouvelle délibération a été prise en conseil communautaire le 12/05/2025 pour poursuivre le dispositif avec les mêmes objectifs.

En 2025, ce sont 9 aides qui ont été versées pour l'achat de récupérateurs d'eau (381 €) et 22 kits d'économies d'eau qui ont été distribués.

Depuis le début de la démarche, 404 demandes de kits et 70 demandes d'aides à l'achat de récupérateurs ont été faites.

Il est à noter qu'en 2025, le Comité de Suivi de la Ressource en eau (CSRE) s'est réuni plusieurs fois. Les ordres du jour étaient notamment :

- bilan de la recharge hivernale,
- avancement de l'étude à l'échelle départementale de détermination des volumes disponibles, qui a été lancée en fin d'année 2025, la CCLVD étant chef de file pour le groupe de travail Eau potable,
- présentation du 12^{ème} programme Agence de l'Eau Seine-Normandie.

6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

6.1 PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION

6.1.1 MODE DE TARIFICATION SELON LES TYPES D'ABONNES

Abonnés domestiques : abonnement annuel et prix au m³

Abonnés non domestiques : abonnement annuel et prix au m³

6.1.2 ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PRIX DE L'EAU POTABLE

Les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2025 sont les suivants :

- L'abonnement forfaitaire selon le diamètre du compteur,
- Redevance de la Communauté de Communes ;
- Redevance de prélèvement de l'Agence de l'Eau ;
- Redevance sur consommation eau potable de l'Agence de l'Eau ;
- Redevance performance réseau eau potable de l'Agence de l'Eau ;
- TVA à 5,5 % pour la part eau potable

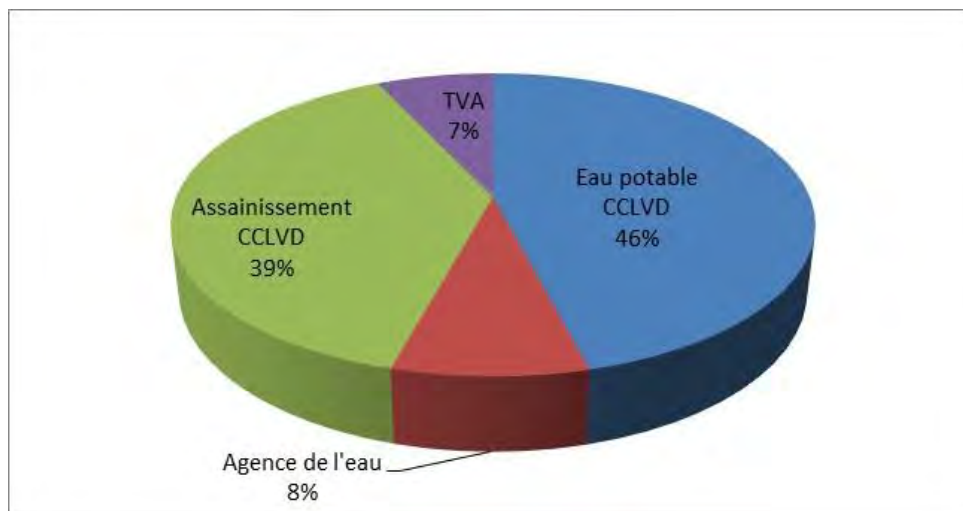


Figure 98 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

Pour rappel, la Communauté de communes a réalisé au cours de l'année 2023 une étude tarifaire de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'une tarification progressive au 1^{er} janvier 2024. Cette étude a été réalisée par le cabinet CITEXIA. Les consommations ont été étudiées sur la base des consommations réelles d'utilisateurs par catégorie d'usages (ménages en maison, en collectif, assimilés ménages : petits commerces, professions libérales..., consommateurs « moyens » : administrations, grandes entreprises..., « gros » consommateurs : hôpital, pénitencier, très grandes entreprises, industriels...).

L'objectif principal de l'étude était **la mise en œuvre d'une tarification plus incitative de l'eau**, en vue d'inciter les usagers à avoir une consommation raisonnée de l'eau et à réduire leurs consommations. L'objectif de réduction globale de la consommation est attendu à hauteur de 10 % des volumes prélevés.

Un premier seuil d'augmentation dès le 1^{er} m³ a été défini afin d'inciter tout usager à réduire sa consommation.

Un deuxième seuil de tarification a été défini à 140 m³. En effet, ce seuil de 140 m³ correspond à la consommation économe d'un ménage de 6 personnes. Ce chiffre est basé sur l'étude de nos consommations locales. Ainsi, avec la grille tarifaire qui est proposée, les ménages et assimilés domestiques diminuent leur facture de 3% s'ils réduisent leurs volumes de 10%. A titre d'illustration, une personne seule peut réduire sa consommation de 4 m³ si elle réduit de 1 minute sa douche quotidienne.

Une délibération actant la tarification progressive a été prise le 16/10/2023 pour mise en application au 01/01/2024. Cette démarche contribue au déploiement du plan Eau annoncé par le président de la République le 30 mars 2023.

En 2025, au global, la consommation facturée a baissé de 2.5 % (2.6 % en 2024). Pour rappel, l'objectif du plan Eau 2023 est la baisse des prélèvements à l'échéance 2030 de 10 %.

Par ailleurs comme évoqué dans le rapport 2024, une réforme des redevances Agence de l'Eau Seine-Normandie est entrée en vigueur au 01/01/2025.

Les redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » ont été supprimées et remplacées par la création :

- d'une redevance « consommation eau »
- de 2 redevances « performance réseau d'eau » et « performance du système d'assainissement ».

Cette réforme a pour objectifs :

- Rééquilibrer progressivement les contributions entre différents usagers de l'eau (domestiques, professionnels, agriculteurs, ...)

- Valoriser les efforts des collectivités pour leur bonne gestion patrimoniale, la performance de leurs ouvrages
- Accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique

Au 01/01/2026, les redevances performances seront modulées selon un coefficient reflétant la performance.

En 2025, le prix du m³ d'eau potable a évolué. Le montant pour une facture type de 120 m³ est de 728,42 € TTC (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).

Les montants des différents paramètres de 2024 à 2025 sont indiqués en Annexe 2.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en Annexe 3.

En 2025 le prix au m³ de l'eau et de l'assainissement sur la base **d'une facture de 120 m³ s'élevait à 6,07 €** par m³ TTC (abonnement compris).

La mise en place d'une tarification progressive a été instaurée au 1^{er} janvier 2024, le prix du m³ d'eau potable pour une facture au-delà de 140 m³ est de 6,22 € TTC en 2025, en 2024 il était de 6,09€ TTC.

6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2025, les recettes d'exploitation hors taxes s'élevaient à 7 324 471.18 € HT (14.8% /2024).

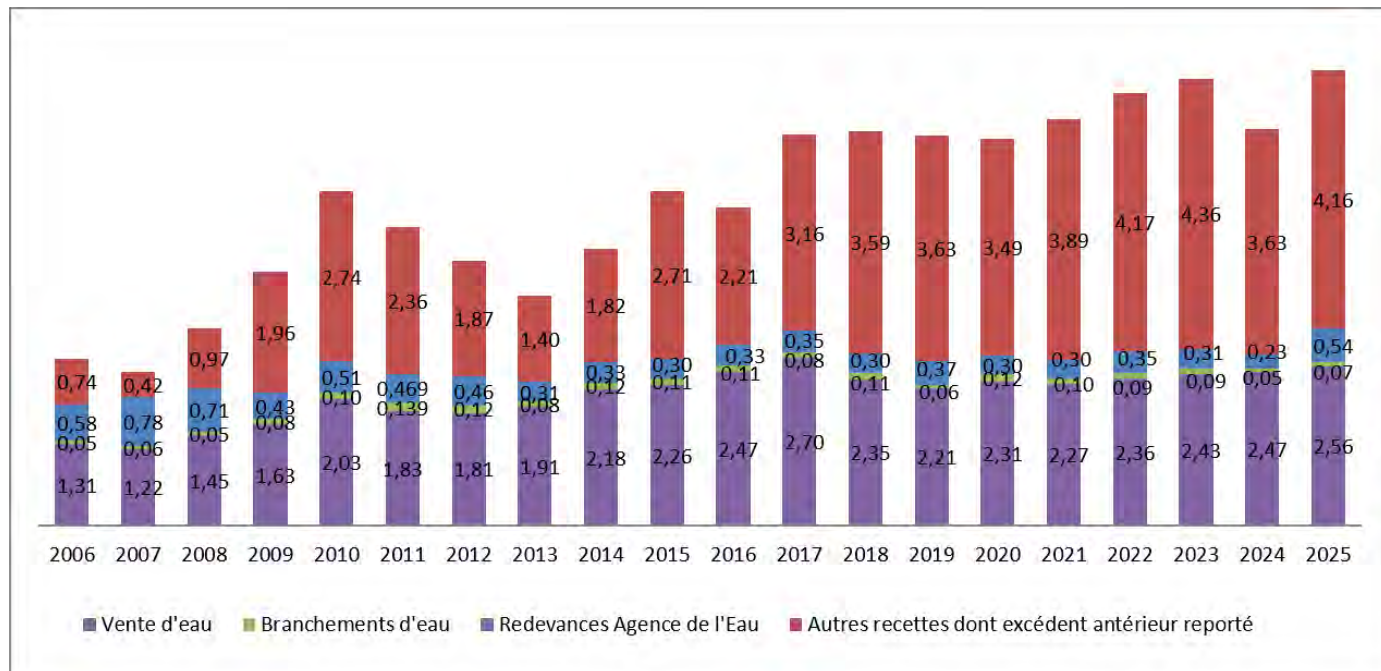


Figure 99 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)

		2024	2025	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	177 072,69 HT	33 656.20 HT	81 %
70	Produits des services du domaine	3.288.991,05 € HT	3 769 346.51 € HT	14.6 %
74	Dotations, subventions, participations	-	-	0 %
75	Autres produits de gestion courante	2.003,28 € HT	7704.51 € HT	284.6 %
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	50.767,58 € HT	3025.55 € HT	698,95 %
013	Atténuation de charges	9.380,18 € HT	9.380,18 € HT	- 67.8 %
002	Excédent antérieur reporté	2.809.401,21 € HT	3 275 182.36 € HT	16.6 %
78	Reprise sur amortissements et provisions	40 265,79 € HT	0 € HT	-100 %
	Total	6.377.881,78 € HT	7 324 471.18 € HT	14.8 %

Tableau 44 : Evolution des recettes par chapitre

Les recettes ont augmenté de 14.8 % de 2024 à 2025. Hors excédent antérieur reporté et opérations d'ordre entre section, elles ont augmenté de 33.4 %.

Le chapitre 042 lié aux subventions transférables et travaux en régie a diminué. En effet, les écritures liées au basculement des travaux en régie 2023 et 2024 en dépenses d'investissement générant une recette de fonctionnement seront réalisées en 2026 ainsi que le basculement des travaux en régie pour 2020, 2021 et 2022. Du retard a été pris.

Les produits des domaines (chapitre 70 : Ventes d'eau, prestations) a augmenté de 14.6 % (+435 000 € HT) mais c'est principalement lié la mise en place des nouvelles redevances Agence de l'Eau liées à la consommation eau potable et à la performance réseau eau potable (+ 205 000 € HT qui correspond à une recette mais aussi à une dépense puisque reversée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie), + 100 000 € de vente d'eau liés à l'augmentation du volume facturé supérieur à 140 M3, des charges réparties 2025 plus importantes en recettes (+120 000 € HT).

Le chapitre 74 correspond aux subventions de fonctionnement de l'Agence de l'Eau, comme en 2024, il n'y a pas eu de subventions sur l'année 2025.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » a baissé mais les montants sont faibles.

Le chapitre 77 a augmenté (+ 185 000 e HT), en effet, le budget Eau a été remboursé du budget principal d'erreurs sur les charges réparties 2022 et 2023.

Le chapitre 013 a augmenté mais les montants sont faibles, il correspond notamment aux indemnités journalières perçues par la collectivité en cas d'accident de travail d'un agent.

L'excédent antérieur reporté a augmenté de 466 000 € HT ce qui explique en partie la hausse des recettes.

Le chapitre 78 est à 0 pour l'année 2025 car il n'y a pas eu d'admissions en non valeur sur 2025 donc pas de reprises sur provisions. En effet, ce chapitre correspond à des reprises sur provisions liées aux provisions aux admissions en non valeur faites en 2023 que l'on affecte au fur et à mesure à des écritures réelles (dépenses / recettes qui s'équilibrent).

La répartition des recettes est présentée ci-dessous :

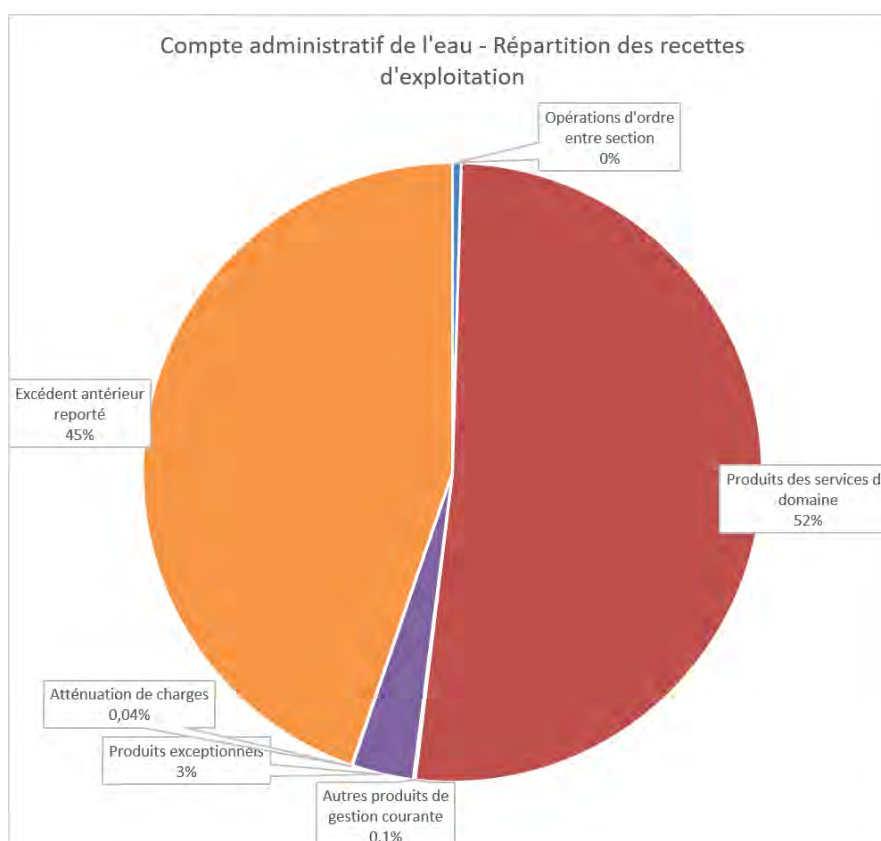


Figure 100 : Répartition des recettes par chapitre

Les recettes du budget de l'eau proviennent majoritairement de la facturation de l'eau. En effet, l'eau paye l'eau.

6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2025, les dépenses d'exploitation hors taxes s'élevaient à 3 328 815.45 € HT (9.92 %/2024).

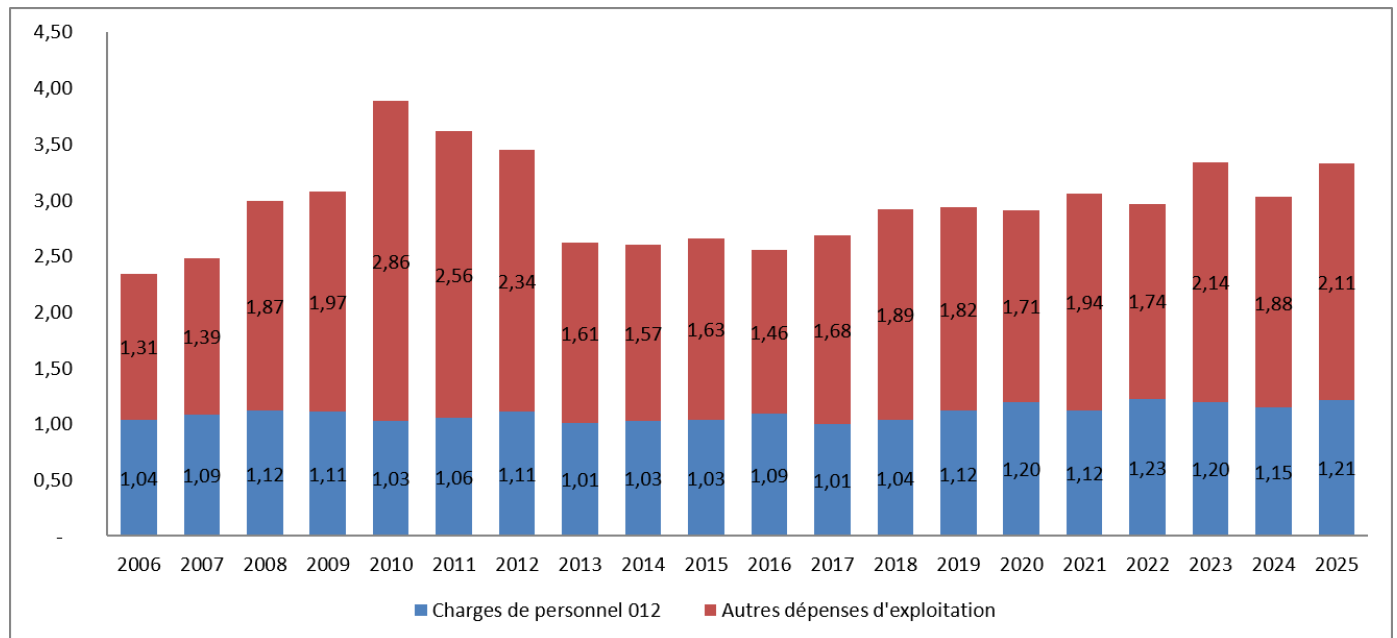


Figure 101 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

		2024	2025	Evolution
011	Charges à caractère général	805.510,47 € HT	981.097,15 € HT	+21.8 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	1.145.147,16 € HT	1.214.870,22 € HT	+6.09 %
65	Autres charges de gestion courante	44.148,85 € HT	977.84 € HT	-97.8 %
66	Charges financières	133.871,14 € HT	116 890,13 € HT	- 12.7%
67	Charges exceptionnelles	15.554,81 € HT	78 468.62 € HT	+404.5 %
68	Dotations aux provisions pour risques	0,00	0,00	0 %
042	Opérations d'ordre entre section	641.721,71 € HT	520 411.49 € HT	-18.9 %
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	-
023	Virement à section d'investissement	0,00	0,00	-
014	Atténuations de produits	242.503,00 € HT	416 100,00 € HT	71.6 %
	Total	3.028.457,14 € HT	3 328 815.45 € HT	9.92 %

Tableau 45 : Evolution des dépenses par chapitre

Les dépenses ont augmenté de 9,92 % entre 2024 et 2025. **Hors opérations d'ordre, elles ont augmenté de 17.67 %.**

Concernant le chapitre 011, il a augmenté de 21.8% (+176 000 € HT). Cela est notamment lié à la hausse des dépenses de fournitures, matériaux et location d'engins pour les travaux en régie d'eau (+120 000 € HT), +30 000 € HT liés à la prestation Véolia et + 28 000 € HT liés au marché de télérelève.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » a augmenté de 6 % pour redevenir équivalent à 2023. En effet un agent a été recruté par rapport à 2024 et on observe également des revalorisations d'indice dans le cadre de la loi de finances 2025.

Le chapitre 65 correspondant principalement aux admissions en non-valeur a baissé, il n'y a pas eu d'admissions en non valeurs sur 2025 (décalées en 2026).

Le chapitre 66 correspondant aux intérêts des emprunts a baissé.

Le chapitre 67 correspondant notamment aux dégrèvements et aux remboursements de fin d'année a augmenté mais le montant 2024 était particulièrement bas. Il comprend également une première partie du remboursement à l'Agence de l'Eau suite à un redressement fiscal lié à des déclarations de redevances des années antérieures (+ 39000 € HT). Ce remboursement se poursuivra en 2026. Il comprend enfin des régularisations comptables pour un montant de l'ordre de 7500 € HT.

Le chapitre 68 est égal à 0 en 2025 comme en 2024. Pour rappel en 2023, la Vallée dorée a décidé de réaliser des provisions pour admissions en non-valeur permettant de provisionner pour des sommes impayées qui seraient à terme non recouvrables. Une hypothèse d'un reliquat de l'ordre de 50.000 € HT par an par budget est faite, la somme de 300.000 € HT permet donc de couvrir plusieurs années antérieures. Cette démarche n'a pas été renouvelée en 2025 puisqu'une forte provision avait eu lieu en 2023.

Le chapitre 042 correspondant aux amortissements a baissé de l'ordre de 18.9 %. En 2024, il y avait eu en dépenses et en recettes, des écritures de régularisation comptables liées à des mises en concordance des amortissements pratiqués sur les années antérieures.

Le chapitre 014 a fortement augmenté (lié à la mise en place de la redevance Consommation eau par l'Agence de l'Eau), cela génère également une augmentation des recettes.

La répartition des dépenses est présentée ci-dessous :

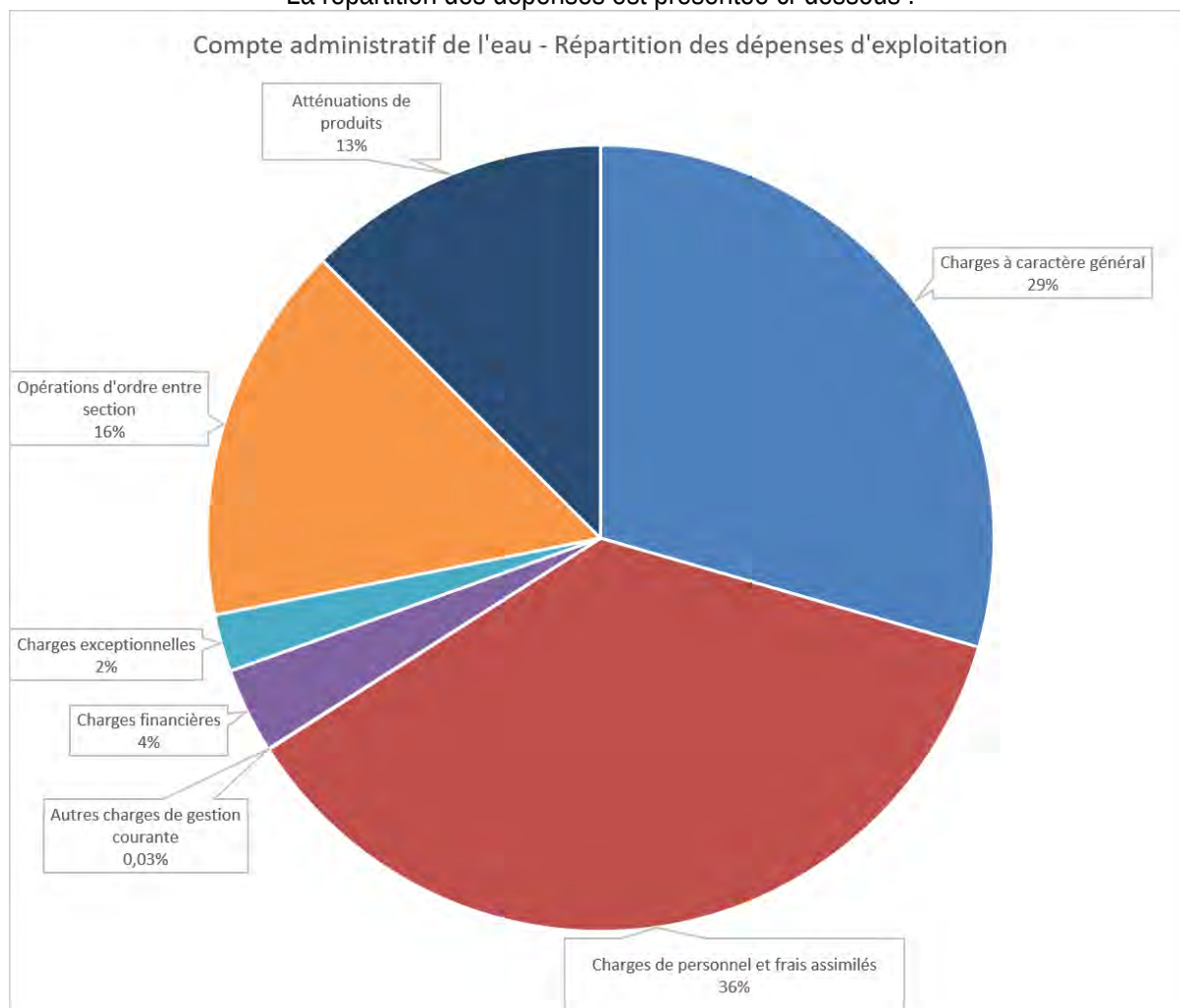


Figure 102 : Répartition des dépenses par chapitre

Les charges de personnel représentent 36 % des dépenses.

L'évolution de la masse salariale est présentée sur le graphique ci-dessous :

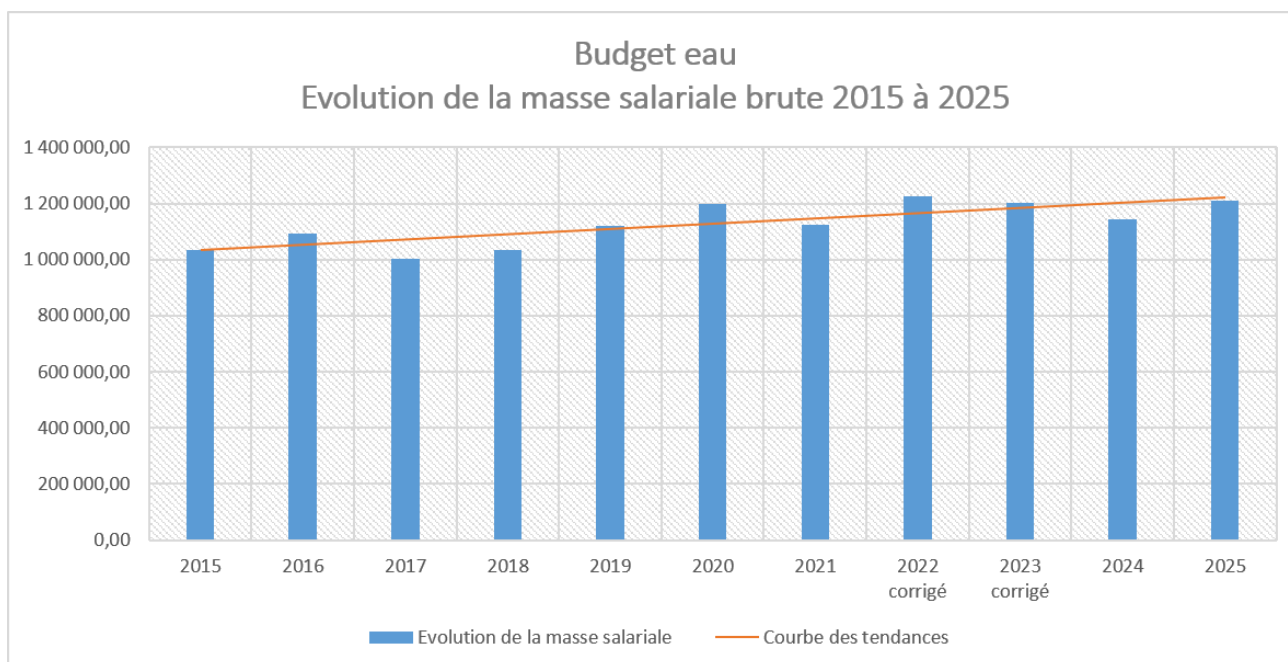


Figure 103 : Evolution de la masse salariale

Il est à noter qu'en 2022 et 2023, les charges réparties étaient surestimées. Ainsi, les charges réparties corrigées sont indiquées dans le graphe ci-dessus. Elles ont fait l'objet d'une correction réellement sur 2025 avec un remboursement du budget principal vers le budget eau.

L'évolution du résultat de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :

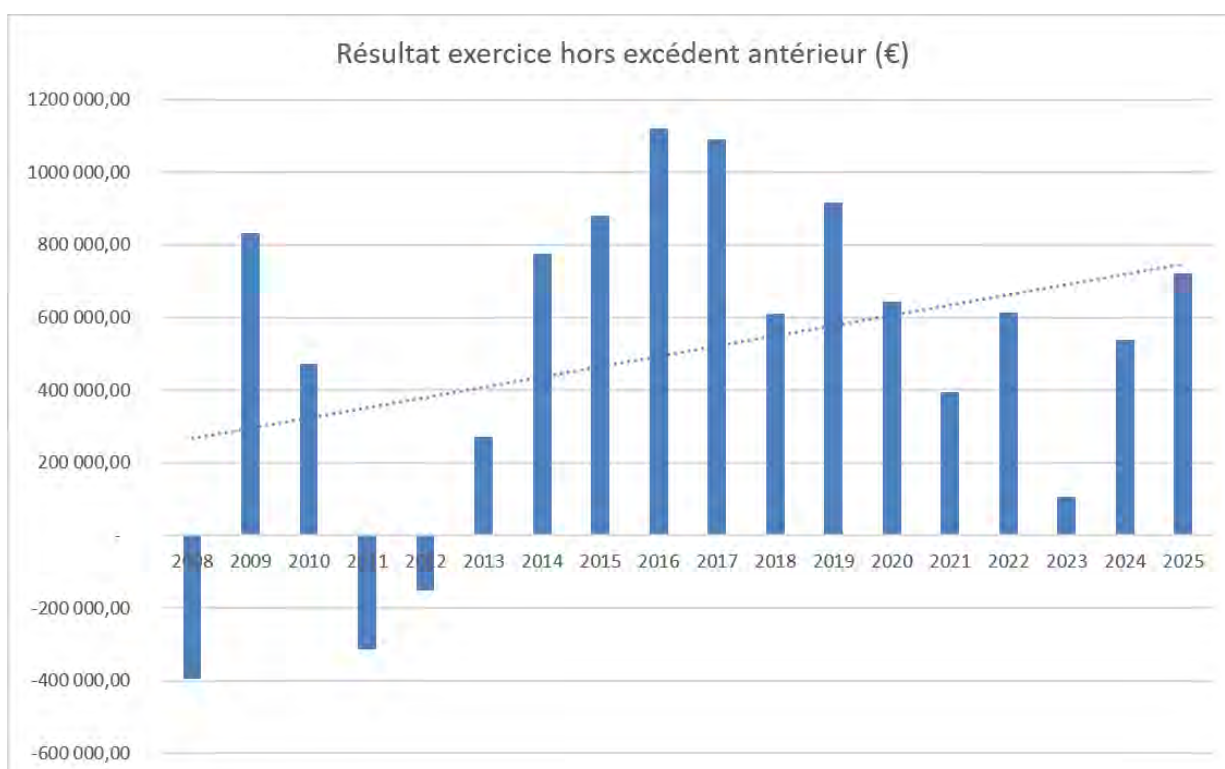


Figure 104 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur (€)

Le résultat de l'exercice 2025 est de 720 473.37 € HT supérieur à celui de 2024 (540 023.43 € HT, +33.4 %). Cela s'explique par une hausse des recettes (hors excédent antérieur reporté) plus forte que la

hausse des dépenses. **Globalement, les résultats d'exercice sont variables mais la courbe de tendance est la hausse.**

L'analyse budgétaire montre que le prix de l'eau couvre 58% du fonctionnement sur l'eau. Le reste des recettes liées au prix de l'eau permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Recettes réelles de fonctionnement	3.769.346,51 €
Charges d'exploitation réelles	2.196.945,21 €
Annuité d'emprunt	119.949,66 €
	251.693,77 €
Epargne nette (autofinancement)	1 200 757,57 €
Poids du fonctionnement seul	58 %

Tableau 46 : Analyse budgétaire CA Eau 2025

6.2.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.

De 2006 à 2008, les dépenses d'équipement ont augmenté du fait des travaux du Schéma Directeur d'eau potable (nouveau château d'eau, nouvelle station de déferriération, doublement de la canalisation de transport d'eau, réhabilitation des réservoirs de Liancourt).

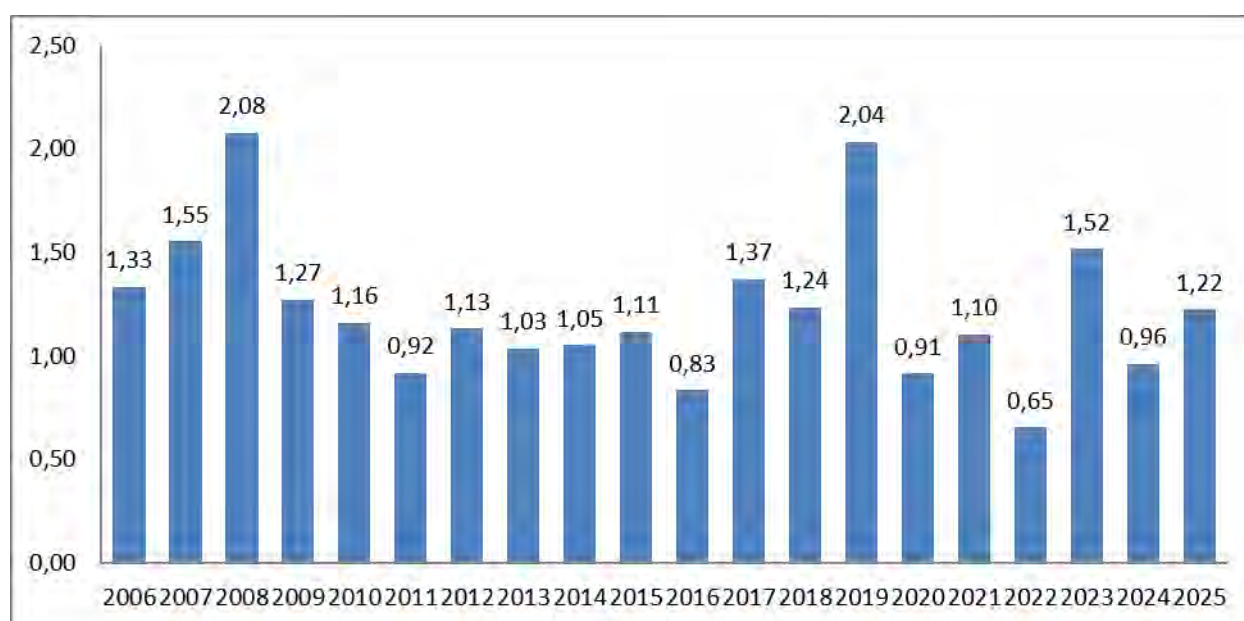


Figure 105 : Evolution des dépenses d'investissement (millions d'€ HT)

L'investissement 2019 est élevé par rapport à 2018, cela vient notamment des travaux en régie 2016, 2017, 2018 qui n'avaient pas été basculés sur l'investissement (environ 400 000 € HT) et de la part de travaux plus importante en 2019 (+ 400 000 € HT).

L'investissement 2025 a augmenté par rapport à 2024. Il est précisé qu'il y a du retard sur l'imputation des travaux en régie en investissement et de nombreux travaux sont réalisés en régie.

A noter qu'en 2025, les dépenses d'investissement ont fait l'objet d'une cotation selon l'annexe environnementale réglementaire. Les éléments sont détaillés dans le Compte financier Unique de la collectivité.

6.3 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025, le service d'eau de la CCLVD est endetté à hauteur de 2,704 Millions d'euros soit 268 € HT par abonné (à titre de comparaison, l'endettement par abonné en 2018 était de 453 €HT par abonné).

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget eau (2025) :

Amortissement	251.693,77 € HT
Intérêts	119.949,96 € HT
Annuité	371.643,73 € HT

Tableau 47 : Montant des annuités

L'en-cours de dette diminue de manière constante depuis 2014 :

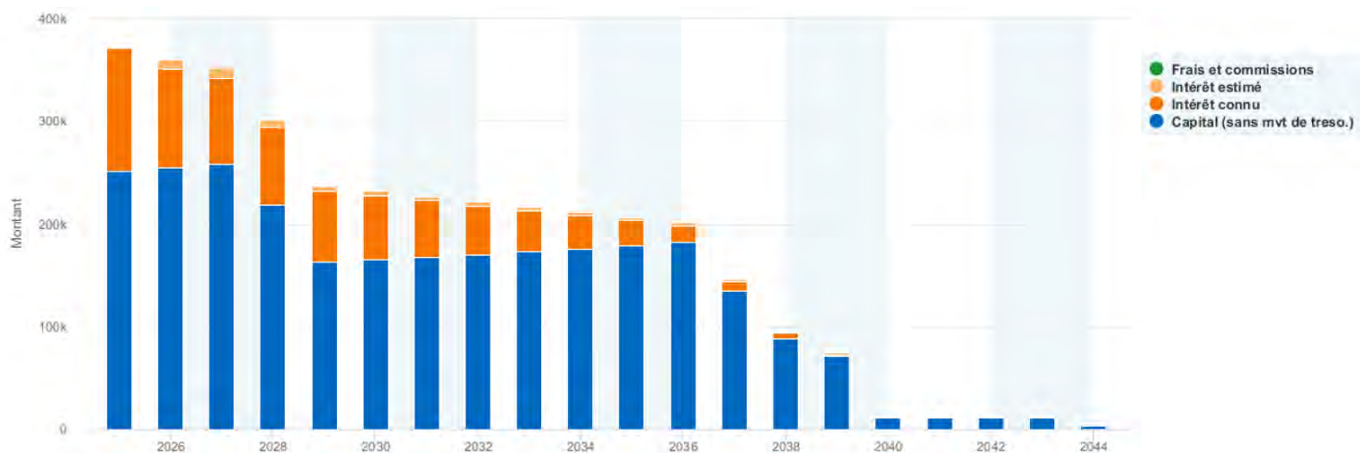


Figure 106 : Evolution de la dette

- Durée théorique d'extinction de la dette : 4 ans. Celle-ci a baissé par rapport à 2024 car le résultat d'exercice 2025 est plus élevé.
- Montant des impayés

L'indicateur national du taux d'impayés correspond au pourcentage de factures non recouvrées au 31/12/2025 au titre de l'année 2024.

Le pourcentage d'impayés au 31/12/2025 pour les factures 2024 est de 3,78 % (soit environ 124.544 € HT), il était de 3,04 % en 2024 (soit 96.000 € HT).

Le taux d'impayés a augmenté par rapport à 2024, tout en restant inférieur à la moyenne des 10 dernières années (5.35 %).

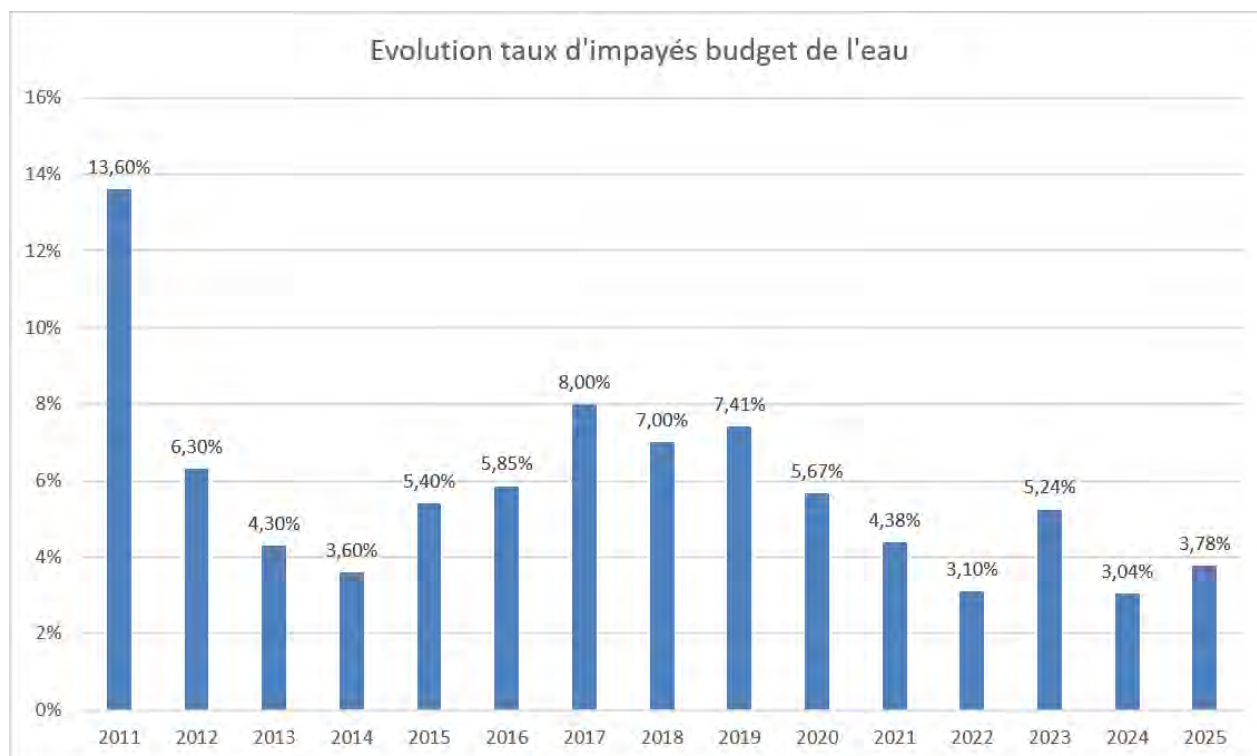
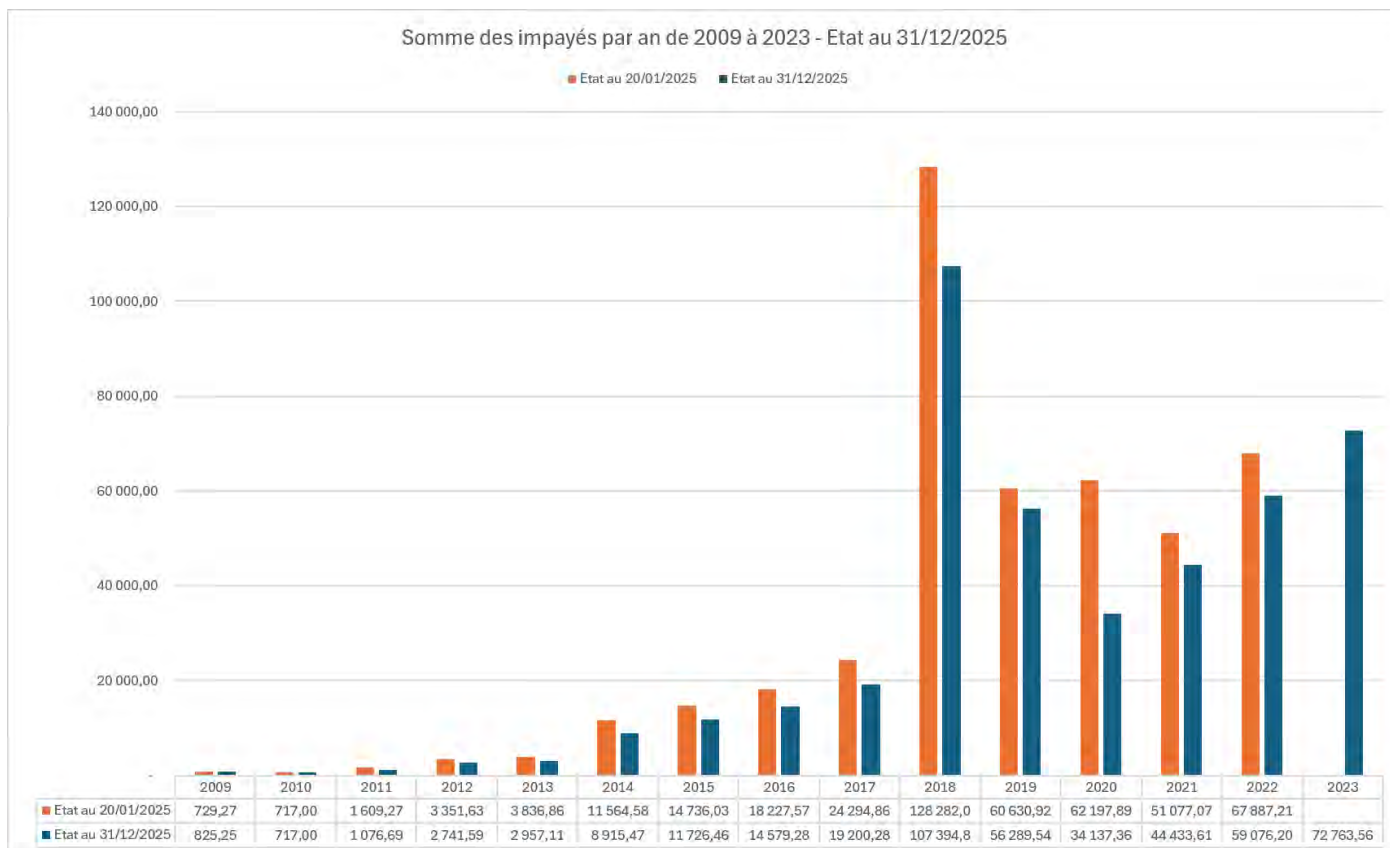


Figure 107 : Evolution du taux d'impayés

L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente, la moyenne de l'indicateur au 01/01/2025 au niveau national est de 2.77 %.

Au 31/12/2025, le montant total d'impayés budget eau de 2009 à 2023 est de 436 834 € HT (en 2024, impayés de 2009 à 2024 = 456 207 € HT). Ces impayés portent sur 817 débiteurs dont 771 présentent une dette supérieure à 10 € HT pour un montant de 436 712.92 € HT et 110 une dette supérieure à 1000 € pour un total de 290 154.92€ HT dont 84 712 € HT (dettes de 2018 et 2019) pour une entreprise ayant été mise en liquidation en 2019, 17 991.16 € HT (dette de 2018) pour un bailleur en cours de recouvrement (suite à une fuite importante en sous-sol). Celui-ci a baissé car des procédures de recouvrement avec huissier sont mises en place ou des échéanciers de paiement, une dette importante de l'ordre de 17 500 € HT a dû par ailleurs être annulée suite à la perte d'un recours au tribunal du commerce par la CCLVD.



Au 31/12/2025, le montant des impayés global 2009 – 2024 est de 561.378,25 € HT (en 2024 : 551 734.40 € HT.

Un audit facturation a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018 et des réunions régulières pour élaborer des procédures sont mises en place avec la perception. Des procédures ont été établies en 2025 et des contrôles plus réguliers sont mis en place. Par ailleurs la menace de coupure et la coupure effective est appliquée pour les impayés hors habitations. **Les branchements neufs d'eau sont systématiquement fermés tant qu'il n'est pas payé.** Le règlement eau a été mis à jour en ce sens en 2025.

Par ailleurs une régie d'encaissement pour le recouvrement des premiers mois va être étudiée en 2026.

Il n'y a pas eu d'admissions en non valeur en 2025, (42.730,73 € HT en 2024, 8.594,42 € HT en 2023, 21.276,25 € HT en 2022, 189.868,32 € HT sur 2021) pour le budget eau. Pour rappel, 300.000 € HT de provisions pour risques ont été réalisés en 2023.

L'évolution des admissions en non-valeur et des créances éteintes par an est présentée ci-dessous :

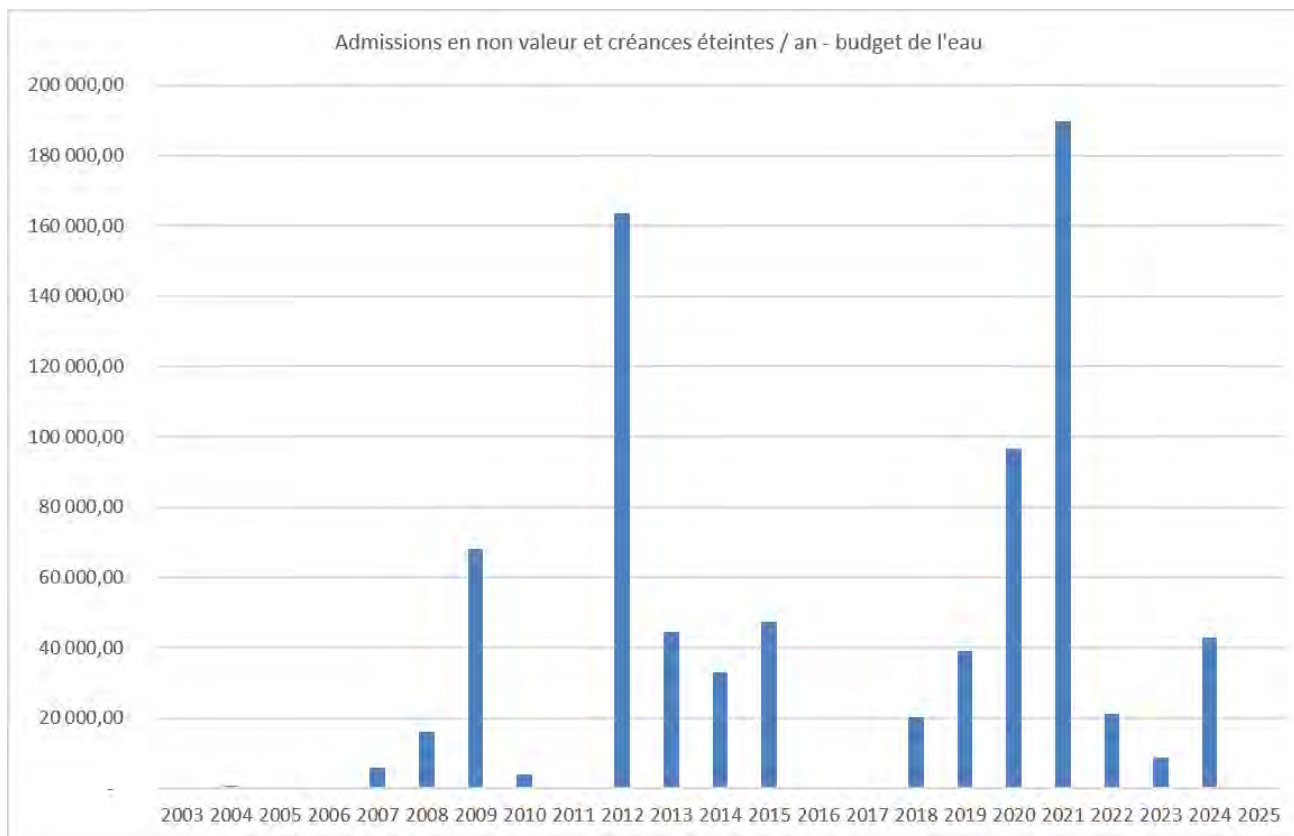


Figure 108 : Evolution des admissions en non-valeur et créances éteintes

Depuis 2003, c'est environ 802.000 € HT qui ont été admis en non-valeur soit en moyenne 35.000 € HT / an.

A noter qu'en 2024, la CCLVD a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes à partir de septembre 2024. Le rapport d'observations définitives a été produit en juillet 2025. Une des recommandations est de mettre en place une prospective relative aux coûts du service eau et assainissement, afin de s'assurer du bon dimensionnement des tarifs et d'anticiper les équilibres financiers des budgets annexes concernés, en fonction de l'évolution du produit des tarifications, net des redevances.

Ainsi, une étude de prospective financière et tarifaire eau et assainissement a été réalisée en 2025 et confiée à CITEXIA. Elle portait sur :

- La décomposition de notre prix de l'eau et de l'assainissement par postes (méthode Explicéo),
- La définition d'une projection tarifaire à long terme permettant de s'adapter à l'inflation et de projeter une épargne patrimoniale adaptée à notre patrimoine.

Ainsi, la ventilation des dépenses de fonctionnement par postes pour l'eau potable appliquée pour l'année 2024 a permis d'obtenir les résultats ci-dessous (en vert notre territoire, en gris le panel de collectivités ayant appliqué la méthode Explicéo) :

0,33 €

Votre coût de production par m³

0,26 €

Coût de production moyen par m³

2 784 €

Votre coût de distribution par km

1 777 €

Coût distribution moyen

35 €

Coût gestion d'un abonné

17 €

Coût gestion abonné moyen

16,3 %

Votre part de recettes
consacrée au pilotage

12,8 %

Taux pilotage moyen

Par ailleurs, en analysant les chiffres 2024, on constate que 1.73 € / m³ est consacré aux dépenses courantes et 1.26 € / m³ est consacré à l'épargne patrimoniale.

RECETTES TOTALES (R)	2 962 795 €	2,99 € /m3	
Vente d'eau aux abonnés	2 709 581 €	2,73 €	
Vente d'eau hors périmètre	- €	- €	
Services accessoires et exclusifs	118 142 €	0,12 €	
Participation du budget général pour la DECI	- €	- €	
Subventions d'exploitation	- €	- €	
Subventions patrimoniales	135 071 €	0,14 €	
DEPENSES COURANTES (D)	1 712 411 €	1,73 € /m3	soit :
Achats d'eau	65 661 €	0,07 €	0,56 €/m3 acheté
Production et stockage	392 130 €	0,40 €	0,33 €/m3 produit
Distribution	423 140 €	0,43 €	2 784 €/km
Gestion des abonnés	348 969 €	0,35 €	35 €/abonné
Pilotage et support (dont amort. correspondant)	482 511 €	0,49 €	
EPARGNE PATRIMONIALE (R - D)	1 250 383 €	1,26 € /m3	

Les conclusions de l'étude montrent que les coûts « techniques » sont cohérents (production, distribution, collecte et traitement).

Le poids du pilotage/support est également assez cohérent compte tenu de la « petite taille » de la Communauté de communes. Un travail doit cependant être mené pour mettre à plat les charges réparties des fonctions support par rapport à l'ensemble des compétences.

Le coût de gestion par abonné est élevé. Cela s'explique notamment par des moyens humains dédiés à l'exploitation de la télérelève, un agent dédié pour le recouvrement. Ainsi, pour l'année 2026, une hausse de l'abonnement Eau qui reflète le niveau de service est prévue, afin d'ajuster les coûts et de les mettre en corrélation avec le niveau de service.

L'épargne patrimoniale est assez cohérente au regard du patrimoine existant.

En parallèle pour l'année 2026, une formule de révision des prix annuels basés sur des indices de prix propres aux métiers de l'eau et de l'assainissement (salaires, électricité, indice travaux publics, indice des frais et

services divers) a été définie par délibération 08-12-2025/11. Elle permettra chaque année de ré-évaluer le prix de l'eau et de l'assainissement selon les augmentations d'indices nationaux.

L'étude a permis également de visualiser à long terme une stratégie d'augmentation des redevances pour permettre de faire face dans le temps de maintenir une épargne patrimoniale suffisante pour faire face au renouvellement du patrimoine dans le temps.

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour le réseau d'eau sont présentés en Annexe 4.

PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 PREAMBULE – TEXTE CADRE

En 2015, un nouvel arrêté a été publié (arrêté du 21 juillet 2015) relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅, avec une entrée en vigueur au 01/01/2016 hormis pour l'autosurveillance collective qui doit être opérationnelle au 31/12/2015 et pour certaines exigences qui s'appliquent aux ouvrages existants avec des délais de mise en conformité.

Cet arrêté abroge celui du 22 juin 2007 et définit l'ensemble des notions utilisées dans l'assainissement, les prescriptions techniques et les modalités de surveillance ainsi que le contrôle des installations et des systèmes collectifs et non collectifs.

L'arrêté du 31 juillet 2020 modifie l'arrêté du 21 juillet 2015. Il étend notamment l'analyse des risques de défaillance aux réseaux et actualise un certain nombre d'échéances réglementaires :

- Réalisation d'un diagnostic périodique du système d'assainissement au plus tard pour le 31/12/2021,
- Réalisation d'une analyse des risques de défaillance aux réseaux à réaliser avant le 31/12/2021
- Il devra exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue (Art. 9 de l'Arrêté du 31 juillet 2020).
- Registre d'assainissement à tenir,
- Exploitation selon une logique d'amélioration continue.

2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée

1 rue de Nogent

60 290 LAIGNEVILLE

Tel : 03.44.73.89.10



Figure 109 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2025 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Laëtitia COQUELLE
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOCHÉ
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF décédé, remplacé par M. Romuald GERARD
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mme Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET décédé, non remplacé
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCIOLO

En 2025, la commission « environnement » s'est réunie 2 fois pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement (et 1 fois pour la thématique déchets) :

- Le 04/06/2025 : présentation du rapport annuel Eau et Assainissement 2024
- Le 10/09/2025 : présentation de la Stratégie Préservation de la Ressource (SRPE)

2.2 ADMINISTRATIONS

Agence de l'Eau Seine Normandie
COMPIEGNE
M. BEAUVAIS
Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise
Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt
Bureau Politique et Police de l'eau
BEAUVAIS

Mme LABARTHE
Tel : 03.64.58.16.67

2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

Collecte, transport et traitement des eaux par un prestataire de services :

Jusqu'au 30 septembre 2025 :

VEOLIA EAU
1 rue du Thérain
60000 BEAUVAIS

Depuis le 1^{er} octobre 2025 :

SUEZ
589 Avenue de Tremblay
60100 CREIL

Contrôles de conformité : régie

Facturation : régie

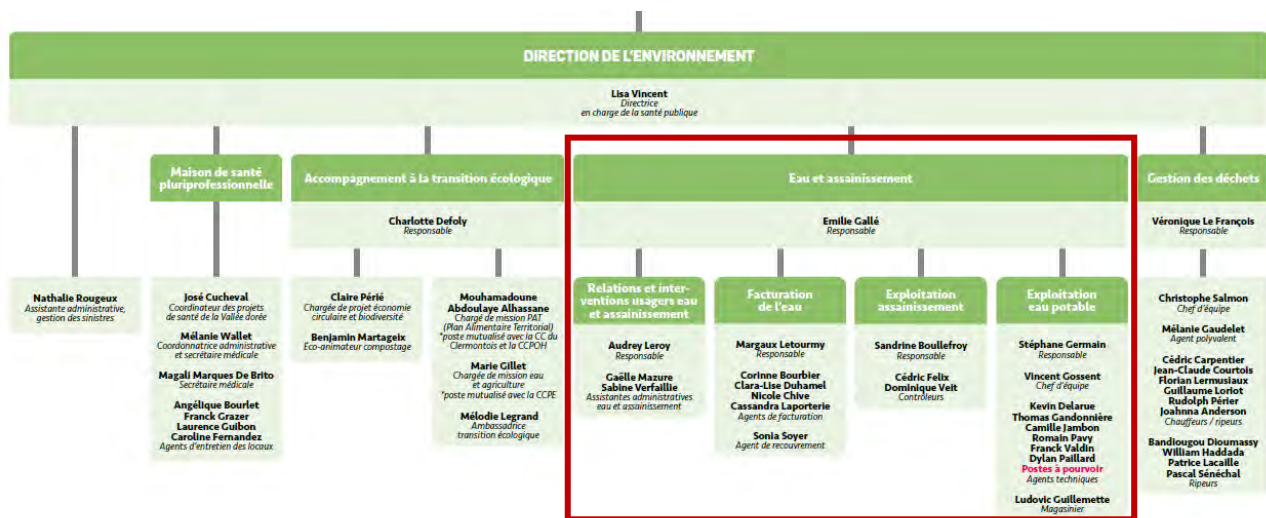


Figure 111 : Direction de l'environnement

En 2025, le service assainissement collectif est composé de :

- 1 responsable assainissement
- 2 chargés de contrôle assainissement.

En incluant les services administratifs, facturation et supports, le DEA est constitué de 21,5 personnes en 2025 (18 personnes en 2024). Depuis le 01/04/2024, les services facturation et relations / interventions usagers sont sous la responsabilité du service Eau et Assainissement.

Le service assainissement a été renforcé par le recrutement fin 2018 d'une personne administrative dédiée à l'assainissement (suivi des CCASS et des subventions aux particuliers).

2.5 PRESTATAIRES

Jusqu'au 30/09/2025 :

VEOLIA
1 Rue du Thérain
60000 BEAUVAIS

Depuis le 1^{er} octobre 2025 :

SUEZ
589 Avenue de Tremblay
60316 CREIL Cedex

2.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Au 31 mars 2025, le contrat d'exploitation des installations d'assainissement avec VEOLIA est arrivé à échéance. Un nouveau contrat d'une durée de 6 mois a été réalisé avec VEOLIA puis un nouvel appel d'offre a été lancé pour une durée de 6 ans.

C'est SUEZ qui a remporté ce marché pour un montant de 1.229.019,26 € HT / an (montant estimatif).

Ce contrat se compose :

- De l'exploitation de la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi et des postes de pompage,
- De l'exploitation des réseaux (unitaires, pluviaux, assainissement),
- Du curage des bouches, avaloirs, grilles (BAG), ouvrages sur réseaux (dessableurs, déversoirs d'orage...).

A noter que des prestations supplémentaires éventuelles d'un montant total de 94.992,88 € HT ont été retenues afin de réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone :

- Aquadvanced Usine
- Optim'aération
- Monitoring du pompage
- Capteurs de vibration sur les ponts-brosses et les centrifugeuses
- Lavage du bassin d'orage
- Substitution du Nutriox par du FeCl_2
- IA PR et DO
- L'installation de sonde sur les points noirs

Ces prestations seront mises en œuvre à partir de 2026.

On observe une forte hausse du marché d'exploitation (de l'ordre de +0.5 € HT / m³ soit environ 475 000 € HT).

3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1 STATISTIQUES

3.1.1 GENERALITES

	2024	2025
Nombre d'habitants	24.218 habitants (Données INSEE 2024)	24.156 habitants (Données INSEE 2025)
Nombre d'abonnés assainissement	9.913 abonnés (y compris industriels) (+ 0,8 %/2023)	10.003 abonnés (y compris industriels) (+ 1,7 %/2024)
Nombre d'abonnés mensualisés assainissement	5.183 abonnés soit 52,3 %	5.336 abonnés soit 53,3 % (+ 0,9 %/2024)
Volumes facturés abonnés domestiques	747.262 m ³ (+ 2,3 %/2023)	729.798 m ³ (- 2,3 %/2024)
Volumes facturés Gros consommateurs	187.682 m ³ (- 8,2 %/2023)	186.515 m ³ (- 0,6 %/2024)
Volumes facturés Communaux	17.559 m ³ (+ 27,1 %/2023)	12.925 m ³ - 26,4 %/2024
Volumes Totaux	952.503 m ³ (+ 0,39 %/2023)	929.238 m ³ (- 2,4 %/2024)

Tableau 48 : Généralités de données assainissement

3.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

3.1.2.1 Consommations

Communes	2024					2025				
	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)
Bailleval	49.909 (+3,2 %/2023)	714 (+24,5 %/2023)	941 (+15,1 %/2023)	51.564 (+3,7 %/2023)	52.658 (+3,3 %/2023)	49.429 (- 1 %/2024)	840 (+ 17,7 %/2024)	896 (- 4,8 %/2024)	51.165 (- 0,8 %/2024)	52.457 (- 0,4 %/2024)
Cauffry	81.743 (-2,1 %/2023)	18.830 (-35,1 %/2023)	1.055 (-4,5 %/2023)	94.628 (-8 %/2023)	95.079 (- 8,1 %/2023)	82.169 (+ 0,5 %/2024)	10.895 (- 7,9 %/2024)	957 (- 9,3 %/2024)	94.021 (- 0,6 %/2024)	94.506 (- 0,6 %/2024)
Labruyère	16.972 (- 0,8 %/2023)	18.766 (+11,9 %/2023)	45 (- 2,2 %/2023)	35.783 (+5,5 %/2023)	39.051 (+ 5,9 %/2023)	17.759 (+ 4,6 %/2024)	16.344 (- 12,9 %/2024)	41 (- 9,4 %/2024)	34.144 (- 4,6 %/2024)	35.921 (- 7,9 %/2024)
Laigneville	166.716 (+5,4 %/2023)	15.569 (- 36,2 %/2023)	3.717 (+22,8 %/2023)	186.003 (+0,2 %/2023)	187.725 (+ 0,2 %/2023)	160.252 (- 3,9 %/2024)	13.466 (- 13,5 %/2024)	2.452 (- 34 %/2024)	176.171 (- 5,3 %/2024)	177.603 (- 5,4 %/2024)
Liancourt	195.605 (-2,6 %/2023)	108.005 (- 3,1 %/2023)	9.211 (+59,4 %/2023)	312.820 (- 1,6 %/2023)	314.320 (- 1,4 %/2023)	190.621 (-2,5 %/2024)	109.247 (1,2 %/2024)	5.434 (- 41 %/2024)	305.302 (- 2,4 %/2024)	306.130 (- 2,6 %/2024)
Mogneville	44.539 (+ 8,0 %/2023)	427 (+43,2 %/2023)	522 (- 19,0 %/2023)	45.488 (+7,8 %/2023)	46.693 (+1,2 %/2023)	45.445 (- 2,7 %/2024)	527 (+ 23,5 %/2024)	788 (+ 50,9 %/2024)	46.760 (+ 2,8 %/2024)	47.783 (+2,3 %/2024)
Monchy Saint Eloi	62.913 (+5,3 %/2023)	11.182 (-23,2 %/2023)	823 (-11,7 %/2023)	74.918 (- 0,4 %/2023)	75.129 (- 0,3 %/2023)	61.224 (- 2,7 %/2024)	12.602 (+ 12,7 %/2024)	1.036 (+ 25,9 %/2024)	74.862 (- 0,1 %/2024)	75.339 (+ 0,3 %/2024)
Rantigny	87.292 (+9,2 %/2023)	16.114 (- 11,1 %/2023)	1.104 (- 16,5 %/2022)	104.510 (+5,2 %/2023)	116.481 (- 10,8 %/2023)	81.088 (- 7,1 %/2024)	18.057 (+ 12,1 %/2024)	1.122 (+ 1,6 %/2024)	100.268 (- 4,1 %/2024)	113.116 (- 2,9 %/2024)
Rosoy	20.922 (+1,2 %/2023)	Sans objet	94 (+6,9 %/2023)	21.016 (+1,2 %/2023)	21.185 (+ 1,2 %/2023)	20.590 (- 1,6 %/2024)	Sans objet	92 (- 2,5 %/2024)	20.682 (- 1,6 %/2024)	20.808 (- 1,8 %/2024)
Verderonne	20.652 (- 2,1 %/2023)	Sans objet	47 (-4,0 %/2023)	20.699 (- 2,1 %/2023)	20.802 (+0,7 %/2023)	21.221 (+ 2,8 %/2024)	Sans objet	106 (+ 126,2 %/2024)	21.327 (+ 3 %/2024)	21.408 (+ 2,9 %/2024)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	5.076	Sans objet	5076	5076 (- 39,0 %/2023)	Sans objet	4.536 (- 10,6 %/2024)	Sans objet	4.536 (- 10,6 %/2024)	4.536 (- 10,6 %/2024)
Total	747.262 (+ 2,3 %/2023)	187.682 (- 8,2 %/2023)	17.559 (+27,1 %/2023)	952.503 (+ 0,39 %/2023)	974.200 (- 2,6 %/2023)	729.798 (- 2,3 %/2024)	186.515 (- 0,6 %/2024)	12.925 (- 26,4 %/2024)	929.238 (- 2,4 %/2024)	949.637 (- 2,5 %/2024)

Tableau 49 : Données de consommation d'assainissement collectif par commune



Les consommations des gros consommateurs ont baissé sur Labryère notamment au niveau de l'Hôpital Doumer et de la vente vers Sacy-le-Grand (grosse fuite en 2024), Laigneville au niveau de LINAMAR et au niveau d'Angicourt (camping La Faloise).

Si on observe la consommation des consommations supérieure à 1500 m³, on observe une baisse de 4.2 % entre 2024 et 2025.

Les consommations domestiques ont légèrement baissé.



On observe une hausse de volumes chez les gros consommateurs de la commune de Monchy-Saint-Eloi (fuite sur l'AFTRAL), Rantigny (ETEX).

A noter que la commune de Monchy Saint Eloi a connu une augmentation de sa consommation communale notamment suite à une occupation des gens du voyage sur la Place des droits de l'Enfant.

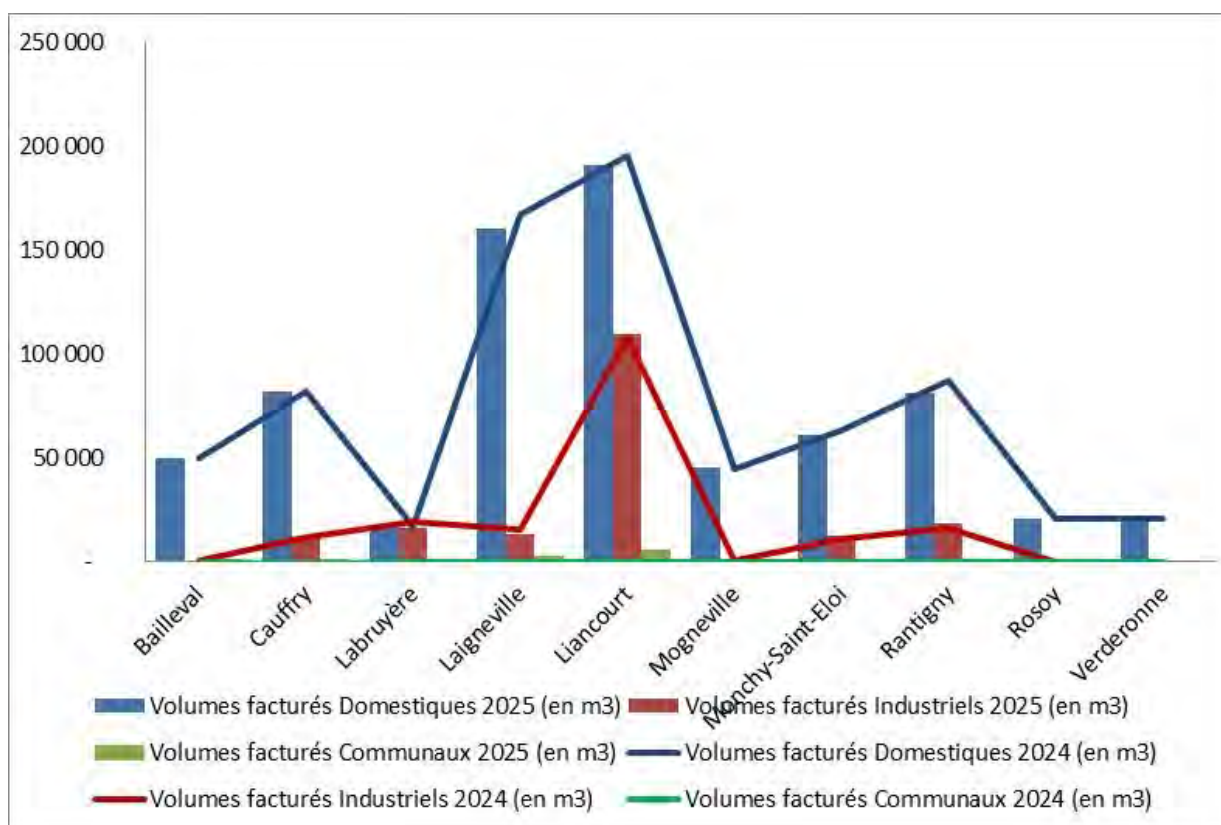


Figure 112 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2024 et 2025

La différence entre le volume assujéti à l'assainissement et le volume d'eau consommé pour les industriels est liée au fait que des entreprises telles que ETEX (ex-SINIAT) ne sont pas raccordées à l'assainissement. A noter que

depuis 2024, il s'est réduit car le hameau de l'Ordibée (usagers Mogneville), le camping la Faloise, la crèche (usagers d'Angicourt) sont maintenant raccordés sur le réseau d'assainissement de l'Ordibée.

La différence entre volumes assujettis à l'assainissement et volumes d'eau potable et du nombre d'abonnés (85 abonnés de moins en assainissement) pour les abonnés domestiques et communaux provient des abonnés en assainissement non collectif et des branchements verts qui ne sont pas assujettis à l'assainissement. Les volumes domestiques et communaux liés à l'assainissement sont donc plus faibles que les consommations eau potable.

La répartition des volumes 2025 n'a quasiment pas bougé par rapport à 2024 :

- 78,5 % liés aux domestiques (78,5 % en 2024),
- 20,1 % liés aux gros consommateurs (19,7 % en 2024),
- 1,4 % liés aux bâtiments communaux (1,8 % en 2024).

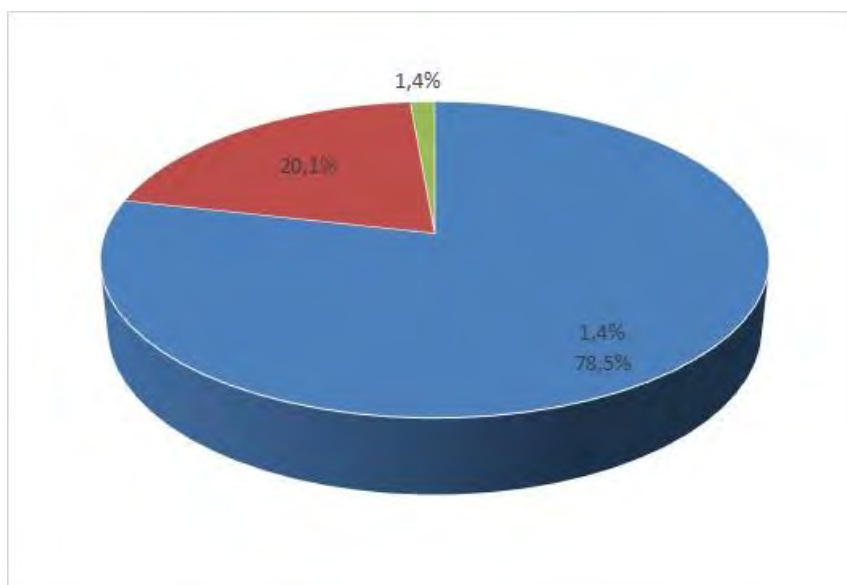


Figure 113 : Répartition **des volumes d'assainissement** en 2025

3.1.2.2 Nombre d'abonnés

Communes	2024	2025
Bailleval	656 (+ 1.2 %/2023)	656 (+ 0 %/2024)
Cauffry	1.036 (+ 0.5 %/2023)	1.039 (+ 0,3 %/2024)
Labruyère	233 (- 0.9 %/2023)	235 (+ 0,9%/2024)
Laigneville	2.081 (+ 0,2 %/2023)	2.074 (- 0,3 %/2024)
Liancourt	2.550 (- 0.2 %/2023)	2.555 (+ 0,2 %/2024)
Mogneville	596	599

Communes	2024	2025
	(+ 8,6 %/2023)	(+0,5 %/2024)
Monchy Saint Eloi	779 (- 0,4 %/2023)	850 (+ 9,1 %/2024)
Rantigny	1.206 (+ 1.3 %/2023)	1.207 (+ 0,1 %/2024)
Rosoy	258 (0 %/2023)	260 (0,8 %/2024)
Verderonne	282 (- 0.4 %/2023)	284 (+ 0,7 %/2024)
Industriels	236 (+ 3.1 %/2023)	244 (+ 3,4 %/2024)
Total	9.913 (+ 0,76 %/2023)	10.003 (+ 1,68 %/2024)

Tableau 50 : Nombre d'abonnés

Par rapport à 2027, le nombre d'abonnés a légèrement augmenté. Il y a une augmentation du nombre d'abonnés typés « industriels » puisque comme en 2024 et en 2023, la mise à jour de la base de données s'est poursuivie : lorsqu'un usager dispose d'un numéro SIREN, il est catégorisé « industriel » ce qui n'était pas le cas précédemment. Il y a également de nouveaux usagers dans le cadre de la création du centre-bourg à Monchy Saint Eloi.

3.1.2.3 Consommation / abonnés

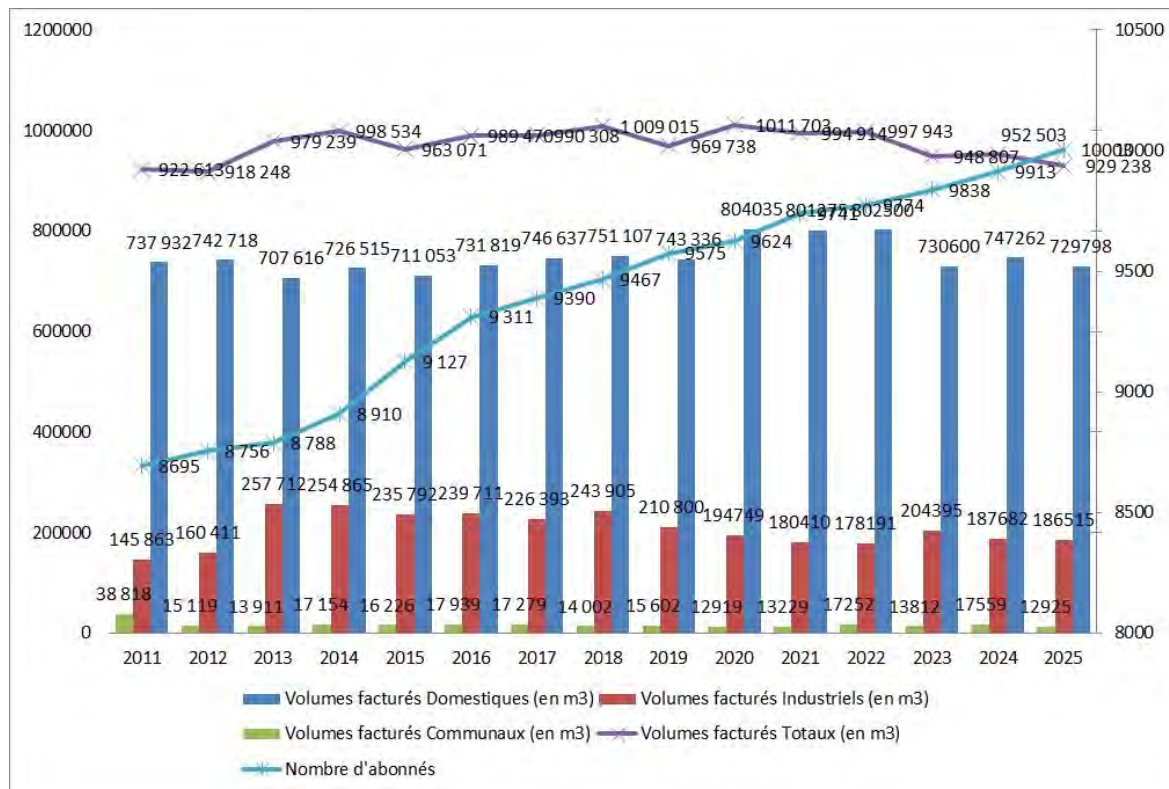


Figure 114 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011

Le volume facturé aux abonnés en 2025 a légèrement baissé (- 2,4%/2024) en collaboration avec la baisse de la consommation d'eau potable.

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter directement **les recettes de fonctionnement**. **L'augmentation des abonnés montre que le territoire est dynamique**, une baisse des volumes domestiques facturés est observée ces 15 dernières années, alors que le nombre d'abonnés est en hausse constante (sauf sur 2022 où il est stable).

La consommation 2025 est une des faibles de ces 15 dernières années. Concernant les volumes « industriels » **cela reste variable selon les années mais la tendance est à la baisse ce qui peut s'expliquer** par la mise en place de la tarification progressive. Cette tendance est à suivre dans les années qui viennent **dans le cadre de la mise en place d'une tarification progressive**. Pour rappel, la Communauté de communes a travaillé en 2023 sur la mise en place d'une tarification progressive en vigueur depuis le 01/01/2024 dont l'objectif est la baisse des volumes consommés de 10 % en moyenne. Une baisse globale de 5 % est observée depuis 2023 pour l'eau potable, cette tendance n'est pas la même pour l'assainissement car la CCLVD a déployé l'assainissement collectif sur certains secteurs en assainissement non collectif, ainsi, en 2024 les volumes avaient augmenté.

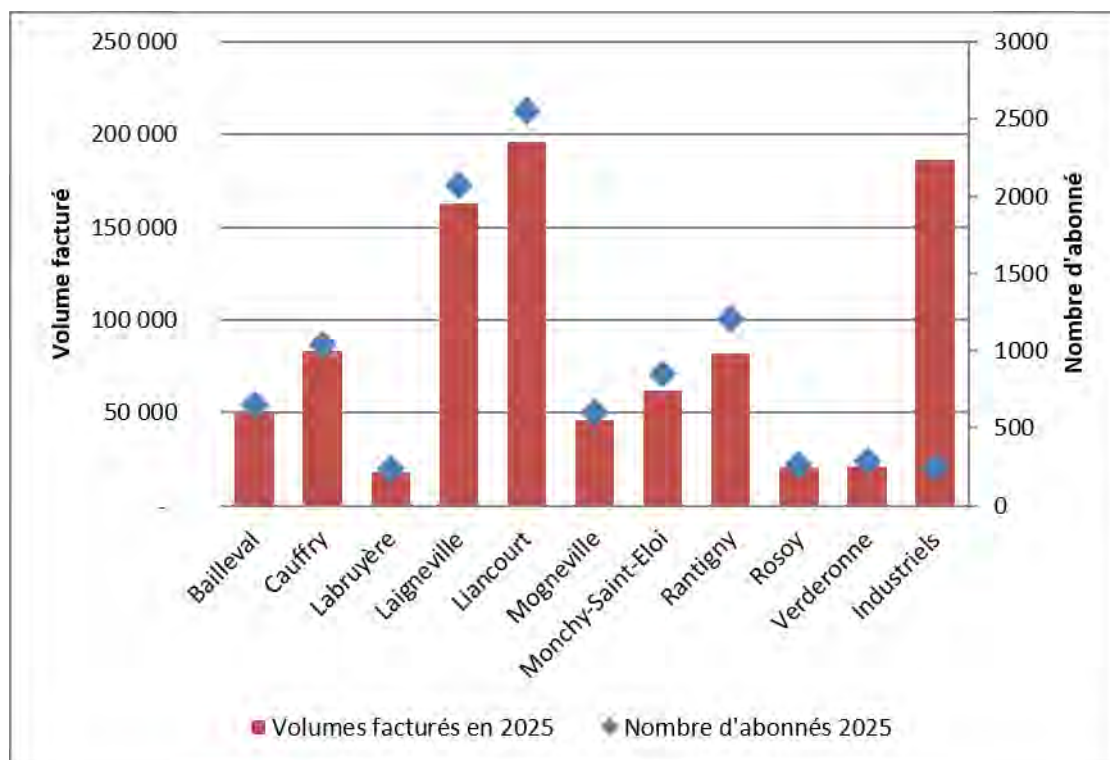


Figure 115 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2025

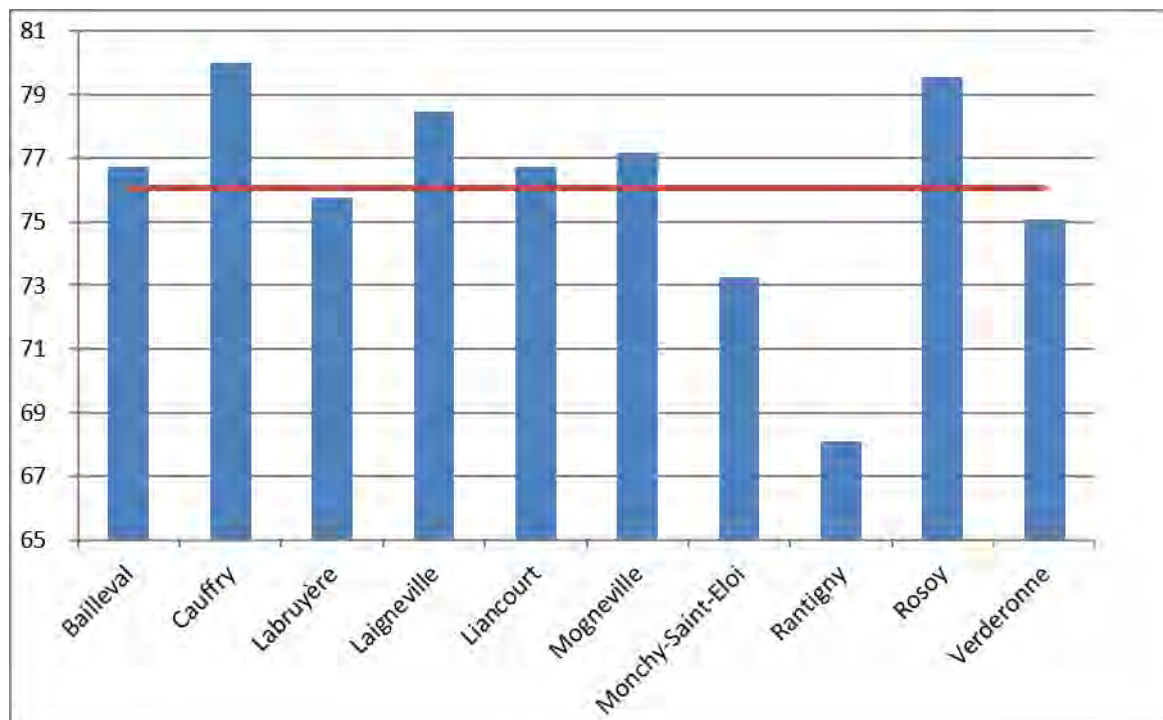


Figure 116 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation moyenne par abonné et par an s'échelonne entre 68 m³/an/abonné (Rantigny) et 82 m³/an/abonné (Cauffry et Rosoy). La moyenne sur le territoire est de 76 m³/an/abonné (en baisse par rapport à 2024, - 2 m³/an/abonné), soit 97 l/j/hab. La donnée du nombre moyen de personnes par foyer est de

2,15 personnes / foyer, source INSEE). La moyenne nationale (INSEE) est de l'ordre de 120 l/j/hab et de l'ordre de 120 m³/an/foyer. Une étude plus fine de croisement des données INSEE et de consommations a été faite en 2023.

Les typologies de consommation sont les suivantes :

Usager type		Nb de points	Volume 2022
Ménage en maison individualisé de 1 pers.		1 387	45
Ménage en maison individualisé de 2 pers.		2 415	75
Commerce		195	120
Ménage en maison individualisé de 6 pers.		161	155

On retrouve donc pour un foyer de 2 personnes une consommation annuelle de l'ordre de 75 m³ ce qui est proche de la moyenne évoquée dans la figure 7.

3.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés est de 53,3 % en 2025 contre 52,3 % en 2024.

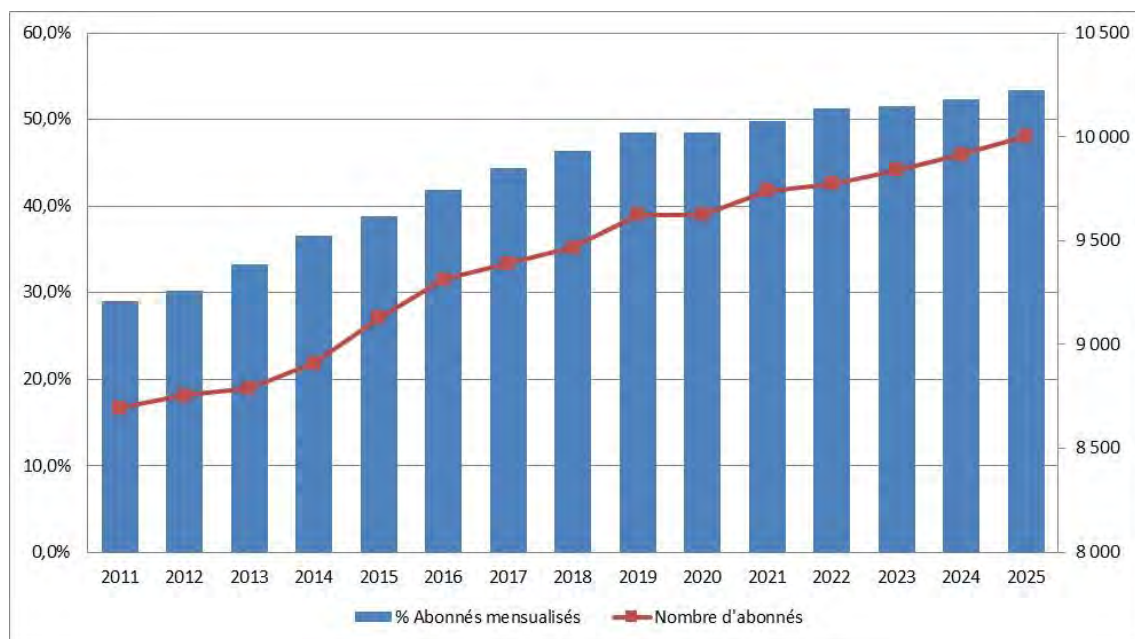


Figure 117 : Evolution du nombre total d'abonnés et pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 1020 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à 62,6% des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.

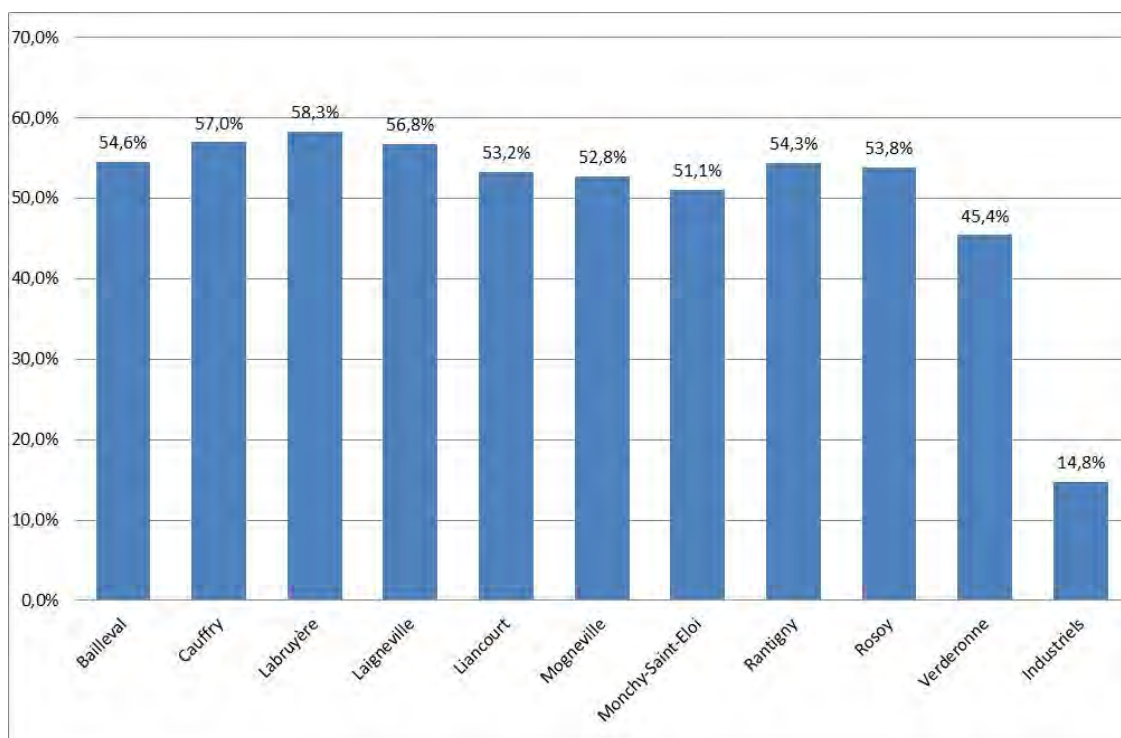


Figure 118 : **Pourcentage d'abonnés mensualisés par commune en 2025**

La commune de Labruyère est celle qui présente le plus d'abonnés mensualisés, celle de Verderonne le moins.

Les industriels sont très peu mensualisés.

3.2 RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS

3.2.1 TYPE DE RESEAU ET FONCTIONNEMENT GENERAL

Le type de réseau sur le territoire de la CCLVD est majoritairement en séparatif hormis la commune de Liancourt et une partie de Mogneville qui disposent de réseaux unitaires.

Les effluents de 7,5 communes (Bailleval, Cauffry, Labruyère (Demi-Lune), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi et Rantigny) sont traités sur la **station d'épuration de la CCLVD située à Monchy Saint Eloi**.

Les effluents de Labruyère (bas) sont traités sur la **station d'épuration du SMECTEUR à Sacy Le Grand** et les effluents des communes de Rosoy, Verderonne, sur la **station d'épuration du SITTEUR située à Pont Sainte Maxence**.

A cela se rajoute depuis 2024, les effluents des habitants de l'Ordibée à Mogneville.

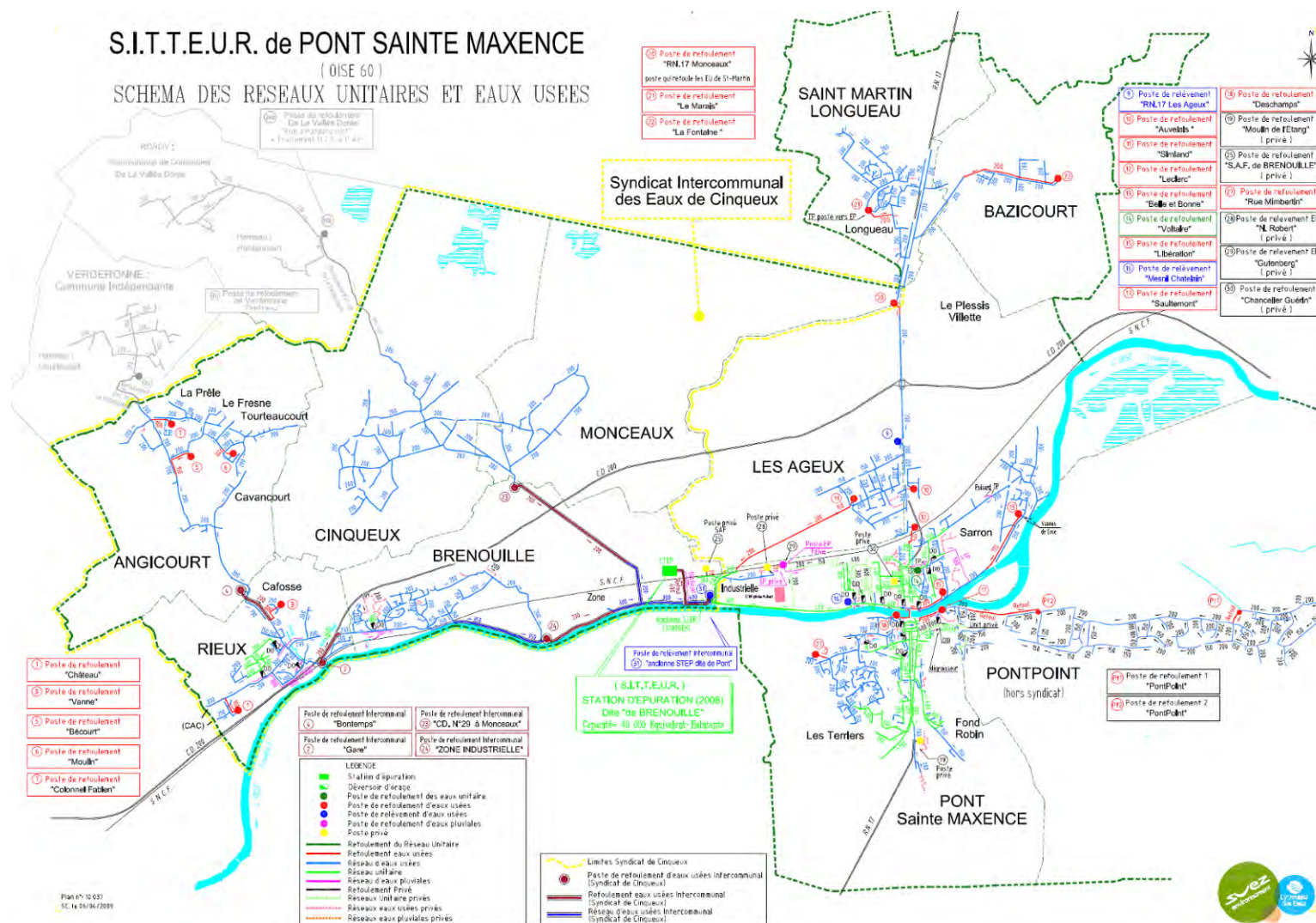


Figure 119 : Territoire SITTEUR

3.2.2 LINEAIRE DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

	Linéaire 2024 (en ml)				Linéaire 2025 (en ml)			
	EU (eaux usées)	EP (eaux pluviales)	UNI (unitaire)	Refoulement	EU (eaux usées)	EP (eaux pluviales)	UNI (unitaire)	Refoulement
Bailleval	9.072	3.955	1.328	578	9.257	4.001	1.328	578
Cauffry	11.230	5.214	985	945	11.230	5.214	985	945
Labruyère	3.436	1.156	-	1.375	3.436	1.156	-	1.375
Laigneville	19.728	10.783	1.265	3.160	19.728	10.783	1.265	3.160
Liancourt	14.448	11.007	10.503	3.457	15.692	11.590	9.919	3.457
Mogneville	7.192	2.464	2.120	720	7.287	2.470	2.120	720
Monchy Saint Eloi	7.431	3.692	-	4.201	7.508	3.738	-	4.201
Rantigny	8.970	6.477	1.699	1.387	8.970	6.477	1.699	1.387
Rosoy	6.179	1.983	-	1.445	6.179	1.983	-	1.445
Verderonne	5.128	136	-	640	5.128	136	-	640
Total	93.814	46.866	17.900	17.908	94.415	47.547	17.316	17.908
	158.368				158.368			

Tableau 51 : **Linéaire des réseaux d'assainissement**

698 ml de réseaux **d'eaux usées** ont été créés sur le territoire en 2025.

3.2.3 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT/REHABILITATION ET DE CREATION DE RESEAU 2025

	Linéaire 2024	Travaux de renouvellement / réhabilitation 2025	Entité	Travaux de création 2025	Entité	Linéaire 2025
Baillevall	14.355 ml	Rue de la Chesnaie (chemisage de 45 ml d'EU en amiante ciment DN200, 21 ml d'EU en fonte DN200, 22 ml d'EP en PVC DN500) Rue Fontaine Saint Maur (chemisage de 90 ml d'EU en amiante ciment DN200, 15 ml d'EU en fonte DN200, 172 ml d'EP en PVC DN200) Impasse Courtil Grand-mère (chemisage de 9 ml d'EU en amiante ciment DN200)	DEGAUCHY - TELEREPI DEGAUCHY- DMVA DEGAUCHY	Sentier Courtil Tartron (rétrocession du lotissement avec 185 ml d'EU en fonte DN200 et 46 ml d'EP en PVC DN300)	DMVA	14.586 ml
Cauffry	17.429 ml	/	/	/	/	17.429 ml
Labruyère	4.592 ml	/	/	/	/	4.592 ml
Laigneville	31.776 ml	/	/	/	/	31.776 ml
Liancourt	36.959 ml	Rue Victor Hugo (263 ml d'EU en PVC DN200 et DN400 et 4 ml d'EP par méthode traditionnelle et chemisage de 332 ml d'EP en béton DN800) Place Rochefoucault	DEGAUCHY- TELEREPI DEGAUCHY	Place Rochefoucault (87 ml d'EU en PVC DN200 et 45 ml d'EP en PVC DN200) Rue Pierre Mendès France (44 ml d'EU en PVC DN200) Rue Roger Duplessis	DEGAUCHY DEGAUCHY	37.202 ml

	Linéaire 2024	Travaux de renouvellement / réhabilitation 2025	Entité	Travaux de création 2025	Entité	Linéaire 2025
		(36,50 ml d'EU en PVC DN200 et 47 ml d'EP) Rue Pasteur (14 ml d'EU en PVC DN315) Rue du général Leclerc (30 ml d'EU en PVC DN315) Rue Jules Michelet (26 ml d'EU en PVC DN400) Rue Pierre Mendès France (44 ml d'EP en PVC DN200) Avenue Francois Mitterrand (11 ml d'EU en PVC DN200 et 11 ml d'EP en PVC DN315)	DEGAUCHY DEGAUCHY DEGAUCHY DEGAUCHY DEGAUCHY DEGAUCHY	(43 ml d'EU en PVC DN200) Rue Pasteur (24 ml d'EU en PVC DN200)	DEGAUCHY DEGAUCHY	
Mogneville	11.776 ml	Rue Fontaine Saint Denis (22 ml d'EP en PVC DN300)	DMVA	Rue de la Varenne (rétrocession du lotissement IMMO France avec 95 ml d'EU en PVC DN200) Allée de la planchette (6 ml d'EP en PVC DN200)	EIFFAGE DEGAUCHY	11.877 ml
Monchy Saint Eloi	11.122 ml	/	/	Rue de la République (77 ml d'EU en PVC DN200 et 46 ml d'EP en PVC DN300 et DN400)	DMVA	11.245 ml
Rantigny	17.145 ml	/	/			17.145 ml
Rosoy	8.162 ml	/	/	/	/	8.162 ml

	Linéaire 2024	Travaux de renouvellement / réhabilitation 2025	Entité	Travaux de création 2025	Entité	Linéaire 2025
Verderonne	5.264 ml	/	/	/	/	5.264 ml
Total	158.368 ml	560,50 ml d'EU 741 ml d'EP	/	531 ml EU 167 ml d'EP	/	159.278 ml

Tableau 52 : Linéaire crée ou renouvelé

En 2024-2025 se sont déroulés des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales au niveau de la rue Fontaine Saint Maur, rue de la Chesnaie et l'impasse Courtil Grand-mère à Bailleval, travaux réalisés en amont de travaux d'enfouissement menés par le SEZEO et de réfection de la voirie menés par la commune. Le marché de travaux d'assainissement a été attribué à la société DEGAUCHY pour un montant de 281.391,95 € HT.



Figure 120 : Renouvellement des réseaux **d'eaux usées et d'eaux pluviales** – rue de la Chesnaie, rue Fontaine Saint Maur et impasse Courtil Grand-mère à Bailleval (DEGAUCHY)



Figure 121 : Chemisage du **réseau d'eaux usées** – rue de la Chesnaie, rue Fontaine Saint Maur et impasse Courtil Grand-mère à Bailleval (DEGAUCHY - TELEREP)

En 2024, les travaux conséquents de mise en séparatif de la rue Victor Hugo et des places de la Rochefoucault à Liancourt se sont poursuivis en coordination avec des travaux de requalification par la commune.

Le marché des travaux CCLVD a été attribué à la société DEGAUCHY pour un montant de 932.302,46 € HT (pour la part assainissement eaux usées et eaux pluviales).

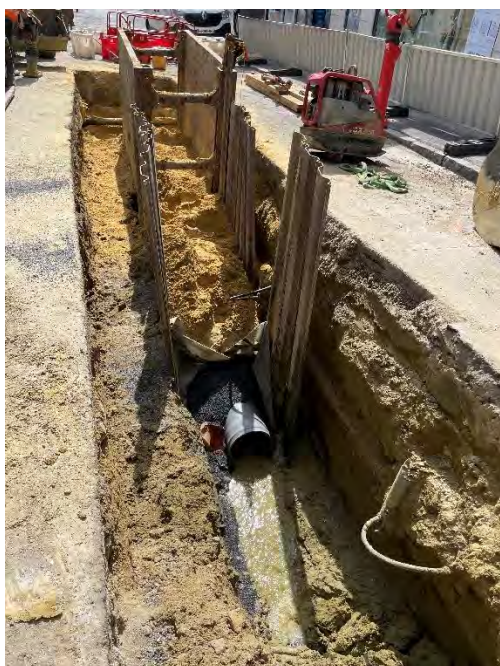


Figure 122 : Travaux de mise en séparatif – Rue Victor Hugo à Liancourt (DEGAUCHY)

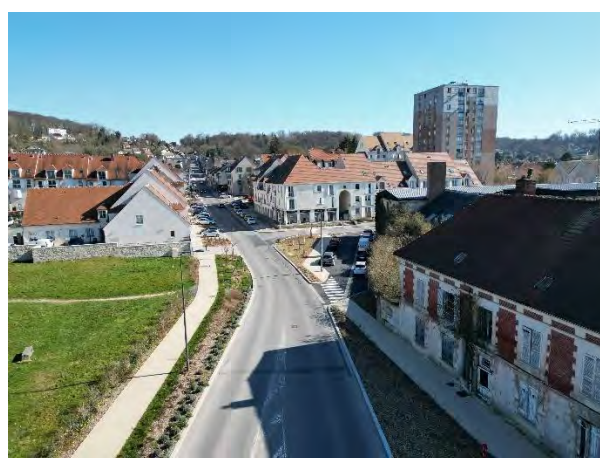


Figure 123 : Travaux de requalification – Rue Victor Hugo à Liancourt (DEGAUCHY)

Ces travaux se sont achevés en 2025.

En 2025, il y a eu :

- 531 ml de réseau d'eaux usées créés ou rétrocedés,
- 167 ml de réseau d'eaux pluviales créés ou rétrocedés,
- 560,50 ml de réseau d'eaux usées renouvelés,
- 654 ml de réseau d'eaux pluviales renouvelés,
- 87 ml de réseau d'eaux unitaires transformés en réseau d'eaux pluviales,
- 427 ml de réseau d'eaux unitaires supprimés.

En 2025, le taux de renouvellement est de 0,76 % (0,91 % en 2024), la moyenne nationale SISPEA en 2025 est de 0,87 %.

Des travaux ponctuels d'assainissement ont été menés sur la rue Louis Portebois à Laigneville, la rue Jacques Isoré à Bailleval, clos Guillaume, la rue Fontaine saint Denis et la rue de la Varenne à Mogneville (reprise de branchements, reprise de fond de regard, création de branchements, réparation de fissures, ...).



Figure 124 : **Travaux ponctuels d'assainissement** – Rue Fontaine saint Denis à Mogneville (DMVA)



Figure 125 : **Travaux ponctuels d'assainissement** – Rue Louis Portebois à Laigneville (DMVA)

Sur l'assainissement, la politique de travaux consiste plus en de la réhabilitation ponctuelle que du renouvellement total de conduites comme pour l'eau. En effet, les enjeux ne sont pas les mêmes et les réseaux ne sont pas soumis aux mêmes contraintes de pression.

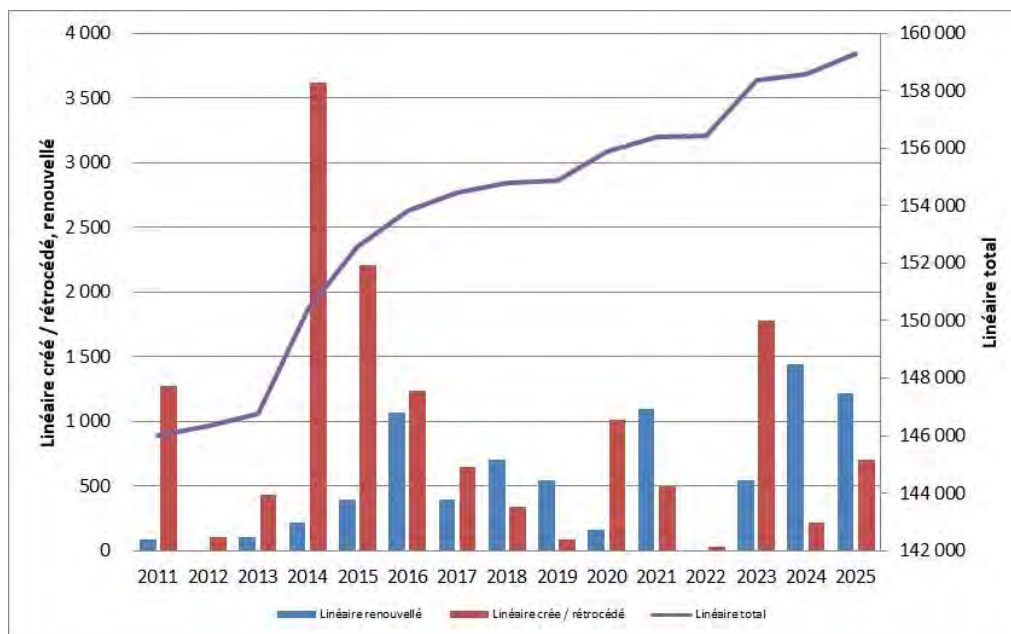


Figure 126 : Evolution des linéaires renouvelés, créés ou rétrocedés depuis 2011

Fin d'année 2024, ont démarré les derniers travaux résultant de la révision du zonage d'assainissement, des travaux d'extension de réseau d'eaux usées Rue de la République à Monchy Saint Eloi. Un marché de travaux a été attribué à la société DMVA.



Figure 127 : **Extension du réseau d'eaux usées – Rue de la République à Monchy Saint Eloi (DMVA)**

Ces travaux se sont terminés en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre du marché à bons de commande, le prestataire DMVA réalise également des petits travaux de réparation des réseaux d'assainissement.

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2025 est le suivant :

Commune	Rue	Coût	Entité
Liancourt	Rue Victor Hugo	932.302,46 € HT	DEGAUCHY – TELEREP
Liancourt	Rue Roger Duplessis	40.041,70 € HT	DEGAUCHY
Monchy Saint Eloi	Rue de la République	43.573,50 € HT	DMVA
Mogneville	Allée de la planchette	7.740 € HT (*)	DEGAUCHY
Bailleval	Rue Fontaine Saint Maur	1.133,50 € HT	DMVA
Bailleval	Rue Fontaine Saint Maur, rue de la Chesnaie, impasse Courtil Grand-mère	231.391,85 € HT	DEGAUCHY
Mogneville	Rue Fontaine Saint Denis	3.336,50 € HT	DMVA
Laigneville	Rue Louis Portebois	12.413,46 € HT	DMVA
Bailleval	Rue Jacques Isoré	12.526,42 € HT	DMVA-ECR ASSAINISSEMENT
Mogneville	Clos Guillaume	12.437,46 € HT	DMVA
Mogneville	Rue Fontaine Saint Denis	11.024,50 € HT	DMVA
Mogneville	Rue de la Varenne	5.350 € HT	DMVA-ECR ASSAINISSEMENT
Total		1.313.271,35 € HT	

Tableau 53 : Tableau récapitulatif des principaux investissements

(*) montant incluant la création de 8 puisards

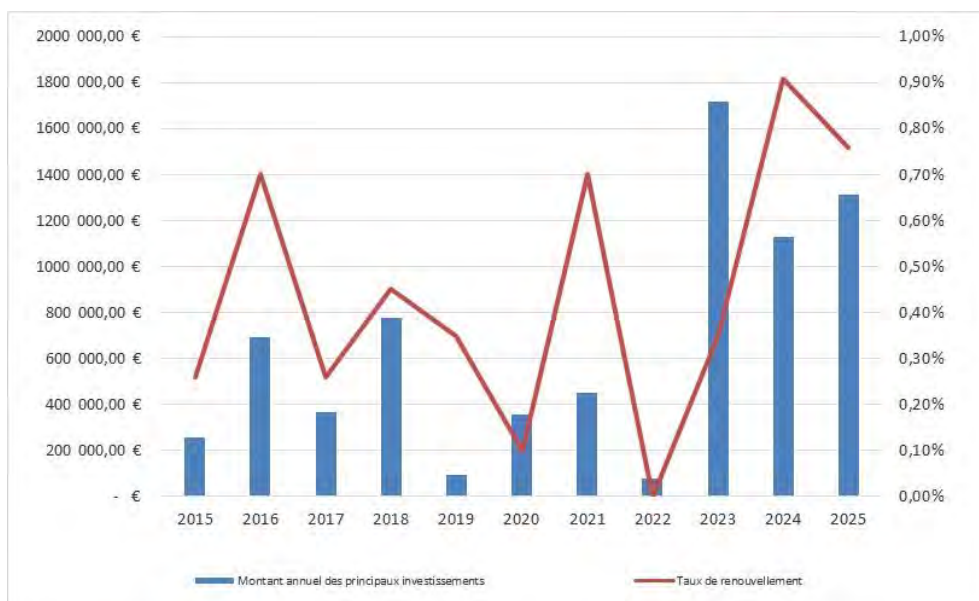


Figure 128 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'assainissement depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement)

L'année 2016 a été marquée par le renouvellement de réseaux d'assainissement sur la rue du Souguehain à Bailleval.

L'année 2018 a été marquée par le renforcement du réseau d'eaux pluviales sur la rue Emile Zola à Rantigny et les travaux d'assainissement au niveau de la voirie Crinquille à Labruyère. Par ailleurs, des travaux de renouvellement partiel de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales ont eu lieu sur la rue Anatole France et la Rue Emile Zola à Rantigny.

En 2021, les travaux majeurs se sont déroulés sur la commune de Rantigny avec la rue Parmentier pour du renouvellement de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, la rue Emile Zola pour du chemisage de réseaux usées, l'avenue Pierre Curie pour du tubage d'eaux pluviales et la rue Passerelle pour une extension de réseaux usées.

L'année 2023 a été riche en travaux d'assainissement avec des travaux de renouvellement ponctuel, des travaux d'extension et des travaux conséquents sur l'avenue du général de gaulle, place Chanoine Snjedareck et ruelle Niville à Liancourt dans le cadre des travaux de requalification, la création de la desserte en assainissement du hameau de l'Ordibée à Mogneville.

En 2024, les travaux réalisés sont cités précédemment.

3.2.4 CURAGE

	Linéaire curé (en ml)					
	2024			2025		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	2.627	518	-	-	-	-
Cauffry	1.873	239	-	1.212	-	-
Labruyère	-	-	-	-	-	-

	Linéaire curé (en ml)					
	2024			2025		
Laigneville	725	-	-	2.832	97	-
Liancourt	549	868	250	-	-	-
Mogneville	1.771	-	-	-	-	-
Monchy Saint Eloi	2.242	881	-	200	-	-
Rantigny	634	100	-	60	-	-
Rosoy	300	-	-	-	-	-
Verderonne	399	-	-	-	-	-
Total	11.120	2.606	250	4.304	97	-
	12.976			4.401		

Tableau 54 : Linéaire annuel curé par commune (hors ITV)

Ces curages sont réalisés dans le contrat d'entretien annuel.

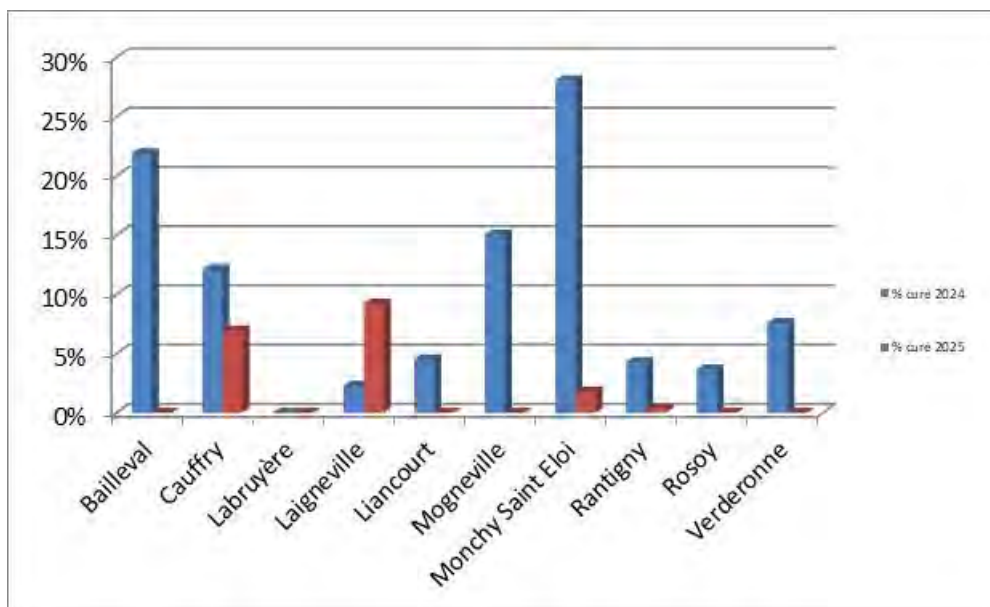


Figure 129 : Pourcentage par commune de linéaire curé en 2024 et 2025

4,4 km ont été curés en 2025 soit 3 % du linéaire (14 km en 2024) ce qui est nettement en deçà de l'objectif du marché (20 %). Cependant, en ajoutant à ce linéaire, le linéaire des réseaux curés en amont des ITV, celui-ci est donc porté à 10 km soit 6 % du patrimoine.

A noter que l'année 2025 a été marquée par le changement de prestataire d'exploitation des installations d'assainissement (passage de VEOLIA à SUEZ).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire annuel curé	29 km	40 km	9 km	48 km	32 km	23 km (*)	13 km (*)	8 km (*)	22 km (*)	14 km (*)	4 km (*)
% du linéaire	19 %	26 %	6 %	31 %	21 %	15 %	8 %	5 %	14 %	9 %	3 %

Tableau 55 : Linéaire annuel curé

(*) Dans ce linéaire, les curages réalisés en amont d'ITV ne sont pas comptabilisés.

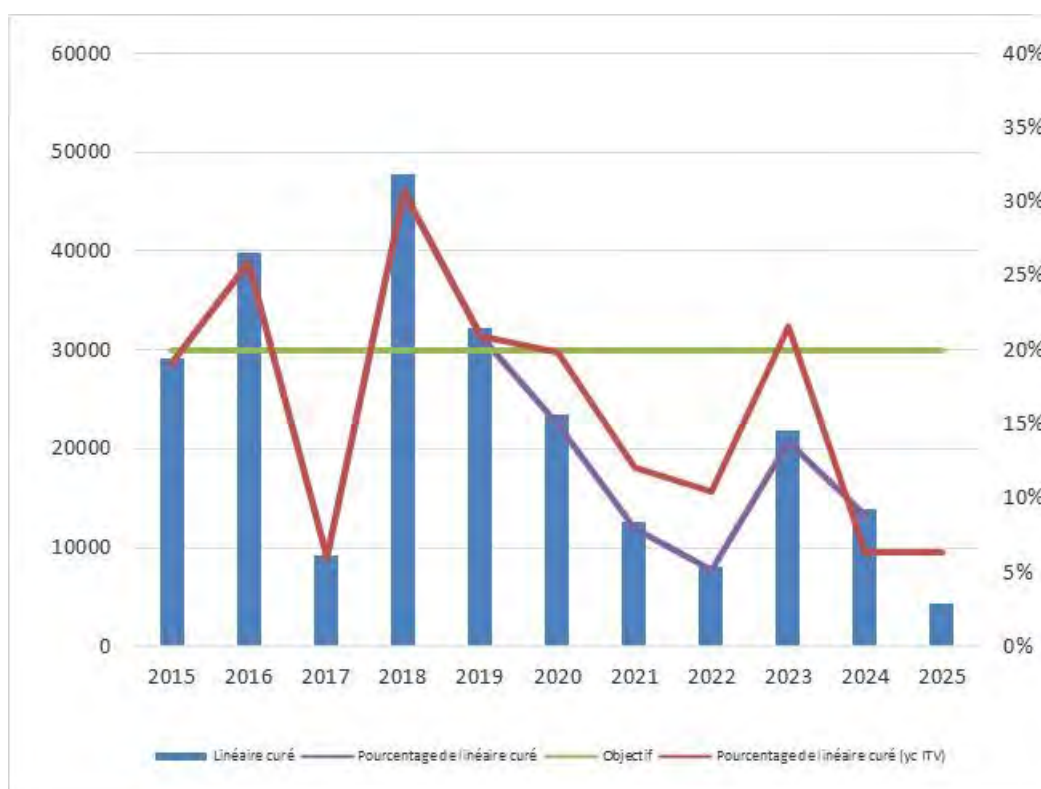


Figure 130 : Evolution du linéaire curé depuis 2015

L'objectif est d'avoir curé l'ensemble du réseau sur 5 ans soit une moyenne annuelle de 31 km de réseau à curer). Les points noirs sensibles sont curés plus régulièrement (1 fois/an).

A noter que VEOLIA, titulaire du marché d'exploitation des réseaux de 2021 à 2025 a changé de prestataire en 2022 suite à des difficultés rencontrées avec son sous-traitant initial. Sur le prochain marché en 2025, l'objectif de curage est ramené à 10 % / an.

3.2.5 INSPECTIONS TELEVISEES (ITV)

	Linéaire inspecté (en ml)					
	2024			2025		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	-	-	-	884	415	-
Cauffry	1.377	585	-	696	829	-
Labruyère	-	-	-	-	-	-
Laigneville	4.125	1.669	-	104	-	-
Liancourt	56	817	-	900	482	208
Mogneville	4.186	1.320	454	918	246	-
Monchy Saint Eloi	356	316	-	-	-	-
Rantigny	2.659	1.274	-	-	-	-
Rosoy	-	-	-	-	-	-
Verderonne	125	-	-	-	-	-
Total	12.884	5.981	454	3.503	1.973	208
	19.319			5.684		

Tableau 56 : Linéaire annuel inspecté par commune

Ces linéaires inspectés correspondent aux canalisations ainsi qu'aux branchements. Ces ITV sont réalisées à la demande de la CCLVD dans le cadre de futurs projets de voirie ou de dysfonctionnements constatés.

Celles-ci sont demandées également en cas de rétrocession par les lotisseurs.

5.684 ml ont été inspectés en 2025 (19.319 ml en 2024).

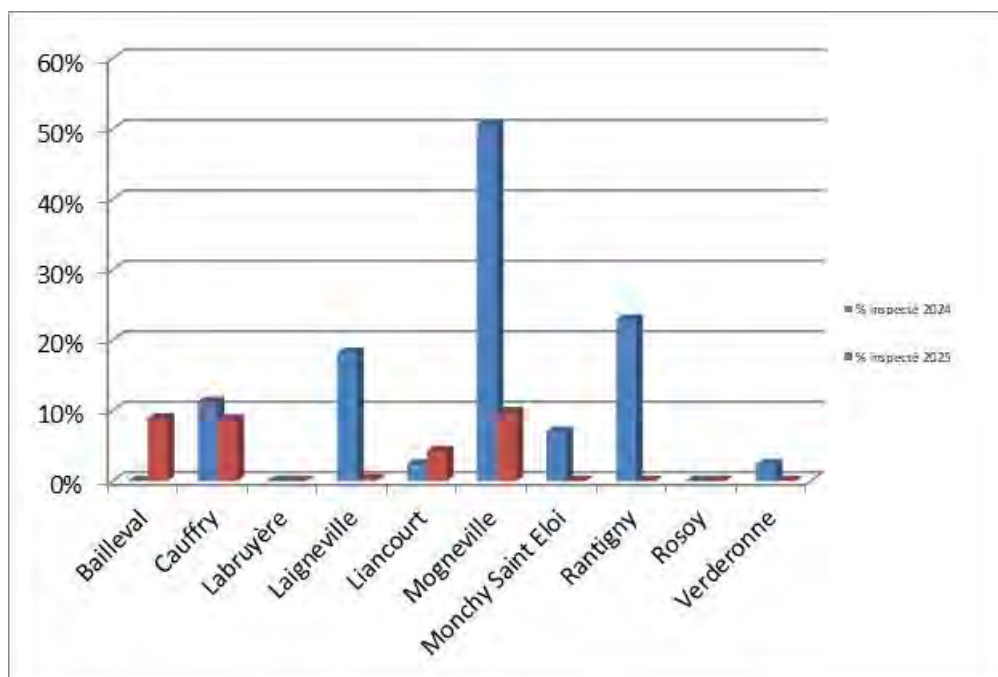


Figure 131 : Linéaire inspecté par commune en 2024 et 2025

L'année 2025 a été marquée par un linéaire de réseau conséquent inspecté sur les communes de Mogneville (rue de la varenne, rue saint sacrement) et Cauffry (rue du Moulin, route de Mouy, chemin de la petite Vallée et Bailleval (rue Fontaine saint Maur, rue de la Chesnaie, impasse Courtil Grand-mère, **carrefour rue de l'Ourmelet/Rue des Champs/Fontaine ST Maur/Rue Jacque Isoré, rue de l'Ourmelet**).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire annuel d'ITV	5.861 ml	4.777 ml	6.852 ml	8.578 ml	15.896 ml	13.175 ml	7.583 ml	6.313 ml	8.379 ml	12.238 ml	19.319 ml	5.684 ml
% du linéaire	4 %	3 %	4 %	6 %	10 %	9 %	5 %	4 %	5 %	8 %	12 %	4 %

Tableau 57 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2014

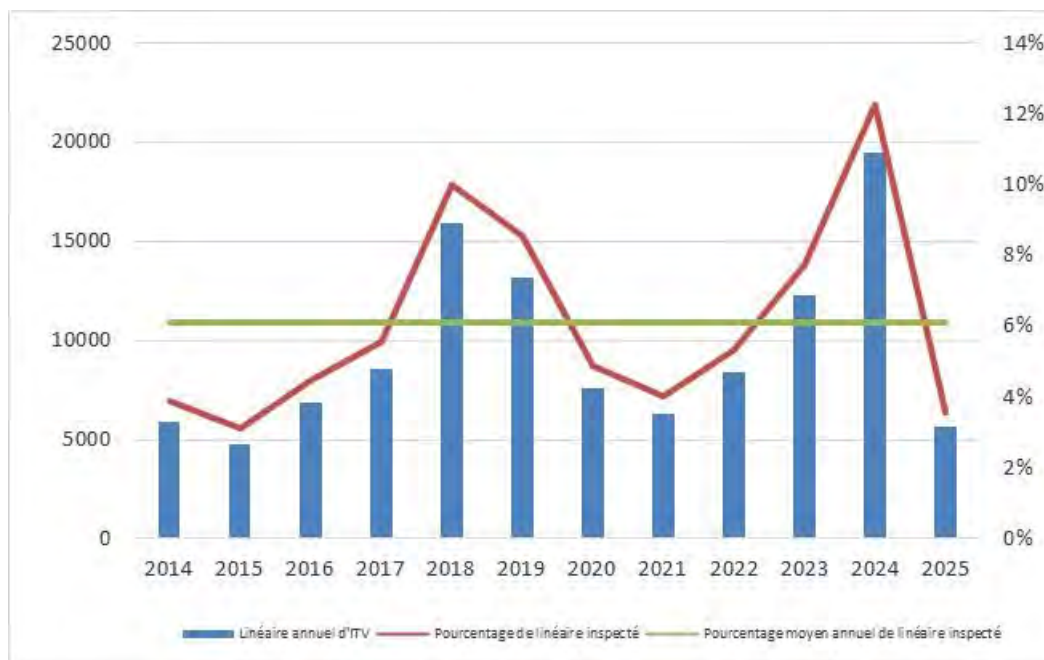


Figure 132 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2015

Le linéaire d'ITV 2025 est en baisse par rapport à 2024 (4 % du patrimoine inspecté), la moyenne sur ces 11 dernières années est de 6,1%.

Les années 2018 et 2019 avaient été marquées par des linéaires conséquents inspectés sur des avenues et rues majeures du territoire de la CCLVD (avenue Albert 1^{er} et la rue Jules Michelet à Liancourt, rue de la République à Laigneville, ...) ainsi que l'année 2024 par un nombre conséquent de rue.

3.2.6 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX EN JOURNEE ET D'ASTREINTE

	2024			2025		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	5	2	-	8	1	-
Cauffry	8	-	-	11	-	-
Labruyère	5	-	-	2	-	-
Laigneville	12	-	-	22	1	-
Liancourt	13	3	-	16	-	-
Mogneville	18	-	-	4	-	-
Monchy Saint Eloi	9	-	-	7	2	-
Rantigny	13	2	-	5	-	-
Rosoy	1	-	-	-	1	-
Verderonne	1	-	-	-	-	-
Total	85	7	-	75	5	-
	92			80		

Parmi les 80 interventions en 2025 (contre 92 en 2024) :

- 25 ont été réalisées en astreinte (33 en 2024),
- 36 pour des branchements d'eaux usées / d'eaux pluviales (38 en 2024).

Le nombre d'intervention est à mettre en liaison avec le patrimoine des communes (linéaire, âge des réseaux, ...).

3.2.7 CONTROLES DE CONFORMITE

	2024			2025		
	Nombre de contrôles	Nombre de NC*	% NC	Nombre de contrôles	Nombre de NC*	% NC
Bailleval	19	8	42 %	17	3	18 %
Cauffry	28	9	32 %	64	20	31 %
Labruyère	6	2	33 %	3	1	33 %
Laigneville	63	21	33 %	138	47	34 %
Liancourt	100	31	31 %	97	30	31 %
Mogneville	64	16	25 %	86	22	26 %
Monchy Saint Eloi	43	21	49 %	34	10	29 %
Rantigny	83	26	31 %	88	26	30 %

	2024			2025		
Rosoy	12	5	42 %	7	2	29 %
Verderonne	8	1	13 %	11	1	9 %
Total	426	140	33 %	545	162	30 %

Tableau 58 : Nombre de contrôles de conformité par commune

*NC = Non-conformité

Les contrôles de conformité ont été rendus obligatoires à partir du 1^{er} juin 2014 en cas de vente, 545 contrôles ont été effectués en 2025 (426 en 2024). Ce nombre est en hausse par rapport à 2024 du fait notamment du recrutement d'un chargé de contrôle sur l'année 2025.

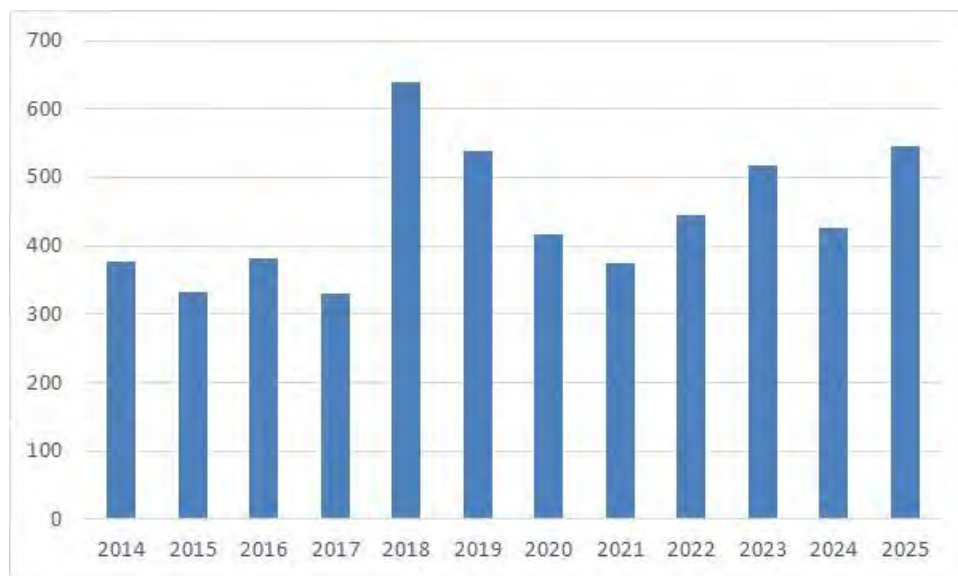


Figure 133 : Evolution du nombre de contrôles de conformité depuis 2014

Environ 460 contrôles/an ont été réalisés sur ces 10 dernières années soit un total de 4.610 contrôles en 10 ans.

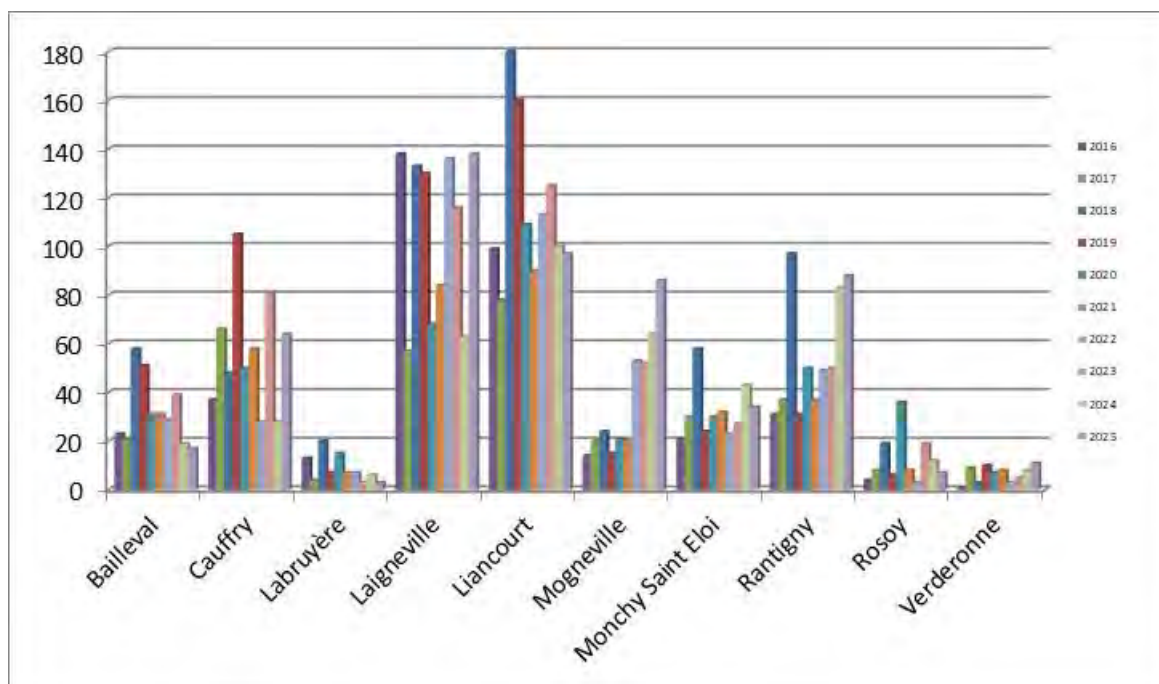


Figure 134 : Evolution du nombre de contrôles de conformité depuis 2016

Depuis début 2018, 2 contrôleurs d'assainissement réalisent cette mission (auparavant un unique contrôleur) afin de rattraper notamment le retard pris sur le contrôle des branchements neufs. Cependant, les effectifs peuvent varier selon les années.

Le nombre de contre-visites en 2025 est de 172 (121 contre-visites en 2024).

550 contre-visites ont été réalisées sur ces 5 dernières années.

Par ailleurs, sur les 545 contrôles réalisés en 2025, 6 ont fait l'objet de l'utilisation d'un test complémentaire à la fumée soit 1% des contrôles (envoi de fumée dans les réseaux assainissement pour voir si des mauvais raccordements EP sur EU sont présents) afin de lever potentiellement des doutes sur certaines évacuations.



Figure 135 : Test à la fumée à la piscine de Liancourt

	2024			2025		
	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC
Bailleval	10	-	-	9	1	13 %
Cauffry	11	-	-	19	-	-
Labruyère	25	-	-	2	-	-
Laigneville	29	-	-	42	1	2 %
Liancourt	9	1	13%	38	-	-
Mogneville	18	-	-	28	-	-
Monchy Saint Eloi	5	-	-	14	-	-
Rantigny	1	-	-	15	-	-
Rosoy	12	-	-	2	-	-
Verderonne	1	-	-	3	-	-
Total	121	1	-	172	2	1 %

Tableau 59 : Nombre de contre-visites par commune

L'année 2019 avait été marquée par le début du renforcement de la procédure de relance auprès des usagers dont le contrôle d'assainissement initial était non-conforme (envoi de plusieurs courriers de relance avant l'échéance de l'application du doublement de la redevance), recrutement d'une personne administrative dédiée à ces missions. Cette mission s'est poursuivie en 2020 puis sur les années suivantes.

30 % de ces contrôles se sont révélés non-conformes en 2025 (contre 33 % en 2024).

Depuis 2015, la CCLVD propose d'accompagner les abonnés non-conformes à monter des dossiers de **subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)** afin de les inciter et les aider à se mettre en conformité. De 2022 à 2024, pour fluidifier les dossiers, la CCLVD a signé une convention de mandat avec l'AESN afin de pouvoir traiter les dossiers au fil de l'eau. Cette 1^{ère} convention s'est clôturée. Une 2^{ème} convention a été élaborée en 2025 et vient d'être signée en mars 2026.

	2024	2025
Nombre de dossier traité	62	17
Montant de subvention allouée	159.948 €	64.537 €

Ces contrôles sont réalisés dans le cadre :

- d'une vente
- d'un contrôle de réalisation d'un branchement neuf,

- de futurs travaux de voirie,
- d'enquêtes spontanées de la CCLVD (dysfonctionnements constatés sur le réseau, ...).

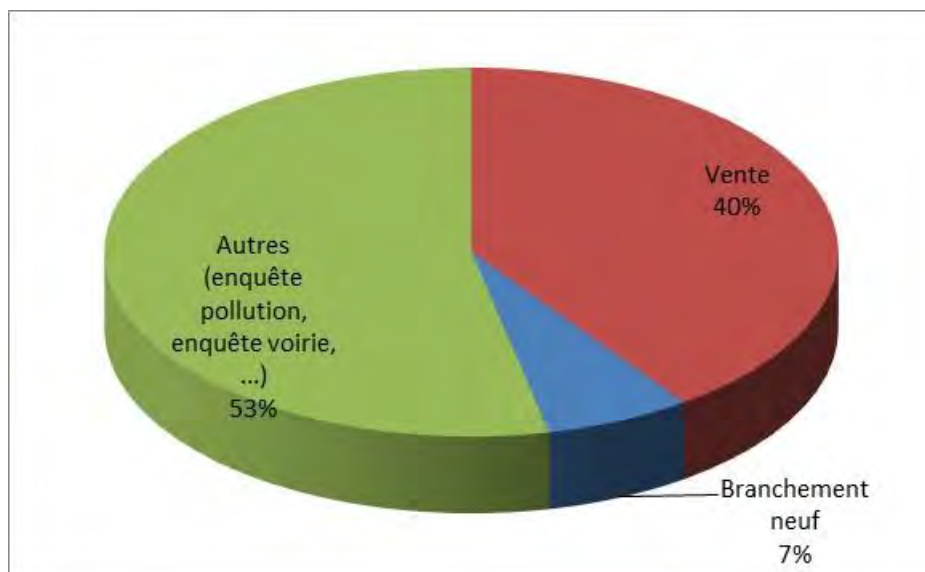


Figure 136 : Répartition du nombre des contrôles 2025

En 2025, 219 contrôles ont été réalisés dans le cadre de vente, soit 40 % des contrôles (219 contrôles en 2024 soit 51%).

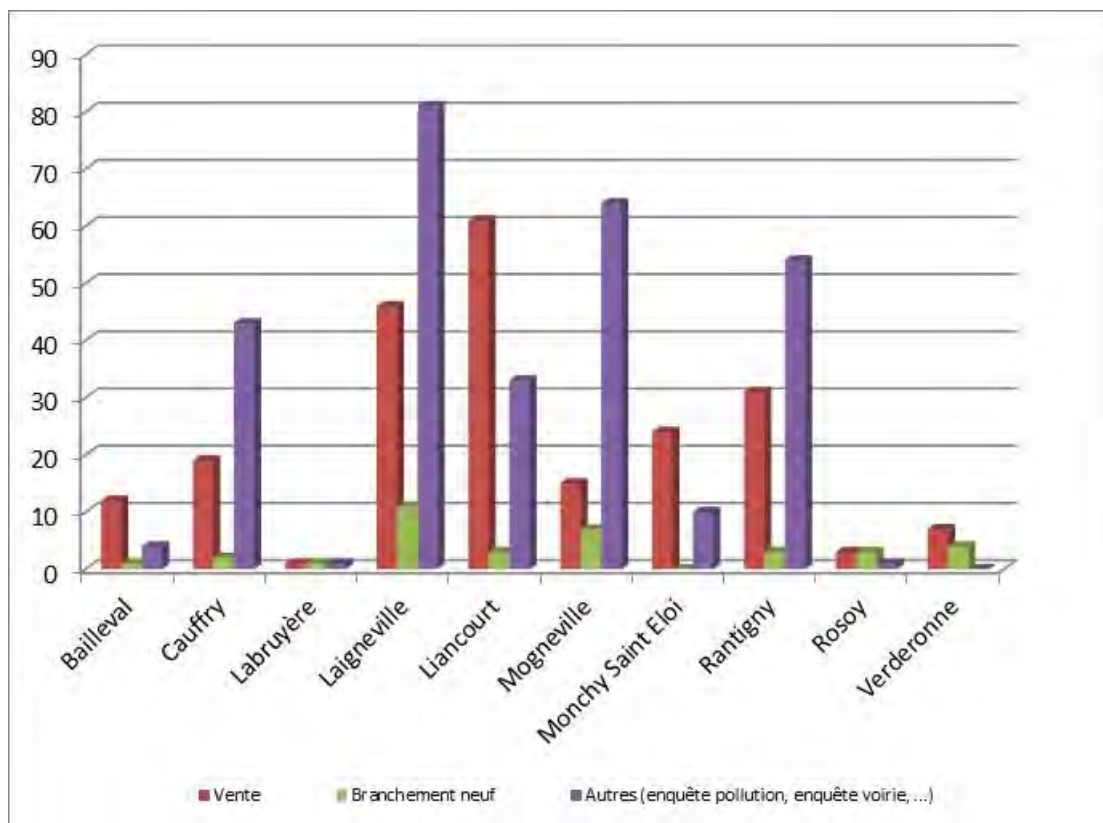


Figure 137 : Répartition par commune des différents contrôles réalisés en 2025

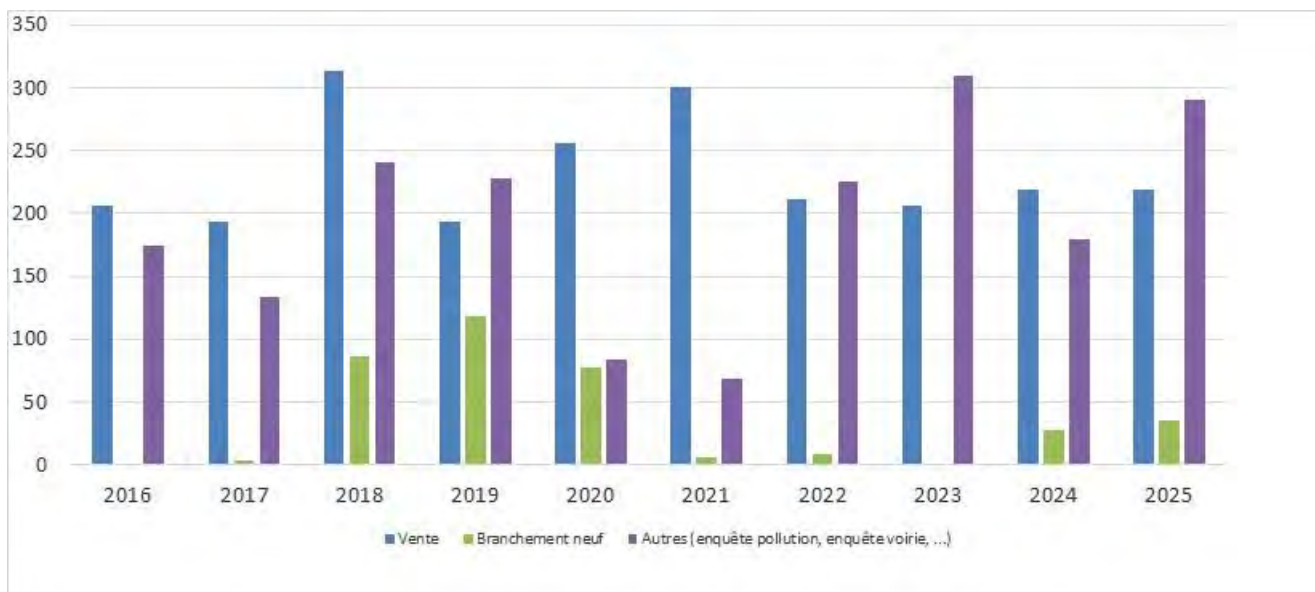


Figure 138 : Evolution du type de contrôle depuis 2016

En 2025, de nombreuses enquêtes ont été réalisées sur la rue du Moulin et la rue des Sablons à Cauffry, la rue des Cerisiers et la rue Paul Gauguin à Laigneville, la rue Fontaine saint Denis, clos Guillaume et voirie Siant Sacrement à Mogneville, sentier clos Marie Bellet et sentier Level à Liancourt et le hameau d'uny à Rantigny conformément au planning de travaux.

Les contrôles branchements neufs ont augmenté à partir de 2018 puisqu'un 2^{ème} contrôleur a été affecté au service pour rattraper le retard (cependant l'effectif est variable selon les années).

En 2025, le coût de réalisation d'un contrôle d'assainissement collectif est de **143 € HT** (143 € HT en 2024) et la contre visite, **48 € HT** (48 € HT en 2024).

3.2.8 CONVENTIONS DE REJET AVEC LES INDUSTRIELS

Initialement, la CCLVD disposait de 2 conventions industrielles (Hôpital Paul Doumer à Labruyère, Linamar à Laigneville), qui cadrent le rejet des effluents dans les réseaux d'assainissement publics (débit, qualité).

En 2015, la CCLVD a démarré avec l'aide de SUEZ, l'élaboration de 3 autres conventions avec les industriels ISOVER à Rantigny, ALKOR DRAKA à Liancourt et POUDMET à Baillevall.

Ces conventions ont été finalisées et signées en 2016.

En 2018, les stations-services ont été ciblées avec l'élaboration de conventions de rejet (établissement Leclerc à Cauffry et à Liancourt, Diximus Total à Liancourt, Total à Rantigny et établissement Intermarché à Cauffry) mais ces conventions n'ont pas encore abouti à ce jour.

En 2020, une mise à jour des conventions de CGT ALKOR et de LINAMAR (ex MONTUPET) a débuté suite à une évolution de leur activité industrielle, elles ont abouti en 2021.

Par la suite, la CCLVD souhaite poursuivre la réalisation de conventions avec les PME de type métiers de bouche (restaurant, boucherie, ...).

3.2.9 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS

	Branchements neufs 2024	Branchements neufs 2025
Bailleval	1	1
Cauffry	3	2
Labruyère	-	1
Laigneville	6	6
Liancourt	4	5
Mogneville	1	1
Monchy Saint Eloi	-	2
Rantigny	3	2
Rosoy	1	1
Verderonne	1	1
Total	20	22

Tableau 60 : Nombre de branchements neufs par commune

En 2025, le nombre de branchements neufs assainissement est resté stable par rapport à 2024 (même tendance **que les branchements d'eau potable**).

En 2025, le coût d'un branchement « standard » (moins de 6 ml de longueur et moins de 1,30 m de profondeur et avec regard 40*40) était de 1.902,33 € HT (1.902,33 € HT en 2024).

Ces branchements sont réalisés par notre prestataire DMVA dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Ce marché à bons de commande a été repassé en juillet 2021 avec DMVA pour **une durée d'un an** renouvelable 3 fois, pour un montant de 306.262,25 € HT / an (montant estimatif dépendant des travaux réalisés). Le marché a été relancé en 2025.



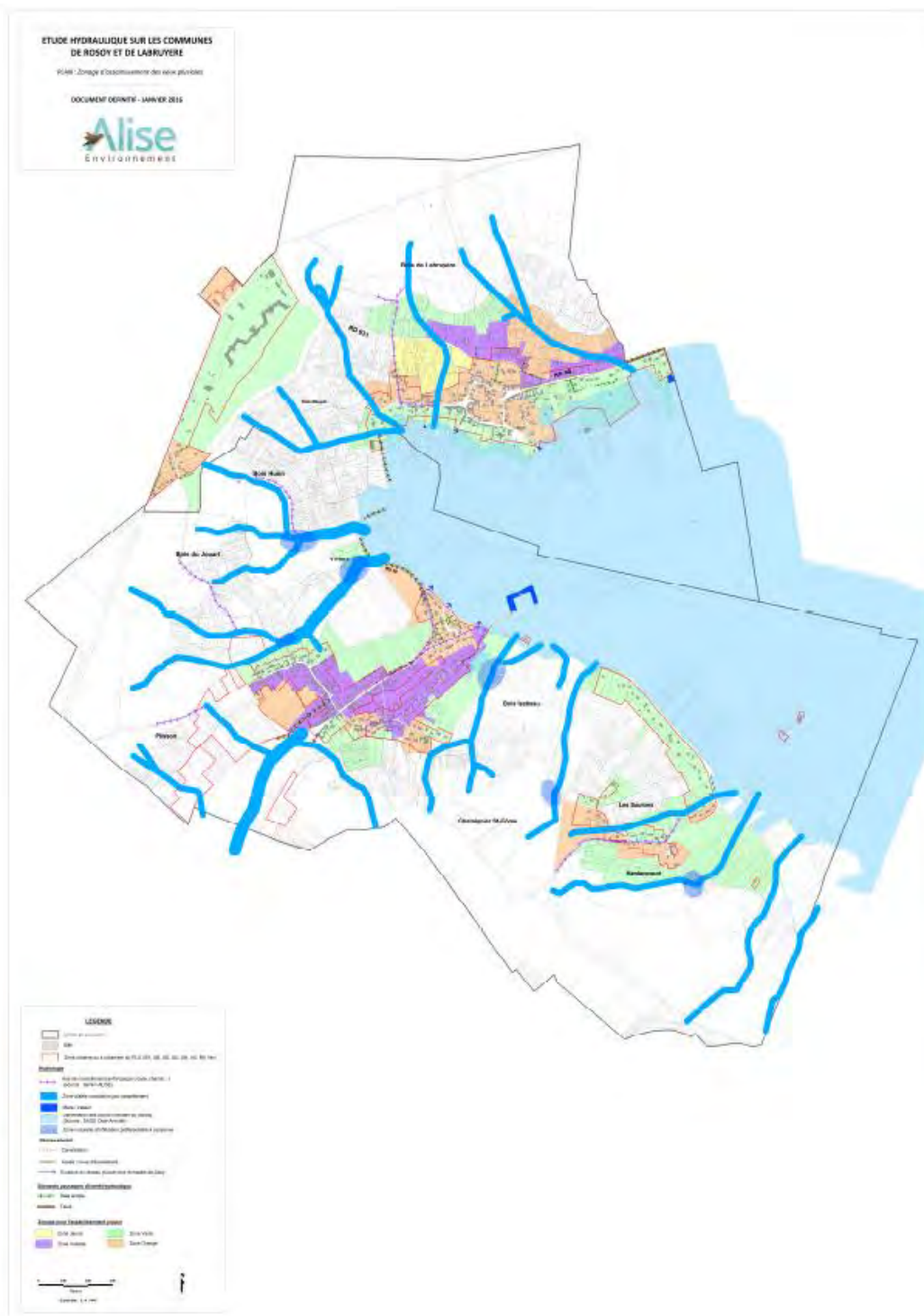
Figure 139 : Exemple de branchement réalisé par DMVA

3.2.10 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Les zonages d'assainissement des communes de la Communauté de communes ont été réalisés en 2007 (enquête publique).

En 2015, la révision du zonage des eaux pluviales sur les communes de Rosoy et Labruyère a été réalisée dans le cadre de l'étude hydraulique liée aux ruissellements afin d'assurer la protection des biens, des personnes, des milieux sensibles et de la ressource en eau.

Ce zonage a abouti à la carte suivante :



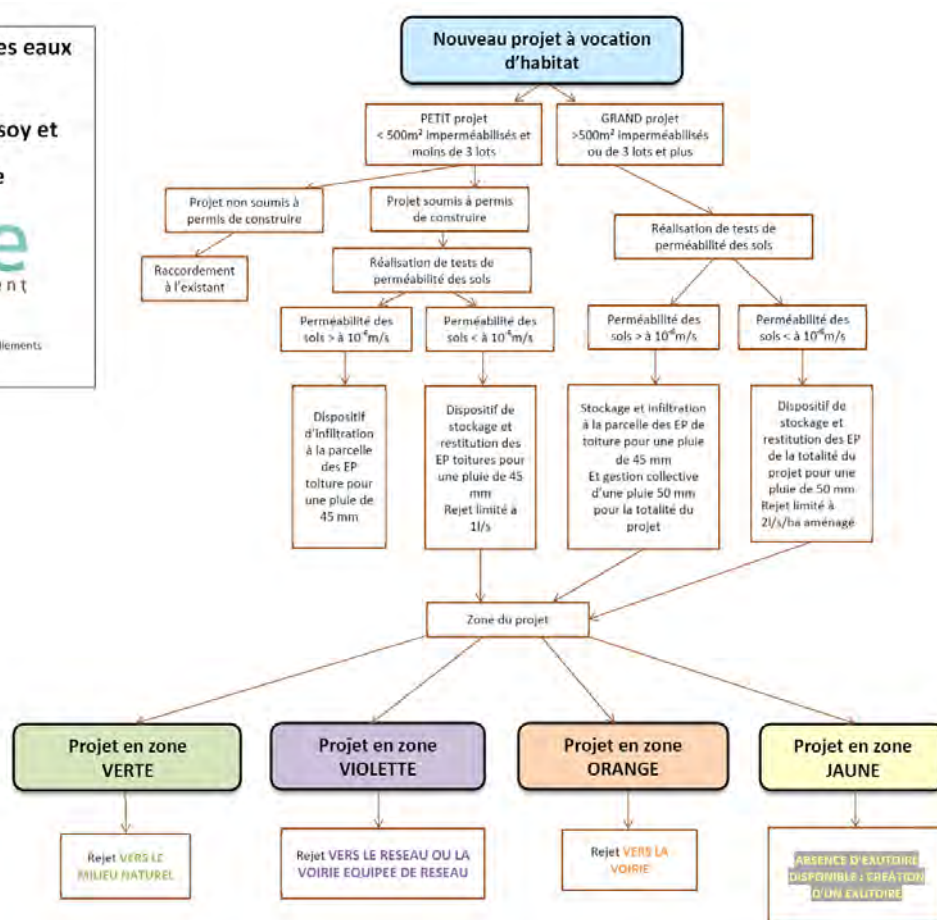


Figure 141 : Schéma de zonage

En 2017, la révision des zonages d'assainissement et des eaux pluviales a été lancée sur le reste des communes de la Communauté de communes.

Cette révision s'est poursuivie en 2018-2019 et s'est achevée en 2020 avec la mise à enquête publique pour l'ensemble des communes. Les plans de zonage et le règlement doivent être annexés par les communes **aux documents d'urbanisme**.

Le hameau de l'Ordibée à Mogneville a été définitivement zoné en assainissement collectif, les études pour ces travaux ont démarré en 2022 et les travaux ont été réalisés en 2023.

Les travaux d'extension du réseau d'eaux usées Chemin du marais et rue Pierre Curie à Liancourt ont été également réalisés en 2023, les travaux d'extension chemin du Marais à Rantigny en 2024. Il reste les travaux Rue de la République à Monchy Saint Eloi qui ont démarré fin d'année 2024 et se sont achevés en 2025.



Figure 142 : **Travaux d'extension du réseau d'eaux usées** – Rue de la République à Monchy Saint Eloi (DMVA)

3.3 POSTES

3.3.1 INVENTAIRE

	2024			2025		
	Général	PR équipé d'un traitement anti H ₂ S	Type de traitement	Général	PR équipé d'un traitement anti H ₂ S	Type de traitement
Bailleval	4	2	Injection de réactif (nutriox)	4	2	Injection de réactif (nutriox)
Cauffry	5	-	-	5	-	-
Labruyère	3	2	Injection de réactif (nutriox) Injection d'air	3	2	Injection de réactif (nutriox) Injection d'air
Laigneville	10	-	Désodorisation	10	-	Désodorisation
Liancourt	5	1	Injection de réactif (nutriox)	5	1	Injection de réactif (nutriox)
Mogneville	3	1	Injection de réactif (nutriox)	4	1	Injection de réactif (nutriox)
Monchy Saint Eloi	4	3	Injection de réactif (nutriox)	4	3	Injection de réactif (nutriox)
Rantigny	4	-	-	4	-	-
Rosoy	1	1	Injection d'air	1	1	Injection d'air
Verderonne	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)
Total	40	10		41	10	

Tableau 61 : Inventaire des postes par commune

En 2025, un poste a été rétrocédé à Mogneville : le PR IMMO France situé rue de la Varenne.



Figure 143 : Nouveau poste de relevage rétrocedé – PR IMMO France à Mogneville

3.3.2 ENERGIE

	2024	2025	Evolution 2024/2025
Consommation énergétique (en kWh/an)	177.354	NC	-
Nombre d'heure de fonctionnement des pompes (h/an)	33.126	NC	-
Ratio kWh/h de fonctionnement des pompes	5,3	NC	-

Tableau 62 : Consommation énergétique des postes

3.3.3 REACTIFS

	2024	2025	Evolution 2024 / 2025
Nutriox	78,5 t	NC	-

Tableau 63 : Consommation des réactifs sur les postes

3.3.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2025

Les principaux aménagements et travaux sur les postes en 2025 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement de la sonde de niveau du PR « BOUES » à Bailleval	VEOLIA	791,16 € HT

Opération	Société	Montant
Renouvellement d'une pompe du PR « MOULIN » à Cauffry	VEOLIA	4.167,41 € HT
Renouvellement de la sonde de niveau du PR « MOULIN » à Cauffry	VEOLIA	791,16 € HT
Renouvellement de la sonde de niveau du PR « GRANDE RUE » à Cauffry	VEOLIA	651,25 € HT
Renouvellement d'une pompe du PR « SACY » à Labruyère	VEOLIA	3.315,22 € HT
Renouvellement de la sonde de niveau du PR « CRAUET » à Laigneville	VEOLIA	791,16 € HT
Renouvellement de la pompe du PR « PYRAMIDE » à Liancourt	VEOLIA	6.317,32 € HT
Renouvellement d'une poire du PR « MALADRERIE » à Liancourt	VEOLIA	392,44 € HT
Renouvellement de la sonde de niveau du PR « LAVOIR » à Liancourt	VEOLIA	617,36 € HT
Renouvellement de trappe d'accès au PR « VARENNE » à Mogneville	VEOLIA	9.394,19 € HT
Installation de filtres CPL sur le PR « PARMENTIER » à Rantigny	VEOLIA	1.218,30 € HT
Renouvellement des 2 pompes du PR « MARAIS » à Rosoy	VEOLIA	14.213,62 € HT
Renouvellement d'un démarreur d'une pompe sur le PR « MARAIS » à Rosoy	VEOLIA	1.899,17 € HT
Réalisation d'une dalle à proximité du PR « BEREGOVOY » à Liancourt	DMVA	2.502,50 € HT
	Total	47.062,26 € HT

Tableau 64 : Liste des travaux et aménagements sur les postes en 2025



Figure 144 : **Réalisation d'une dalle d'accès au transformateur électrique** du PR « BEREGOVOY » à Laigneville (DMVA)

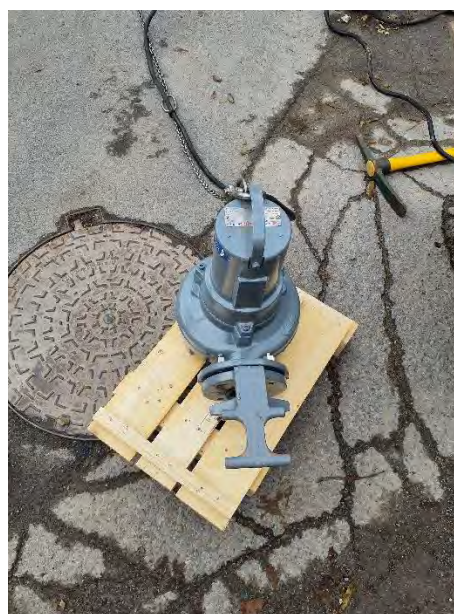


Figure 145 : **Renouvellement d'une pompe** du PR « MOULIN » à Cauffry (VEOLIA)



Figure 146 : Renouvellement d'une pompe du PR « SACY » à Labruyère (VEOLIA)



Figure 147 : Renouvellement de la pompe du PR « PYRAMIDE » à Liancourt (VEOLIA)



Figure 148 : Renouvellement d'une **pompe** sur le PR « MARAIS » à Rosoy (VEOLIA)



Figure 149 : Renouvellement de **la trappe d'accès au PR « VARENNE »** à Mogneville (VEOLIA)

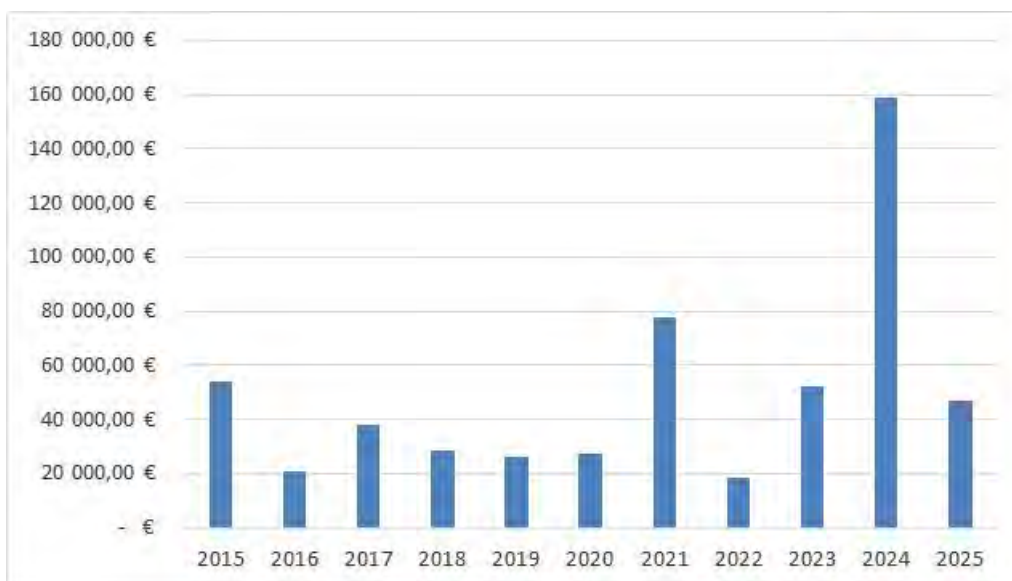


Figure 150 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur les PR depuis 2015

L'année 2015 avait été marquée par la mise en œuvre d'un traitement H₂S sur le PR « Marais » à Rosoy et le PR « Ponceau » à Verderonne.

Concernant l'année 2021, des sofrels de type S4W ont été installés sur de nombreux postes en remplacement des automates de type WIT échus suite aux suppressions des lignes téléphoniques RTC. Ces changements se sont poursuivis en 2024.

En 2024, plusieurs armoires électriques avaient été renouvelées ainsi que des trappes d'accès

Par ailleurs, suite aux difficultés rencontrées lors de la passation du marché d'exploitation notamment sur la partie supervision des installations d'assainissement, VEOLIA a proposé à la CCLVD de réaliser un audit sécurité et une étude de faisabilité des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires (**montant de 15.000 € HT**).

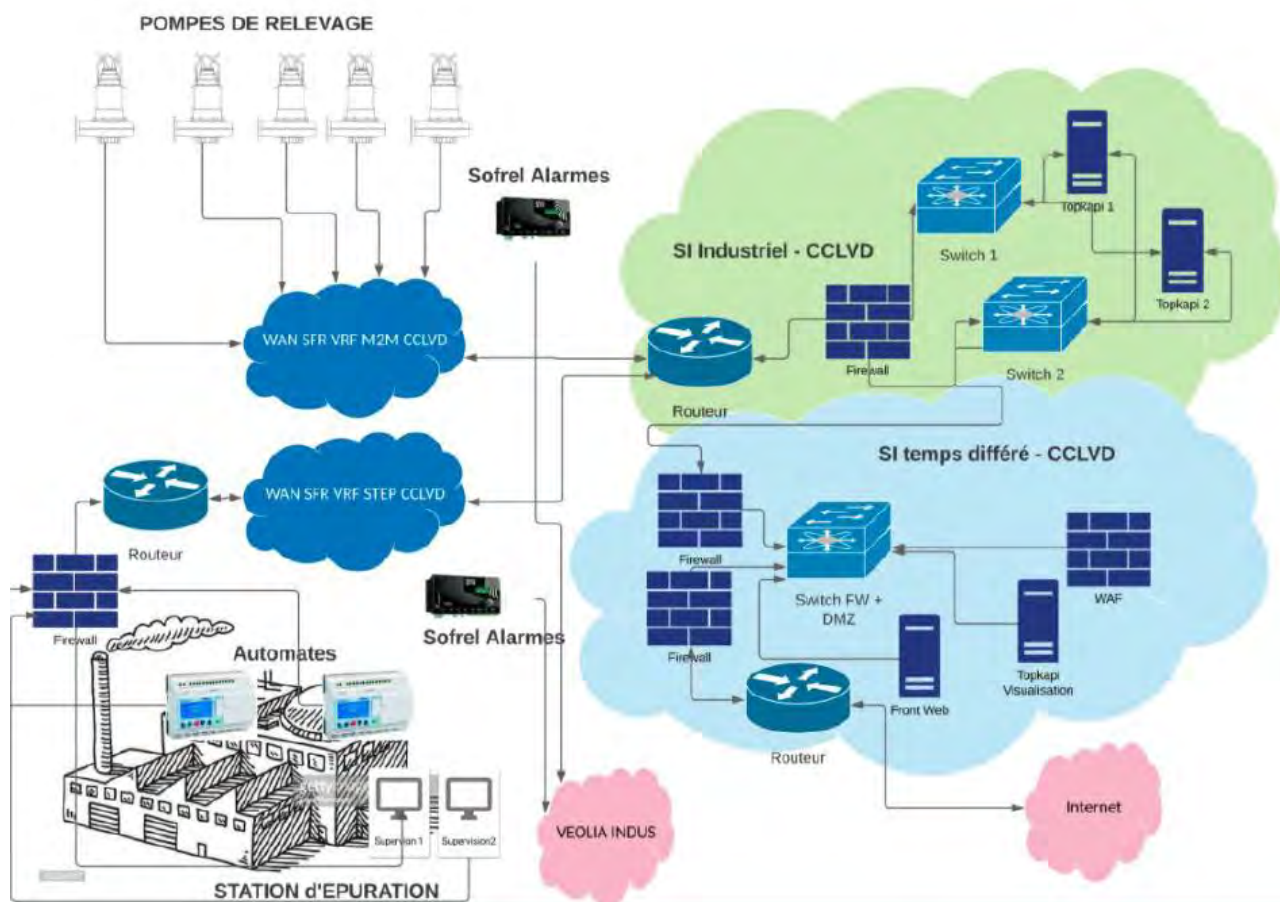


Figure 151 : Architecture cible

L'objectif de cet audit est de répondre aux 6 piliers suivants.

Homogénéité - Pertinence de regrouper sur le même serveur les données de la STEP d'assainissement et les données des points de relèvement

Cybersécurité - Durcissement des procédures et infrastructures afin d'éviter les intrusions

Résilience - Redondance des serveurs de supervision afin d'assurer le plan de continuité de service

Visualisation - Accès sécurisé depuis l'extérieur via internet des informations de supervision

Réversibilité - Déploiement de l'architecture cible avec une stratégie d'autonomie pour le CCLVD

Sûreté - Hébergement des infrastructures réseau et serveurs sur le data center du CCLVD

Figure 152 : Piliers de l'audit

La restitution de cet audit a été faite en 2022. Les études pour les travaux de sécurisation ont démarré en 2023 et se sont poursuivies en 2024. Pour le moment, elles n'ont pas été suivies de travaux en attendant le renouvellement du marché d'exploitation au 01/10/2025.

3.3.5 ETUDE H₂S

En 2015, la CCLVD a missionné le bureau d'étude ATHEO pour la réalisation d'une étude H₂S sur le secteur de Baillevall suite à une constatation de forte dégradation du réseau d'assainissement lors d'ITV et un effondrement de réseau en 2014.

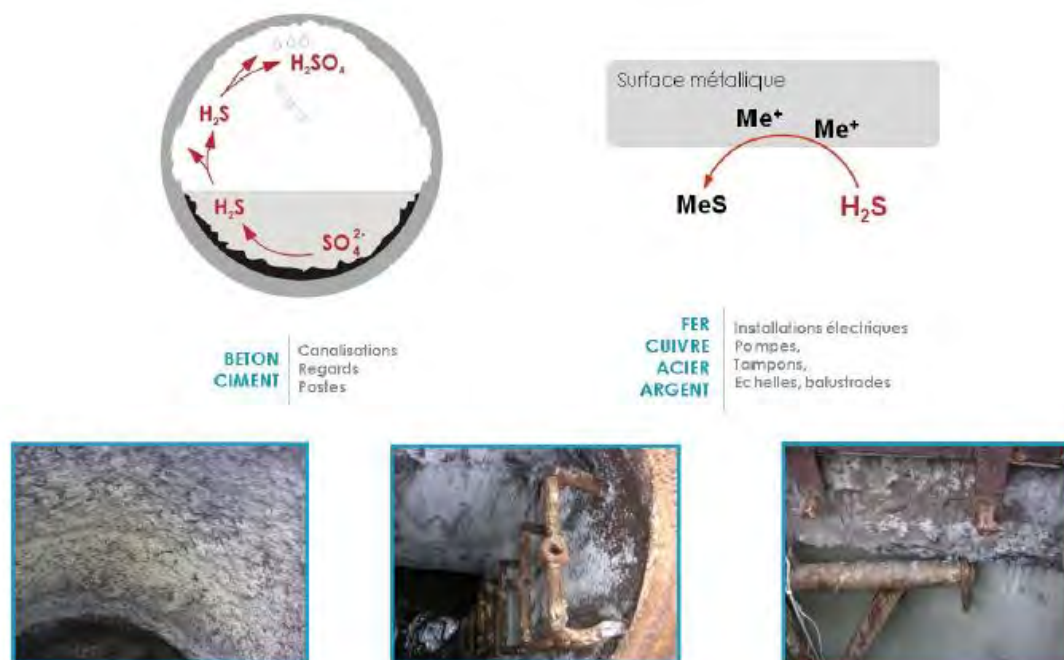


Figure 153 : Illustrations de l'H₂S

Cette étude a été approfondie en 2018 afin d'étudier l'ensemble des postes du territoire de la CCLVD et leurs exutoires, c'est dire 33 postes.

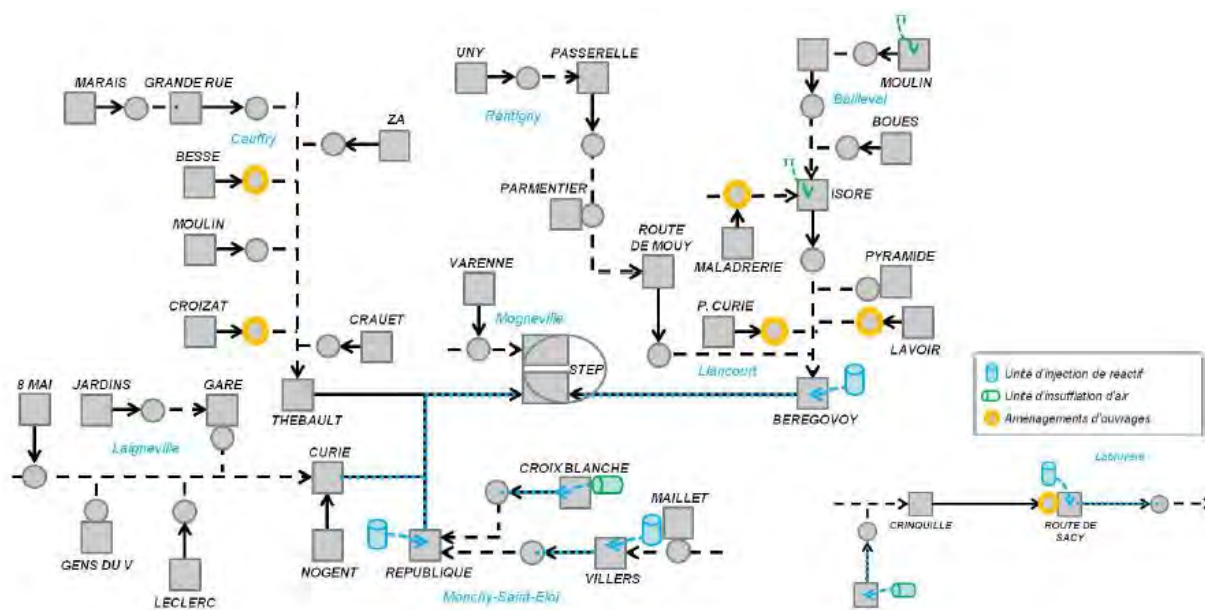


Figure 154 : Architecture des postes de la CCLVD

A l'issue de cette étude, il en est ressorti :

- 6 postes de priorité 1 : à équiper en traitement chimique ou physique rapidement
- 3 postes de priorité 2 : à surveiller
- 4 postes de priorité 3 : à surveiller (problématique modérée)

	Secteur	Site	Type d'aménagement	Objectif	Commentaires
Priorité 1	Liancourt	PR BEREGOVOY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refolement. Traitement complémentaire au traitement au PR REPUBLIQUE.
	Monchy	PR REPUBLIQUE	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refolement. Le dosage permettra de traiter également les effluents de PR CURIE et PR THEBAULT.
	Monchy	PR CROIX BLANCHE	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refolement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Monchy	PR VILLERS	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refolement.
	Labryère	PR MARAIS	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refolement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Labryère	PR ROUTE SACY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif. Aménagements hydrauliques.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au PR ROUTE DE SACY et dans le réseau aval. Eviter d'installer un dispositif de traitement au PR Crinquille.	Un traitement des effluents depuis PR ROUTE DE SACY peut être envisagé, en apportant quelques modifications hydrauliques complémentaires.
Priorité 2	Liancourt	PR MALADRERIE	Modification de la conduite de refolement. Diminution du volume de marnage.	Eviter les nuisances olfactives au niveau du regard d'exutoire du refolement.	Réduction du diamètre de refolement et accompagnement de chute à l'exutoire. Diminution du volume de marnage.
	Liancourt	PR PIERRE CURIE	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effluents par injection de réactif.
	Labryère	PR CRINQUILLE	Diagnostic complémentaire.	Identifier l'origine des sources des sulfures dans la bache de PR Crinquille.	Les arrivées septiques au PR Crinquille génèrent des nuisances et participent à la formation d'H2S dans les deux refolements successifs de PR CRINQUILLE et PR ROUTE DE SACY.
Priorité 3	Laigneville	PR CROIZAT	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refolement.	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.
	Laigneville	PR GARE	Diagnostic complémentaire.	Confirmer ou non la production d'H2S régulière par le poste de relevage PR GARE.	Simple relevage, le poste PR GARE n'est théoriquement pas sensé produire de l'H2S. Un événement particulier a peut être eu lieu pendant l'étude.
	Cauffry	PR BESSE	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refolement.	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.
	Liancourt	PR LAVOIR	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effluents par injection de réactif.

TT

Figure 155 : Liste des postes à équiper par priorité

Le coût de l'étude était de **18.000 € HT** subventionné à 50% par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Un appel d'offre pour les postes de priorité 1 a été lancé en 2019, un 7^{ème} poste (poste Thébauld à Laigneville) a été intégré dans cet appel d'offre avec la mise en place d'une désodorisation suite à la réalisation d'analyses complémentaires révélant des teneurs en H₂S.

La société HYDRA a été retenue en 2020 pour un montant de **421.823,24 € HT**. Les travaux ont démarré en 2021 et se sont achevés en 2022.



Figure 156 : Traitement anti H₂S du PR BEREGOVVOY à Liancourt



Figure 157 : Désodorisation du PR THEBAULT à Laigneville



Figure 158 : Traitement anti H_2S du PR MARAIS à Labruyère

Par ailleurs, suite à des fuites constatées sur la cuve enterrée de réactif du PR PONCEAU à Verderonne, le traitement anti H_2S de ce poste a été renouvelé dans le cadre de ce marché pour un montant de 66.252,79 € HT.



Figure 159 : Traitement anti H_2S du PR PONCEAU à Verderonne

3.4 OUVRAGES ANNEXES

3.4.1 INVENTAIRE

	2024							2025						
	Bouche avaloir	Déversoir d'orage	Bassin d'orage type infiltration (caissons) / type béton / type buse	Bassin d'orage d'infiltration (à ciel ouvert)	Puits infiltration	Déboueurs Déshuileurs	Dessableur	Bouche avaloir	Déversoir d'orage	Bassin d'orage type infiltration (caissons) / type béton / type buse	Bassin d'orage d'infiltration (à ciel ouvert)	Puits infiltration	Déboueurs Déshuileurs	Dessableur
Bailleval	119	-	4	1	5	-	-	127	-	4	-	5	-	-
Cauffry	143	1	-	-	-	-	-	143	1	-	-	-	-	-
Labruyère	34	-	-	1	-	-	-	34	-	-	1	-	-	-
Laigneville	275	1	5	2	-	3	-	275	1	5	2	-	3	-
Liancourt	406	6	18	-	1	-	7	406	5	18	-	1	-	7
Mogneville	55	1	-	-	2	-	-	56	1	-	-	2	-	-
Monchy Saint Eloi	89	-	-	2	-	-	1	91	-	-	2	-	-	1
Rantigny	166	1	1	3	-	-	-	166	1	1	3	-	-	-
Rosoy	60	-	-	-	1	-	-	60	-	-	-	1	-	-
Verderonne	46	-	-	-	-	-	1	46	-	-	-	-	-	1
Total	1.393	10	28	9	9	3	9	1.404	9	28	8	9	3	9

Tableau 65 : Inventaire des ouvrages annexes

En 2025, les principaux travaux sur les ouvrages annexes ont été les suivants :

- Création de quelques avaloirs
- Suppression d'un déversoir d'orage (DO PISCINE à Liancourt)
- Création de puits d'infiltration Allée de la Planchette à Mogneville
- Suppression de puits d'infiltration Place Jean Jaurès à Mogneville

3.4.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2025

Les principaux aménagements et travaux sur les ouvrages annexes en 2025 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Suppression du DO « PISCINE » à Liancourt	DMVA	655 € HT
Création de puits d'infiltration Allée de la Planchette à Mogneville	DEGAUCHY	7.740 € HT
	Total	8.395 € HT



Figure 160 : **Création de puits d'infiltration** – Allée de la Planchette à Mogneville (DEGAUCHY)



Figure 161 : **Suppression DO « PISCINE »** à Liancourt (DMVA)

3.5 FOSSES / BASSINS

3.5.1 RAPPEL DES COMPETENCES

La CCLVD a pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires des réseaux d'eaux pluviales (fossés, bassins).

Le SMBVB (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche) a pour compétence l'entretien de la Brèche mais également de ces principaux affluents (premier ordre et deuxième ordre).

Les communes ont pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires d'eaux de ruissellement / de source (fossés, bassins).

3.5.2 CAMPAGNE D'ENTRETIEN 2025

Depuis 2023, le marché à bons de commande pour l'entretien des fossés et des bassins est échu.

En 2025, il n'y a pas eu de curage.

Cependant, les espaces verts de ces fossés et bassins sont entretenus régulièrement par le service technique polyvalent de la CCLVD.

3.5.3 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2025

En 2025, il n'y a pas eu de travaux

3.6 STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI

3.6.1 REMARQUES PREALABLES

Les réseaux raccordés à la station d'épuration de Monchy-St-Eloi sont les réseaux de l'ensemble des communes de la CCLVD, à l'exception :

- Des communes de Rosoy et Verderonne, du hameau de l'Ordibée à Mogneville dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Pont-Ste-Maxence,
- D'une partie de Labruyère dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Sacy-le-Grand.

La nouvelle station d'épuration de Monchy Saint Eloi a été mise en service en octobre 2008. Elle présente une capacité nominale de 27.000 EH et a été dimensionnée pour un débit de pointe de 600 m³/h par temps sec et 1.000 m³/h par temps de pluie.



Figure 162 : Vue aérienne de la step de Monchy Saint Eloi

L'arrêté préfectoral d'autorisation du rejet de la station a été renouvelé le 14 mars 2022.

3.6.2 BILAN HYDRAULIQUE

	2024	2025	Evolution
Pluviométrie (en mm)	713	538	- 14 %
Volume entrant (en m³/an)	1.371.310	1.364.305	+ 18 %
Volume sortant (en m³/an)	1.570.215	1.531.188	- 2 %
Volume by-passé (en m³/an)	3.555	910	- 74 %
Volume d'assainissement facturé (m³/an)	952.503	924.702	- 3 %

Tableau 66 : Principaux volumes

Les volumes sortants sont plus importants que les volumes entrants car les mesures sont de technologies différentes (addition de plusieurs débitmètres électromagnétiques pour les eaux brutes et un canal venturi pour les eaux traitées).

Les volumes totaux entrant et sortant sur la STEP de Monchy-Saint-Eloi en 2025 ont légèrement baissé par rapport à 2024, ce qui est en corrélation avec la baisse de la pluviométrie (réseaux majoritairement unitaires sur la commune de Liancourt et une partie de Mogneville).

Le volume entrant 2025 (1.364.305 m³) **est supérieur au volume d'assainissement facturé (924.702 m³) qui est assis sur la consommation d'eau potable.**

La différence (environ 439.603 m³) vient des eaux claires parasites et des eaux claires météoriques (réseaux unitaires sur Liancourt et une partie de Mogneville).



Figure 163 : Evolution des volumes reçus depuis 2014

3.6.3 BILAN D'EXPLOITATION

3.6.3.1 Charges entrantes

	2024	2025	Evolution
Débit moyen (en m ³ /j)	3.747	3.754	+ 0 %
MES (en kg/j)	1.352	1.316	- 3 %
DBO ₅ (en kg/j)	833	1.020	+ 22 %
DCO (en kg/j)	2.964	2.485	- 16 %
NTK (en kg/j)	291	369	+ 27 %
Pt (en kg/j)	27	34	+ 28 %

Tableau 67 : Charges entrantes sur la STEP

Ces moyennes sont basées sur 12 à 24 mesures annuelles en fonction des paramètres.

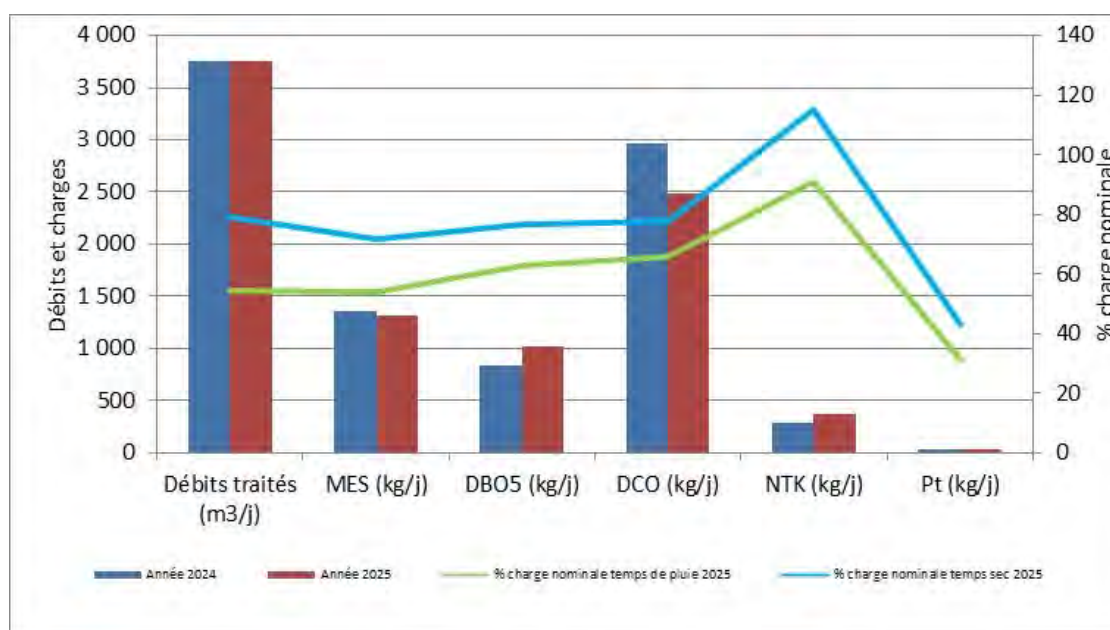


Figure 164 : Graphiques des charges entrantes

Les charges de pollution reçues sur la station d'épuration en 2025 sont stables par rapport à 2024.

En 2025, la station d'épuration a fonctionné à :

- 79 % de sa charge hydraulique (temps sec)
- 63 % de sa charge organique (paramètre DBO₅) par rapport à la capacité nominale de temps sec.

3.6.3.2 Qualité des effluents rejetés

	Obligations de rejet de la nouvelle station (concentration)	Obligation de rejet de la nouvelle station (rendement)	Concentration rédhibitoire	
MES	30 mg/l	90 %	30 mg/l	Moyenne journalière
DBO ₅	25 mg/l	80 %	40 mg/l	Moyenne journalière
DCO	90 mg/l	75 %	120 mg/l	Moyenne journalière
NH ₄ ⁺	7 mg/l	-	10 mg/l	Moyenne journalière
NGL	15 mg/l	70 %	20 mg/l	Moyenne annuelle
Pt	1 mg/l	80 %	2 mg/l	Moyenne annuelle

Tableau 68 : Normes de rejet

Les résultats de conformité des bilans 24 h entrée/sortie réalisés par le prestataire de services sont les suivants :

- 100% sur le paramètre DBO₅ (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre DCO (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre MES (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre NH₄⁺ (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre NGL (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre Pt (12 bilans conformes /12)

	2024			2025		
	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum
Débit moyen (en m ³ /j)	4.290	1.775	13.330	4.195	1.955	14.061
MES (en mg/l)	3,5	2	6	3,7	2	10
DBO ₅ (en mg/l)	4,4	3	7,1	4,5	3	7
DCO (en mg/l)	17,2	5	24	19,7	7	30
NH ₄ ⁺ (en mg/l)	1	0,4	2	1,2	0,4	2,8
NGL (en mg/l)	2,8	0,7	4,2	3	1,6	4,8
Pt (en mg/l)	0,4	0,1	0,9	0,5	0,2	0,8

Tableau 69 : Concentrations de rejet

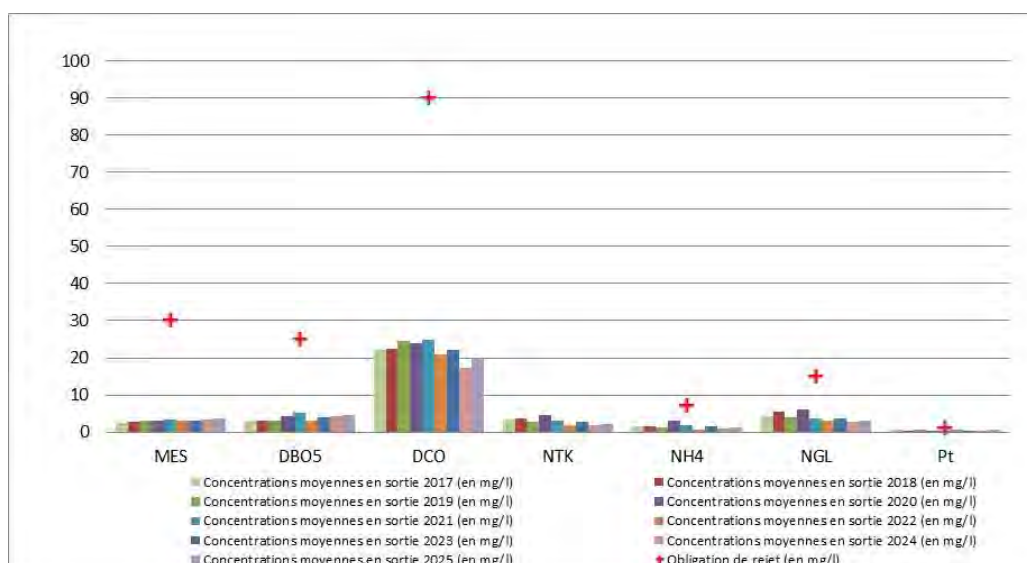


Figure 165 : Evolution des paramètres depuis 2017

Les flux en sortie de station respectent les valeurs réglementaires.

Les concentrations en sortie en 2025 sont stables par rapport à 2024.

	2024			2025		
	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum
MES (en %)	98,1	95,7	99,9	98,9	91,3	99,9
DBO ₅ (en %)	97,2	91,4	99,2	98,3	96,1	99,2
DCO (en %)	96,4	92,1	99,7	96,9	91,9	99,4
NTK (en %)	96,8	91,2	99,4	97,6	93,5	99,3
Pt (en %)	93,5	81,7	98,3	94,3	87	98

Tableau 70 : Rendement

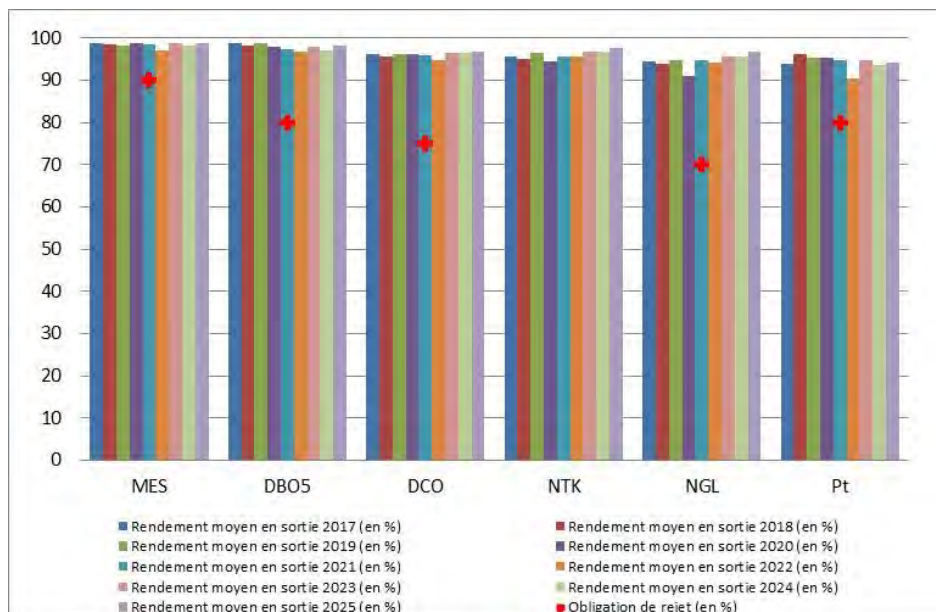


Figure 166 : Evolution des rendements depuis 2017

Les rendements moyens sont élevés et conformes aux exigences réglementaires.

La station présente de très bonnes performances épuratoires.

3.6.3.3 Boues produites

Les boues de la station sont déshydratées sur place et sont ensuite envoyées en centre de compostage (jusqu'au 30/09/2025 à Reuil sur Brèche (60480) et depuis le 1/10/2025 à Bury (60250).

	2024	2025	Evolution 2024 / 2025
Tonnage de boues produites	469 t MS	347,6 t MS	- 35 %

Tableau 71 : Quantité de boues produites

En 2025, la quantité de boues évacuées est en baisse par rapport à 2024 en lien avec la baisse de la pluviométrie.

Les boues respectent les teneurs réglementaires en chrome, zinc, nickel, cuivre (teneurs observées nettement inférieures aux valeurs réglementaires).

3.6.3.4 Sous-produits

	2024	2025	Evolution 2024 / 2025
Sables	0 kg	650 kg	+ 100 %
Refus de dégrillage	44,4 t	36,6 m³	-

Tableau 72 : Production des sables et des refus de dégrillage

3.6.3.5 Réactifs

	2024	2025	Evolution 2024 / 2025
Chlorure ferrique	55,86 t	77,79 t	+ 39 %
Polymère	10.852 kg	14.233 kg	+ 31 %

Tableau 73 : Consommation de réactifs

En 2025, les consommations de chlorure ferrique et de polymère sont en hausse par rapport à 2024.

3.6.3.6 Énergie

	Energie (en kWh)	
	2024	2025
Total	828.565	887.827
Ratio (kW/m ³ traité)	0,53	0,58

Tableau 74 : Consommation énergétique mensuelle

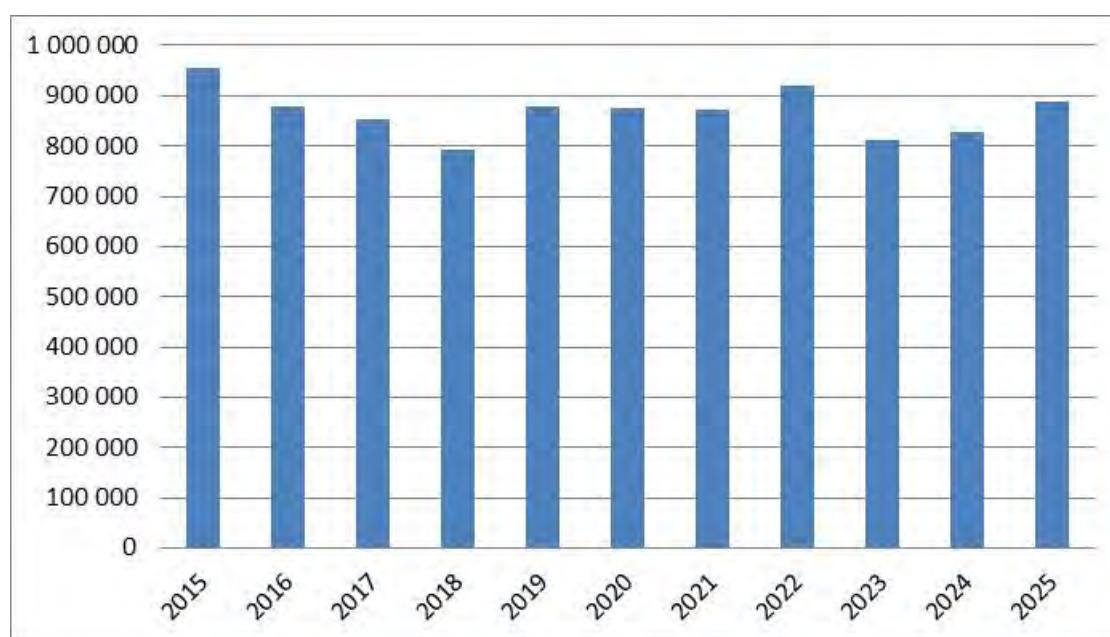


Figure 167 : Evolution de la consommation énergétique de la STEP (kW/mois) depuis 2015

La consommation d'énergie 2025 est en hausse par rapport à 2024.

L'année 2018 était exceptionnellement basse en consommation énergétique (793.424 kWh).



Figure 168 : Données énergétiques, volumétriques et pluviométrie depuis 2014

3.6.3.7 Travaux / aménagements 2025

Les principaux aménagements et travaux sur la station d'épuration en 2025 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement des vannes de by-pass du poste de relevage	VEOLIA	33.969,78 € HT
Remplacement des coulisseaux du dégrilleur	VEOLIA	1.780,80 € HT
Renouvellement du moto-reducteur du classificateur	VEOLIA	1.978,96 € HT
Remplacement de la protection puissance électrique d'un pont brosse	VEOLIA	644,44 € HT
Renouvellement d'un agitateur pâle banane	VEOLIA	8.902,14 € HT
Remplacement des sondes de régulation du bassin d'aération	VEOLIA	3.904,79 € HT
Remplacement du rotor-stator de la pompe gavageuse à boues	VEOLIA	3.039,41 € HT
Contrôleur de température du moteur pompe gavageuse	VEOLIA	866,03 € HT
Remplacement protection température moteur pompe gavageuse	VEOLIA	692,23 € HT
Renouvellement du skid d'eau industrielle	VEOLIA	4.747,17 € HT
Renouvellement des extincteurs	VEOLIA	770,10 € HT
Entretien de la centrale détection incendie	VEOLIA	3.132,35 € HT

Opération	Société	Montant
Dépannage batterie de condensateur	VEOLIA	901,90 € HT
Entretien transformateur HTA	VEOLIA	5.839,82 € HT
Audit des automates	VEOLIA	9.394,19 € HT
Remplacement départ pont brosse	VEOLIA	1.377,15 € HT
Mise en conformité EPI local HTA	VEOLIA	1.490,76 € HT
Déplacement des alimentations des pompes des postes TS/TP/BO	VEOLIA	6.344,69 € HT
Total		89.776,71 € HT

Tableau 75 : Liste des travaux et aménagements sur la step en 2025

Ce montant annuel est cohérent avec le plan de renouvellement annuel d'une STEP (station d'épuration) de cette taille.



Figure 169 : Renouvellement des vannes de by-pass du poste de relevage (VEOLIA)



Figure 170 : **Renouvellement du skid d'eau industrielle (VEOLIA)**



Figure 171 : **Renouvellement de sonde (VEOLIA)**



Figure 172 : **Renouvellement d'un agitateur pâle banane du bassin d'aération (VEOLIA)**

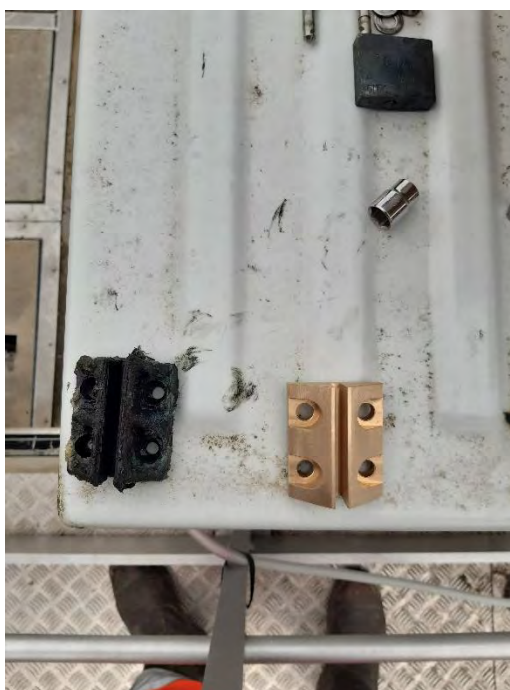


Figure 173 : **Renouvellement du coulisseau du dégrilleur (VEOLIA)**

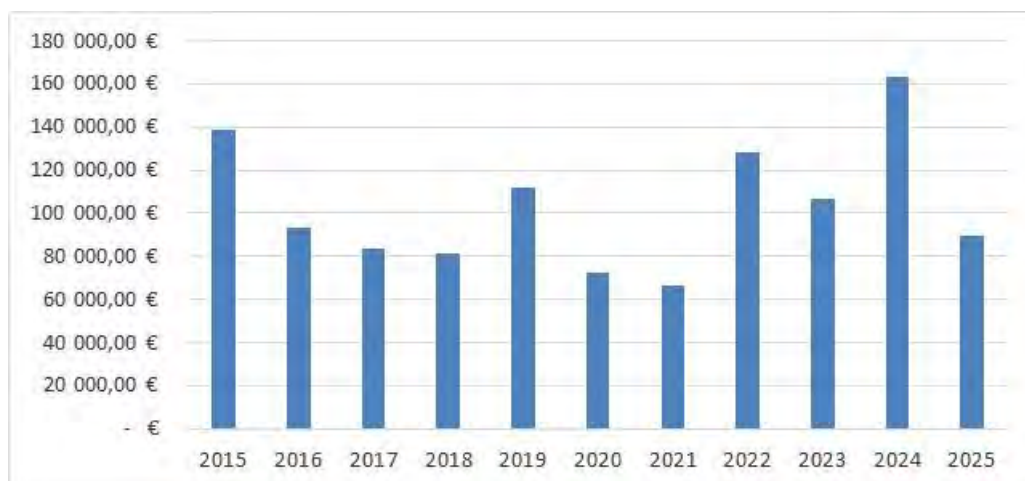


Figure 174 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur la station d'épuration depuis 2015

L'année 2015 avait été marquée par le renouvellement du dégrilleur et l'installation d'un débitmètre sur la canalisation de by-pass.

En 2024 ont été renouvelés le surpresseur d'air du biomaster (traitement biologique des graisses), l'auge et la vis du classificateur à sables ainsi que plusieurs trappes. D'importantes maintenances ont été réalisées sur les 2 centrifugeuses.

La moyenne annuelle d'investissement au cours de ces 10 dernières années est d'environ 100.000 € HT.

3.6.4 RSDE (RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU)

Conformément à la réglementation (note technique du 12 août 2016), en 2018-2019, 6 campagnes de recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées de la station d'épuration ont été réalisées.

15 substances significatives ont été trouvées :

Substance	Eau brute	Eau traitée
4-nonylphenols ramifiés	X	
Aclonifène	X	
Benzo(a)pyrène	X	
Benzo(b)fluoranthène	X	
Benzo(g,h,i)pérylène	X	
Benzo(k)fluoranthène	X	
Cuivre	X	
Cyperméthrine	X	
Di(2-ethylhexyl)phtalate	X	
Dichlorvos	X	
Diflufenicanil		X
Fluoranthène	X	
Zinc	X	X
Somme des heptachlore et heptachlore epoxyde	X	
Somme Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénols	X	

Figure 175 : Liste des substances significatives retrouvées en 2018-2019

Entrée de station :

Les substances ont été retrouvées significativement sur au moins 50% et plus des campagnes réalisées, excepté pour l'aclonifène et le dichlorvos qui n'ont été retrouvés significativement que sur 17 % des campagnes.

Sortie de station :

Le zinc a été retrouvé à chaque campagne. Le diflufenicanil n'a été retrouvé significativement que lors d'une campagne (en juin), il est à noter qu'il n'était pas présent significativement en entrée de station.

Diagnostic amont 2019

15 substances significatives

2 Métaux

5 HAP

4 pesticides :

Cyperméthrine
(Insecticide)

Aclonifène
(Herbicide)

Dichlorvos
(Insecticide)

Diflufenicanil
(Herbicide)

Somme des heptachlore
et heptachlore epoxyde
(Nouveaux pesticides directive 2013/39/EU)

Di(2-ethylhexyl)phtalate ou DEHP
(Augmente la flexibilité des plastiques)

4-nonylphénols ramifié, nonylphénols et
éthoxylates de nonylphénols
(Détergents et engrais)

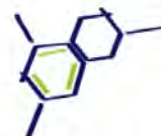


Figure 176 : Identification des domaines d'activité des substances significatives

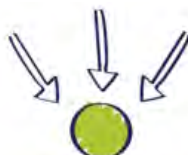
Suite aux analyses RSDE, le diagnostic amont (études des rejets en amont de la station d'épuration) a été réalisé en 2021 afin d'identifier l'origine des émissions de micropolluants.



1 **Cartographie du réseau**

bassins, types de réseau,
occupation des sols

2



2 **Identification des émissions potentielles**

de micropolluants
par type de contributeur et
par bassin

3



3 **Proposition d'actions**

- Réduction avec calendrier
- Certaines actions doivent être mises en œuvre l'année suivant la réalisation du diagnostic
- Identification des micropolluants pour lesquels aucune action n'est possible

Figure 177 : Découpage des étapes du diagnostic amont

La restitution du RSDE s'est déroulée en 2022. Une campagne de mesures a été réalisée sur 11 points du réseau de collecte du territoire de la CCLVD et a permis d'établir des cartes pour chaque famille de substances.

Points de mesures
Somme des nonylphénols

- 1 - 15 µg/l
- 15 - 30 µg/l
- 30 - 45 µg/l
- 45 - 60 µg/l

BV de mesures

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11

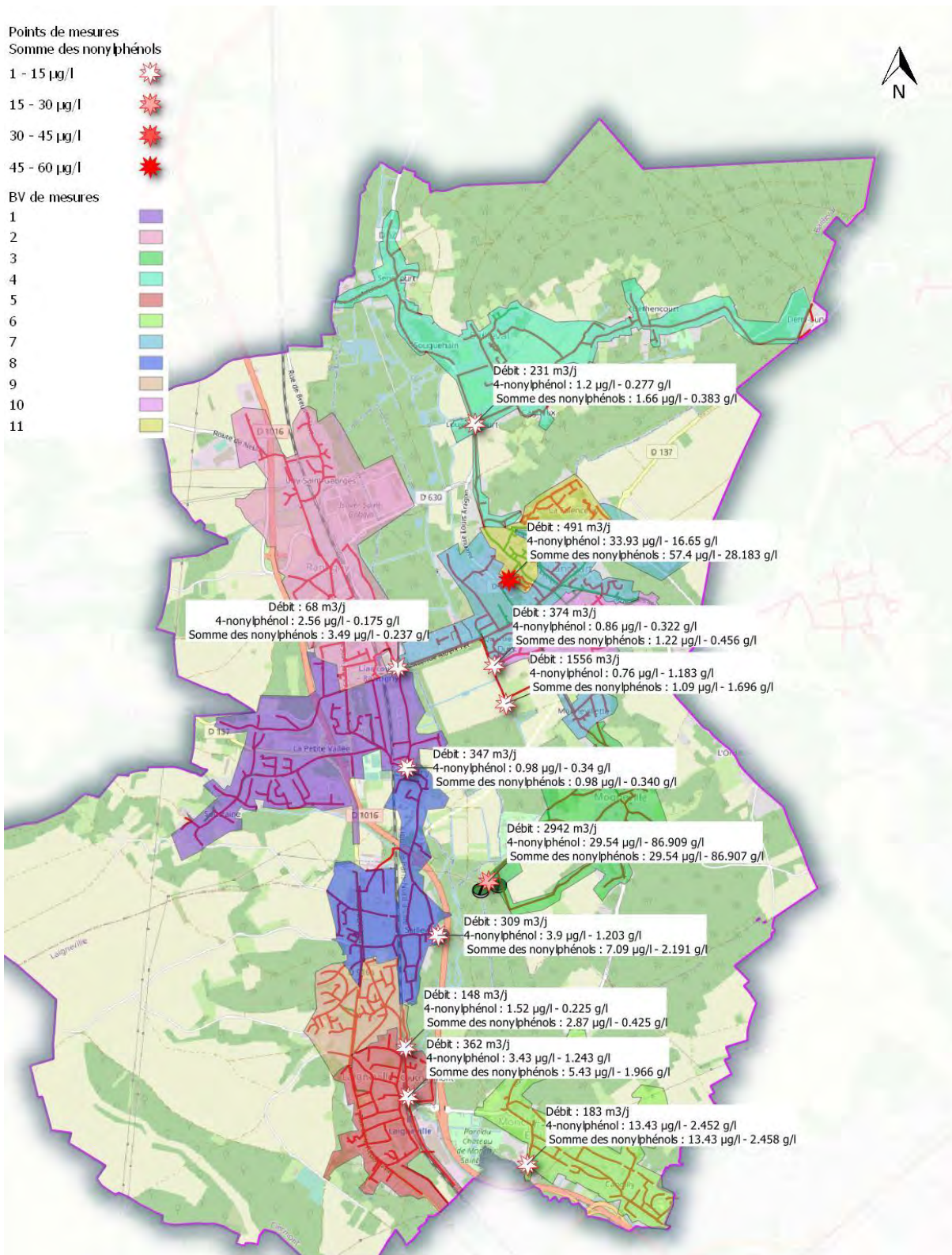


Figure 178 : Cartographie des résultats de la campagne de mesures – Nonylphénols

Enfin, un plan d'action a été proposé afin de réduire ces substances.

	Type d'actions	N° action	Estimation coûts	Niveau de mise en œuvre	Efficacité de l'action	Priorité de l'action	Échéance / Fréquence
Prévention	Communication / Sensibilisation des professionnels (artisans, industriels, agriculteurs, professionnels de santé) :						
	• Etablissement d'un dialogue avec les établissements de santé sur l'écologisation des pratiques	P. 10	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Modérée	Importante	Moyen terme
	• Sensibilisation des agriculteurs pour promouvoir les changements de pratiques ou de systèmes agricoles	P. 13	Non chiffrable à ce stade	Modérée	Modérée	Importante	Moyen terme
	• Sensibilisation des industriels/artisans à la problématique des micropolluants et de la ressource en eau	P. 14	Non chiffrable à ce stade	Facile	Modérée	Importante	Moyen terme
	• Mise en place d'une communication sur la collecte des produits dangereux et phytosanitaires	P. 9	Pas de coût supplémentaire	Facile	Modérée	Moyenne	Moyen terme
	Communication / Sensibilisation des collectivités et particuliers :						
	• Réunion de restitution des résultats de l'étude auprès des élus du territoire	P. 1	≈ 1 200€	Facile	Modérée	Moyenne	Court terme
	• Éducation à la citoyenneté dans les établissements d'enseignement	P. 4	Non chiffrable à ce stade	Modérée	Faible	Moyenne	Court terme
	• Sensibilisation et prévention du grand public	P. 5	Non chiffrable à ce stade	Modérée	Modérée	Moyenne	Court terme
	• Prévention et sensibilisation aux rejets domestiques de produits phytosanitaires	P. 6	Non chiffrable à ce stade	Facile	Modérée	Moyenne	Court terme
	• Information et sensibilisation aux "mauvais rejets" (restes de peinture, médicaments périmés, huiles...)	P. 7	Non chiffrable à ce stade	Facile	Modérée	Moyenne	Court terme
	• Prévention et sensibilisation aux rejets domestiques de métaux	P. 8	Non chiffrable à ce stade	Facile	Modérée	Moyenne	Court terme
	• Mise en place d'une communication sur la collecte des produits dangereux et phytosanitaires	P. 9	Pas de coût supplémentaire	Facile	Modérée	Moyenne	Moyen terme
	• Visites de la station d'épuration	P. 3	Non chiffrable à ce stade	Facile	Faible	Moyenne	Long terme
	Actions auprès des industriels :						
	• Envoi de formulaires/questionnaires aux 37 industriels prioritaires	P. 15	Non chiffrable	Facile	Forte	Importante	Moyen terme
	• Visites approfondies des industriels/artisans suite à l'envoi/retour des questionnaires	P. 16	≈ 9 250€HT	Facile	Forte	Importante	Moyen terme
	• Mise en place de convention avec industriels/artisans incluant dans les analyses les substances faisant l'objet du diagnostic amont	P. 17	≈ 14 800€HT	Modérée	Forte	Importante	Moyen terme
	• Sensibilisation et suivi des actions collectives sur la gestion de la collecte des effluents concentrés toxiques ou graisseux	P. 18	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Modérée	Importante	Moyen terme
	Actions de suivi du milieu :						
	• campagne de suivi des micropolluants en réseau tous les 2 ans.	P. 19	≈ 19 500 €HT	Facile	Modérée	Importante	Court terme
	• Mise en place (continuité) d'un dispositif de suivi de la qualité des milieux (eaux souterraines, eaux de surface, milieux aquatiques)	P. 2	Dépend du dispositif	Difficile	Modérée	Moyenne	Moyen terme
	Actions auprès des agriculteurs :						
	Études générales ou globales à visée opérationnelle, études de connaissance de la biodiversité des sols agricoles en lien avec la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et expérimentations de pratiques agricoles	P. 12	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Faible	Moyenne	Moyen terme
Coût des actions de prévention chiffrables :			44 750.00 €HT				

	Type d'actions	N° action	Estimation coûts	Niveau de mise en œuvre	Efficacité de l'action	Priorité de l'action	Échéance / Fréquence
Réduction	Industriels - Visites conformité des 37 établissements prioritaires	R.12 14 15 16 18 20 21 22 23 24	55 500 €	Modérée	Forte	Importante	Court terme
	Industriels - Visites conformité d'établissements non prioritaires (10 établissements)	R.13 17 19	15 000 €	Modérée	Modérée	Moyenne	Moyen terme
	Industriels - Etudes et Travaux						
	• Etudes de réduction, maîtrise des rejets	R. 26	Non chiffrable à ce stade	Modérée	Modérée	Importante	Moyen terme
	• Proposition de solutions aux entreprises déjà identifiées	R. 25	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Forte	Importante	Moyen terme
	• Travaux relatifs aux actions spécifiques de réduction d'un flux de micropolluants	R. 27	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Forte	Moyenne	Moyen terme
	• Travaux d'installation de dispositifs de collecte, d'épuration ou de prétraitement	R. 29	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Forte	Importante	Moyen terme
	• Diminution des pollutions liées au transports	R. 34	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Modérée	Moyenne	Moyen terme
	• Travaux de mise en place technologies propres	R. 11	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Forte	Moyenne	Moyen terme
	• Mise en place et contrôle des dispositifs de récupération et traitement sur les nouveaux projets urbains lors de l'instruction du permis de construire	R. 36	Dépend de la solution envisagée	Modérée	Forte	Moyenne	Moyen terme
	Agriculteurs - Etudes et Travaux						
	• Aménagement de postes phytosanitaires (locaux de stockage, aire de remplissage et lavage...)	R. 5	Dépend de la solution envisagée	Facile	Modérée	Moyenne	Moyen terme
	• Investissements réalisés dans le cadre de la déclinaison régionale du plan Écophyto II	R. 6	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Forte	Moyenne	Moyen terme
	• Formation des agriculteurs aux bonnes pratiques en matière d'usages des produits phytosanitaires	R. 7	Non chiffrable à ce stade	Modérée	Faible	Moyenne	Moyen terme
	• Changements de pratiques ou de systèmes agricoles	R. 8	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Forte	Moyenne	Long terme
	• Investissements liés à la transformation et la commercialisation de produits agricoles à bas niveau d'intrants sur les territoires à enjeu	R. 9	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Modérée	Moyenne	Moyen terme
	Particuliers - Etudes et Travaux						
	• Familles "pilotes"	R. 1	Non chiffrable à ce stade	Modérée	Faible	Moyenne	Court terme
	• Études de mise en conformité des habitations existantes identifiées non conformes	R. 2	Non chiffrable à ce stade	Modérée	Modérée	Moyenne	Moyen terme
	• Travaux de mise en conformité des habitations existantes identifiées non conformes	R. 3	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Forte	Moyenne	Moyen terme
	Collectivité(s) - Etudes et Travaux						
	• Solutions de gestion de l'espace public (formation, nouveaux équipements, gestion différenciée, ...)	R. 4	Dépend de la solution envisagée	Facile	Forte	Importante	Moyen terme
	• Études et travaux assurant la création de centres collectifs de regroupement ou de valorisation de la matière contenue dans les boues et effluents concentrés	R. 10	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Forte	Moyenne	Long terme
	• Etudes équipements de réduction des rejets de polluants urbains par temps de pluie en place	R. 30	Non chiffrable à ce stade	Modérée	Modérée	Moyenne	Moyen terme
	• Travaux :						
	○ Réduction des surfaces imperméabilisées	R. 31	Dépend de la solution envisagée	Difficile	Forte	Moyenne	Moyen terme
	○ Réduire les rejets de polluants urbains par temps de pluie	R. 32 33 35	Dépend de la solution envisagée	Difficile	Forte	Moyenne	Moyen terme
	○ Mise en place et contrôle des dispositifs de récupération et traitement sur les nouveaux projets urbains lors de l'instruction du permis de construire	R. 36	Dépend de la solution envisagée	Modérée	Forte	Moyenne	Moyen terme

Tableau 76 : Tableau de synthèse du plan d'actions

Une nouvelle campagne a eu lieu en 2023 et s'est achevée en 2024.

Les micropolluants retrouvés de manière significative sur la station d'épuration sont les suivants :

Substance	Eau brute	Eau traitée
Benzo(a)pyrène	X	
Benzo(g,h,i)pérylène	X	X
C10-C13-Chloroalcanes	X	
Cuivre	X	
Di(2-ethylhexyl)phtalate	X	X
Zinc	X	X

Tableau 77 : Liste des substances retrouvées sur la step en 2023-2024

Des prochaines campagnes devront être réalisées en 2028 et 2034.

3.6.5 CONCLUSION

L'ancienne station d'épuration présentait des carences structurelles et n'était pas en mesure de répondre aux exigences de qualité et de fiabilité demandées par les nouveaux textes réglementaires.

La nouvelle station d'épuration a été mise en service en octobre 2008, les capacités épuratoires en 2025 sont très bonnes et équivalentes à celles des années précédentes.

3.7 ACHATS DE GROS MATERIELS

En 2025, il n'y a pas eu d'acquisition de gros matériels pour le service assainissement.

3.8 SIG

La poursuite de saisie des réseaux d'assainissement s'est déroulée en 2024, après recalage des réseaux existants par 1Spatial (pour un **montant de 11.222 € HT**).

Concernant la partie CCASS (Contrôle de Conformité Assainissement), les agents poursuivent leur saisie en base de données sur le logiciel libre Open Source QGis. Les contrôleurs assainissement sont désormais totalement autonomes dans la réalisation de leurs contrôles et de leur saisie.

Pour rappel, les plans pour les contrôles de conformité assainissement (CCASS) étaient réalisés jusqu'en 2021 à la main. La responsable SIG a créé, via le logiciel QGis, un projet pour les CCASS. Ceci a permis notamment :

- De réaliser les plans numériquement
- De créer des données structurées spatialisées qui permettront par la suite l'analyse spatiale et statistique des diagnostics réalisés dans l'année.
- De sortir des synthèses cartographiques en amont de certains travaux qui permet d'avoir une vision de l'existant
- D'optimiser le travail avant la saisie dans INCOM

A partir des données existantes, sont également réalisés le plan de curage annuel, le suivi des demandes de curage et ITV.

3.9 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT

3.9.1 BILAN 2025

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Sentier Courtil Tartron à Bailleval (rétrocession)
- Desserte en assainissement en domaine public de l'AFTRAL et du projet Grand Frais à Monchy-Saint-Eloi

Travaux de renouvellement des branchements et des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Rue Fontaine Saint Maur, rue de la Chesnaie et impasse Courtil Grand-mère à Bailleval

Travaux de réhabilitation ponctuelle des branchements et des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Place Jean Jaurès à Mogneville
- Rue Louis Portebois à Laigneville
- Rue Jacques Isoré à Bailleval
- Clos Guillaume à Mogneville
- Rue Fontaine Saint Denis à Mogneville

Finalisation des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Etudes pour le renouvellement des réseaux et des branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Rue du Moulin à Cauffry
- Rue des Sablons à Cauffry
- Clos Marie Bellet à Liancourt
- Impasse du fossé Rayon à Rantigny

Postes :

- Renouvellement de diverses pompes et sondes
- Renouvellement de trappes

STEP :

- Renouvellement des vannes de by-pass du poste de relevage
- Renouvellement du skid d'eau industrielle
- Audit des automates
- Entretien transformateur HTA
- Déplacement des alimentations des pompes des postes TS/TP/BO
- Renouvellement de pompes et agitateurs

Suppression du DO « PISCINE » à Liancourt

Création de puits d'infiltration Allée de la planchette à Mogneville

Renouvellement de l'appel d'offre pour :

- le marché d'exploitation et d'entretien des ouvrages et des réseaux d'assainissement et de pluvial
- le marché à bons de commandes des petits travaux d'assainissement

Mise en œuvre de la réforme des redevances Agence de l'Eau

Poursuite des études sur la sécurisation des systèmes d'information industrielle des installations eau et assainissement communautaires

Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements, déconnexion des eaux pluviales des eaux usées)

Lancement du diagnostic permanent / lancement de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement

3.9.2 PERSPECTIVES 2026

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Rue du saint Sacrement / Chemin de la salle à Mogneville
- Sentier fosse aux loups à Mogneville

Travaux de renouvellement-réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Rue du Moulin à Cauffry
- Rue des Sablons à Cauffry

Travaux ponctuels de réhabilitation des branchements et du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Rue aux dames et rue Hôtel Guehain à Bailleval
- Rue des Cerisiers à Laigneville
- Clos Marie Bellet à Liancourt

Lancement des études pour les travaux de requalification de l'avenue Albert 1^{er} à Liancourt

Postes :

- Renouvellement de diverses pompes
- Renouvellement de trappes
- Substitution du Nutriox par du FeCl₂ sur certains postes
- Mise en place de l'IA PR et DO
- Installation de sondes sur les points noirs
- Installation de disconnecteurs sur les branchements d'eau potable

STEP :

- Renouvellement de sondes
- Analyses des PFAS
- Mise en place d'outils pour optimiser le traitement : Aquadvanced Usine, Optim'aération, Monitoring du pompage, Capteurs de vibration sur les ponts-brosses et les centrifugeuses
- Lavage du bassin d'orage

Contrôle des dispositifs d'autosurveillance du système d'assainissement par un organisme indépendant

Travaux de sécurisation des systèmes d'information industrielle des installations eau et assainissement communautaires mis en attente suite à la relance du marché d'exploitation assainissement qui a un impact important sur les choix à réaliser.

Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements, déconnexion des eaux pluviales des eaux usées)

Réalisation du diagnostic permanent / démarrage de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement. Il est à noter que la réalisation du diagnostic permanent et du Schéma Directeur est une priorité 2026 car :

- aucune subvention Agence de l'Eau n'est possible sans la réalisation de ce schéma,
- il permettra de cibler les secteurs prioritaires d'intervention pour les 10 ans qui viennent, en terme de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et de déconnexion des eaux pluviales afin de permettre de diminuer les eaux claires parasites et les eaux météoriques en entrée de station et donc de réaliser des économies de fonctionnement.

Travail sur la compétence ruissellement

SIG :

- Dématérialisation complète de la procédure de contrôle d'assainissement collectif (notamment la rédaction du rapport accompagnant le plan)

4 DEMARCHE ISO 14001

En novembre 2012, la remise du certificat Qualité Sécurité Environnement a été réalisée sur la STEP à l'initiative de la SAUR (prestataire à l'époque). Cette certification permet notamment la mise en place de procédures et le test de procédures d'urgence sur la STEP et les réseaux. Elle a également pour objectif l'amélioration continue notamment sur les aspects hygiène, sécurité et environnement sur les installations d'assainissement (STEP, réseaux, postes de refoulement).

Sur sa période d'exploitation des installations, SUEZ a poursuivi conformément au contrat de prestations de service la démarche ISO 14001.

En 2021, un nouveau prestataire VEOLIA est arrivé et devait mettre en place cette démarche qualité. Cependant celle-ci n'a pas abouti. Cela semble complexe aujourd'hui de certifier des équipements spécifiques sans un coût prohibitif. Ainsi, dans le cadre du nouveau marché, il est demandé une démarche similaire à l'ISO 14001 mais pas la certification.

5 MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Le Conseil Communautaire a voté en mars 2010 la mise en place de la PRE (devenue par la suite la PFAC).

Suite à l'ordonnance du 16/11/2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme, le terme de « SHON » n'existe plus depuis le 01/03/2012 et est remplacé par la surface de plancher.

Ainsi, les modalités de calcul de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) votées le 11/03/2010 par le Conseil Communautaire ont été revues lors de la séance du 12 avril 2012 puis lors de la séance du 01/10/2013. La PRE est calculée en se basant sur la surface de plancher déclarée dans le permis de construire et non plus sur la SHON.

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (1) n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1^{er} juillet 2012, dans le cas où les communes n'ont pas voté le taux majoré pour des raisons d'assainissement pour la taxe d'aménagement (ce qui est le cas sur le territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois).

Comme la PRE, la PFAC est due par les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement pour tenir compte de l'économie qu'ils réalisent en leur évitant la mise en place d'une installation d'assainissement individuelle réglementaire. Elle s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et pose d'une telle installation ; le coût du branchement est déduit de cette somme. Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif.

La participation n'est pas due uniquement pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, mais le sera également pour les immeubles existants qui font l'objet d'extension ou de réaménagement, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires (les extensions type vérandas, stationnements... sont donc exonérées de la PFAC).

Les redevables de la nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif sont donc les propriétaires au moment du raccordement, en-dehors de toute autorisation d'urbanisme.

La nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif peut être exigée pour les immeubles raccordés au réseau public de collecte des eaux usées à compter du 1^{er} juillet 2012, sauf si les propriétaires de ces immeubles ont déjà versé la participation pour raccordement à l'égout.

La PFAC représente une recette de 52 744.80€ en 2025 (113.220,66 en 2024), **la baisse s'explique car en 2024, la mise en place du réseau assainissement sur le secteur de l'Ordibée à MOGNEVILLE a engendré des recettes supplémentaires de PFAC.**

La taxe communautaire n'a représenté aucune recette en 2025 (**722,66 € en 2024**)

6 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2025, pour l'assainissement collectif, il y a eu 11 courriers, mails, fax de réclamations ou informations ont été reçus. Les dossiers fuite ont été comptabilisés dans l'eau.

Les principales réclamations portent sur la participation à l'assainissement collectif, les contrôles de conformité et les problèmes d'évacuation et d'odeurs.

	2024	2025
Bailleval	1	-
Cauffry	-	4
Labruyère	-	-
Laigneville	2	2
Liancourt	2	2
Mogneville	1	2
Monchy Saint Eloi	-	1
Rantigny	1	-
Rosoy	-	-
Verderonne	-	-
Total	7	11

Tableau 78 : Nombre de réclamations par commune

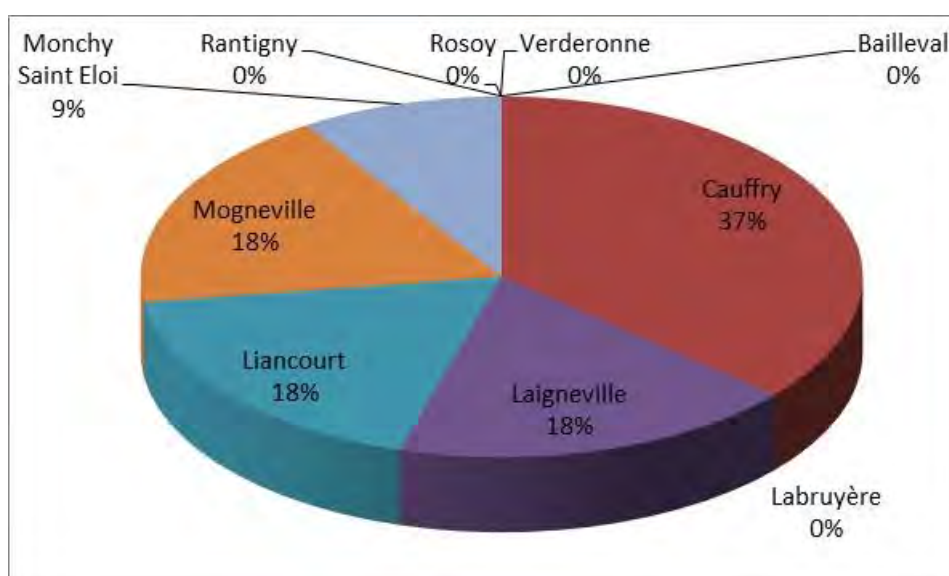


Figure 179 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de réclamation en 2025 a légèrement augmenté par rapport à 2024. (7 en 2024)

Le taux de réclamation pour 1.000 abonnés en 2025 est de 1,1 (0,7 en 2024).

2 usagers en 2025 (3 en 2024) ont saisi la médiation de l'eau.

La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

7 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

7.1 CLASSES D'EAU

15 visites de la Station d'épuration ont été réalisées en 2025 (22 visites en 2024)

7.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

Au même titre que l'eau potable, les informations liées à l'assainissement ont été relayées via les supports de communication suivants : le Mag de la Vallée dorée, la Lettre l'Echo de la Vallée dorée, les courriers, le site internet, facebook, twitter.



Figure 180 : Exemple de communication Facebook

Concernant la sensibilisation, la Communauté de communes a répondu en 2022 à un Appel à Manifestation d'Intérêt sur les déchets ménagers abandonnés. Il a été mis en œuvre de juin 2022 à août 2023. L'objectif était de réduire le geste d'abandon des déchets et faire prendre conscience aux administrés que les déchets jetés au sol finissent dans les milieux naturels via les canalisations d'eau pluviale et le vent.

Deux types d'actions en lien avec les réseaux d'assainissement ont été mis en œuvre :

- Une action curative (mais aussi à visée pédagogique) avec pose de filets de rétention (un à Cauffry et un à Laigneville) sur deux exutoires de réseaux d'eaux pluviales.





Communauté de communes du Liancourtois a republié ceci

Pollustock
18 157 abonnés
7 mois • Modifié •

+ Suivre

La Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée dorée nous explique pourquoi elle a décidé d'adopter notre filet anti déchets Hydro-Rescue 🧡 😊
...voir plus

136 1 commentaire • 12 republications

Filet de rétention des déchets

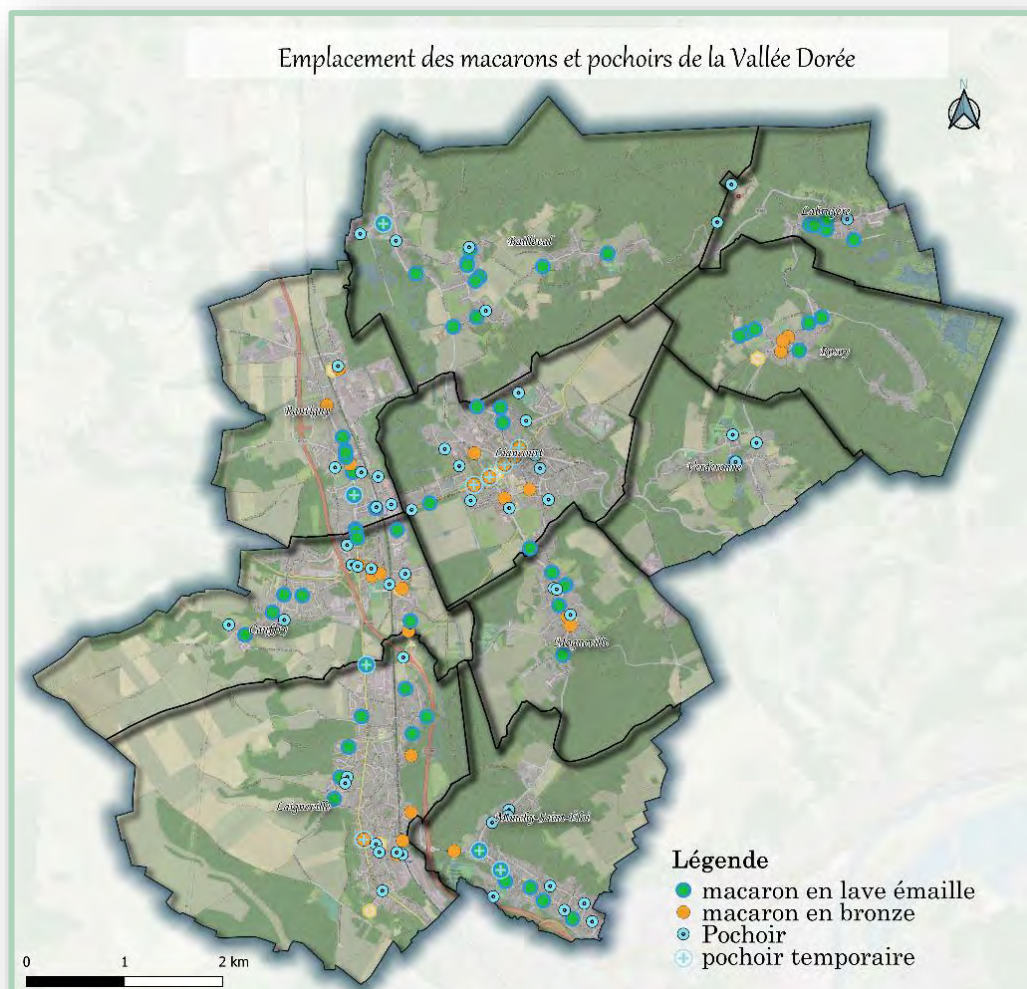
Ce filet récupère les déchets abandonnés dans les rues, transportés par l'eau de pluie par les avaloirs.

Ces déchets auraient pu finir dans nos rivières, nos mers et nos océans.

Le saviez-vous ?
Un mégot pollue à lui seul jusqu'à 500 litres d'eau.

CITEO
Changement de comportement pour un monde meilleur

- Une action de sensibilisation avec la pose de macarons et pochoirs à proximité des avaloirs : en 2023, 65 macarons en lave émaillée ont été posés, 24 clous en bronze. Cette action a fait l'objet de retours très positifs, les pochoirs ne sont cependant pas suffisamment lisibles. Nous avons privilégié des messages personnalisés à l'exutoire des eaux pluviales pour toucher les habitants en leur parlant de leur environnement proche. Les poissons sur les macarons en fonction des exutoires ont été vus avec la Fédération de pêche pour s'assurer de l'exactitude des informations.





8 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

8.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les gros consommateurs d'eau bénéficient d'abattements réglementaires au-delà de 6.000 m³/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2025 sont les suivants :

- l'abonnement forfaitaire,
- le prix de l'assainissement est constitué de la taxe d'assainissement et de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif de l'Agence de l'eau (nouvellement créée en 2025 à la place de la modernisation des réseaux de collecte),
- TVA à 10 %.

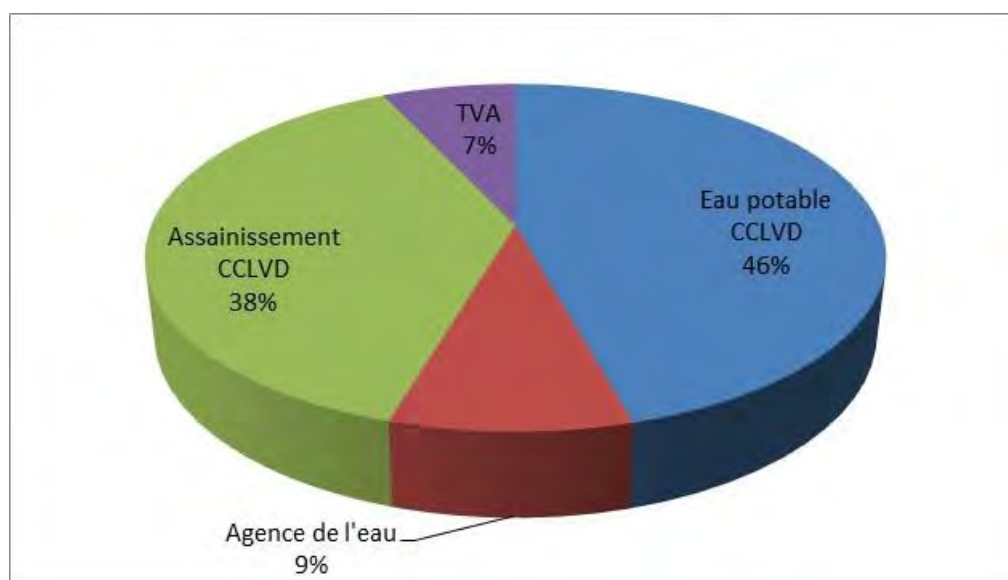


Figure 181 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2025, le prix a augmenté, le montant pour une facture type de 120 m³ est de 728,42€ TTC (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).

Les montants des différents paramètres de 2024 à 2025 sont indiqués en Annexe 2.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en Annexe 3.

En 2025 le prix au m³ de l'eau et de l'assainissement sur la base **d'une facture de 120 m³ s'élevait à 6,07€** par m³ TTC (abonnement compris).

Comme évoqué précédemment, une étude tarifaire de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'une tarification progressive a été menée pour application au 1^{er} janvier 2024. Cf. paragraphe [Éléments constitutifs du prix de l'eau potable](#).

8.2 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

8.2.1 BAILLEVAL, CAUFFRY, LABRUYERE (DEMI-LUNE), LAIGNEVILLE, LIANCOURT, MOGNEVILLE, MONCHY SAINT ELOI, RANTIGNY, ROSOY, VERDERONNE

L'ensemble des abonnés des 10 communes de la Communauté de communes paient le même prix de l'eau et d'assainissement.

Cf. annexe 2.

8.2.2 ROSOY, VERDERONNE, HAMEAU DE L'ORDIBEE ET LABRUYERE (BAS)

Pour le transport et le traitement des eaux usées de Rosoy, Verderonne, le hameau de l'Ordibée et une partie de Labruyère (jusqu'au 01/04/2024), SUEZ (délégataire du SITTEUR) adresse à la CCLVD 2 factures par an pour l'acheminement et le traitement de ces eaux en dehors de la CCLVD (Pont Ste Maxence et Sacy-le-Grand).

La Délégation de Service Public (DSP) avec le SITTEUR a été renouvelée pour une durée de 12 ans au 01/07/2024.

Depuis le 01/04/2024, le délégataire du SMECTEUR est LHOTELLIER - HYDRA qui facture à la CCLVD le traitement des eaux d'une partie de Labruyère de la même manière que SUEZ. A ce titre une convention a été signée entre LHOTELLIER HYDRA et la CCLVD.

La part reversée par la Communauté de communes aux délégataires gérant les stations et réseaux de Sacy-le-Grand (SMECTEUR) et de Pont-Sainte-Maxence (SITTEUR) pour le transport et le traitement des eaux usées de Labruyère, Rosoy et Verderonne est la suivante :

8.2.2.1 Rosoy et Verderonne

	2024	2025	Evolution
Transport	0,2852 € HT/m ³ puis 0,3541, 0,3451 puis 0.3192	0,3070 € HT/m ³ puis 0.3058	-4.2 %
Traitement (STEP Pont Sainte Maxence)	0,828 € HT/m ³ puis 0,78	0,6684 € HT/m ³	-14.3 %
Part SITTEUR	0,30 € HT/m ³	0,30 € HT/m ³	0 %
Total	1,4132 € HT/m³ puis 1.3992	1,2754 € HT/m³ puis 1.2742	-8.9 %

Tableau 79 : **Prix de l'assainissement** reversé par la CCLVD au délégataire pour le transport et le traitement des eaux usées de Rosoy et Verderonne **et Hameau de l'Ordibée**

Certaines prestations étaient payées historiquement directement par la CCLVD au Syndicat des Eaux de Cinqueux pour le transfert des eaux (de l'ordre de 8.600 € HT).

Ce prix de transport et de traitement représente 57.4 % du montant de la redevance assainissement de 2.22 € HT / m³ (redevance pour une consommation < à 140 m³) payée par les usagers de Rosoy, Verderonne, hameau de l'Ordibée (63% en 2024). Le montant a baissé ce qui est lié aux formules d'actualisation des prix.

8.2.2.2 Bas de Labruyère

	2024 (à partir du 01/04)	2025	Evolution
Traitement (STEP Sacy le Grand)	1,0995 € HT/m ³	1,0677 € HT/m ³	-2.9 %
Part SMECTEUR	0,15 € HT/m ³	0,30 € HT/m ³	100%
Total	1,2495 HT/ m ³	1,3677 HT/ m ³	9.5%

Ce prix de traitement représente 61.6 % du montant de la redevance assainissement de 2.22 € HT / m³ (redevance pour une consommation < à 140 m³) payée par les usagers de Labruyère (56.3 % en 2024).

8.3 COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT

8.3.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2025, les recettes d'exploitation hors taxes s'élevaient **5.390.400,14 € HT** (+ 9,3 % /2024).

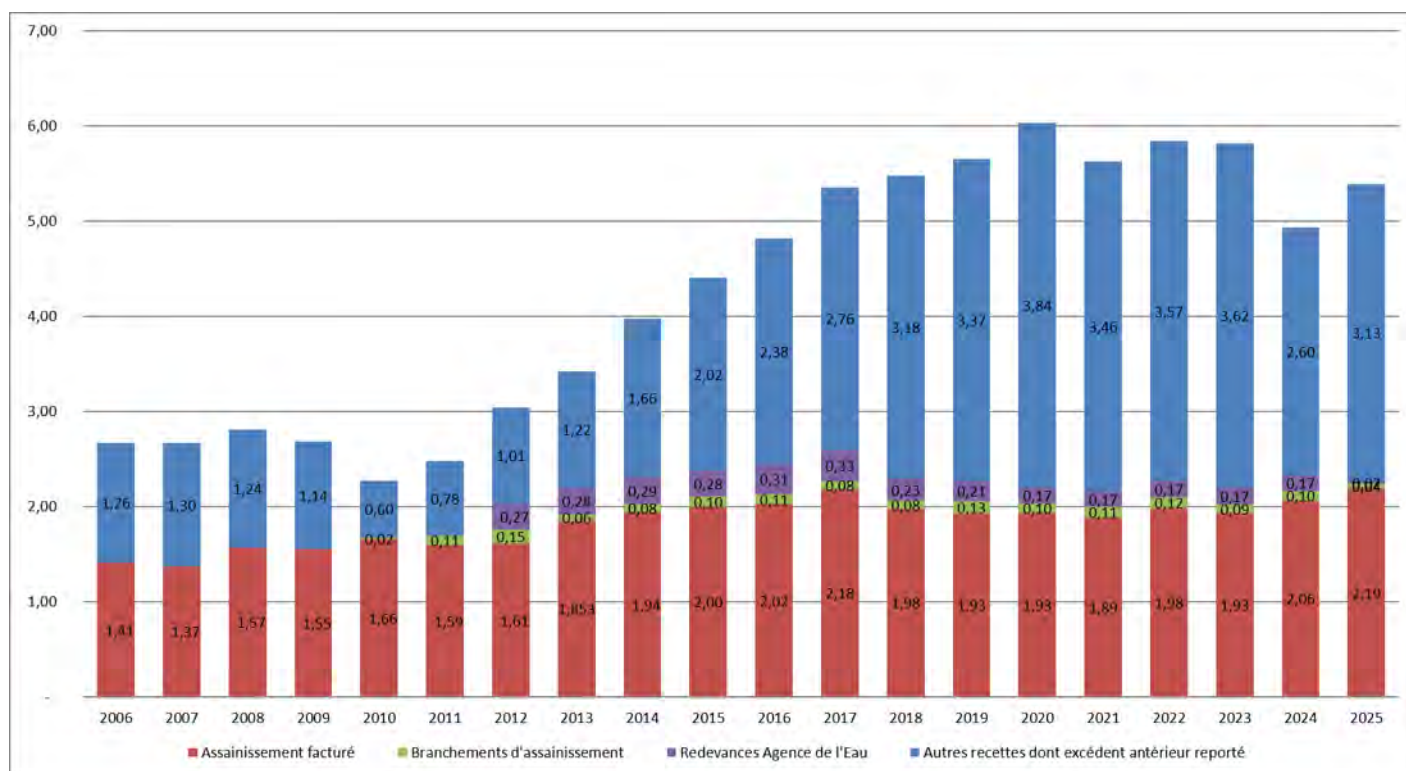


Figure 182 : **Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)**

		2024	2025	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	721.067,71 € HT	154.591,00 € HT	-78,6 %

		2024	2025	Evolution
70	Produits des services du domaine	2.634.245,54 € HT	2.503.116,70 € HT	-5.0 %
74	Dotations, subventions, participations	43.032,65 € HT	359.034,00 € HT	734,3 %
75	Autres produits de gestion courante	501,91 € HT	1.614,81 € HT	211,7 %
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	30.953,22 € HT	239.751,04 € HT	674,6 %
013	Atténuation de charges	-	-	-
002	Excédent antérieur reporté	1.478.142,30 € HT	2.132.292,59 € HT	44,3 %
78	Reprise sur amortissements et provisions	23.803,16 € HT	-	-100,0%
Total		4.931.746,49 € HT	5.390.400,14 € HT	9,3 %

Tableau 80 : Recettes d'exploitation

Les recettes ont augmenté de 9.3 % de 2024 à 2025. Hors excédent antérieur reporté et opérations d'ordre entre section, elles ont augmenté de 13,6 % (+ 370.980.07 € HT).

Le chapitre 042 lié aux amortissements a fortement baissé, en effet en 2024, comme pour l'eau, il y avait eu des mises en concordance par rapport aux années antérieures a fortement augmenté.

Les produits des domaines (chapitre 70 : redevances assainissement) ont baissé de 5 %. +111 000 € de vente d'assainissement sont observés liés à l'augmentation du volume facturé (+20 000 M3) et au montant moyen de la redevance lié à la tarification progressive (plus de volume facturé > à 140 M3 par rapport à 2024) mais cette hausse a été compensée par la baisse liée à la redevance performance assainissement qui est plus faible que la redevance modernisation (-139 000 €). On observe également moins de recettes de travaux (- 56 000 €HT), moins de PFAC (-64 000 € HT).

Le chapitre 74 lié aux subventions d'exploitation a augmenté puisque la CCLVD a mis en place pour 2025 une participation de 355 000 € HT du budget principal au titre de la collecte et le traitement des eaux unitaires.

Le chapitre 75 a augmenté (montant faible).

Le chapitre 77 a augmenté, cela est lié à la perception de pénalités pour un marché (26600 €HT) mais aussi au remboursement par le budget principal d'un trop-perçu sur les charges réparties en 2022 et 2023 (170 000 € HT).

L'excédent antérieur reporté a augmenté de 654 000 € HT.

Le chapitre 78 est égal à 0 (en 2024, il correspondait à des reprises sur provisions liées aux provisions aux admissions en non valeur faites en 2023 que l'on affecte au fur et à mesure à des écritures réelles (dépenses / recettes qui s'équilibrent).

La répartition des recettes est la suivante :

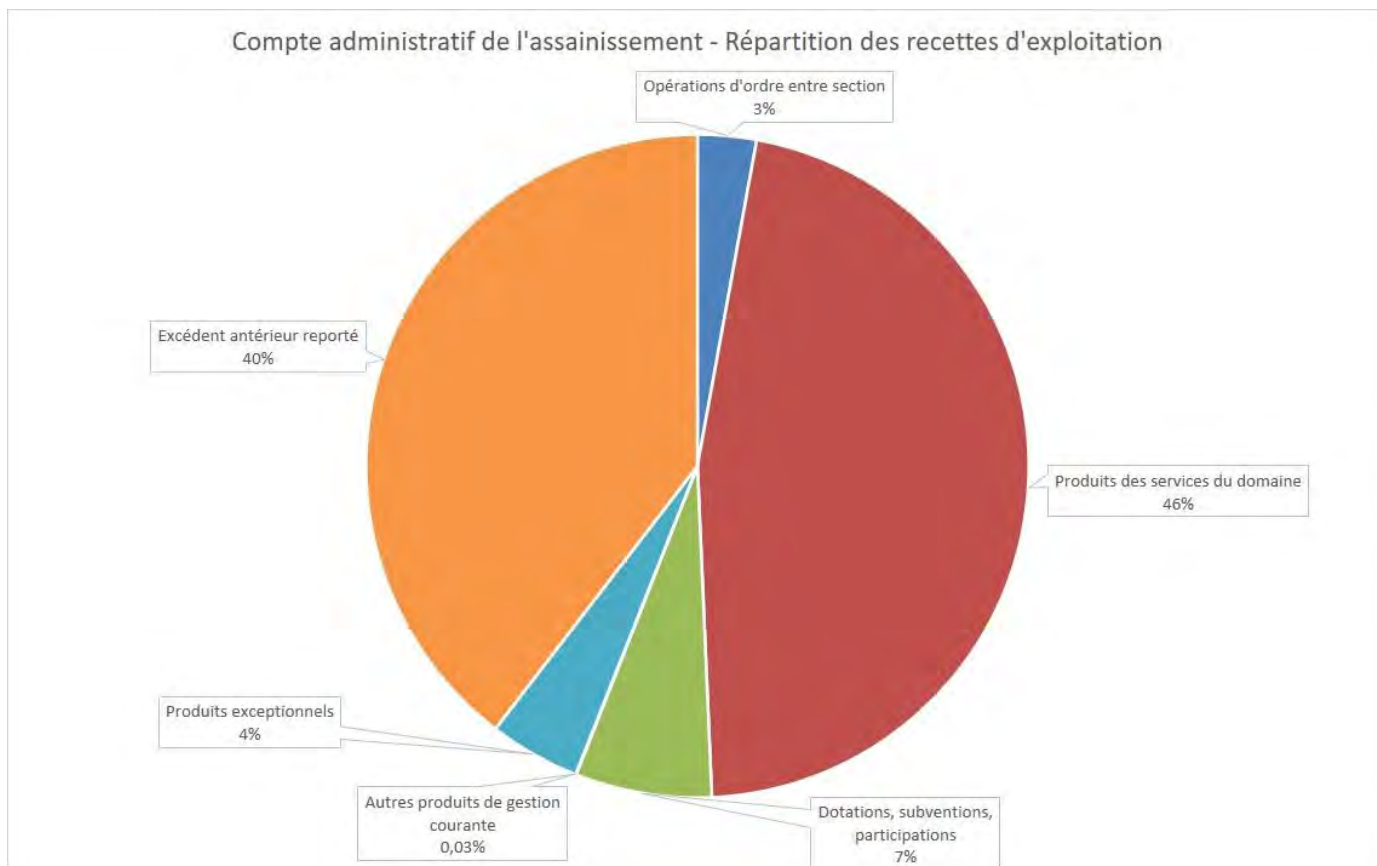


Figure 183 : Répartition des recettes d'exploitation

Les recettes du budget assainissement proviennent majoritairement de la facturation de l'eau. En effet, « l'assainissement paye l'assainissement ». Le reste provient de la PFAC et des branchements d'assainissement.

8.3.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2025, les dépenses d'exploitation hors taxes s'élevaient à 2.928.358,11 € HT (+ 4.6 % par rapport à 2024).

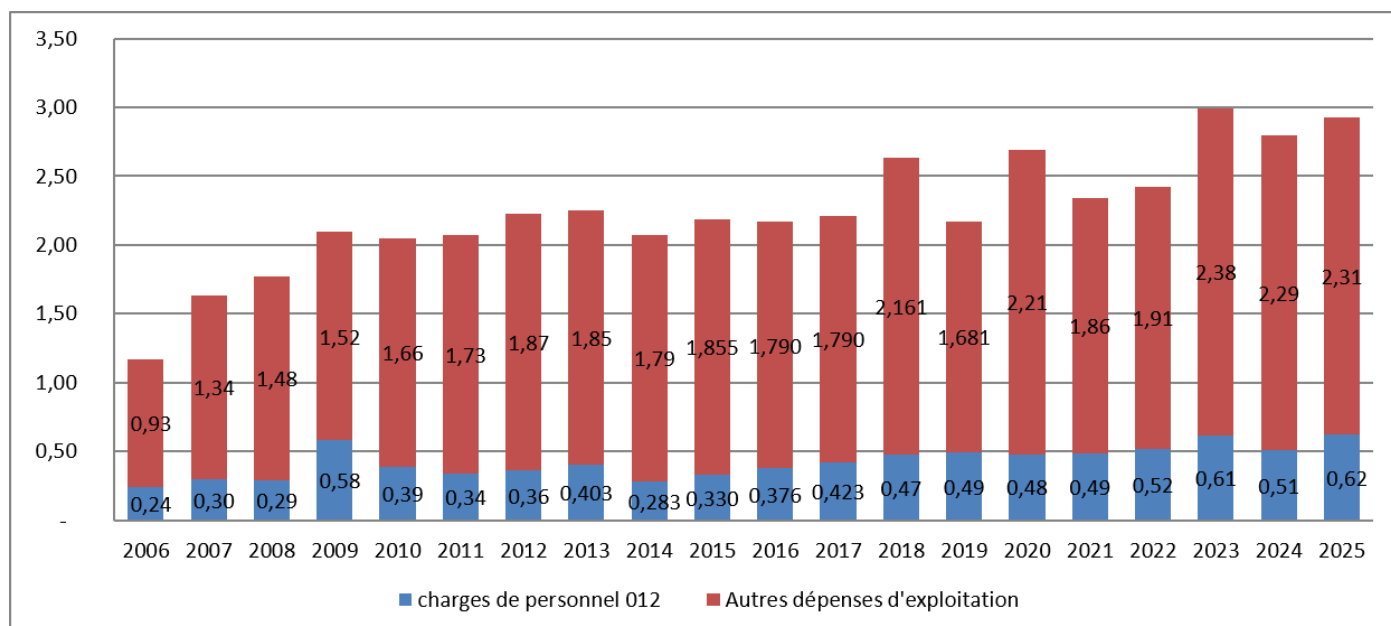


Figure 184 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

		2024	2025	Evolution
011	Charges à caractère général	833.713,56 € HT	1.112.901,36 € HT	33,5 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	510.004,96 € HT	621.885,34 € HT	21,9 %
65	Autres charges de gestion courante	33.405,12 € HT	1.564,73 € HT	-95,3 %
66	Charges financières	192.912,44 € HT	196.538,89 € HT	1,9 %
67	Charges exceptionnelles	63.185,92 € HT	99.977,27 € HT	58,2 %
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	990.818,90	824.390,52	-16,8 %
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	175.413,00 € HT	71.100,00 € HT	- 59,5 %
Total		2.799.453,90 € HT	2.928.358,11 € HT	4,6 %

Tableau 81 : Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 4,6 % par rapport à 2024. **Hors opérations d'ordre, elles ont augmenté de 16.3 %.**

Les dépenses du chapitre 011, charges à caractère général ont augmenté de 279 000 € HT, +33.5 %. Le marché d'exploitation a subi une augmentation de +600 000 € HT en année pleine.

Les charges de personnel ont augmenté de 21,9 %. Cela vient principalement des charges réparties qui ont augmenté, d'un poste de 2^{ème} contrôleur en année pleine et l'application des revalorisations d'indices.

Le chapitre 65 correspondant principalement aux admissions en non-valeur a baissé (pas d'admissions en non valeur en 2025).

Le poste 66 correspondant aux charges financières des emprunts a légèrement augmenté. En effet, un nouvel emprunt de 1 000 000 € HT a été contracté au 01/01/2025.

Le compte 67 a augmenté, il correspond aux dégrèvements mais aussi pour l'année 2025 au paiement d'une première partie du redressement fiscal que la CCLVD a eu pour des déclarations de redevances antérieures (+63000 € HT).

Le chapitre 68 est égal à 0 en 2025. Pour rappel en 2023, la Vallée dorée a décidé de réaliser des provisions pour admissions en non-valeur permettant de provisionner pour des sommes impayées qui seraient à terme non recouvrables. Une hypothèse d'un reliquat de l'ordre de 50.000 € HT par an par budget est faite, la somme de 200.000 € HT permet donc de couvrir plusieurs années antérieures. Cette démarche n'a pas été renouvelée en 2025 puisqu'une forte provision avait eu lieu en 2023.

Le chapitre 042 correspondant aux amortissements a baissé. Comme pour les recettes, l'augmentation en 2024 venait principalement d'écritures de régularisation comptables liées à des mises en concordance des amortissements pratiqués sur les années antérieures.

Le compte 014 correspondant aux redevances Agence de l'Eau a baissé car il correspond au solde des redevances modernisation de collecte.

La répartition des dépenses d'exploitation est présentée ci-dessous :

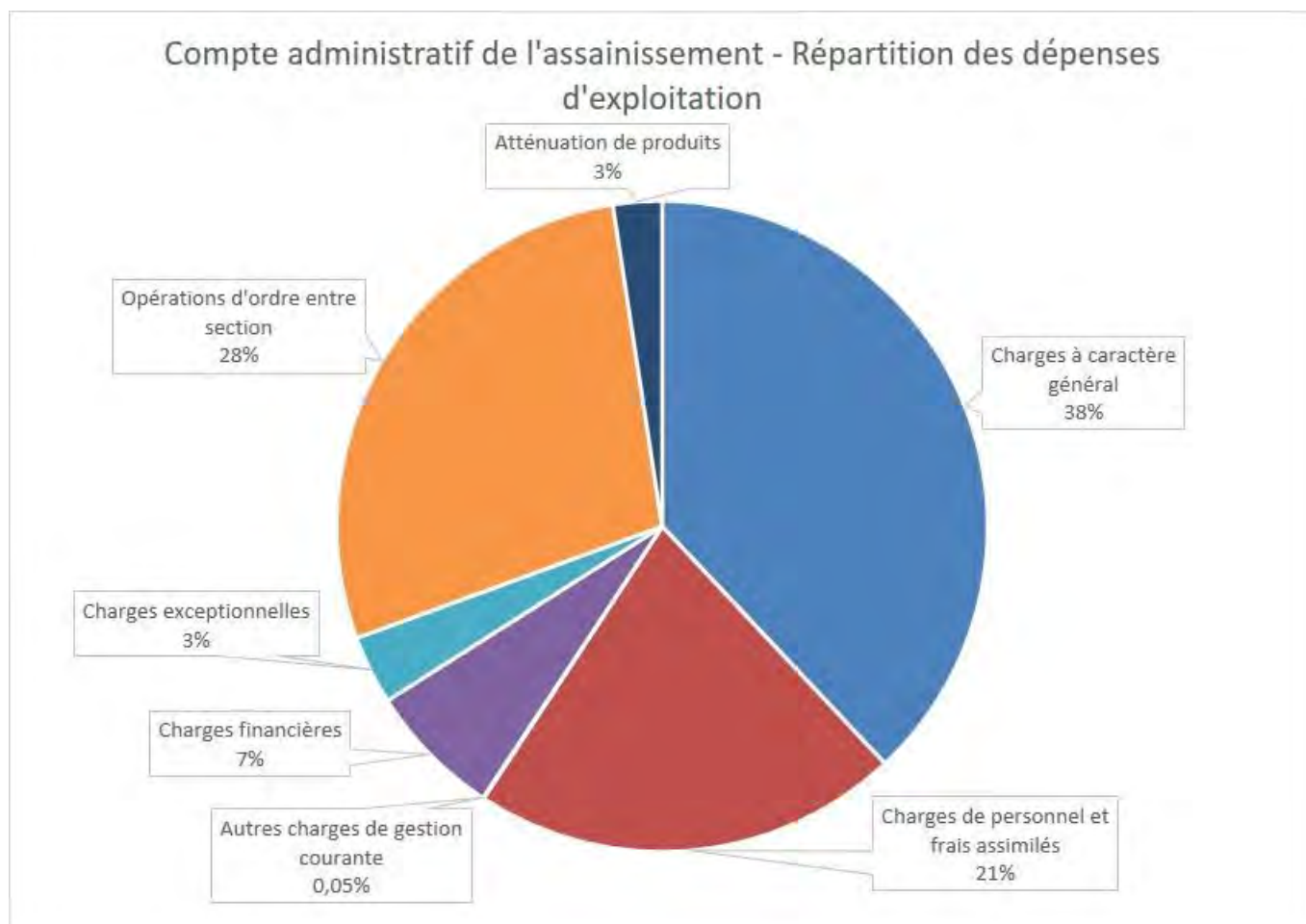
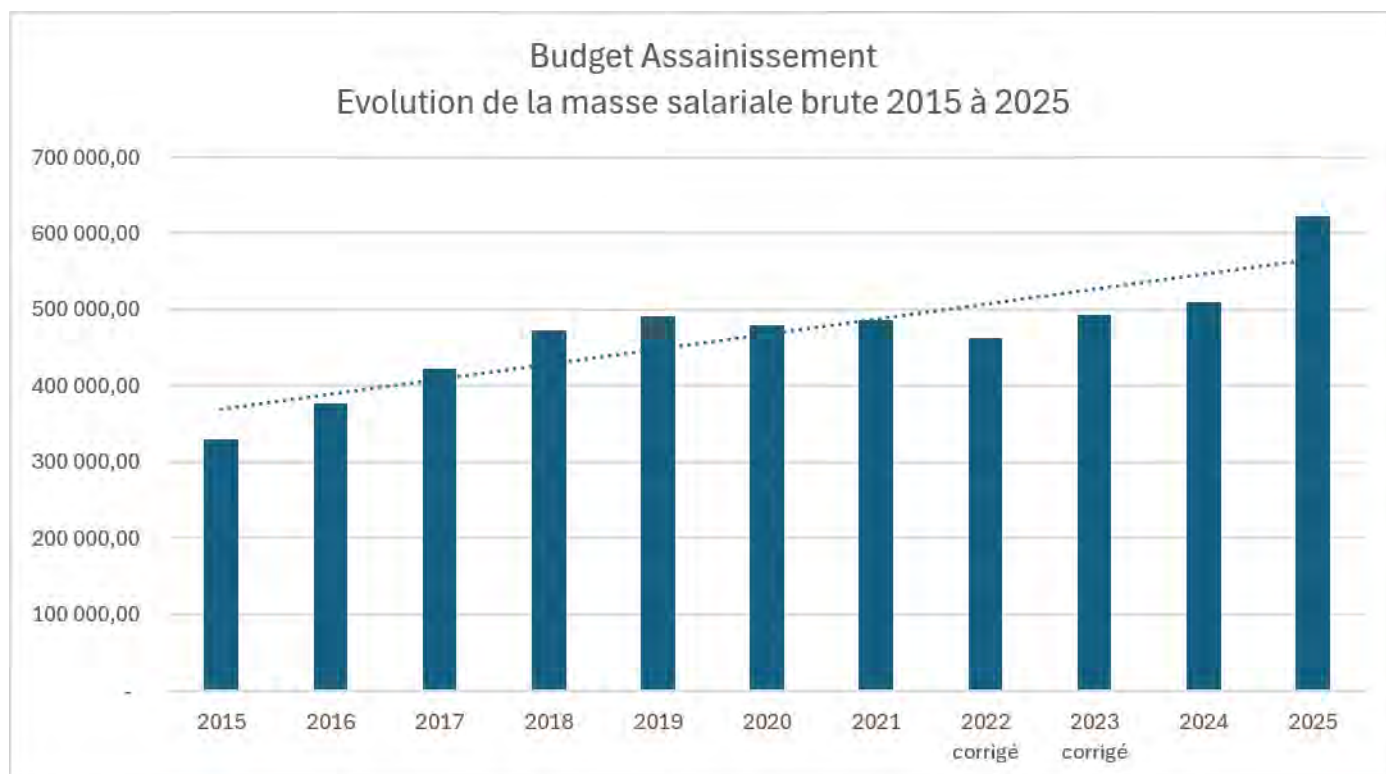


Figure 185 : Répartition des dépenses d'exploitation

Les charges de personnel représentent 21 % des dépenses d'exploitation (18.2 % en 2024). Ce poste est moins important que sur le budget eau puisque le service est à la fois assuré en régie et en prestation de service.



Les charges salariales évoluent à la hausse sur le budget assainissement. Il est à noter qu'en 2022 et 2023, les charges réparties étaient surestimées. Ainsi, les charges réparties corrigées sont indiquées dans le graphe ci-dessus. Elles ont fait l'objet d'une correction réellement sur 2025 avec un remboursement du budget principal vers le budget assainissement.

Le service a été renforcé ces dernières années afin notamment d'avoir deux contrôleurs d'assainissement qui réalisent les contrôles de conformité (variables selon les années selon les postes pourvus). Ce choix est important à la fois pour permettre de diminuer les raccordements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées (et donc les eaux traitées en entrée de station), diminuer les rejets au milieu naturel avec la détection de mauvais raccordements, sensibiliser les habitants à la gestion des eaux pluviales à la parcelle qui permet de diminuer les mises en charge de réseaux en cas de pluie et de diminuer l'usage de l'eau potable pour l'arrosage par exemple. Ainsi, dans le temps, ces choix constituent un cercle vertueux, permettent à la collectivité de s'adapter aux changements climatiques, et de respecter les obligations réglementaires de bon état chimique et écologique des cours d'eau.

Cependant, ce choix n'a pas été poursuivi sur 2026.

En parallèle en 2024 a été créé un poste d'assistance supplémentaire au service eau et assainissement pour permettre notamment une meilleure analyse des anomalies liées à la télérelève, cela a impacté financièrement le service eau mais aussi le service assainissement.

L'évolution du bilan de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :

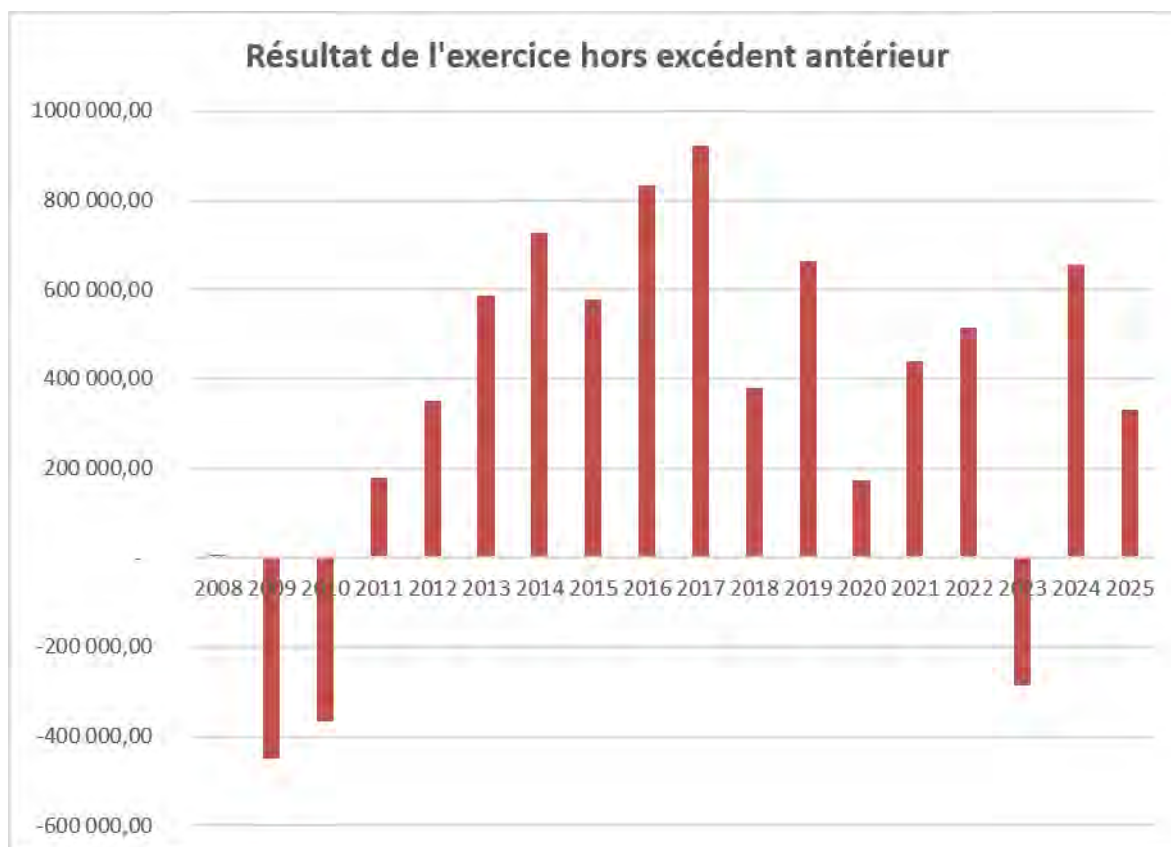


Figure 186 : **Résultat de l'exercice hors excédent antérieur**

Le résultat de l'exercice a baissé pour l'année 2025 (329 749.44 € HT). Cela s'explique par une hausse importante des dépenses pour les raisons décrites précédemment.

L'analyse budgétaire montre que le prix de l'assainissement couvre 69% du fonctionnement sur l'assainissement. Le reste des recettes liées au prix de l'assainissement permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Recettes réelles de fonctionnement	2.503.116,70 € HT
Charges d'exploitation réelles	1.736.351,43 € HT
Annuité d'emprunt	193.495,83 € HT
	499.649,46 € HT
Epargne nette (autofinancement)	73.619,98 € HT
Poids du fonctionnement seul	69 %

Tableau 82 : **Analyse budgétaire CA Assainissement 2025**

Il est proposé sur l'année 2026 :

- de travailler la clé des charges réparties afin notamment de voir si les % imputés au budget principal pour la partie pluviale sont cohérents ;
- de reconduire la participation du budget principal liée aux réseaux unitaires (mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales) sur le fonctionnement et sur l'investissement pour les travaux concernant les réseaux unitaires. C'est d'ailleurs un rappel au droit de la Chambre Régionale des Comptes ;
- D'augmenter dans les années qui viennent la redevance assainissement à hauteur de l'inflation ;
- D'augmenter l'abonnement CITEZIA suite à l'étude Explicéo (cf. chapitre eau potable) ;

- De poursuivre les déconnexions des eaux pluviales et notamment sur les secteurs en unitaire afin de diminuer le volume d'eau pluviale transporté et traité à la station d'épuration ;
- De poursuivre la rationalisation des coûts tout en gardant un patrimoine entretenu, et renouvelé pour s'inscrire dans une gestion pérenne et environnementale.

Il est à noter que le renouvellement du marché d'exploitation a fortement impacté les dépenses de fonctionnement en 2025 et cela va se poursuivre en 2026. Des optimisations sont en cours de réflexion sur le traitement notamment pour diminuer les coûts.

8.3.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.

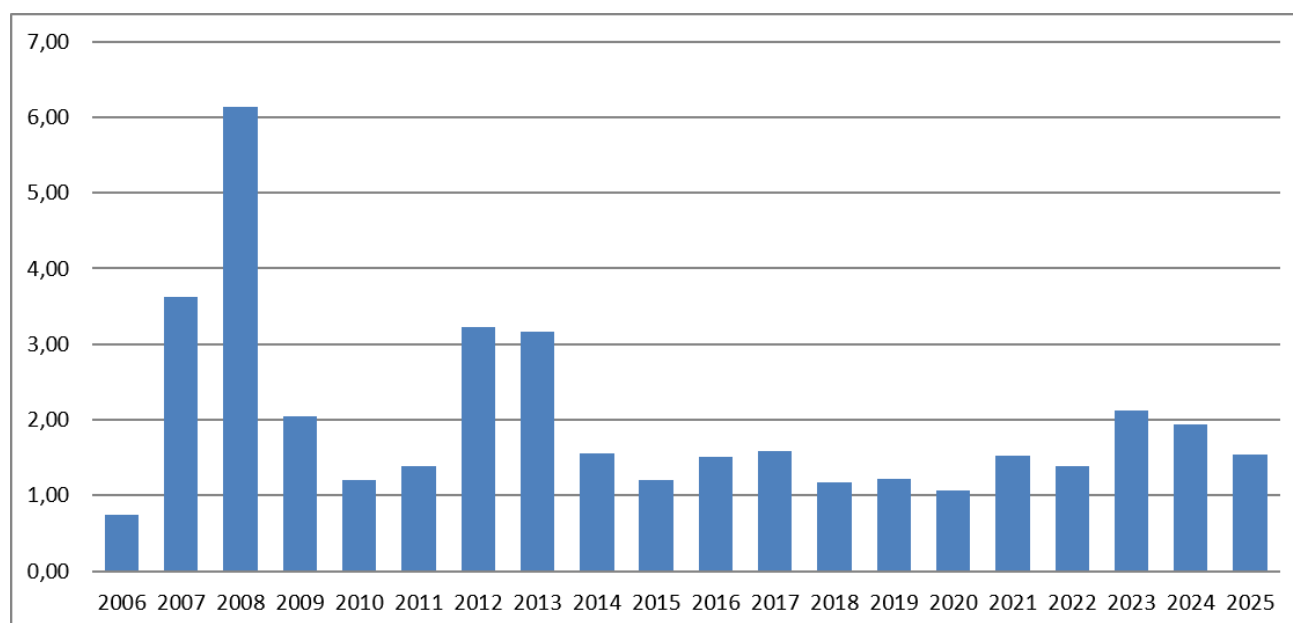


Figure 187 : Evolution des dépenses d'investissement (millions € HT)

Les dépenses d'investissement en 2007 et 2008 correspondent principalement à la réalisation de la nouvelle station d'épuration.

Les dépenses en 2012 et 2013 ont augmenté, cela est lié à la réalisation des travaux du Schéma Directeur d'Assainissement.

Les dépenses d'investissements en 2025 sont légèrement plus basses qu'en 2024.

A noter qu'en 2025, les dépenses d'investissement ont fait l'objet d'une cotation selon l'annexe environnementale réglementaire. Les éléments sont détaillés dans le Compte financier Unique de la collectivité.

8.4 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025, le service d'assainissement de la CCLVD est endetté à hauteur de 4,27 millions d'euros soit 427 € HT par abonné (pour mémoire en 2018 le taux d'endettement par abonné était de 755 € HT).

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget assainissement (2025) :

Amortissement	499 649.46 € HT
Intérêts	193 495,83 € HT
Annuité	693 145.29 € HT

Tableau 83 : Montant des annuités

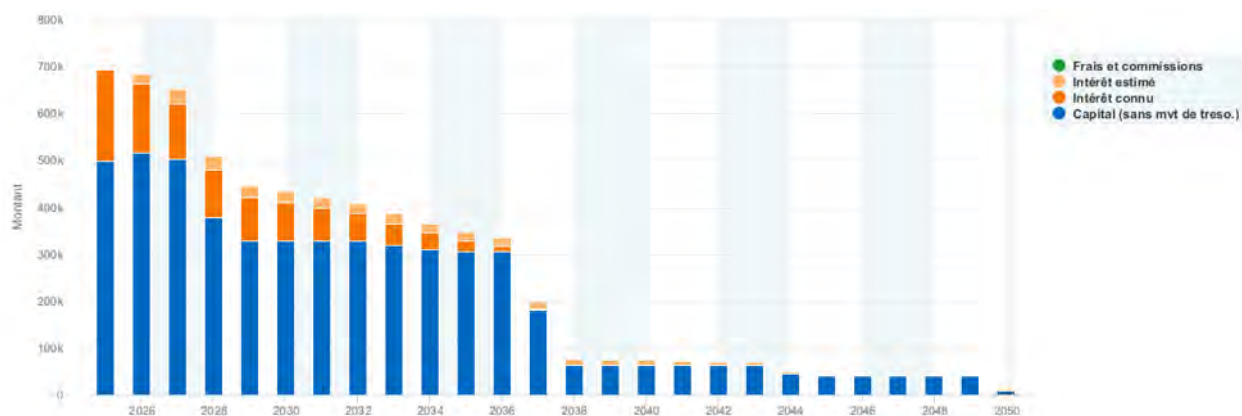


Figure 188 : Etat de la dette

Le graphe ci-dessus prend en compte le nouvel emprunt contracté en 2025 pour un montant de 1.000.000 €.

- Durée théorique d'extinction de la dette : 13 ans (cela a augmenté du fait de la baisse du résultat en 2025).
- Montant des Impayés

Le pourcentage d'impayés au 31/12/2025 pour les factures 2024 est de 3,61 % soit environ 113 729 € HT, il était de 3,20 % en 2024 (soit environ 85.000 € HT).

Le taux d'impayés a augmenté par rapport à 2024.

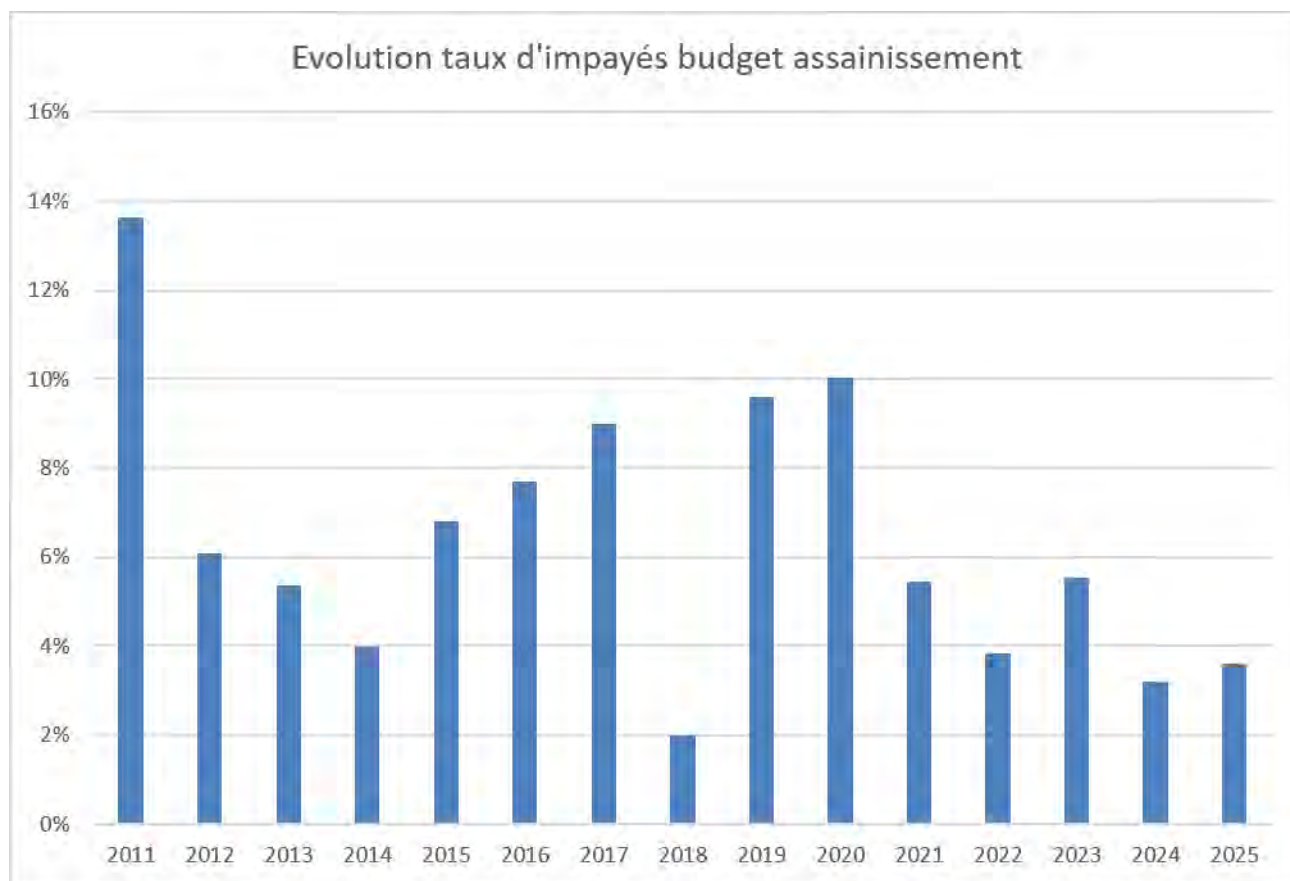


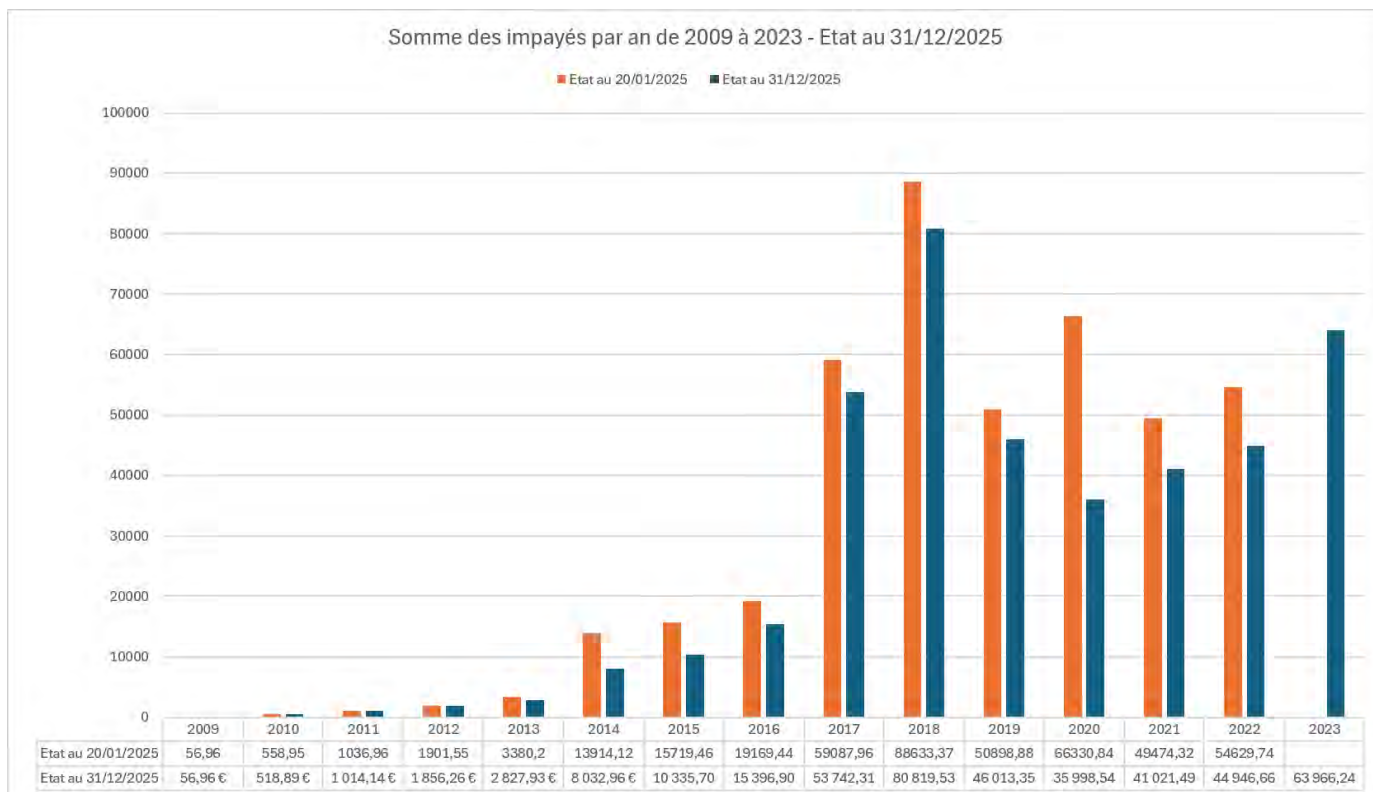
Figure 189 : Evolution du taux d'impayés

L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente, la moyenne de l'indicateur au 01/01/2025 au niveau national est de 1.93 %.

Au 31/12/20254, les restes à recouvrer entre 2009 et 2023 sont de 406 547.86 € HT portant sur un peu plus de 923 débiteurs dont 766 présentent une dette supérieure à 10 € HT pour un montant de 406 001.46 € HT et 90 une dette supérieure à 1000 € pour un total de 263 751.68 € HT dont 71 695 € HT (dettes de 2018 et 2019) pour une entreprise ayant été mise en liquidation en 2019, 27 395.02 € HT pour un usager. Une somme de 17 426,79 € HT (dette principalement sur 2020) a dû être annulée en 2025 pour un usager suite à la perte par la CCLVD d'un recours au tribunal de commerce.

En 2025, il n'y a pas eu de provisions réalisées.

Un état des impayés 2009-2023 à date du 31/12/2025 est présenté ci-dessous :



Au 31/12/2025, le montant des impayés global (hors année 2025) est donc d'environ 520.277.75 € HT. Les baisses observées entre 2024 et 2025 sur les impayés antérieurs sont liés à des recouvrements, des annulations.

Par ailleurs, depuis 2025, **une pelle d'obturation** est mise en place tant que le branchement **d'assainissement** et la **PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)** ne sont pas recouverts. Le règlement assainissement a été mis à jour en ce sens en 2025.

De plus, une régie d'encaissement pour le recouvrement des premiers mois va être étudiée en 2026.

Un audit facturation a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018.

Il n'y a pas eu d'admissions en non valeur en 2025.

L'évolution des admissions en non-valeur et des créances éteintes par an est présentée ci-dessous :

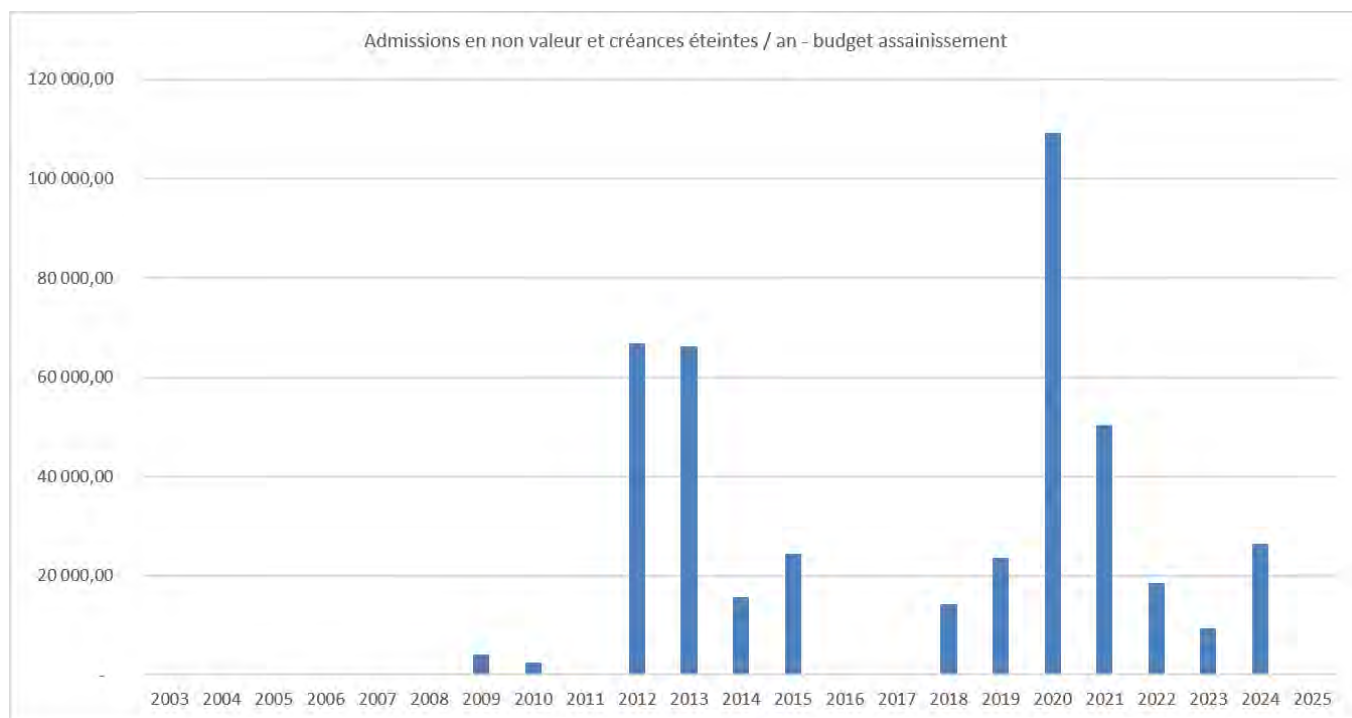


Figure 190 : Evolution des admissions en non-valeur et créances éteintes

Depuis 2003, c'est environ 431.000 € HT qui ont été admis en non-valeur soit 18 770 € HT en moyenne / an.

8.5 COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES

8.5.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2025, les recettes de fonctionnement s'élevaient à 194.642,00 € TTC (- 0,1 % / 2024).

		2024	2025	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
70	Produits des services du domaine	-	-	-
73	Impôts et taxes			
731	Fiscalité locale	192 373,00	193 130,00	0.4 %
74	Dotations, subventions, participations	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	2 447,19	1 512,00	-38%
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
013	Atténuation de charges	-	-	-

		2024	2025	Evolution
002	Excédent antérieur reporté	-	-	-
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
Total		194 820,19 € TTC	194 642,00 € TTC	-0,1 %

Tableau 84 : Recette de fonctionnement

Les recettes correspondent principalement à la taxe GEMAPI.

La taxe GEMAPI a été instaurée au 01/01/2020. En 2020, le montant appelé a été de 100 040 €, en 2021, il est de 192 623 €, en 2022, 201 387 €, en 2023 : 203 044 €, en 2024 : 192 373 €, en 2025 : 193 130 €.

Pour rappel, le produit total appelé par l'EPCI ne peut pas dépasser 40€ par habitant (on divise le produit appelé par l'EPCI par le nombre d'habitant de l'EPCI pour vérifier le respect de ce plafond).

En 2025, le nombre d'habitants était de 24 156, soit une taxe GEMAPI de 7.99 € par habitant.

8.5.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2025, les dépenses d'exploitation s'élevaient à 485 946.43€ TTC (+187.08 % /2024).

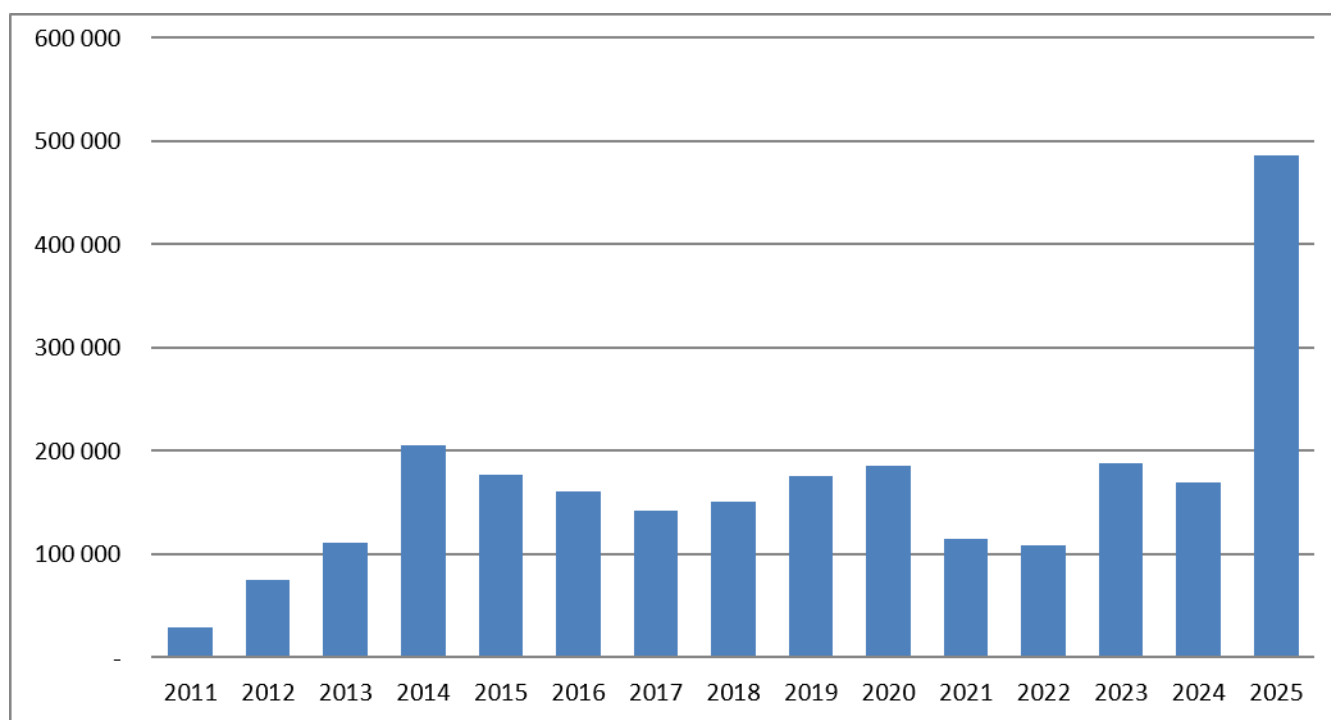


Figure 191 : Evolution des dépenses d'exploitation (€ TTC)

		2024	2025	Evolution
011	Charges à caractère général	130 928,61 € TTC	82 719,97 € TTC	-36,82 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	38 346,45 € TTC	403 226.46 € TTC	+951.54%
66	Charges financières	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-
Total		169.275,06 € TTC	485.946,43 € TTC	+187.08 %

Tableau 85 : Dépenses d'exploitation

Le 011 a baissé de -36.82 % par rapport à 2024. Cela vient de la baisse des coûts d'exploitation directement impactés sur le 011.

En revanche, le chapitre 65 correspondant aux autres charges a beaucoup augmenté, il correspond aux cotisations SAGE et GEMA au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche et au Syndicat Mixte Oise Aronde et à la mise en place en 2025 d'une participation du budget principal au budget assainissement pour le traitement des eaux unitaires à hauteur de 355 000 €.

8.5.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements.

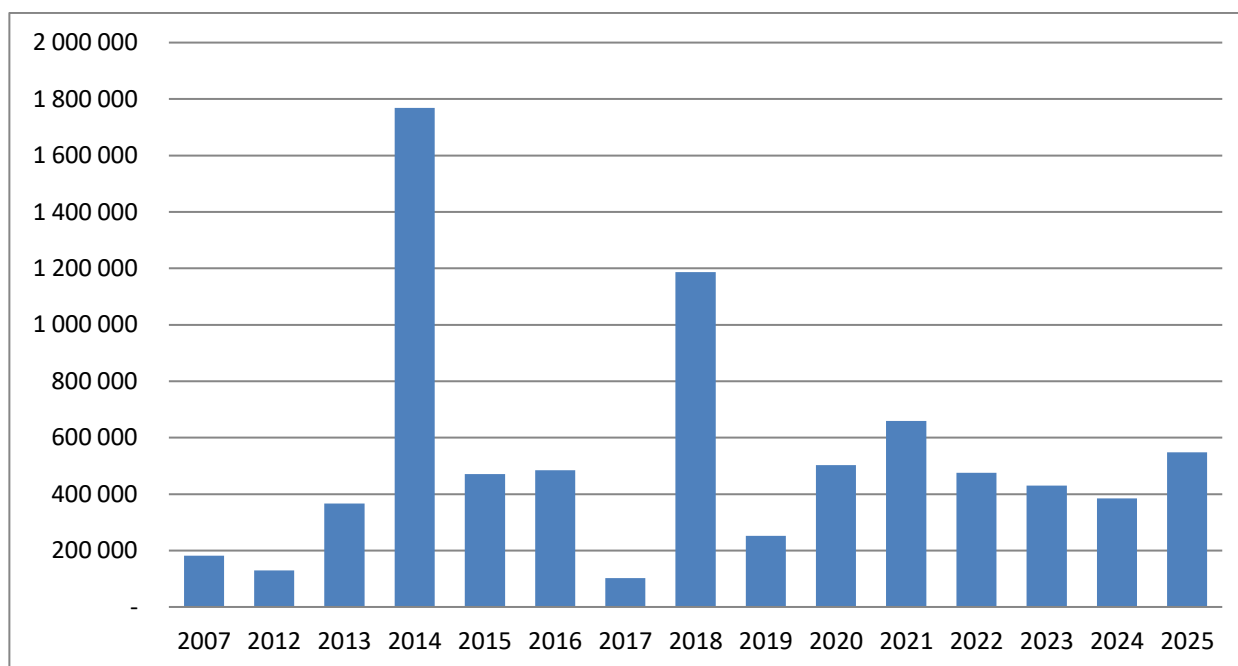


Figure 192 : Evolution des dépenses d'investissement (€ TTC)

Les dépenses d'investissement ont augmenté par rapport à 2025.

En 2014, les travaux avenue Albert 1^{er} à Liancourt ont été réalisés (liés au Schéma Directeur d'Assainissement).

Les recettes d'investissement représentent 174 044 € HT pour l'année 2025.

9 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'assainissement collectif sont présentés en annexe 5.

PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 PREAMBULE

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ont pour objectif :

- La préservation de la qualité de l'eau et de la salubrité publique
- L'obligation de réaliser un état des lieux de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif, avant normalement le 31/12/2012.

Le 16 septembre 2014, la CCLVD a donc décidé de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour les quelques habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public.



Ce SPANC représente environ une centaine d'installation soit 1 % des abonnés.

L'objectif principal est de rénover le parc des installations ANC qui sont vieillissantes avec :

- La mise en place d'installations neuves de qualité et conformes à la réglementation (attestation de conformité projet ANC à joindre dans le dossier de PC / PA),
- La réhabilitation prioritaire les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement (travaux de réhabilitation dans les 4 ans suivant le contrôle),
- S'appuyer sur les ventes immobilières pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes (travaux de réhabilitation dans l'année après la signature de l'acte de vente).

2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée

1 rue de Nogent

60 290 LAIGNEVILLE

Tel : 03.44.73.89.10



Figure 193 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2025 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Laëtitia COQUELLE
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOCHÉ
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mme Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCIOLO

En 2025, la commission « environnement » s'est réunie 2 fois pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement (et 1 fois pour la thématique déchets) :

- Le 04/06/2025 : présentation du rapport annuel DEA 2024
- Le 10/09/2025 : présentation de la Stratégie Préservation de la Ressource (SRPE)

2.2 ADMINISTRATIONS

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE

M. BEAUVAIS

Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise

Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt

Bureau Politique et Police de l'eau

BEAUVAIS

Mme LABARTHE

Tel : 03.64.58.16.67

2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

La CCLVD a pour compétence uniquement **le contrôle des installations d'assainissement non collectif** à savoir :

- La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
- La vérification périodique de leur fonctionnement,
- La vérification de la réalisation périodique des vidanges et dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique des dispositifs de dégraissage.

La CCLVD n'a pas de compétence pour l'entretien de ces ANC ou la réalisation-réhabilitation de ces installations d'ordre privé.

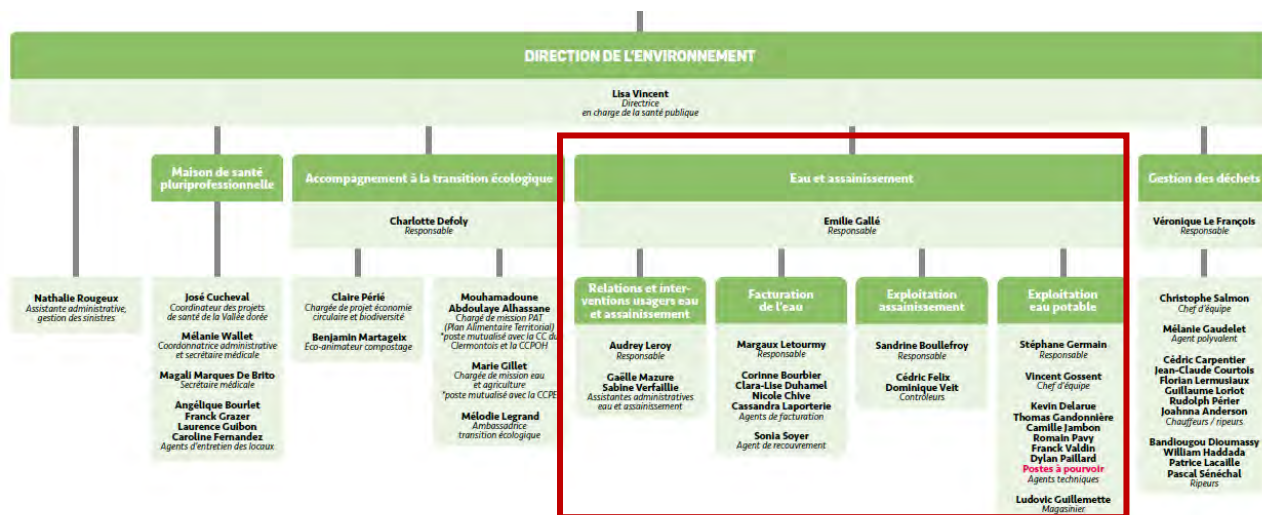


Figure 195 : Direction de l'environnement

En 2025, le service assainissement collectif est composé de :

- 1 responsable assainissement
- 2 chargés de contrôle assainissement.

En incluant les services administratifs, facturation et supports, le DEA est constitué de 21,5 personnes en 2025 (18 personnes en 2024). Depuis le 01/04/2024, les services facturation et relations / interventions usagers sont sous la responsabilité du service Eau et Assainissement.

Le service assainissement a été renforcé par le recrutement fin 2018 d'une personne administrative dédiée à l'assainissement (suivi des CCASS et des subventions aux particuliers).

3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1 PATRIMOINE DES INSTALLATIONS

3.1.1 RECENSEMENT

	Nombre d'installation	Secteur
Bailleval	9	Rue de l'Hôtel Guehain, allée des Frênes, ...
Cauffry	12	Route de Mouy, rue de la Croix de Bois, Bois Bajac
Labruyère	-	-
Laigneville	16	Rue de Mello, rue Gérard de Nerval, Rue de la République, route de Rousseloy, ...
Liancourt	5	Rue Jules Michelet, rue du marais, cavée de Rieux, , ...
Mogneville	11	Allée de la Planchette, Ordibée, Chemin Blanc...
Monchy Saint Eloi	2	Rue Raymond Maillet
Rantigny	1	RN16
Rosoy	2	Rue du Marais, Rue du Prieuré
Verderonne	3	Chemin de la Tour, chemin de Catenoy
Total	61	-

Tableau 86 : Recensement des installations

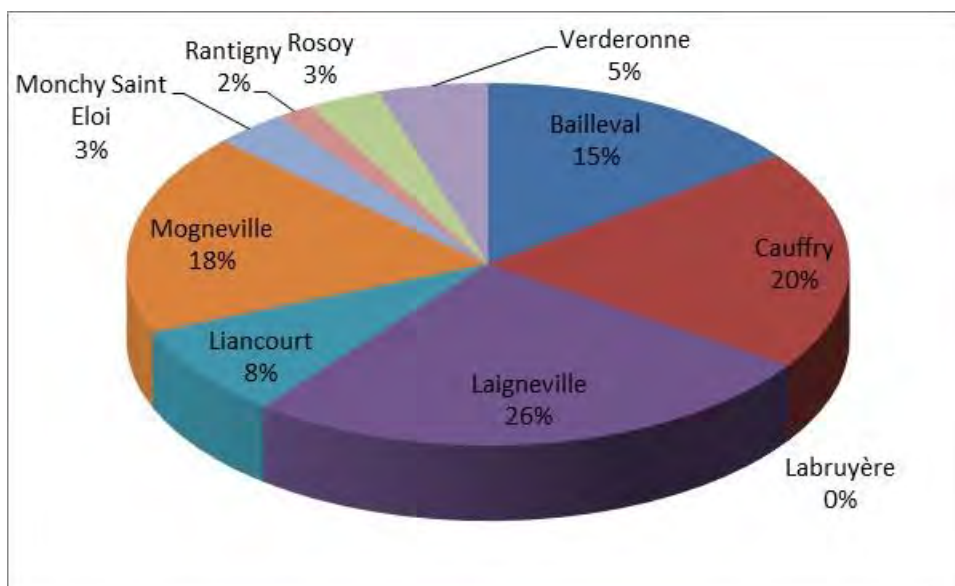


Figure 196 : Répartition des installations sur le territoire CCLVD

3.1.2 TYPE D'INSTALLATION

Sur le territoire de la CCLVD, on retrouve principalement des fosses septiques avec bac dégraisseur et puisard (installations non conformes car incomplètes) ainsi que quelques micro-stations ou fosses toutes eaux suivis d'un épandage.

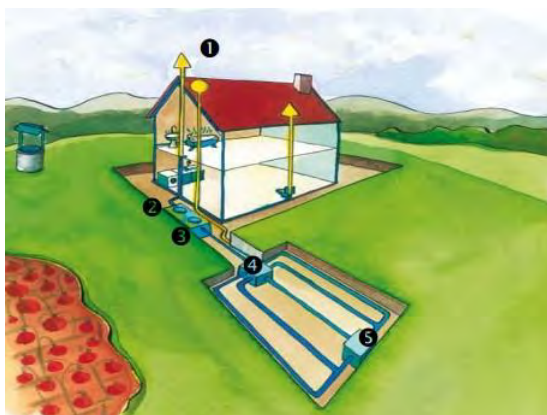


Figure 197 : Exemple d'une installation type ANC

3.2 CONTRÔLES DE CONFORMITE

	2024						2025					
	Absence de NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC	Absence de NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC
		NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure				NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure		
Bailleval	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cauffry	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	100 %
Labruyère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Laigneville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	100 %
Liancourt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mogneville	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3	0 %
Monchy Saint Eloi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rantigny	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosoy	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verderonne	-	1	-	-	1	0 %	-	1	-	-	1	100 %
Total	-	1	-	-	1	0 %	3	1	-	2	6	50 %

Tableau 87 : Nombre de contrôles ANC réalisés

*NC : non conforme

6 contrôles ont été effectués en 2025 dont 3 déclarés conformes (1 en 2024, 2 en 2023, 2 en 2022, 2 en 2021, 6 en 2021, 4 en 2020, 2 en 2019, 3 en 2018, 24 en 2017 et 10 en 2016).

Par ailleurs, il y a eu 1 contrôle de conception en 2025.

Nota :

Les installations non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont intégrées dans la colonne NC du tableau ci-avant (travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente).

Les installations situées en risque avéré pour l'environnement peuvent obtenir des subventions AESN. La Communauté de communes est en train de définir les zones qui pourraient être intégrées dans une zone à risque avéré (a priori que les zones situées dans le périmètre rapproché du champ captant et dans les zones vulnérables du BAC).

Au niveau de l'indicateur réglementaire P301.3, les installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont incluses dans les installations conformes.

Les conclusions du contrôle peuvent être les suivantes :

	Exemple
Absence de non-conformité	Microstation ou fosse toutes eaux + épandage dont le type et le dimensionnement correspondant aux normes actuelles
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 4 ans ou de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard <u>situées dans une zone à enjeux sanitaires</u>
Installation non conforme : mise en demeure de réaliser les travaux dans les meilleurs délais	Absence de dispositif d'assainissement non collectif

Tableau 88 : Illustrations des conclusions de diagnostic ANC

En 2018, le coût de réalisation d'un contrôle ANC (diagnostic de l'installation, conseil en terme d'entretien et de mise en conformité, remise du guide d'entretien ANC avec explications verbales) est de **63,80 € TTC pour l'abonné** (63,80 € TTC en 2017).

En 2018, l'agence de l'eau Seine Normandie subventionne **66 € TTC (66 € TTC en 2017)**.

Cette aide **s'est soldée en fin d'année 2018**.

En 2025, le coût total est de **187 € TTC (187 € TTC en 2024)**.



Figure 198 : Guide ANC de la CCLVD

Retours sur ces contrôles :

En majorité, les abonnés sont compréhensifs de l'intérêt de ce contrôle :

- Compréhension de leur installation,
- Sensibilisation sur la nécessité d'entretenir leur installation,
- Information sur les bonnes et mauvaises pratiques,
- Rappel de la réglementation et des obligations (étude de sol dans le cadre de réhabilitation, ...).

Les points négatifs soulevés par les abonnés sont :

- Le caractère payant de ce contrôle,
- L'obligation de travaux obligatoires lors de la vente (moins-value sur le prix de la maison)

Pour certaines installations, la mise en conformité est complexe à cause de :

- Manque de place
- La nature de sol
- L'absence d'exutoire

Concernant l'entretien, très peu d'abonnés le réalisent et lorsque celui-ci est fait, il s'agit d'une vidange agricole (moins onéreuse 150 €) par rapport aux entreprises agréées (400 €). La Communauté de communes souhaite lancer un marché afin de faire disposer aux abonnés de prix préférentiels et d'une vidange conforme à la réglementation en vigueur.

Sur 2025, il est envisagé de relancer une campagne de contrôles diagnostics pour les installations non **conformes ou incomplètes conformément à notre règlement d'assainissement non collectif**.

3.3 ACHATS DES GROS MATERIELS

En 2025, il n'y a pas eu d'acquisition de gros matériels pour ce service.

4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2025, pour l'assainissement non collectif, il n'y a pas eu de réclamation (0 en 2024).

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2025 est de 0 (0 en 2024).

5 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

Il n'y a pas eu de communication spécifique à l'assainissement non collectif en 2025.

6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

6.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les gros consommateurs d'eau bénéficient d'abattements réglementaires au-delà de 6.000 m³/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Pour les abonnés ANC, les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2025 sont les suivants :

- l'abonnement eau forfaitaire,
- la redevance eau de la Communauté de communes,
- la redevance Prélèvement de l'Agence de l'Eau,
- La redevance pollution de l'Agence de l'Eau,
- TVA à 5,5 %.

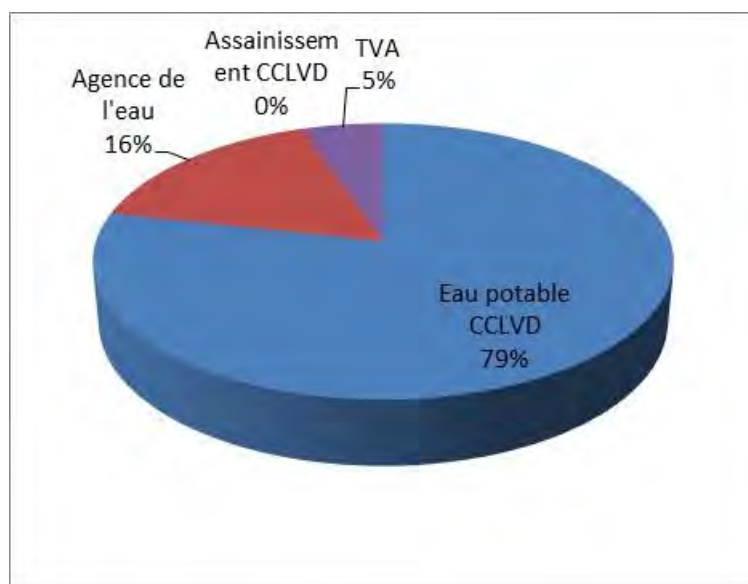


Figure 199 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2025, le montant pour une facture type d'eau de 120 m³ est de 419,83€ **TTC** (part eau, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement) (386,49€ TTC en 2024).

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en Annexe 3.

Le prix au m³ de l'eau sur la base **d'une facture d'eau de 120 m³ s'élevait à 3,50 € par m³ TTC** en 2025 (abonnement compris) (3,22 € par m³ TTC en 2024).

Depuis le 01/01/2024, la tarification progressive a été mise en place. Cf. paragraphe [Eléments constitutifs du prix de l'eau potable](#).

6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2025, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 1396,35 € HT (+16% / 2024).

		2024	2025
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
70	Produits des services du domaine	187,00 € HT	192,00 € HT
74	Dotations, subventions, participations	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
013	Atténuation de charges	-	-
002	Excédent antérieur reporté	1.017,35 € HT	1.204,35 € HT
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-
Total		1.204,35 € HT	1396,35 € HT

Tableau 89 : Recettes **d'exploitation**

Les recettes de fonctionnement correspondent pour 2025 à l'excédent antérieur reporté et à une recette liée aux contrôles.

6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2025, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 0,30 € HT.

		2024	2025
011	Charges à caractère général	-	-
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	0,30

		2024	2025
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-
014	Atténuations de produits	-	-
Total		0 € HT	0,30 € HT

Tableau 90 : **Dépense d'exploitation**

Il y a eu des dépenses en 2024 mais qui ont été annulées.

Le résultat de l'exercice 2025 est de 191.70 € HT hors excédent antérieur reporté. Le résultat cumulé est de 1396.35 € HT.

6.2.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement sur le budget d'assainissement non collectif.

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'assainissement non collectif sont présentés en annexe 7.

ANNEXES

8 ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2025 DE L'ARS : NON RECU A CE JOUR

9 ANNEXE 2 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE PAR L'INSEE A 120 M3/AN

Prix si la consommation annuelle est inférieure ou égale à 140 m³/an :

	Unité	2024	2025	Evolution
<u>Eau potable</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m ³	2,550	2,550	0 %
Organismes publics Agence de l'eau				
Cv pollution	€ HT/m ³	0,220	0	- 100 %
Redevance prélèvement	€ HT/m ³	0,0897	0,096	+ 7,023 %
Redevance performance des réseaux eau potable	€ HT/m ³	-	0,0170	-
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	10,930	10,930	0 %
Taxe assainissement	€ HT/m ³	2,22	2,22	+ 8,46 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m ³	0,185	-	- 100 %
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	€ HT/m ³	-	0,0267	-
TOTAL HORS ABONNEMENT				
Total	€ HT/m ³	5,265	5,370	+ 1,99 %
Facture annuelle HT pour 120 m ³	€ HT/an	665,88	678,48	+ 1,89 %
Facture annuelle TTC pour 120 m ³	€ TTC/an	715,98	728,42	+ 1,74 %

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m³/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2024	2025	Evolution
Prix TTC pour 120 m ³	€ TTC/an	5,97	6,07	+ 1,74 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m ³	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m ³	0,091	0,091	0 %
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m ³	2,550	2,550	0 %
Part Agence de l'eau	€ HT/m ³	0,49	0,60	+ 21,22 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m ³	2,220	2,220	0 %
TVA	€ /m ³	0,418	0,416	0,32 %

Prix si la consommation annuelle est supérieure ou égale à 140 m³/an :

	Unité	2024	2025	Evolution
<u>Eau potable</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m ³	3.00	3.00	0 %
Organismes publics Agence de l'eau				
Cv pollution	€ HT/m ³	0,220	0	- 100 %
Redevance prélèvement	€ HT/m ³	0,0897	0,096	+ 7,023 %
Redevance performance des réseaux eau potable	€ HT/m ³	-	0,0170	-
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	10,930	10,930	0 %
Taxe assainissement	€ HT/m ³	2,62	2,62	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m ³	0,185	-	-
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	€ HT/m ³	-	0,0267	-
TOTAL HORS ABONNEMENT				
Total	€ HT/m ³	6.11	6.22	+ 1,72 %
Facture annuelle HT pour 150 m³	€ HT/an	951.32	967.07	+ 1,66 %
Facture annuelle TTC pour 150 m³	€ TTC/an	1023.06	1038.61	+ 1,52 %

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 150 m³/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2024	2025	Evolution
Prix TTC pour 150 m³	€ TTC/an	6.82	6.92	+ 1,52 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m ³	0,155	0,155	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m ³	0,073	0,073	0 %
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m ³	3.00	3.00	0 %
Part Agence de l'eau	€ HT/m ³	0,49	0,60	+ 21,22 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m ³	2.62	2.62	0 %
TVA	€ /m ³	0,48	0,48	-0.3 %

10 ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES & LE PROGRAMME D' ACTIONS

Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Etude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics
- (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.seine-normandie.fr/IMG/pdf/SENA_videomp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu ou évolué. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-6 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1067 du 8 août 2016 - art.31, impose à la commune ou à la métropole ou à la communauté de communes ou à l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante en rapport annuel sur le prix et la qualité de service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La loi n°2016-1067 du 8 août 2016 - art.31, impose à la commune ou à la métropole ou à la communauté de communes ou à l'établissement public de coopération intercommunale joindre la note d'information relative aux redevances de l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <http://www.services.eaufrance.fr/guest/rpq/vois-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition avril 2026

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 656 millions d'euros dont plus de 229 millions d'euros en provenance de la facture d'eau.

2025

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau

Seine-Normandie en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Seine-Normandie.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2025

Plus de 545 millions d'euros d'aides financières ont été accordées pour soutenir 3 100 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une première année de démarrage dynamique de mise en œuvre du programme "Eau, climat & biodiversité" 2025-2030. 68 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique.

EN 2025...



Pour en savoir plus :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/collectivites/aides-financieres-du-programme-eau-climat-biodiversite>

UN PROGRAMME QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU BASSIN ET DES COLLECTIVITÉS

A travers son programme « Eau, climat & biodiversité » 2025-2030, l'agence de l'eau apporte aux collectivités du bassin Seine-Normandie un soutien structurant pour concevoir et mettre en œuvre leurs politiques de l'eau. Elle assure un accompagnement technique et financier des collectivités, leur permettant de mettre en œuvre des projets d'assainissement, de réduction des pollutions, de préservation de la ressource en eau ou encore de restauration des milieux aquatiques. Les projets favorisant l'adaptation des territoires au changement climatique et la préservation de la biodiversité sont soutenus. L'agence de l'eau soutient également les stratégies territoriales développées dans différents domaines, les études de gouvernance ou encore l'animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Les projets répondant aux enjeux prioritaires pour le bassin peuvent bénéficier de taux de subvention majorés pouvant atteindre 80 %.

Collectivité, vous avez un projet ?

Avant toute demande, il est essentiel de contacter votre direction territoriale afin de vérifier l'éligibilité du projet et d'être accompagné dans le montage du dossier. La demande d'aide se dépose ensuite en ligne, impérativement avant le démarrage des travaux, avec un suivi assuré tout au long du projet.

Pour connaître les aides possibles :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

2025 : PREMIÈRE ANNÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES SUR LES FACTURES DE VOS ABONNÉS



La réforme de 2025 est entrée en vigueur sur les facturations mais ne verra son plein impact dans le budget de l'agence de l'eau qu'en 2026. En effet, les recettes de 2025 sont de façon transitoire constituées de la fin de la collecte des redevances domestiques (LEMA) et de la nouvelle redevance de consommation d'eau potable (réforme) encaissées pour les redevables supérieurs à 200 K€. La réforme des redevances aboutira en 2027. Des modulations de tarifs seront appliquées pour certaines redevances, en fonction : des pollutions constatées dans les différentes zones du bassin pour la redevance de pollution non domestique et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et garantir une bonne qualité des eaux ; de la sensibilité des zones de prélèvement de l'eau (eaux superficielles, eaux souterraines, zone de répartition des eaux) ; de la performance des systèmes d'assainissement collectifs des eaux usées (réseau d'assainissement et station d'épuration) ; de la performance de la distribution d'eau potable (gestion des fuites et approche patrimoniale).

<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>



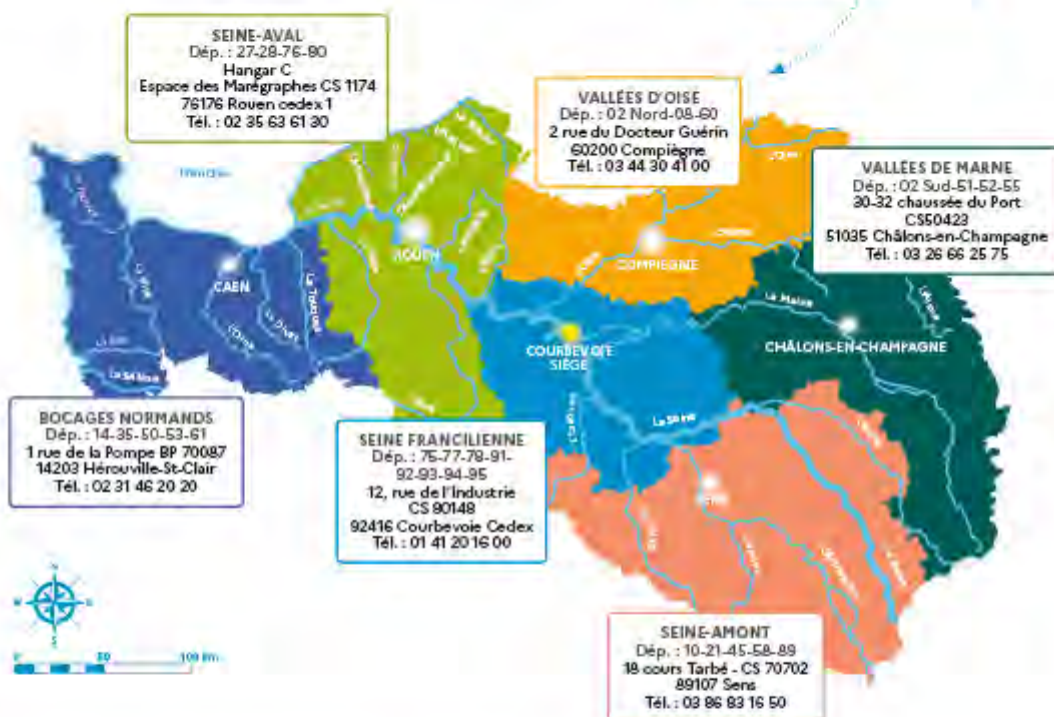
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12, rue de l'Industrie
CS 80148
92416 Courbevoie Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'État, l'agence de l'eau contribue à définir, avec le comité de bassin, les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin Seine-Normandie. Elle accompagne techniquement et financièrement les projets des collectivités, industriels, agriculteurs et associations dans les conditions précisées par son programme "Eau, climat & biodiversité" 2025-2030, grâce aux redevances perçues auprès des usagers du bassin Seine-Normandie selon leurs prélèvements sur la ressource en eau et leurs rejets dans le milieu naturel.

Cet accompagnement porte sur les actions les plus favorables à la gestion durable des ressources en eau, à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. L'agence de l'eau exerce également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée.

Restons connectés sur eau-seine-normandie.fr    

conception graphique Parimaga, Avril 2025

11 ANNEXE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE

Indicateur				Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
Code	Intitulé	Définition	Unité						
Indicateurs descriptifs des services									
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers	habitants	23 981	24 168	24 268	24 236	24 218	24 156
D.102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³ <i>Remarque :</i> il s'agit ici du prix du service <u>Eau et Assainissement</u> pour un ménage consommant 120 m ³ /an, toutes taxes comprises.	€ / m ³	5,56	5,56	5,56	5,56	5,97	6,07
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	heures, jours...	*	*	*	*	*	*
Indicateurs de performance									
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m ³ /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ; - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m ³ /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	100	100	100	100	non connu
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m ³ /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ; - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m ³ /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	92,6	88,6	85,3%	88,2%	non connu
P.103.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).	sans unité valeur de 0 à 120	87	87	87	87	87	87

P.104.3	Rendement du réseau de distribution	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.	%	79,4	79	78,6	78,8	81	80,7
P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	m³/km/jour	*	*	*	*	*	*
P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	Il s'agit du ratio entre le volume de perte, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	m³/km/jour	5,09	5,11	5,25	4,97	4,21	4,16
P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	%	1,01	0,86	0,89	1,08	1,06	1,21
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	%	80	80	80	80	80	80
P.109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m³	0,092	0,182	0,020	0,009	0,044	0,000
P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	- Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés - Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture)	nombre / milliers d'abonnés	*	*	*	*	*	*
P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	%	*	*	*	*	*	*
P.153.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	années	6	9	5	29	5	4
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	5,67%	4,38%	3,10%	5,24%	3,04%	3,78%
P.155.1	Taux de réclamation	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000	nombre / milliers d'abonnés	8,27	12,73	8,28	7,63	3,60	6,74

12 ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
Code	Intitulé	Définition	Unité						
Indicateurs descriptifs des services									
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	habitants desservis	23 696	23 883	23 983	24 030	24 082	24 018
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	nombre	5	5	5	5	5	5
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte	Tonnes de matières sèches (TMS)	351	484	450	466	469	347,6
D.204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'assainissement collectif, toutes taxes comprises pour 120m ³ <i>Remarque : il s'agit ici du prix du service <u>Eau et Assainissement</u> pour un ménage consommant 120m³/an, toutes taxes comprises.</i>	€ / m ³	5,56	5,56	5,56	5,56	5,97	6,07
Indicateurs de performance									
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif	%	*	*	*	*	*	*
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60, les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100, elles sont relatives à la gestion du réseau	valeur de 0 à 100	25	25	25	25	25	25
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	- Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. - Une filière est dite 'conforme' si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	%	100	100	100	100	100	100

P.207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m ³	0,108	0,051	0,019	0,010	0,028	0,000
P.251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.	Nombre par milliers d'habitants desservis	*	*	*	*	*	*
P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	- On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte. - L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements	Nombre par centaines de km	*	*	*	*	*	*
P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	%	0,37	0,37	0,32	0,30	0,41	0,54
P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Pourcentage des bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100
P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées	valeur de 0 à 120	20	20	20	20	20	20
P.256.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	années	39	13	10	19	7	13
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	10,02%	5,45%	3,84%	5,55%	3,20%	3,61%
P.258.1	Taux de réclamations	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000	Nombre par milliers d'abonnés	1,5	1,1	1,2	0,5	0,7	1,1

13 ANNEXE 6 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE A 120 M³/AN

	Unité	2024	2025	Evolution
<u>Eau potable</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m ³	2,550	2,550	0 %
Organismes publics Agence de l'eau				
Cv pollution	€ HT/m ³	0,220	0	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m ³	0,0897	0,096	0 %
Redevance consommation eau potable	€ HT/m ³		0.46	
Redevance performance des réseaux eau potable	€ HT/m ³		0.017	
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	-	-	-
Taxe assainissement	€ HT/m ³	-	-	-
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m ³	-	-	-
TOTAL HORS ABONNEMENT				
Total	€ HT/m ³	2,860	3.123	+9.21 %
Facture annuelle HT pour 120 m ³	€ HT/an	366,345	397.94	+ 8.62 %
Facture annuelle TTC pour 120 m ³	€ TTC/an	386,494	419.83	+ 8.62 %

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m³/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2024	2025	Evolution
Prix TTC pour 120 m ³	€ TTC/an	3,22	3,50	+ 8.62 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m ³	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m ³	-	-	-
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m ³	2,550	2,550	+ 0 %
Part Agence de l'eau	€ HT/m ³	0,31	0,57	85 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m ³	-	-	-

	Unité	2024	2025	Evolution
TVA	€/m ³	0,17	0,18	+ 8.62 %

14 ANNEXE 7 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
Code	Intitulé	Définition	Unité						
Indicateurs descriptifs des services									
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'Assainissement non Collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.	habitants	285	285	285	206	136	138
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.	Valeur de 0 à 140	100	100	100	100	100	100
Indicateurs de performance									
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100	%	77,92	78,48	77,50	76,25	65,45	74,36

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

-

ANIMATION AGRICOLE POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

-

AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE LABRUYERE/SACY-LE-GRAND, ESTREES- SAINT-DENIS, GRANDFRESNOY ET LONGUEIL-SAINTE-MARIE



Contact : Marie GILLET, anim.agri@mailo.com, 06.25.50.80.57

Table des matières

1.	Contexte territorial de l'animation.....	3
2.	Actions phares de l'animation sur le territoire des 4 AAC.....	4
	a. Mise en œuvre de la feuille de route pour le développement des filières chanvre bâtiment et chanvre alimentaire, dans le cadre du dispositif régional CapFilAgri.....	4
	b. Dernière année des contrats azote et renouvellement.....	5
	c. Actions sur l'alimentation au service de la qualité de l'eau.....	6
	d. Bilan des indicateurs sur les 4 AAC.....	7
3.	Elaboration des Stratégies pour la Préservation de la Ressource en Eau et nouvelles perspectives.....	7
	a. Mise en place d'un « groupe de progrès », accompagné d'un conseiller technique, pour réduire les intrants affectant la qualité de l'eau.....	7
	b. Mise en place d'un travail sur le foncier et sur le renouvellement des générations agricoles... 8	
4.	Poursuite de l'animation du dialogue territorial sur l'AAC de Labruyère/Sacy-le-Grand et la CCLVD.....	9
5.	Perspectives.....	9
6.	Annexes.....	9

1. Contexte territorial de l'animation

Une protection de la ressource en eau portée par la Communauté de communes du Liancourtois « la Vallée dorée » (CCLVD) et la commune de Sacy-le-Grand, à l'échelle de l'aire d'alimentation des captages (AAC) de Labruyère/Sacy-le-Grand et du bassin versant du marais de Sacy

Disposant de la compétence d'approvisionnement en eau potable (AEP), la CCLVD alimente en eau l'ensemble des communes de son territoire et s'occupe donc des différentes étapes qui vont du captage à la distribution. L'eau qu'elle puise au niveau du champ captant de Labruyère, est conforme aux différentes normes de qualité hormis pour le fer pour lequel une déferrisation est effectuée.

Dans un souci de maintien de cette qualité par des mesures préventives, la CCLVD s'est lancée fin mars 2009 dans l'étude de son aire d'alimentation de captages (AAC). La commune de Sacy-le-Grand et son captage se trouvant englobés dans l'AAC, la commune a donc décidé de participer à l'animation. L'étude a été finalisée en 2013, avec un premier plan d'action mis en œuvre à partir de 2014. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'actions que la CCLVD et la commune de Sacy-le-Grand ont signé un contrat d'animation avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et ainsi recruté une animatrice.

De plus, les captages concernés puisent à proximité du marais de Sacy-le-Grand, site naturel d'intérêt majeur pour la préservation de la biodiversité et la gestion de l'eau, à la fois Natura 2000 et site RAMSAR. Par conséquent, l'animation agricole sur le bassin versant du marais de Sacy se fait en partenariat entre l'animatrice AAC et le chargé de mission marais de Sacy rattaché au Syndicat mixte Oise-Aronde (SMOA).

Une volonté de protection de la ressource partagée par la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées

Concernée également, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a pris la compétence pour la protection de la ressource en eau au 1^{er} janvier 2020, et la compétence AEP au 1^{er} janvier 2021. Trois bassins d'alimentation de captages ont été définis : Estrées-Saint-Denis, Grandfresnoy et Longueil-Sainte-Marie. En 2019, l'Agence de l'Eau Seine Normandie est entrée dans son 11^{ème} programme, qui encourage une animation mutualisée sur plusieurs AAC et plus axée sur le volet agricole. Ainsi, étant donné la contiguïté géographique de leurs AAC, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée Dorée » et la commune de Sacy-le-Grand ont signé une convention pour porter une animation agricole mutualisée sur leurs 4 AAC.

Un réseau de territoires à enjeu pour la préservation de l'eau

Le territoire se situe à proximité immédiate des AAC de Baugy et des Hospices, dont l'animation est portée par l'Agglomération de la Région de Compiègne, et de l'AAC de Clermont, dont l'animation est portée de façon mutualisée par la Communauté de communes (CC) du Plateau Picard et la CC du Clermontois. De plus, des liens existent entre animateurs et animatrices sur d'autres secteurs de l'Oise, notamment, la CC du Pays de Valois, la CC des Lisières de l'Oise, le Pays de Sources et Vallées, le PNR Oise Pays de France, la CC des Sablons, l'Agglomération de Creil et l'Agglomération de Beauvais. Ces liens plus ou moins formels sur l'ensemble du département permettent un échange d'expériences et d'informations qui bénéficient à tous.

2. Actions phares de l'animation sur le territoire des 4 AAC

a. Mise en œuvre de la feuille de route pour le développement des filières chanvre bâtiment et chanvre alimentaire, dans le cadre du dispositif régional CapFilAgri

Dans la continuité des actions engagées en 2024, l'année 2025 a vu la mise en place de nombreuses actions visant à développer et structurer les filières chanvre alimentaire (graine) et bâtiment (chènevotte et fibre). Dans le cadre du projet CapFilAgri subventionné par la Région Hauts-de-France de septembre 2024 à décembre 2025, le plan d'action a été réparti entre les 3 partenaires du projet : les collectivités (CCPE et CCLVD), les Chanvriers de l'Oise (groupement de producteurs) et le CD2E (centre de ressource et de formation sur le bâtiment durable). Le rôle de l'animatrice agricole était de mettre en place les actions relevant :

- Du développement du marché alimentaire pour la graine de chanvre
- De l'appui à la structuration et à la cohésion du groupe d'agriculteurs
- De la communication générale sur le projet de filière
- De la coordination des partenaires

Du fait d'un manque de moyens humains au niveau du CD2E (départ de la chargée de mission en charge du projet), elle est également intervenue en renfort sur les actions de développement du marché bâtiment pour la laine de la chanvre (fibre) et la chènevotte. Le travail a été particulièrement conséquent sur la fin d'année 2025, du fait de l'organisation de plusieurs actions d'ampleur (dont la journée bâtiment « main à la pâte » en partenariat avec le CFA d'Agnetz) et surtout de la nécessité de construire en parallèle le nouveau dossier CapFilAgri pour la période suivante 2026-2027.

Pour plus d'informations sur les actions menées, le bilan technique et financier du projet CapFilAgri (pour la partie « collectivités » uniquement) pour la période 2024-2025 est joint en annexe A.



Journée « Main à la pâte » au CFA d'Agnetz avec le chanvre des Chanvriers de l'Oise – 16/10/2025

Le bilan est positif, puisque les surfaces en chanvre ont continué leur augmentation comme prévu initialement : de 10ha en 2024 (100% sur des AAC), les surfaces en chanvre sont passées à 22ha en 2025 (91% sur des AAC). La matière produite par les Chanvriers a trouvé en 2025 des débouchés, compte tenu du fait que ces surfaces restent relativement faibles, mais afin de pouvoir continuer leur augmentation les enjeux sont désormais de :

- Poursuivre la sensibilisation pour ouvrir les marchés du bâtiment, pour que le chanvre soit de plus en plus utilisé, aussi bien en maîtrise d'ouvrage privée que publique
- Poursuivre la constitution d'une filière efficace avec tous les maillons (architectes, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, artisans, prescripteurs, bureaux de contrôle, assureurs...)
- Réaliser toutes les études nécessaires pour obtenir un Avis Technique pour la laine de chanvre en vrac, permettant son emploi en tant qu'isolant de façon beaucoup plus large (maîtrise d'ouvrage publique notamment)
- Poursuivre le développement des débouchés du chènevis en alimentation humaine, pour gagner en valeur ajoutée pour les producteurs
- Accompagner les Chanvriers de l'Oise dans leurs grands investissements structurants à venir : unité de défibrage de la paille, matériel pour le séchage et le triage de la graine, bâtiment.

La mobilisation des acteurs et des financements publics sera indispensable pour sécuriser les prochaines étapes de déploiement de la filière.

b. Dernière année des contrats azote et renouvellement

Dans la continuité des années précédentes, les 99 reliquats début drainage (RDD) prélevés fin 2024 ont été restitués aux agriculteurs en janvier 2025, lors de RDV individuels. Le projet GAZELLE ayant conduit à une convergence de l'animation des deux réseaux de reliquats (CCLVD et CCPE) et à un suivi plus fin, plus technique, des améliorations engagées par les agriculteurs d'une année sur l'autre, l'animatrice a mis en place en vue de ces restitutions de janvier 2025 une base de données mieux structurée. Cet outil permet désormais de mieux capitaliser les informations recueillies en entretien, de faciliter le suivi des leviers d'amélioration concrètement mis en place par les agriculteurs, ainsi que de faciliter l'évaluation pluriannuelle du suivi des RDD.

De plus, l'hiver 2024-2025 était le dernier dans le cadre du contrat azote 2022-2025 : ces RDV de janvier 2025 ont donc aussi permis de sonder l'intérêt de chaque agriculteur pour poursuivre le travail de suivi des reliquats. L'animatrice en a également profité pour sonder leur intérêt concernant la mise en place d'un nouveau conseil technique, qui porterait notamment sur l'amélioration de la gestion des adventices tout en réduisant les quantités d'herbicides utilisées ; cette question s'inscrit dans la construction du projet décrit au § 3. a.

Ce bilan réalisé individuellement avec chaque agriculteur a permis, de façon ouverte, de décider de leur poursuite de la démarche ou non. Ainsi :

- La majorité des agriculteurs a souhaité poursuivre.
- Certains agriculteurs ont souhaité arrêter, soit parce qu'ils partaient à la retraite, soit parce qu'ils n'avaient plus rien à apprendre sur le sujet (ce qui était confirmé par leurs résultats de RDD bas), soit parce qu'ils étaient pris par d'autres projets de transition (par exemple, le projet chanvre) : l'animatrice ne les a donc pas retenus.
- L'animatrice a plus insisté auprès de ceux dont les résultats ne sont pas encore satisfaisants.
- Le fait que certains agriculteurs arrêtent est aussi une opportunité de réinvestir le temps et le budget dégagé : soit pour aller mobiliser de nouveaux agriculteurs, qui ne se sont pas encore

engagés dans la démarche de réduction des pertes de nitrates, soit pour accompagner de façon plus rapprochée les agriculteurs qui ont du mal à réduire leurs RDD et/ou qui se situent sur des zones à fort enjeu (par exemple à proximité du captage de Sacy-le-Grand, celui-ci étant plus vulnérable aux nitrates que le champ captant de Labruyère).

Pour la période 2025-2028, il est donc prévu, en cohérence avec les enjeux nitrates du territoire (plus forts sur le captage de Sacy-le-Grand et les captages d'Estrées-Saint-Denis que sur ceux de Labruyère, Longueil-Sainte-Marie et Grandfresnoy) et la volonté d'implication des agriculteurs :

- D'accentuer l'accompagnement des agriculteurs ayant des résultats de RDD trop hauts, pour leur permettre d'atteindre l'objectif de rester en-dessous du seuil de reliquat début drainage ;
- De continuer le suivi sur au moins 36 parcelles pour la CCLVD et 31 parcelles pour la CCPE ;
- D'aller mobiliser jusqu'à 6 nouveaux agriculteurs (soit 18 parcelles) sur l'AAC de Sacy-le-Grand/Labruyère et 2 nouveaux agriculteurs (soit 6 parcelles) sur l'AAC de Longueil-Sainte-Marie, la totalité des agriculteurs de l'AAC d'Estrées-Saint-Denis étant déjà mobilisés ;
- De ne plus faire de reliquats sortie hiver de façon systématique, qui apportent très peu à la démarche au regard du temps et du budget investis et qui créent de la confusion pour certains agriculteurs ;
- De garder la possibilité de conduire des analyses ponctuelles (reliquat post-récolte ou sortie hiver, analyses de sol...) pour évaluer des essais ou pour approfondir certaines questions agronomiques et techniques ;
- De réaliser des prélèvements de RDD systématiquement sur les parcelles cultivées en chanvre, pour vérifier l'intérêt de cette culture au niveau des pertes de nitrates ;
- De potentiellement élargir le réseau de suivi, à partir de l'année 2026, à de nouvelles parcelles situées dans de nouvelles AAC autour de captages présentant de forts teneurs en nitrates (Arsy, Moyvillers, Bailleul-le-Soc) ;
- D'assurer la cohérence avec les démarches voisines, notamment le réseau de suivi sur l'AAC de Baugy, pour éviter les doublons et garantir la lisibilité pour les agriculteurs ;
- D'associer plus fortement à la démarche les partenaires techniques, notamment les techniciens de secteur Agora, et de faire le lien avec le projet d'un groupe de conseil collectif qui devrait voir le jour sur le secteur (décrit au § 3. a).

L'année 2025 a également été marquée par un changement de prestataire pour la réalisation des reliquats. En effet, face au non-respect répété des dates de prélèvement et à de nombreuses analyses non interprétables, il a été choisi de relancer un nouveau marché et de ne pas continuer avec le prestataire précédent (Eurofins-Galys). Désormais, les reliquats sont réalisés par le LDAR.

c. Actions sur l'alimentation au service de la qualité de l'eau

Les actions réalisées en partenariat avec les deux PAT du territoire (PAT du Compiégnois et PAT Brèche-Halatte) se sont poursuivies en 2025, avec notamment un gros travail mené par le PAT Brèche-Halatte pour faire connaître le chanvre alimentaire et soutenir le développement de cette filière, et un travail important du PAT du Compiégnois sur la faisabilité d'un atelier de transformation alimentaire bio ou mixte bio/conventionnel. Cette étude de faisabilité a montré qu'un atelier type légumerie ne serait pas viable économiquement, mais a néanmoins permis de mobiliser élus et producteurs autour de l'objectif commun de relocaliser l'alimentation et de développer de la valeur ajoutée notamment pour les productions bio du territoire. Début 2026, l'étude n'est pas encore terminée mais les agriculteurs impliqués envisagent dans un premier temps de monter de petites unités de transformation sur leurs fermes.

Sur les deux PAT, des actions sont également menées envers la restauration collective pour tenter de faire respecter la loi EGAlim et notamment les 20% de produits bio. Le chargé de mission du PAT Brèche-Halatte a mené un gros travail de terrain pour mobiliser les communes et les accompagner au remplissage des informations dans le site national Macantine.fr. Sur la CCPE, la première reprise en régie directe d'une cantine a eu lieu : la commune de Longueil-Sainte-Marie a ouvert sa cantine 100% bio et fait-maison à la rentrée de septembre 2025. Les approvisionnements ont été calqués sur ceux de la cantine de Margny-lès-Compiègne, ayant fait son retour en régie un an plus tôt.

Enfin, on peut noter en 2025 que la sensibilisation à l'agriculture biologique auprès du grand public a été développée de façon plus forte sur la CCLVD, par l'intermédiaire de plusieurs agents du service d'accompagnement à la transition écologique. La participation de 2 élus au salon Terr'eau Bio et la prise de conscience de la détresse de nombreux agriculteurs bio a été l'élément déclencheur pour travailler à un plan d'action bio plus ambitieux sur la CCLVD. La première étape a été la rencontre des agriculteurs bio locaux pour recenser leurs besoins, et la réflexion à un plan de communication.

d. Bilan des indicateurs sur les 4 AAC

Les indicateurs de suivi sont renseignés directement dans le tableau en annexe B.

3. Elaboration des Stratégies pour la Préservation de la Ressource en Eau et nouvelles perspectives

En 2025, les 3 collectivités se sont attelées à la rédaction de leurs Stratégies de Préservation de la Ressource en Eau. Sur la CCPE, ce travail a été fait via une large mobilisation des élus et la constitution d'un groupe de travail dédié, constitué de 6 élus dont 3 agriculteurs ou anciens agriculteurs. Sur la CCLVD, la SPRE a été travaillée dans un premier temps entre techniciennes du pôle Environnement puis discuté et validé par les élus. Sur Sacy-le-Grand enfin, il a été particulièrement compliqué d'aboutir à la réalisation de ce document car la commune n'est pas dotée des moyens humains suffisants pour ce travail. L'animatrice agricole et la directrice de l'environnement de la CCLVD ont donc dû jouer le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les élus de la commune dans la réflexion et la rédaction de ce document. Du fait de la cohérence des territoires et de la mutualisation de l'animation agricole, un certain nombre d'actions communes, en cours ou à venir, ont été inscrites dans ces 3 SPRE.

Pour la CCPE, l'élaboration de la SPRE a été l'occasion de remobiliser les élus et de définir des objectifs de long terme précis ; pour la CCLVD et Sacy-le-Grand, puisque la feuille de route se construit via le Dialogue Territorial, ce sont principalement les actions issues du dialogue qui ont été inscrites dans la SPRE et les nouvelles actions pressenties ont dû être présentées au groupe de dialogue pour discussion, avant d'être intégrées à la SPRE. Il en ressort que ces documents sont des véritables feuilles de route pour les 3 collectivités.

Les discussions autour des SPRE ont notamment permis d'acter politiquement la volonté de mettre en œuvre deux nouveaux projets, qui sont décrits dans les paragraphes suivants.

a. Mise en place d'un « groupe de progrès », accompagné d'un conseiller technique, pour réduire les intrants affectant la qualité de l'eau

La démarche de Dialogue Territorial avait fait émerger le besoin de se doter collectivement d'indicateurs de suivi, permettant de rendre compte et de montrer objectivement l'évolution du monde agricole et des pratiques. Un premier travail d'identification des indicateurs pertinents

(concrets, représentatifs, multithématiques, faciles à comprendre) avait été mené d'une part par l'animatrice agricole, et d'autre part par la coopérative Agora qui a également besoin d'indicateurs robustes pour évaluer les évolutions de « la ferme Agora » et les valoriser auprès de ses acheteurs (industries agroalimentaires notamment). Néanmoins, une réunion de travail avec un agriculteur référent nous a montré que, si certaines données pouvaient être simples à récupérer, les données d'usage des produits phytosanitaires restaient en revanche un sujet sensible et qu'il serait difficile de les collecter, d'autant plus que les agriculteurs n'y verraient pas leur intérêt.

Ainsi, a émergé le projet de mettre en place un groupe de conseil (collectif et individuel) pour accompagner les agriculteurs des AAC à réduire leurs intrants. Ce projet a pris forme progressivement via de nombreux échanges : avec les agriculteurs des AAC (rencontrés notamment au moment de la restitution des résultats de reliquats azotés), avec certains agriculteurs ayant une vision d'ensemble du territoire (élus chambre ou membres du CA des coopératives), avec les acteurs du conseil exerçant actuellement sur le territoire, avec l'animatrice du Plateau Picard qui a mis en place un projet similaire il y a maintenant de nombreuses années, et avec l'Agence de l'eau en tant que financeur. Le projet a été acté politiquement par le groupe de Dialogue Territorial et inscrit dans les SPRE des 3 collectivités.

Il est prévu en 2026 de rédiger le cahier des charges de cette prestation, de lancer un marché public et de sélectionner le prestataire au début d'automne 2026, pour un lancement des premières réunions et actions de conseil en fin d'année.

b. Mise en place d'un travail sur le foncier et sur le renouvellement des générations agricoles

Au cours de l'année 2025, plusieurs opportunités liées au foncier agricole ont émergé :

- Des élus de la CCLVD ont eu vent d'une ferme située sur l'AAC qui était à céder mais qui ne parvenait pas à trouver son repreneur ;
- La commune d'Estrées-Saint-Denis a informé la CCPE du renouvellement (en février 2025) du bail de l'exploitant cultivant sur le périmètre rapproché des captages de la commune. La transmission du bail s'était faite entre le cédant et le repreneur dans le cadre d'une transmission familiale en juillet 2024 ;
- Le service urbanisme de la CCLVD a été approché par un exploitant souhaitant vendre sa ferme dans l'objectif de déménager en Normandie et d'y reprendre une ferme.

Dans tous ces cas, s'est posée la question de la marge de manœuvre des collectivités pour agir en faveur de la qualité de l'eau. La chambre d'agriculture de l'Oise, Terre de Liens et FEVE (Fermes En ViE) ont été sollicitées pour leur expertise sur les dossiers de transmission. En fin de compte, aucun projet n'a pu aboutir à ce jour, mais ces cas concrets ont permis aux élus de prendre conscience de l'intérêt d'anticiper ces situations, l'urgence ne permettant généralement pas d'agir de façon satisfaisante. Le sujet du foncier agricole étant aussi susceptibles de générer des tensions, il a été abordé dans le cadre du Dialogue Territorial sur la CCLVD/Sacy-le-Grand et dans le cadre du groupe de travail SPRE sur la CCPE, avec une intervention en binôme de la SAFER et Terre de Liens.

L'objectif de mettre en place une stratégie foncière pour la protection de la qualité de l'eau a ainsi pu être acté politiquement et validé officiellement dans les SPRE : au niveau des PPR des captages de la CCPE ; sur une zone encore à préciser pour la CCLVD et Sacy-le-Grand. Les études de diagnostic foncier et/ou de diagnostic des transmissions agricoles ont été inscrites aux budgets des collectivités. Il est prévu de concevoir le cahier des charges de l'étude et de lancer le marché public en 2026, avec l'objectif de débiter l'étude à l'automne.

4. Poursuite de l'animation du dialogue territorial sur l'AAC de Labruyère/Sacy-le-Grand et la CCLVD

En 2025, des réunions en équipe restreinte se sont tenues pour réorganiser et redynamiser le processus de dialogue territorial. Puis des entretiens individuels ont eu lieu : avec les nouvelles personnes pour les intégrer à la démarche ; avec les porteurs d'action qui n'avançaient pas pour identifier les raisons des blocages et les pistes de déblocage. Dans le cadre de la dernière année du programme « Dialogue territorial et qualité de l'eau » porté par la FNAB, notre territoire a aussi pu bénéficier du tournage d'un film début avril 2025. Cela a été l'occasion de réunir les acteurs dans un autre contexte, autour de la visite des équipements d'eau potable (forages, station de déferrisation, château d'eau), et d'une visite de ferme bas intrants et productrice de miscanthus. Les ressources issues du projet FNAB, dont la fiche retour d'expérience de la CCLVD et la vidéo, sont disponibles sur cette page : <https://territoiresbio.org/agriculture-biologique-et-ressource-en-eau/developper-pratiques-dialogue-territorial-aires-alimentation-captage-eau-potable/>

Une réunion de suivi du plan d'action a également eu lieu le 1^{er} octobre 2025. Une prochaine journée est prévue en juin, avec les nouveaux élus suite aux élections municipales.

5. Perspectives

L'année 2026 étant une année d'élections municipales, un des enjeux de l'animation agricole sera de trouver ses nouveaux référents et de les accompagner à la prise en main de ces sujets complexes que sont l'eau et l'agriculture. Cela devrait être facilité par le fait qu'un certain nombre d'éléments ont été actés politiquement en 2025, notamment par le biais des SPRE votées en conseils communautaires et municipaux et par les CTEC signés avec les syndicats de bassins versants (SMBVB et SMOA).

Le développement du chanvre sur les AAC restera un projet phare, car générant une véritable réduction des intrants sur les AAC. Cette réduction sera d'autant plus pérenne que les filières locales seront structurées et que les débouchés disponibles pour les divers produits issus du chanvre seront économiquement viables. Bien que le développement des surfaces sur les deux premières années de culture soit conforme aux prévisions (10ha en 2024, 22ha en 2025), le projet reste encore fragile tant que les Chanvriers de l'Oise ne disposent pas de leur propre unité de défibrage de la paille, et de débouchés suffisants en volume pour la fibre de chanvre. A ce titre, de nouvelles pistes sont explorées par le groupement. Pour pérenniser la culture du chanvre sur les AAC, il conviendra donc de poursuivre les actions engagées (de développement et de structuration des filières) avec le soutien financier de la Région Hauts-de-France, de soutenir les Chanvriers de l'Oise dans les orientations qu'ils prendront en 2026 et de les aider dans leurs investissements structurants.

En 2026, deux nouveaux projets vont être lancés : le déploiement d'un conseil technique pour accompagner les agriculteurs à réduire leur usage d'intrants, et la mise en place progressive d'une stratégie foncière (en passant par les étapes de construction de la gouvernance, de réalisation d'un diagnostic foncier, et de préparation des moyens nécessaires à l'animation effective et opérationnelle de la stratégie). Ces deux projets structurants devront à la fois être portés politiquement pour garder le cap clair fixé dans les SPRE et aussi se faire en concertation avec le monde agricole pour viser une efficacité maximale sur le territoire.

Un dernier enjeu sera de mettre en place les instances adaptées pour suivre la mise en place des SPRE, en complémentarité et en bonne articulation avec les instances existantes (commissions thématiques, conseils communautaires, comité de suivi du dialogue territorial...).

6. Annexes

Plan de financement prévisionnel du projet (en euros) - dépenses de fonctionnement

DEPENSES PREVISIONNELLES				ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2025	Montant dépensé en € HT	Commentaires / explication de l'écart
Actions à laquelle se rattache la dépense	Description de l'action	Librairie étendue	Montant prévisionnel (HT ou TTC)			
Action 26	Organisation d'une rencontre locale annuelle / événement autour du chanvre	Liste des participants ; synthèses de la rencontre et perspectives	250,00 €	Rencontre en bout de champ avec les partenaires : le 27/06/24 (25 participants), et le 26/06/25 (27 participants).	0,00 €	Dépenses prises en charge à 100% par les Chanvriers
Action 27	Améliorer la visibilité en ligne des Chanvriers de l'Oise via les outils des collectivités (site des producteurs locaux, sites internet, RS...)	Bilan des supports mis à jour	0,00 €	Mention du site des CDO sur la carte des producteurs locaux Adèle par la CCVD et sur d'autres supports de communication ; référencement des CDO dans le Répertoire de l'Association du Pays Compiégnois pour la filière des producteurs ; mise en relation des CDO pour référencement auprès d'acheteurs (AgroLocal, GRAM). Points de vente physique en cours de recensement	0,00 €	
Action 28	Concevoir une charte graphique pour les supports de communication du projet - contribuer à construire l'identité visuelle de la filière locale	Charte graphique	0,00 €	-Premiers supports réalisés ont permis de construire peu à peu une charte graphique, déclignée par la suite sur divers supports : affiche A0 générale pour événements, flyers chanvre bâtiment, panneau temporaire, mailing pour webinaires et ateliers culinaires, cartons d'invitations, bandeau pour formulaire d'inscription, ppt, fiches-recettes.	0,00 €	
Action 29	Conception et mise en place d'un support pédagogique pérenne sur le chanvre et ses usages	Support pédagogique	1 000,00 €	Conception graphique faite en interne, panneau réalisé par ANT. Pose prévue dans le courant de l'hiver par les services techniques de la collectivité	1 809,00 €	
Action 30	Conception de supports de communication (flyers, dépliants, contenus numériques...) pour divers publics sur les intérêts du chanvre, alimentaire et bâtiment, et pour soutenir le lancement des actions	Supports réalisés	300,00 €	cf. action 28. Egalement des supports conçus pour des délégations / ateliers découverte du chanvre, des publications sur les réseaux sociaux et les sites web des collectivités, et trois articles dans le magazine intercommunal de la CCVD.	0,00 €	Tous les supports ont finalement pu être imprimés en interne. Le budget "impression" de cette action a donc été redirigé sur l'action 40 (fiches recettes)
Action 31	Collecte de contenus vidéos pour rendre compte des actions et concevoir une ou plusieurs capsules vidéos grand public sur les intérêts du chanvre	Capsules vidéos	0,00 €	Non réalisé	0,00 €	Besoin de définir plus précisément cette action : objectif, cibles, cadre, format.
Action 32	Rédaction et diffusion de communiqués de presse	Revue de presse	0,00 €	Sollicitations de journalistes en direct : plusieurs articles de presse, 2 reportages TV (FR3 Picardie). Envoi d'un CP pour la Journée "main à la pâte" bâtiment et reprise dans la Gazette de l'Oise.	0,00 €	
Action 4	Accompagner à la définition d'une stratégie marketing et commerciale pour la graine et ses sous-produits	Stratégie marketing et commerciale graine	0,00 €	Mise en relation avec l'Irena -Organisation d'une formation avec CNA sur la stratégie commerciale graine (nov 2025) -Mise en relation avec le FoodLab (UnikLaSalle)	0,00 €	
Action 33	Identification des événements locaux existants où il est intéressant d'intégrer un volet chanvre	Liste des événements et conditions d'accès	235,23 €	Liste des événements réalisés	380,17 €	Le terrain nécessaire a été un peu plus long que prévu pour se renseigner sur les conditions d'accès aux événements : 2 jours du chargement de matériel PAT + frais de structure associée
Action 8	Participation à des événements ou mobilisation de relais, conception de contenus ou d'animations, délégations	Bilan des événements, liste de contacts créés	1 200,46 €	cf. liste des événements auquel au moins l'un des partenaires a participé, et éléments d'évaluation quantitative et qualitative de ces événements	2 882,43 €	
Action 26	Former et outiller des ambassadeurs du chanvre (atelier cuisine 2h puis trois formations d'2h en visio)	Liste des ambassadeurs formés et de leur compétence : bûche/feu ou les deux	2 500,00 €	3 formations en visio ("webinaires ambassadeurs") avec au total 70 inscrits, réalisées sur fin 2024 / début 2025. Formation 1 (filère choux court) = 30 Formation 2 (alimentaire et bien-être) = 24 Formation 3 (bâtiment) = 35	425,00 €	Atelier cuisine jugé finalement peu adapté à ce premier apport de connaissances. Donc seules les formations en visio ont été réalisées (plus court, plus accessible, plus large public). Deuxième session initialement prévue en 2025 n'a pas été jugée pertinente dans la même année.
Action 29	Former des animateurs d'ateliers culinaires sur le chanvre	Liste des animateurs culinaires formés	1 300,00 €	Formation réalisée (novembre 2024) : 7 participants, formation appréciée et ayant permis des suites très concrètes.	1 300,00 €	
Action 36	Organiser des ateliers culinaires pourvus auprès de 2 groupes de professionnels et d'un groupe de particuliers	Liste des participants aux ateliers	1 970,46 €	-2 ateliers professionnels réalisés pour la restauration privée et la restauration collective scolaire : 16 participants au total -1 atelier professionnel réalisé pour la restauration collective hospitalière et des nutritionnistes : 15 participants -1 atelier grand public réalisé en format stand dans le cadre de la Fête des Producteurs (organisée et financée par l'Association du Pays Compiégnois).	1 787,65 €	
Action 21	Organiser et suivre les essais culinaires réalisés par les professionnels et particuliers dans la suite des ateliers : Capitaliser les retours d'expérience	Liste des participants aux essais, Synthèse des retours d'expérience, Fiches-recettes	1 070,46 €	-Une quinzaine de kits remis aux participants aux ateliers -Au moins un restaurant ayant mis le chanvre de l'Oise à sa carte dès la semaine suivante, un traiteur ayant intégré le chanvre dans ses propositions, et un chef de cuisine scolaire ayant réalisé des recettes au chanvre -4 artisans boulangers sollicités, au moins 1 convaincu -2 ateliers d'essais réalisés avec la CMA ou l'AF de Beauvais (filère boulangerie-pâtisserie) et des retours très positifs : une volonté de poursuivre	568,72 €	Compte tenu du volume de matériel disponible des Chanvriers de l'Oise pour cette première récolte, les kits remis aux participants ont été plus petits et moins nombreux (30 au lieu de 36). Certains kits ont été fournis gratuitement par les Chanvriers (par exemple pour la CMA). La capitalisation des retours d'expérience n'a été faite que partiellement, et reste à consolider.

				volonté de poursuivre	568,72 €	partiellement, et reste à consolider.
Action 38	Conception de supports de communication à mettre à disposition des professionnels pour valoriser leur engagement et le projet	Supports réalisés (par exemple : affiches à mettre sur les vitres des professionnels)	407,91 €	Action non réalisée : pas de besoin identifié pour le moment, hormis les fiches-recettes pour les points de vente de produits alimentaires.	0,00 €	Le budget non utilisé a ainsi pu être reporté sur l'action 40 (fiches-recettes)
Action 39	Analyse nutritionnelle des innovations culinaires pouvant donner lieu à un développement de produit	Liste des nouveaux produits en cours de développement	500,00 €	Pas de transformateur intéressé le moment pour développer un nouveau produit. Travail de développement de produit dans le cadre du concours EcoTrophella mené avec le FoodLab d'UnilaSalle Beauvais.	0,00 €	Pas de dépense.
Action 40	Conception et impression de fiches-recettes à diffuser (impression en interne)	Fiches recettes et présentoir	570,45 €	Réalisation d'un dépliant recettes et d'un support pour faciliter le déploiement des points de vente des produits alimentaires.	1 951,37 €	Compte tenu de l'originalité du format, l'impression a finalement dû être réalisée en externe.
Action 41	Co-construire des projets autour du chanvre avec les écoles ; Réaliser des animations sur le temps scolaire ou périscolaire	Catalogue d'animations à proposer aux écoles ; Bilan des animations réalisées et nombre de participants	4 940,31 €	-Atelier-pilote au périscolaire de Bailleul-le-Soc (mai 2025), financé directement par le SRS -Atelier réalisé par le chargé de mission PAT auprès d'un public enfants dans un cadre hors scolaire/périscolaire, donc compté dans l'action n°9 -Réflexion en cours pour structurer l'action et l'élargir à l'éducation à l'alimentation saine et durable, en articulation avec les PAT du territoire et les autres actions menées auprès du public scolaire	95,05 €	-Public scolaire intéressé, très bons retours y compris des adultes encadrants et des parents. Mais besoin de structurer l'action avant de la déployer plus largement. -La structuration de cette action n'a pas été réalisée car le public scolaire a été jugé non prioritaire dans cette première phase, par rapport au public professionnel. -Budget était prévu pour accompagner les structures à financer un atelier, finalement elles n'en ont pas eu besoin (autofinancement).
Action 15	Aider à la mise en place des journées et visites organisées par le CDEE (siège local, mises en contact, recherche de lieux, accueil, fourniture de consommables, repas au chanvre, etc)	Liste des participants	2 300,00 €	Visite à Senlis d'un bâtiment rénové en chanvre : participation à l'organisation des prises de parole, à l'installation de la salle, et à l'accueil (proposants au chanvre)	56,00 €	Salle mise à disposition gratuitement et frais de déplacement pris en charge par les intervenants eux-mêmes, donc le budget prévu n'a pas été nécessaire.
Action 16	Appui du CDEE à l'organisation de la Journée technique "marché à la pelle"	Bilan de la journée, liste des participants	4 800,00 €	Réalisée le 16 octobre 2025, inscriptions complètes (42 participants) et très bons retours des participants.	4 056,15 €	
Action 17	Réunions pour sensibiliser les maîtres d'ouvrages (parmi lesquels les élus) sur les intérêts et avantages du chanvre bâtiment	CR des réunions	0,00 €	-Interventions dans le cadre de réunions diverses ; réponse à des questions -Regroupement de cette action avec l'action 15 (visite de bâtiment) pour faire émerger des projets -Réunion d'accompagnement / approfondissement réalisée le 19 septembre avec 7 structures dont 5 porteurs de projets concrets.	0,00 €	
Action 18	Création d'une maquette de démonstration	Photo de la maquette réalisée	1 000,00 €	-Mise en place de petit matériel d'exposition alimentaire et bâtiment, utilisé (ou prêt) à de multiples occasions au cours de l'année 2025 -Réalisation et mise à disposition de maquettes des matériaux biosourcés par le CDEE	0,00 €	-Conception et réalisation d'une maquette "pro" bâtiment est reportée en 2026, pour des raisons d'organisation
Action 19	Animation du groupe de travail bâtiment	CR du groupe de travail, liste des participants	0,00 €	-Animation du GT réalisée par l'intermédiaire des rencontres et événements, pas de "réunion de GT" organisée en tant que tel -Présence et participation active de la filière barilienne aux rencontres régionales des matériaux biosourcés -Participation et contribution active aux réunions et travaux du Plan Départemental de l'Habitat -Participation au groupe thématique « matériaux biosourcés » du Plan Agricole Départemental	0,00 €	Il n'y a pas eu de réunion formelle du GT en 2025 car : -D'abord beaucoup d'occasions de voir les acteurs du GT sur l'année 2025, et volonté de ne pas les sur-solliciter -Travail précédent du GT s'était déjà projeté sur un plan d'action allant jusqu'en 2027
Action 25	Coordination générale du projet avec les différents partenaires		5 100,00 €	-Réunions de coordination avec le CDEE, les CDO, l'Entente Intercommunale, les services communication des deux intercommunalités, les chargés de mission PAT des territoires. -Échanges réguliers avec la filière en Nouvelle-Aquitaine, pour permettre les transferts d'expérience, suivre leurs projets et bénéficier de leurs avancées -Participation à une réunion organisée par l'association « lin et chanvre bio » -Participation à une réunion avec Lin 2000 et la Chambre d'agriculture sur le volet textile -Contribution au diagnostic flash régional sur les filières chanvre en Hauts-de-France	5 100,00 €	
Action 42	Animation du groupe d'agriculteurs, accompagnement humain et organisationnel	CR des réunions	6 100,00 €	-Bilan de la première campagne culturale avec l'association TRAME (décembre 2024) -Deuxième réunion prévue par TRAME annulée (maladie) et finalement non reprogrammée par manque de temps / d'intérêt du groupe -Réunions régulières des Chanvriers de l'Oise sans nécessité d'accompagnement extérieur -Au global, les besoins étaient moins importants qu'estimé	1 830,00 €	Annulation d'une réunion pour cause de maladie, et manque d'intérêt de la part des Chanvriers pour poursuivre cet accompagnement.
Action 43	Évaluation du projet et préparation de la suite	Synthèse et prochain dossier	0,00 €	-Travail de capitalisation des expériences, d'évaluation et de restitution de cette première phase 2024-2025 -Préparation du COPII du 11/09/25 -Préparation de la deuxième phase du projet 2026-2027 et du dépôt de dossier de demande de financement	0,00 €	
TOTAL			41 945,87 €		22 241,54 €	

(*1) Indiquer le nom de l'acteur supportant les dépenses

(*2) Remplir l'onglet "01 calcul dépenses salaires" pour calculer les montants

(*3) Dépenses de fonctionnement et frais de structure plafonnés à 15% des dépenses de personnel - coûts justifiables.

(*4) Devis à déposer en pièces jointes

16 ANNEXE 9 : INFO FACTURE ARS – LA QUALITE DE VOTRE EAU EN 2025 – NON RECUE A CE JOUR



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LIANCOURT

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 23934 personnes sur 10 communes (BAILLEVAL, CAUFFRY, LABRUYÈRE, LAIGNEVILLE, LIANCOURT, MOGNEVILLE, MONCHY-SAINT-ÉLOI, RANTIGNY, ROSOY, VERDERONNE). Le responsable des installations est : « CC DU LIANCOURTOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC DU LIANCOURTOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 32	Conformité : 100 %
	Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 8	Valeur moyenne : 25,2 mg/L
	Valeur maxi : 28,7 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4	Conformité : 0 %
	Nombre de substances recherchées : 183	Valeur maxi : 0,61 microgramme/L (chloridazone desphényl)
	Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r471811 et 1 autre(s)	
FLUOR	A	Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3	Valeur moyenne : 0,418 mg/L
	Valeur maxi : 0,451 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
PERCHLORATES	Très bonne qualité	
Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Nombre de prélèvements : 3	Valeur moyenne : 0,367 microgramme/L
	Valeur maxi : 1,1 microgramme/L	
DURETÉ	Eau très dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6	Valeur moyenne : 44,8 °f
	Valeur maxi : 46,4 °f	

Quelques conseils



CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



ADOUCEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/10/2025
UDI 060000489

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

17 ANNEXE 10 : NOTE D'INFORMATION ARS



Qualité de l'eau du robinet

Note d'information

Les pouvoirs publics travaillent en continu avec les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau à l'amélioration de la qualité de l'eau du robinet et à la diminution progressive et durable de toutes les substances qui pourraient l'altérer. Pour contribuer à cette amélioration, de nouvelles molécules sont contrôlées dans l'eau de consommation, parmi lesquelles la chloridazone desphényl et la chloridazone méthyl desphényl.

L'alimentation des abonnés de votre commune est assurée par les captages de XXX. Les dernières valeurs mesurées pour les deux métabolites concernés sont XX µg/l de chloridazone desphényl et XX µg/l de chloridazone méthyl desphényl.

L'objectif de qualité fixé par la réglementation est d'atteindre des valeurs inférieures à 0,1 µg/l. Il ne s'agit pas d'une norme sanitaire : la finalité est d'arriver au plus bas niveau de concentration possible dans l'eau.

Pour atteindre cet objectif de qualité, gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau, avec l'appui des pouvoirs publics travaillent actuellement localement à l'identification des causes de la présence de ces molécules et aux solutions possibles pour les éliminer. Par ailleurs, à titre préventif, une surveillance renforcée de ces 2 molécules est mise en place par l'ARS Hauts-de-France, afin de suivre l'évolution de la situation.

Aucune mesure de restriction d'eau ne s'applique et vous pouvez donc continuer à consommer l'eau du robinet pour l'ensemble de vos usages, notamment alimentaires.

Des réponses à vos questions

Chloridazone desphényl et chloridazone méthyl desphényl, de quoi parle-t-on ?

La chloridazone desphényl et la chloridazone méthyl desphényl sont des métabolites issus de la dégradation d'un pesticide appelé chloridazone, utilisé jusqu'à fin 2020, principalement dans le cadre d'activités agricoles.

Comment surveille-t-on les pesticides et métabolites dans l'eau ?

L'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire régulier, destiné à en garantir sa sécurité sanitaire pour la population. Ce suivi sanitaire comprend à la fois :

- la surveillance exercée par la personne responsable de la production et / ou de la distribution de l'eau (la commune ou le syndicat d'alimentation en eau potable, ainsi que son éventuel délégataire de service) ;
- le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS), en application de la réglementation, et en toute indépendance vis-à-vis des distributeurs d'eau.

La qualité de l'eau du robinet est évaluée par rapport à des exigences réglementaires fixées par l'Union européenne et le ministère chargé de la Santé, pour une soixantaine de paramètres bactériologiques et physico-chimiques ou familles de paramètres (pesticides, par exemple). En France, ce programme de contrôle se traduit, chaque année, par la réalisation de plus de 310 000 prélèvements et le recueil de plus de 17 millions de résultats analytiques.

Les pouvoirs publics travaillent en continu avec les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau à l'amélioration de la surveillance de l'eau du robinet, avec, par exemple, l'intégration en 2021 de 8 nouveaux métabolites non recherchés jusqu'alors en Hauts de France. L'objectif : renforcer, encore et toujours les connaissances permettant de garantir la qualité et la sécurité de l'eau que nous consommons.

Y-a-t-il un risque pour ma santé ou celle de mes proches ?

La réglementation actuelle fixe un objectif de qualité à 0,1 µg/l pour chaque molécule de pesticide ou de métabolite. Cette valeur a pour seul objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration dans l'eau ; elle n'a pas de signification sanitaire qui supposerait un quelconque risque pour la santé.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) (agence française d'expertise placée sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation) a identifié par précaution ces deux molécules comme devant faire l'objet d'une attention particulière sans toutefois fixer de

valeur sanitaire, en l'absence de connaissances suffisamment robustes. Selon les données disponibles, leur présence dans l'eau à des niveaux très faibles n'entraîne pas de risque pour la santé. A ce jour, l'ANSES n'a par ailleurs pas identifié de métabolites de pesticides pour lesquelles une population spécifique devrait faire l'objet de préconisations différentes. Les recommandations valent donc pour l'ensemble de la population.

Si la situation de dépassement ne présente pas de risque sanitaire, comme c'est le cas pour ces deux molécules, des actions sont en revanche mises en place pour réduire la présence des métabolites dans l'eau. L'ARS Hauts-de-France a ainsi mis en place un programme de surveillance renforcée, avec contrôle tous les 3 mois des unités de distribution d'eau concernés, pour suivre l'évolution de la situation. Par ailleurs, les pouvoirs publics et les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau travaillent tout au long de l'année à la mise en œuvre de plans d'action de protection de la ressource en eau, comprenant notamment une réduction à la source des pollutions diffuses.

Comment m'informer sur la qualité de l'eau ?

Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques. Elles sont disponibles :

- sur le site internet du ministère chargé de la Santé www.eaupotable.sante.gouv.fr, résultats commune par commune ou données disponibles pour l'ensemble des installations;
- sur le site internet du ministère chargé de l'Environnement www.adcs.eaudefrance.fr, résultats concernant la qualité de la ressource en eau.
- en mairie, où sont affichés les derniers résultats d'analyse de l'eau du robinet, transmis par l'ARS ;
- auprès du responsable de la distribution d'eau ;
- avec la facture d'eau, à laquelle est jointe annuellement une note de synthèse élaborée par l'ARS sur la qualité de l'eau, pour les abonnés au service des eaux ;

En l'absence de consignes particulières du responsable de la distribution, du maire ou de l'ARS (ou éventuellement du médecin pour les nourrissons), l'eau du robinet peut être consommée.

Des informations générales sur la qualité de l'eau du robinet sont également disponibles sur les sites internet du ministère chargé de la Santé et des ARS.

18 ANNEXE 11 : SPRE

2025-2030

STRATEGIE DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU (SPRE)



CCLVD

1 rue de Nogent

60290 LAIGNEVILLE

Tél. : 03 44 73 89 10



SOMMAIRE

1. Carte d'identité : présentation succincte de l'activité production d'eau potable de la collectivité et des ressources utilisées	3
1.1. Territoire	3
1.2. Quelques chiffres	4
1.3. Volume autorisé et volume réel pompé par captage 2019 et 2024	4
1.4. Usine de traitement	4
1.5. Réservoirs en service	5
1.6. Réservoirs hors services (à réhabiliter / reconstruire).....	7
1.7. Coût global au m ³ de la production AEP et du traitement	8
1.8. Liste des plus gros consommateurs d'eau potable privés et publics sur le réseau 2022-2024 (> 1000 m ³ /an) 9	
1.9. Les indicateurs du service eau potable 2024, déclarés sous SISPEA	11
1.10. Le mode de tarification de l'eau potable	12
2. Protéger la qualité de l'eau	13
2.1. Enjeux qualitatifs du champ captant de Labruyère	13
2.1.1. Classement des captages au regard de la qualité de l'eau (sensible AESN, prioritaire État, ZAR, et bientôt sensible Directive AEP)	13
2.1.2. Avancement des démarches DUP (DUP établie, travaux en cours ou terminés)	13
2.1.3. Le Diagnostic Territorial Multi Pressions	15
2.1.4. Détails de éléments analysés	17
2.2. Enjeux qualitatifs pour le forage de Sacy-le-Grand et lien avec la protection du champ captant de Labruyère 23	
2.3. Objectifs de protection de la qualité de l'eau.....	24
2.4. Leviers d'actions et objectifs opérationnels pour parvenir aux objectifs de qualité de l'eau fixés.....	24
2.5. Moyens d'actions, échéances et budgets – Volet qualitatif	30
3. Volet quantitatif	31
3.1. Enjeux quantitatifs globaux	31
3.2. Objectifs quantitatifs.....	35
3.3. Leviers d'actions et objectifs opérationnels pour parvenir aux objectifs quantitatifs fixés.....	37
3.4. Moyens d'actions, échéances et budgets – Volet quantitatif.....	39

1. Carte d'identité : présentation succincte de l'activité production d'eau potable de la collectivité et des ressources utilisées

1.1. Territoire

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée (CCLVD)

1 rue de Nogent

60 290 LAIGNEVILLE

Tel : 03.44.73.89.10

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable datant de 2015 ; relance en 2027 prévue, pas de PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) : programmé en 2026.

Compétence Eau potable depuis 1963, Animation de protection de la ressource depuis 2014, Contribution à la gestion de la Protection de la Ressource en Eau qui va être formalisée dans la délibération d'adoption de la SPRE.



Territoire CCLVD



Localisation du site de captages

1.2. Quelques chiffres

	2024
Nombre d'habitants	24 218 habitants (Données INSEE 2024)
Nombre de communes desservies	10 communes + vente d'eau vers Sacy-le-Grand pour alimenter les 1ers usagers de la route de Labruyère à Sacy-le-Grand (stade, Relais de l'Aulne...) + desserte également de quelques usagers d'Angicourt (crèche, camping, futur site sur la friche de l'Hôpital Villemin)
Nombre d'abonnés eau potable	10 007 abonnés (y compris industriels)

1.3. Volume autorisé et volume réel pompé par captage 2019 et 2024

Le volume annuel maximum autorisé est de **1 600 000 m³/an** jusqu'au 31 décembre 2029.

Volumes puisés	2019	2024
Forage F1	193 027 m³	252 417 m³
Forage F2 bis	267 960 m³	237 381 m³
Forage F7	300 046 m³	270 683 m³
Forage F9	212 459 m³	181 606 m³
Forage F10	198 609 m³	174 181 m³
Forage F11	0 m³	0 m³
Total	1 174 280 m³	1 116 268 m³

Les captages du champ captant de Labruyère ne sont pas classés prioritaires État et sensibles AESN. Ils sont en revanche stratégiques pour la collectivité puisqu'ils constituent une ressource unique pour la CCLVD.

1.4. Usine de traitement

Usine de traitement de Labruyère	
Type de traitement	Déferri-sation par filtres à sable
Date de mise en service	08/12/2009
Débits horaires et journaliers	240 m³/h Moyenne 2024 : 3 073 m³/j
Coût de fonctionnement annuel (moyenne 2019 -2024)	31 229 € HT, avec une tendance à la hausse depuis 2024 (51 731 € HT/2024)

Usine de traitement de Labruyère		
Coût d'investissement annuel	24 650 € HT (plan de renouvellement)	
(moyenne 2019-2024)		



Localisation de l'usine de traitement

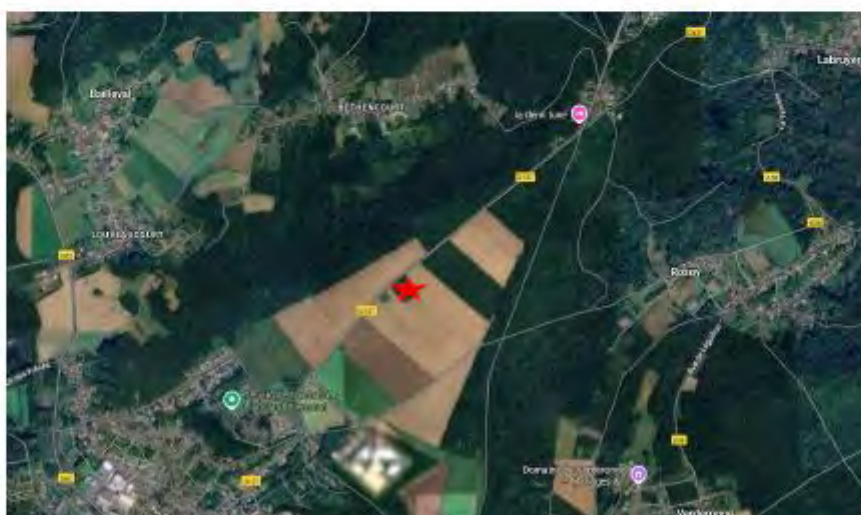
1.5. Réservoirs en service

Réservoir sur tour	
Commune	Labruyère (Demi-Lune)
Date de mise en service	Décembre 2009
Volume	1.500 m³



Localisation du réservoir sur tour à Labruyère

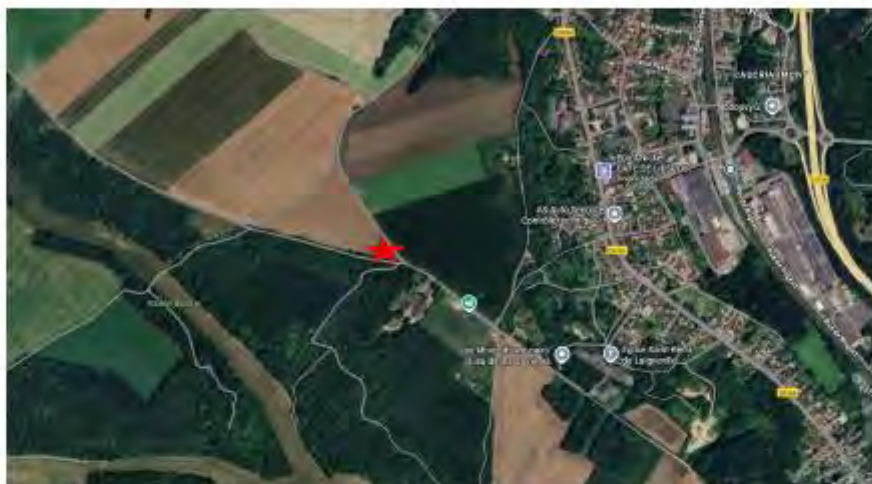
Réservoirs semi-enterrés	
Commune	Liancourt
Date de mise en service	Réhabilitation en 2010
Volume	2 x 750 m ³



Localisation des réservoirs semi-enterrés à Liancourt

1.6. Réservoirs hors services (à réhabiliter / reconstruire)

Réservoir	
Commune	Laigneville
Volume	2 x 1.000 m ³



Localisation du réservoir de Laigneville

Réservoir	
Commune	Rantigny
Volume	1.000 m ³



Localisation du réservoir de Rantigny

1.7. Coût global au m³ de la production AEP et du traitement

La Communauté de communes n'a pas encore quantifié son coût global de production et de traitement. Une étude est en cours avec application de la méthode « Explicéo – expliquer l'économie des services d'eau » élaborée par la FNCCR. Les résultats seront connus courant octobre 2025.

Le coût d'achat d'eau auprès de l'ACSO est de 0,565 €/m³ HT, y compris la taxe « préservation de la ressource de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ». Le volume moyen acheté est de 110 000 m³/an.

1.8. Liste des plus gros consommateurs d'eau potable privés et publics sur le réseau 2022-2024 (> 1000 m³/an)

PDC	NOM	Consommation 2022 (M3)	Consommation 2023 (M3)	Consommation 2024 (M3)	Evolution 2022-2023	Evolution 2023-2024	Type d'activités
05711	PENITENCIER	51541	52709	55 732	2%	6%	Services
05644	Maison de retraite	13505	12441	13 669	-8%	10%	Médical
10719 + 04804	DOUMER	22195	12958	18 440	-42%	42%	Médical
03753	PISCINE	Travaux	14485	11 100		-23%	Services
05713	LINAMAR	14619	17436	10 889	19%	-38%	Industriel
02455	ADOMA	9156	10229	9 819	12%	-4%	Services
06600	RELAIS DE POSTE	8668	8809	9 083	2%	3%	Habitat
05698	SICAP (Jardiland)	1356	3263	5 371	141%	65%	Commerce
05642	ETEX	8558	30378	4 935	255%	-84%	Industriel
07953	PLAINLAV	4116	4469	4 783	9%	7%	Station de lavage
02560	CLESENCE LA TOUR	6728	6206	4 723	-8%	-24%	Habitat
01516	MEDICA	5300	6373	4 459	20%	-30%	Médical
05719	CAMPING	9518	6837	4 439	-28%	-35%	Camping
09348	ANSAMBLE (Cuisine centrale)	2493	4324	4 301	73%	-1%	Services
01254	FIGA	3894	5721	3 771	47%	-34%	Commerce
10191	CAUFFRIDIS	3005	2566	3 285	-15%	28%	Commerce
00321	SUEZ (vente d'eau Sacy le Grand)	2674	2924	3 259	9%	11%	Habitat
10192	AFTRAL	3231	2448	2 838	-24%	16%	Formation
02537	LEOPOLD BELLAN	3397	2850	2 794	-16%	-2%	Médical
04802	STERIGENICS	1944	1696	2 290	-13%	35%	Industriel
10473	SA CLESENCE	2212	8260	2 145	273%	-74%	Habitat
10472	SA CLESENCE	2163	1903	2 124	-12%	12%	Habitat
05624+05625+05626	COLLEGE CAUFFRY	1463	2777	2 073	90%	-25%	Enseignement
05556	CGT ALKOR	12914	7647	1 948	-41%	-75%	Industriel

PDC	NOM	Consommation 2022 (M3)	Consommation 2023 (M3)	Consommation 2024 (M3)	Evolution 2022-2023	Evolution 2023-2024	Type d'activités
05629+05627+05628+05630+05631	COLLEGE LIANCOURT	1614	1832	1 917	14%	5%	Enseignement
10474	SA CLESENCE	1880	1790	1 877	-5%	5%	Habitat
10471	SA CLESENCE	1726	1576	1 866	-9%	18%	Habitat
05712	PKM	3030	1490	1 854	-51%	24%	Industriel
10470	SA CLESENCE	1894	1785	1 768	-6%	-1%	Habitat
09020	SCEA COUDERT DESCAMPS	1753	1302	1 598	-26%	23%	Agricole
06586	M. N'DAO	Non occupé	1550	1 286		-17%	Habitat
TOTAL		206 547	241 034	200 435	16,7%	-16,8%	

1.9. Les indicateurs du service eau potable 2024, déclarés sous SISPEA

Indicateur				Valeur 2024
Code	Intitulé	Définition	Unité	
Indicateurs descriptifs des services				
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers	habitants	24 218
D.102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³ <u>Remarque :</u> Il s'agit ici du prix du service <u>Eau et Assainissement</u> pour un ménage consommant 120 m ³ /an, toutes taxes comprises.	€ / m ³	5,97
Indicateurs de performance				
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m ³ /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ; - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m ³ /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m ³ /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ; - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m ³ /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	Non communiqué par l'ARS pour le moment
P.103.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).	sans unité valeur de 0 à 120	87
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.	%	81
P.105.3	Indice linéaire de pertes en réseau	Il s'agit du ratio entre le volume de perte, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	m ³ /km/jour	4,21

P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	%	1,06
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	%	80
P.109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m ³	0,044
P.153.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'auto-financement dégagé par le service	années	5
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	3,04%
P.155.1	Taux de réclamation	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000	nombre / milliers d'abonnés	3,60

1.10. Le mode de tarification de l'eau potable

La mise en place d'une tarification progressive a été instaurée au 1er janvier 2024. Cette démarche contribue au déploiement du plan Eau annoncé par le président de la République le 30 mars 2023.

La Communauté de communes a réalisé au cours de l'année 2023 une étude tarifaire de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'une tarification progressive au 1er janvier 2024. Cette étude a été réalisée par le cabinet CITEXIA.

L'objectif principal de l'étude était la mise en œuvre d'une tarification plus incitative de l'eau, en vue d'encourager les usagers à avoir une consommation raisonnée de l'eau et à réduire leurs consommations. L'objectif de réduction globale de la consommation est attendu à hauteur de 10 % des volumes prélevés.

Un premier seuil d'augmentation dès le 1er m³ a été défini afin d'inciter tout usager à réduire sa consommation.

Un deuxième seuil de tarification a été défini à 140 m³. En effet, ce seuil de 140 m³ correspond à la consommation économe d'un ménage de 6 personnes. Ce chiffre est basé sur l'étude de nos consommations locales. Ainsi, avec la grille tarifaire qui est proposée, les ménages et assimilés domestiques diminuent leur facture de 3 % s'ils réduisent leurs volumes de 10 %. A titre d'illustration, une personne seule peut réduire sa consommation de 4 m³ si elle réduit de 1 minute sa douche quotidienne.

2. Protéger la qualité de l'eau

2.1. Enjeux qualitatifs du champ captant de Labruyère

2.1.1. Classement des captages au regard de la qualité de l'eau (sensible AESN, prioritaire État, ZAR, et bientôt sensible Directive AEP)

Les captages du champ captant de Labruyère ne sont pas classés prioritaires État et sensibles AESN. Ils sont en revanche stratégiques pour la collectivité puisqu'ils constituent une ressource unique pour la CCLVD. Ils sont par ailleurs situés dans le SAGE Oise-Aronde.

Le classement évoluera peut-être selon les conclusions de la feuille de route ministérielle en cours.

2.1.2. Avancement des démarches DUP (DUP établie, travaux en cours ou terminés)

L'arrêté de DUP a été pris le 12/05/2017 par la Préfecture. Les périmètres de protection sont effectifs depuis le 12/05/2017.

Il reste 12 parcelles à acquérir sur 57. La procédure d'expropriation pour finaliser l'acquisition a démarré en 2020 par la prise d'une délibération au conseil communautaire du 02/06/2020. Suite à l'arrêté de cessibilité pris par la Préfecture de l'Oise le 05/05/2022, le juge des expropriations du Tribunal judiciaire de Beauvais a rendu son ordonnance d'expropriation le 22/06/2023. Après notification par recommandé de ces 2 documents à l'ensemble des propriétaires concernés, la Cour de cassation a été saisie dans les délais impartis et a rendu son certificat de non-pourvoi en date du 07/02/2024. Nous avons ensuite saisi le 26/02/2024 le service de publicité foncière de Beauvais afin de faire enregistrer l'ordonnance d'expropriation ; depuis plusieurs échanges ont eu lieu pour des rectificatifs. Lorsque l'enregistrement sera effectif, il ne restera qu'à mandater les sommes dues aux parties pour que la propriété de la communauté de communes soit effective.

Cela permettra de finaliser l'acquisition du périmètre de protection immédiat (PPI) et mettre en œuvre les travaux définis dans la DUP :

- ✓ Mise en place d'une clôture autour du PPI,
- ✓ Détournement du chemin traversant le PPI,
- ✓ Fourniture et pose d'un nouveau transformateur électrique avec bac de rétention.

En complément, à réaliser indépendamment de la maîtrise foncière, il reste la fourniture et mise en place d'un clapet anti-retour sur le réseau.

Certains travaux indépendants de la maîtrise foncière ont été réalisés :

- ✓ Sécurisation des captages (double capotages avec dispositif anti-intrusion),
- ✓ Asservissement des pompes en cas d'effraction,
- ✓ Mise en place d'une signalétique sur les captages,
- ✓ Fourniture et mise en place de dispositifs d'évacuation des eaux de prélèvements à l'extérieur des têtes de puits,
- ✓ Mise en place de la télésurveillance sur le poste de refoulement,

2. Protéger la qualité de l'eau

2.1. Enjeux qualitatifs du champ captant de Labruyère

2.1.1. Classement des captages au regard de la qualité de l'eau (sensible AESN, prioritaire État, ZAR, et bientôt sensible Directive AEP)

Les captages du champ captant de Labruyère ne sont pas classés prioritaires État et sensibles AESN. Ils sont en revanche stratégiques pour la collectivité puisqu'ils constituent une ressource unique pour la CCLVD. Ils sont par ailleurs situés dans le SAGE Oise-Aronde.

Le classement évoluera peut-être selon les conclusions de la feuille de route ministérielle en cours.

2.1.2. Avancement des démarches DUP (DUP établie, travaux en cours ou terminés)

L'arrêté de DUP a été pris le 12/05/2017 par la Préfecture. Les périmètres de protection sont effectifs depuis le 12/05/2017.

Il reste 12 parcelles à acquérir sur 57. La procédure d'expropriation pour finaliser l'acquisition a démarré en 2020 par la prise d'une délibération au conseil communautaire du 02/06/2020. Suite à l'arrêté de cessibilité pris par la Préfecture de l'Oise le 05/05/2022, le juge des expropriations du Tribunal judiciaire de Beauvais a rendu son ordonnance d'expropriation le 22/06/2023. Après notification par recommandé de ces 2 documents à l'ensemble des propriétaires concernés, la Cour de cassation a été saisie dans les délais impartis et a rendu son certificat de non-pourvoi en date du 07/02/2024. Nous avons ensuite saisi le 26/02/2024 le service de publicité foncière de Beauvais afin de faire enregistrer l'ordonnance d'expropriation ; depuis plusieurs échanges ont eu lieu pour des rectificatifs. Lorsque l'enregistrement sera effectif, il ne restera qu'à mandater les sommes dues aux parties pour que la propriété de la communauté de communes soit effective.

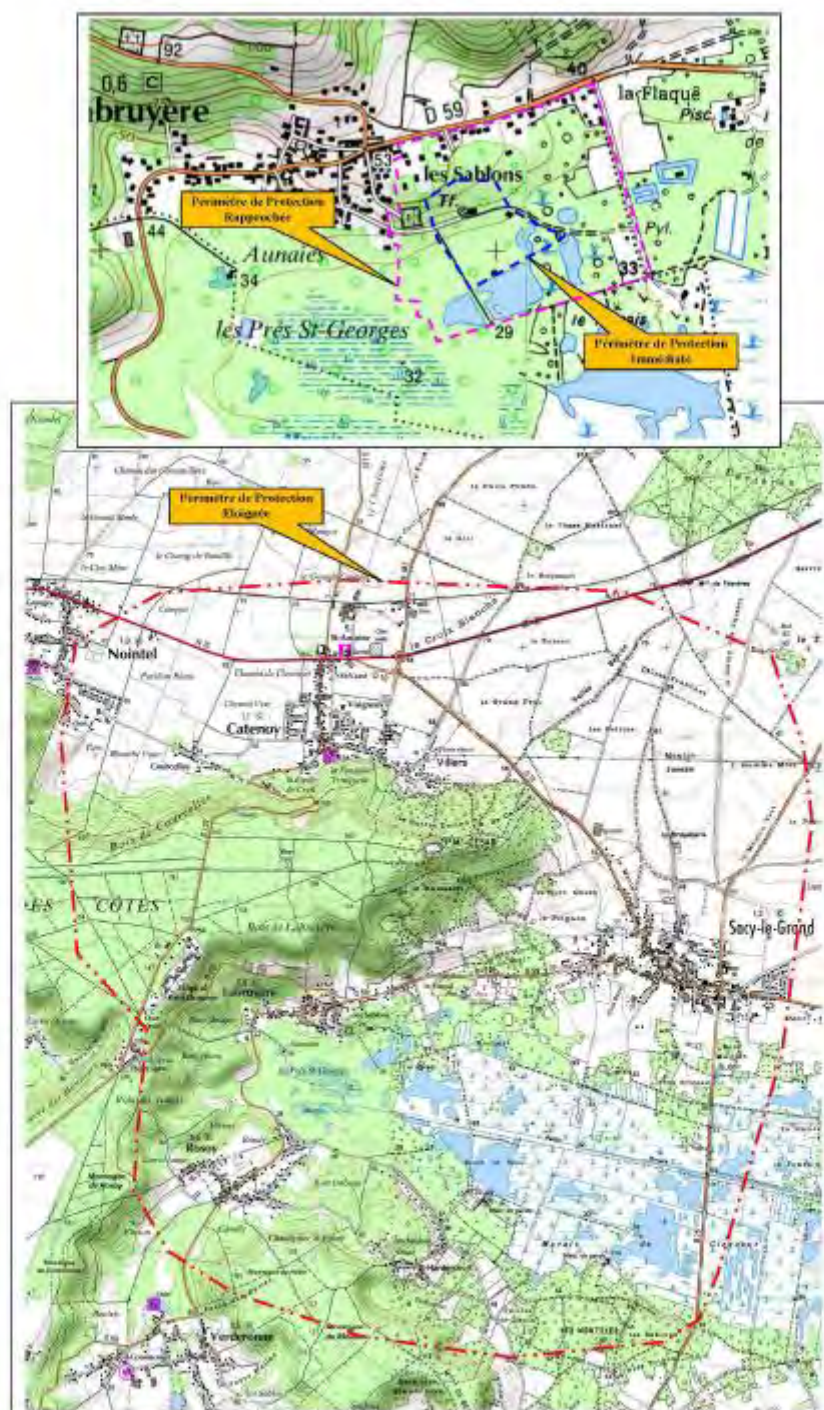
Cela permettra de finaliser l'acquisition du périmètre de protection immédiat (PPI) et mettre en œuvre les travaux définis dans la DUP :

- ✓ Mise en place d'une clôture autour du PPI,
- ✓ Détournement du chemin traversant le PPI,
- ✓ Fourniture et pose d'un nouveau transformateur électrique avec bac de rétention.

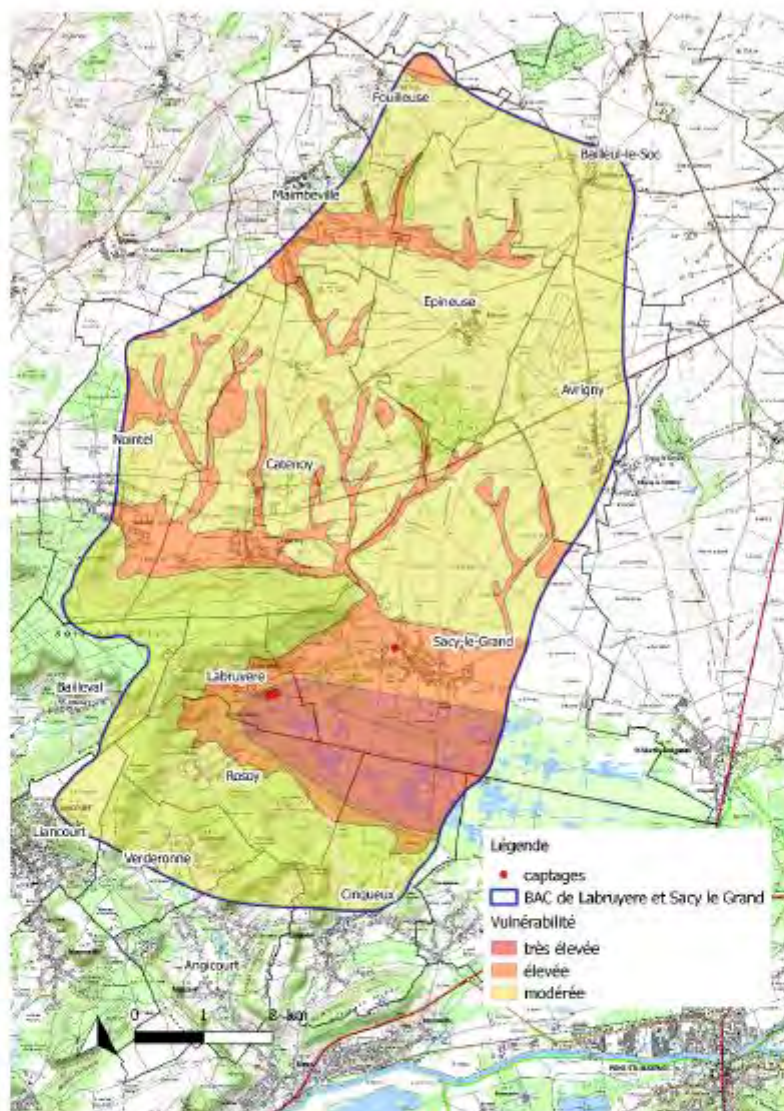
En complément, à réaliser indépendamment de la maîtrise foncière, il reste la fourniture et mise en place d'un clapet anti-retour sur le réseau.

Certains travaux indépendants de la maîtrise foncière ont été réalisés :

- ✓ Sécurisation des captages (double capotages avec dispositif anti-intrusion),
- ✓ Asservissement des pompes en cas d'effraction,
- ✓ Mise en place d'une signalétique sur les captages,
- ✓ Fourniture et mise en place de dispositifs d'évacuation des eaux de prélèvements à l'extérieur des têtes de puits,
- ✓ Mise en place de la télésurveillance sur le poste de refoulement,



Périmètre de protection des captages de Labruyère



Bassin d'Alimentation des Captages et leur vulnérabilité

2.1.3. Le Diagnostic Territorial Multi Pressions

Le lancement d'une démarche de protection du Bassin d'Alimentation de Captage a entraîné un Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP), il a mis en évidence plusieurs menaces :

- Les activités agricoles (siège d'exploitation et parcellaire),
- L'urbanisation avec l'assainissement non collectif, les voies urbaines (pollutions des véhicules et salages) et historiquement l'usage de produits désherbants,
- Les forages abandonnés et pompes non déclarés.

Les forages identifiés sont signalés à la DDT de l'Oise.

➤ Les activités industrielles et artisanales.

Le Bassin d'Alimentation de Captage compte 17 anciennes activités dont 7 sont répertoriées sur le site BASIAS. Les anciennes activités recensées sur le site BASIAS sont variées et peuvent être source de pollution, notamment avec la présence de cuves à fioul, de dépôts de déchets ou autre, non traités.

Les deux menaces les plus importantes sont SI GROUP (ex ADDIVANT France SAS et ex CHEMTURA) à Catenoy et l'UCAC à Avrigny.

L'établissement SI GROUP est responsable d'une pollution historique de la nappe. Il y a un suivi trimestriel de la phase surnageante d'hydrocarbure dans la partie superficielle des eaux souterraines. Il est à noter que la dispersion de ce panache peut être influencée par les pompages d'eau de la CUMA à proximité. L'établissement CHEMTURA devrait faire l'objet d'une surveillance spécifique afin d'éviter toute pollution accidentelle. La CCLVD n'a cependant jamais réussi à obtenir les résultats d'analyses de SI GROUP.

Concernant l'UCAC, la problématique repose sur un manque de système de traitement des eaux pluviales pour éviter une pollution du milieu si un produit dangereux stocké venait à se renverser. La CCLVD a entamé des démarches auprès de l'UCAC, de l'OFB, du SMOA et de la DDT sans résultat.

➤ Présence de décharges

Il est à noter la présence d'une ancienne décharge d'ordures ménagères en remblai sur le marais de Sacy-le-Grand (protégé Natura 2000) dans le périmètre rapproché des captages de Labruyère (image ci-dessous). Cette décharge a été fermée au début des années 80, puis utilisée comme dépôt pour les déchets inertes et verts. En 2011, suite à un contrôle de l'ONEMA (aujourd'hui OFB), elle a été fermée en raison de la présence potentielle de polluants (hydrocarbures) et de la difficulté de contrôle des déchets (possibilité de dépôt d'autres déchets polluants). Actuellement utilisée par la commune pour ses déchets verts (tonte feuille branchage).



Dans le but de caractériser la menace, la CCLVD a opté pour le diagnostic de cette ancienne décharge.

Le bureau d'étude UTILITIES PERFORMANCE (aujourd'hui e-nergys) a été missionné par la CCLVD pour mener à bien cette étude. Les interventions d'UP sur site ont été réalisées le 05 septembre 2019 avec la collaboration des moyens mis à disposition par la communauté de communes. Les analyses en laboratoire ont ensuite été confiées au laboratoire agréé EUROFINS.

L'étude a été réalisée selon les principales phases suivantes :

- Phase n°1 : étude historique basée principalement sur les photographies aériennes anciennes afin de cartographier les principales zones de dépôts au cours des différentes époques. Cette cartographie a ensuite permis d'implanter les investigations par sondages de sol ;
- Phase n°2 : Réalisation des investigations par sondages de sol à la pelle mécanique afin de caractériser les dépôts selon un maillage le plus pertinent possible sur la surface du dépôt (1 sondage / X % du dépôt) ;
- Phase n°3 : Réalisation des prélèvements et envoi au laboratoire pour analyses physico-chimiques

Ainsi, des fouilles à la pelle mécanique ont été réalisées et cinq ont fait l'objet de prélèvement et d'analyses sur sols. Au vu des connaissances établies et en considérant l'hypothèse qu'aucun dépôt n'a été fait en profondeur pour enfouir les déchets directement au sein des argiles, il a été considéré qu'aucun impact significatif de la qualité des eaux souterraines n'est à attendre sur le champ captant. En effet, la formation argileuse est considérée comme très peu perméable, et confère une protection naturelle du réservoir sous-jacent faisant l'objet d'exploitation à proximité, permettant de considérer l'absence d'éventuels phénomènes de drainance verticale descendante.

En outre, la position géographique latérale de ses dépôts historiques par rapport au champ captant et vis-à-vis des directions générales des écoulements souterrains (d'orientation approximative N030°E) confère également un caractère sécurisant du fait que l'eau souterraine interceptée par les différents ouvrages du champ captant ne provient pas directement du présent site (qui n'est pas en amont hydraulique).

Le site n'est donc pas a priori en relation hydraulique directe permettant de considérer raisonnablement qu'aucun impact sanitaire direct n'est à attendre.

Malgré ces conclusions vis-à-vis de la pérennité de l'exploitation du champ captant, il est à noter les points suivants :

- Les sondages de sols ont été réalisés de manière superficielle (se limitant à environ 3 m de profondeur) avec des moyens légers et n'avaient pas pour but de caractériser la géologie précise au-delà de ces horizons de surface.
- La réelle épaisseur d'argiles (faisant barrière aux polluants en surface) n'a donc pas été vérifiée. Ce qui laisse une incertitude concernant la possibilité de transferts verticaux efficaces en tout point.

Ainsi, de manière préventive, il nous a été fortement préconisé par le bureau d'études d'améliorer les connaissances hydrogéologiques et de disposer d'une surveillance quantitative et qualitative des eaux souterraines au droit du site. Pour ce faire, il serait pertinent de créer un réseau de surveillance constitué d'au moins 3 piézomètres (amont, aval) en vue, d'une part, d'améliorer la connaissance des épaisseurs des différentes formations et leurs caractéristiques, d'autre part, de faire réaliser un suivi qualité de la nappe (se limitant aux principaux paramètres d'analyses dont sulfates et fluorures) afin de confirmer l'absence d'impact vers les horizons plus profonds constitués par le réservoir aquifère de la craie.

Par ailleurs en termes d'enjeux, à la sortie de Labruyère, existe une décharge de casse automobile et de déchets divers. Cette décharge non autorisée a fait l'objet d'un signalement par la commune et par la Communauté de communes à la DDT.

2.1.4. Détails de éléments analysés

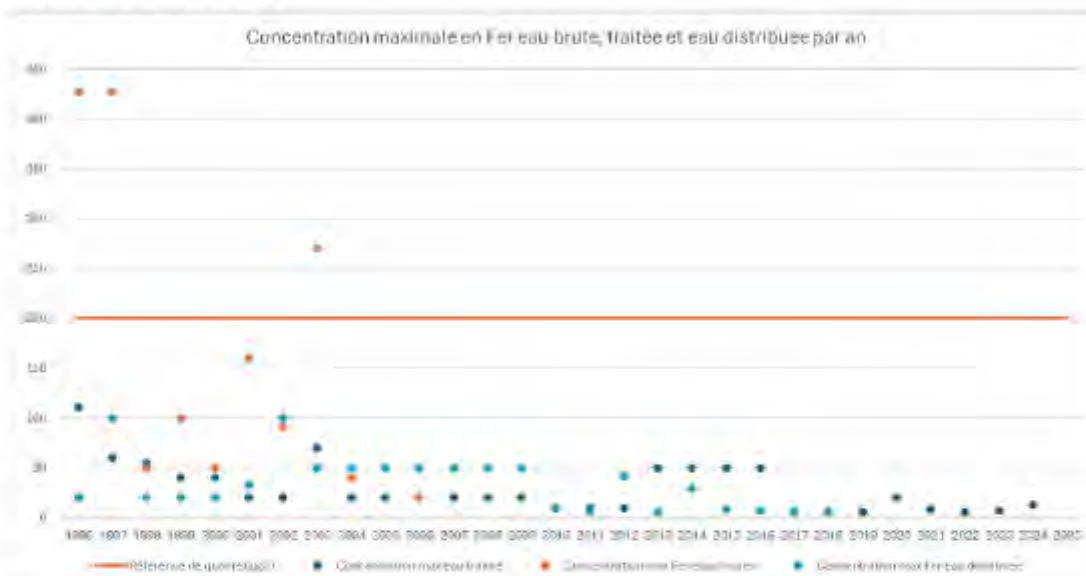
L'eau prélevée au niveau du champ captant de Labruyère est de bonne qualité mais trop riche en fer. Le traitement qu'elle subit avant d'être distribuée est donc une **chloration** et une **défermentation par filtres à sable**.

Le suivi des paramètres est assuré par l'ARS dans les conditions précisées par l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.

Seuls sont décrits par la suite, les paramètres qui sont au-dessus des références ou des limites de qualité (hormis les nitrates dont la concentration moyenne est largement inférieure à la limite de qualité de 50 mg/l).

- Fer Total

Sur l'eau brute nous ne disposons que de peu de données d'analyse transmises par l'ARS sous format Excel. Quelques valeurs se situent au-dessus de 200 µg/l.



En complément des contrôles ARS, des analyses sont réalisées sur le fer en auto-contrôles. On voit que ce sont les forages F9 et F10 qui présentent le plus de fer.

	2023	2024
Forage F1	0,115 mg/l	0,263 mg/l
Forage F2 bis	0,001 mg/l	0,013 mg/l
Forage F7	0,032 mg/l	0,001 mg/l
Forage F9	1,139 mg/l	0,796 mg/l
Forage F10	1,787 mg/l	2,330 mg/l
Entrée d'usine	0,016 mg/l	0,017 mg/l
Sortie d'usine	0,014 mg/l	0,013 mg/l

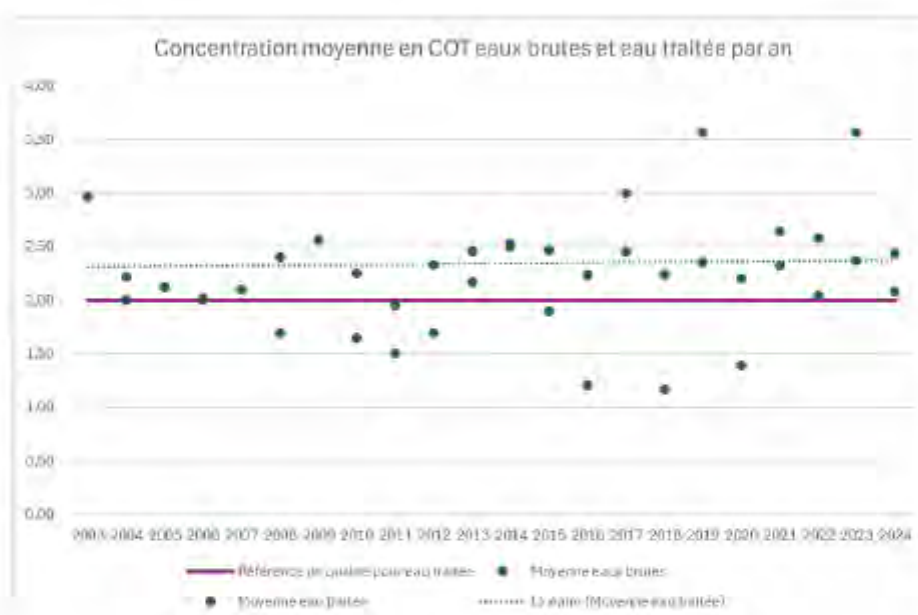
- Carbone Organique Total (COT)

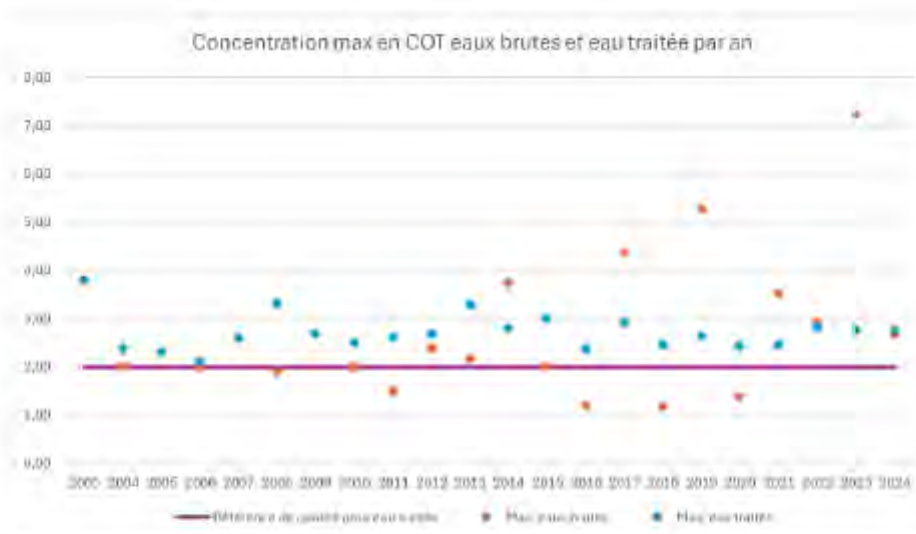
Concernant le Carbone Organique Total (COT), la concentration dans l'eau traitée au niveau de la station de déferrisation est légèrement supérieure à la référence de qualité : en moyenne 2,36 mg/l sur la période 2003-2024 pour une référence à 2 mg/l. Cette moyenne est stable dans le temps.

Le Carbone Organique Total (COT) est une mesure de la quantité totale de carbone présent sous forme organique dans l'eau. Ce COT est d'origine naturelle.

Forages	Moyenne COT (mg/l) 2003-2024	Max COT (mg/l) 2003-2024
Totalité des forages	2,38	-
Dont F10	4,8	7,23
Dont F9	2,87	3,05

L'ensemble des forages se trouve sur une très petite zone. Cependant, la qualité d'eau est très différente entre les forages au nord du chemin et ceux au sud, alors qu'il n'y a qu'une dizaine de mètres de distance entre les forages.





- Turbidité

La turbidité est également plus élevée sur les forages F9 et F10 :

Forages	Moyenne turbidité (NFU) 2003-2024	Max turbidité (NFU) 2003-2024
Totalité des forages	2,13	
Dont F10	4,79	16
Dont F9	4,55	6,4

Il n'y a pas de référence de qualité sur les eaux brutes concernant la turbidité. Concernant les eaux traitées, la référence de qualité est de 2 NFU, l'eau traitée respecte cette référence.

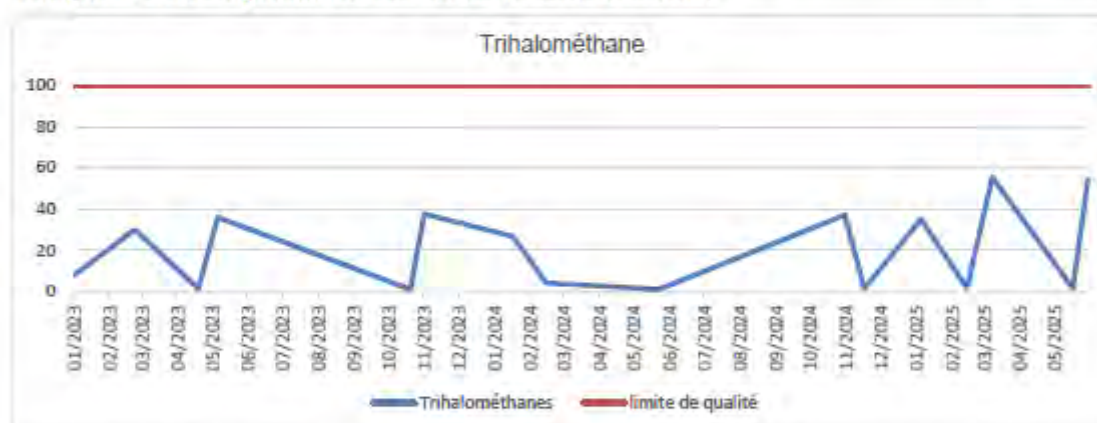
- Nickel

Selon les années, on observe une concentration légèrement supérieure à la limite de qualité (20 µg/l) pour l'eau traitée pour le paramètre Nickel. La cause privilégiée de présence de nickel est l'origine naturelle. En effet, la configuration hydrogéologique (craie captive sous couverture tertiaire et quaternaire comprenant des sables) et la présence concomitante de fer (et de manganèse sur certains forages) est compatible avec une origine naturelle du nickel.



- Sous-produits de désinfection

Les **matières organiques (dont le COT)** peuvent réagir avec le chlore et former des sous-produits de désinfection tels que les trihalométhanes (THM), mais ce n'est pas le cas de la CCLVD où les THM sont très largement inférieurs à la limite de qualité de 100 µg/l et d'une manière générale l'ensemble des sous-produits de désinfection.

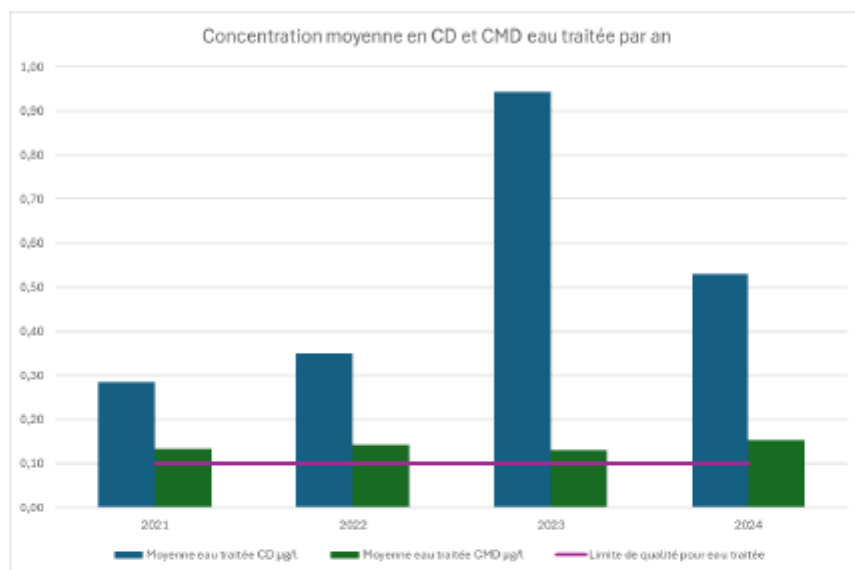


Néanmoins, une analyse du 19/02/2025 au niveau de la station de traitement à Labruyère relevait une quantité importante (0,167 µg/L pour une limite à 0,1 µg/L) de Dalapon 85, substance herbicide interdite depuis 2002. Cette substance n'a pas été retrouvée sur l'eau brute (analyse du 28/03/2025 sur le F1) ni de nouveau sur l'eau traitée (analyse du 22/05/2025). Ainsi, l'évolution de cette substance est à suivre. Elle n'est recherchée que depuis le 01/01/2025. L'ANSES indique dans son avis de la saisine 2018SA0134a que « le dalapon est un herbicide qui n'est plus autorisé sur le marché européen depuis 2002. Comme il est très majoritairement détecté après les étapes de chloration dans les filières de production d'EDCH (eaux destinées à la consommation humaine) et très rarement détecté dans les ressources, il est identifié comme étant un sous-produit de désinfection (Hawker et al., 2011). Néanmoins, par référence à la saisine, son usage passé en tant que pesticide est considéré. Sa VMAX a été fixée à 66µg/L. Ainsi, il semblerait que la teneur trop élevée en COT puisse générer ce sous-produit de désinfection qu'est le Dalapon 85, cependant il n'a été observé qu'une fois pour le moment, la recherche étant récente (depuis le 01/01/2025).

- Pesticides

Les limites de qualité pour les pesticides ont été dépassées pour la première fois en 2021 par les métabolites de la chloridazone : chloridazone-desphényl (CD) et chloridazone-méthyl-desphényl (CMD). Ces métabolites ne sont recherchés depuis le 01/01/2021.

Les analyses ARS de ces paramètres dans l'eau traitée entre 2021 et 2024 sont en moyenne de 0,43 µg/L de CD et 0,13 µg/L de CMD, comparé à une limite de qualité de 0,1 µg/L. Le total des pesticides analysés s'élevait en date du 19/02/2025 à 0,899 µg/L, comparé à une limite de qualité de 0,5 µg/L. Certaines analyses révèlent également des concentrations de Chlorothalonil R471811 supérieures à 0,1 µg/l, classé comme non pertinent depuis l'avis de l'ANSES publié le 22/05/2024, et donc non pris en compte dans le calcul du total des pesticides.



Par ailleurs, les substances interdites depuis longtemps (atrazine, simazine), lorsqu'elles sont détectées, le sont à de très faibles teneurs dans l'eau.

- Nitrates

Les teneurs en nitrates étaient en moyenne de 22,6 mg/L sur l'année 2023 pour une limite de qualité à 50 mg/l.

- PFAS

A noter que la transposition en droit français de la directive européenne sur l'eau fin 2022 rend désormais obligatoire la recherche des composants perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS) dans l'eau destinée à la consommation humaine à compter du 1er janvier 2026 et introduit une limite de qualité pour la somme de 20 PFAS, en vigueur depuis le 1er janvier 2023. Les PFAS sont une famille de micro-polluants très stable (liaison carbone – fluor), d'où le surnom de « polluants éternels ». On les retrouve dans de nombreux produits : traitement des textiles, agriculture, revêtements antiadhésifs, vernis, peintures, produits ménagers, emballages alimentaires...

L'ARS Hauts-de-France effectue, en 2025, des analyses de l'eau sur les sites de production et de distribution d'eau potable dans le cadre d'une campagne prospective en amont de l'échéance réglementaire du 01/01/2026. Les analyses réalisées sur l'ensemble des forages le 28/03/2025 ne montrent aucune présence de PFAS sur le champ captant de Labruyère.

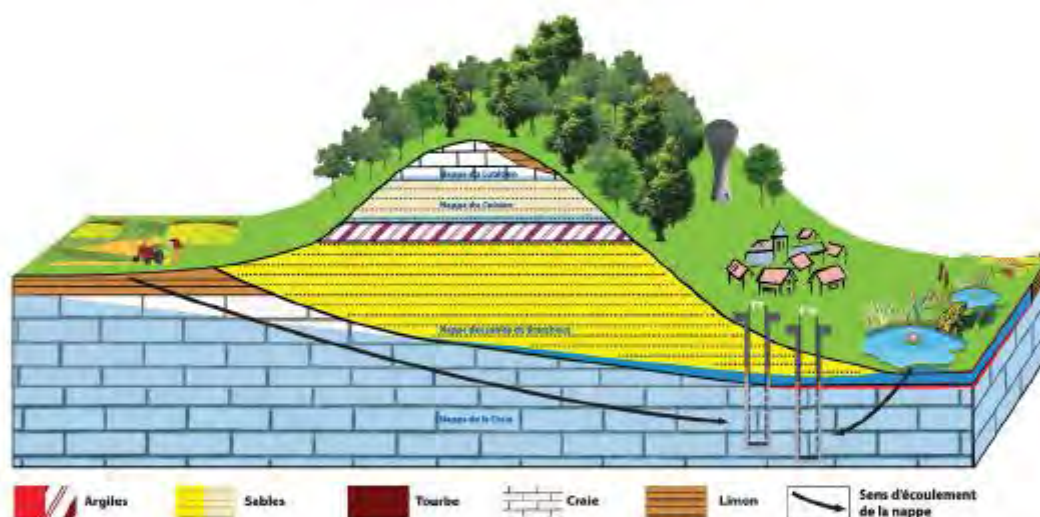
- Conclusion

La bonne qualité générale de l'eau captée peut s'expliquer en partie par la diversité des eaux captées (cf. schéma ci-dessous) : l'eau qui provient de la plaine agricole est en partie diluée par l'eau qui provient de la partie naturelle (bois et marais, faisant office de « zone de dilution » dans le périmètre éloigné du champ captant).

- Conclusion générale sur les enjeux qualitatifs

Ainsi, on peut dire que l'eau issue du champ captant de Labruyère est globalement de bonne qualité et préservée, mais altérée par des **métabolites de pesticides** (comme, malheureusement, sur la majorité du territoire isarien). Le **sous-produit de désinfection Dalapon 95** est à surveiller puisque sa détection est récente (mesuré depuis le 01/01/2025). Le champ captant de Labruyère reste sensible à la pollution par les pesticides, comme en témoigne la contamination chronique par des molécules, principalement de la famille des herbicides. Les autres enjeux anthropiques liés à la qualité de l'eau sont les pressions identifiées dans le cadre sur le Bassin d'Alimentation de Captage pour lesquelles il faut rester vigilant.

Concernant les enjeux qualitatifs liés à des causes naturelles hydrogéologiques, les paramètres Fer, COT, Nickel doivent être surveillés.



2.2. Enjeux qualitatifs pour le forage de Sacy-le-Grand et lien avec la protection du champ captant de Labruyère

L'eau captée au forage de Sacy-le-Grand présente une teneur en nitrates plus élevée que celle de Labruyère, ne bénéficiant pas de l'effet de dilution (forage unique). Entre 2006 et 2025, cette teneur en nitrates s'est maintenue entre 40 et 50 mg/L, sans dépassement de la limite de qualité. Les teneurs les plus hautes sur la période sont les teneurs mesurées le plus récemment, qui s'expliquent par les conditions très pluvieuses de l'hiver 2024-2025 et le niveau de nappe particulièrement haut qui en a résulté. Ainsi, la teneur moyenne mesurée entre octobre 2024 et juin 2025 (5 analyses) est de 48,3 mg/L.

En ce qui concerne les pesticides, la dernière analyse ARS datant du 28/03/2025 indique une non-conformité aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres desphényl-chloridazone (1,225 µg/L), méthyl-desphényl-chloridazone (0,476 µg/L), total pesticides (1,899 µg/L). Sont également quantifiés des métabolites du chlorothalonil : le métabolite R417888 (0,041 µg/L) et le métabolite R471811 (0,512 µg/L). Enfin, les métabolites d'atrazine sont également fortement présents (0,120 µg/L). Ainsi, on

constate que le forage de Sacy-le-Grand est, lui aussi, **sensible aux pesticides** que l'on retrouve sous forme dégradée après leur interdiction, et ce pendant de très nombreuses années.

L'étude de l'aire d'alimentation du champ captant de Labryère a démarré fin mars 2009. **La commune de Sacy-le-Grand et son captage se trouvant englobés dans l'AAC de Labryère**, la commune a donc décidé de participer à l'animation de l'AAC dénommée alors « AAC de Labryère/Sacy-le-Grand ». L'étude a été finalisée en 2013, avec un premier plan d'actions mis en œuvre à partir de 2014. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'actions que la CCLVD et la commune de Sacy-le-Grand ont signé une convention d'animation avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et ainsi recruté une animatrice. À partir de fin 2020, l'animation a été recentrée sur les pollutions diffuses d'origine agricole et mutualisée avec la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées.

Le programme d'actions pour la préservation de la ressource en eau sur l'AAC de Labryère/Sacy-le-Grand a par la suite été actualisé et affiné via la mise en place d'une **démarche de dialogue territorial à partir de l'année 2021**. Cette méthode de concertation a permis de (re)mobiliser les acteurs du territoire autour des enjeux de l'eau et de l'agriculture, et a abouti à un nouveau plan d'actions co-construit et dynamique, ainsi qu'à une gouvernance partagée et plus claire sur ce sujet.

La superficie totale de l'AAC est de 6564 ha. En 2023, la surface agricole utile (données issues des déclarations PAC des agriculteurs) était proche de 3800 ha. Le nombre d'agriculteurs cultivant des parcelles sur l'AAC est d'environ 50 en 2025.

2.3. Objectifs de protection de la qualité de l'eau

Le 1^{er} objectif est de continuer d'être conforme à la réglementation telle que définie par l'Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique. En effet, ces valeurs références s'appuient sur une analyse des données actuelles et une anticipation des risques.

Cependant, concernant les nitrates, la CCLVD a pour objectif d'être en dessous de 35 mg/L pour éviter un dépassement en cas d'événement pluvieux important. Cette valeur de 35 mg/L est celle qui a été utilisée pour calculer le reliquat d'azote seuil à ne pas dépasser dans les champs au début du drainage hivernal, et qui est utilisée comme référence pour l'animation agricole de l'aire d'alimentation de captage de Labryère et Sacy-le-Grand.

Concernant les paramètres COT, Nickel, l'objectif est de maintenir une stabilité par rapport aux valeurs actuelles.

Concernant les pesticides (dérivés de la chloridazone), l'objectif à court et moyen terme est de conserver une stabilité par rapport aux valeurs actuelles, et d'avoir sur le long terme une baisse de ces paramètres.

Concernant les sous-produits de désinfection (Dalapon 95), l'objectif est de suivre son évolution et d'être à zéro sous-produit de désinfection au-dessus des normes.

L'objectif est de ne pas avoir à recourir sur le champ captant de Labryère à un traitement autre que la déferrisation et la chloration, et de ne pas avoir à diluer avec d'autres ressources.

2.4. Leviers d'actions et objectifs opérationnels pour parvenir aux objectifs de qualité de l'eau fixés

Les actions visant à atteindre nos objectifs de maintien et d'amélioration de la qualité de l'eau sont principalement issues de l'**animation agricole** qui est menée depuis 2014 par la collectivité. Les actions liées ont été définies et validées collectivement dans le cadre de la démarche de dialogue territorial. Elles sont aujourd'hui mises en œuvre par le collectif d'acteurs resté solidaire et impliqué après la phase de concertation. Le plan d'action global est composé de 26 actions, réparties en 6 grands enjeux qui s'articulent les uns aux autres :

- 1) L'amélioration de la **communication** et des **relations** locales entre habitants, élus et agriculteurs
- 2) Le développement et la valorisation des **pratiques agricoles durables** pour la qualité de l'eau souterraine et pour les sols

3) La **diversification** des revenus agricoles en lien avec la recherche d'économies d'intrants, et la sécurisation des débouchés par la structuration des filières

4) Le développement raisonné de la **méthanisation**, et le partage des ressources (terres, produits agricoles, eau)

5) La lutte contre les phénomènes de **ruissellement**, érosion et coulées de boue

6) La prise en compte des liens entre **quantité d'eau**, **milieux humides** et agriculture dans un contexte de changement climatique

Ci-dessous, nous faisons apparaître uniquement les actions visant à atteindre les objectifs de **qualité** de la ressource en eau (sur Labruyère et Sacy-le-Grand), et dont la **maîtrise d'ouvrage** est portée ou co-portée par la CCLVD :

N°	Intitulé action	Porteur(s) de l'action / chef de file	Objectif	Indicateur de mise en œuvre	Indicateur de résultat
8	Animer le réseau de suivi des reliquats azotés en entrée d'hiver et des couverts intermédiaires pièges à nitrates	Animatrice agricole Centre de ressources captages AgroTransfert	Produire de l'eau sous les champs à teneur en nitrates < 35 mg/L Reliquat Début Drainage (RDD) moyen sur le BAC < 80 kgN/ha	Nombre d'agriculteurs engagés Nombre de parcelles et surface suivie	Annuellement : RDD moyen sur le BAC RDD moyen du BAC/RDD seuil du BAC
9	Travailler sur les assolements et les rotations pour limiter les intrants ayant un impact sur la qualité de l'eau	Animatrice agricole Chambre d'agriculture France CER Agora Autres coopératives	Généraliser l'utilisation d'outils pour travailler à l'échelle « système de culture », par tous les acteurs du monde agricole	Nombre de sessions Nombre d'agriculteurs participants	% de la SAU ayant adopté une approche systémique de réduction des phytos
11	Mettre en place une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties exploitées en agriculture biologique	Communes Animatrice agricole	Apporter du soutien aux agriculteurs cultivant en bio, en particulier dans un contexte où l'aide au maintien en agriculture biologique n'existe plus dans la nouvelle PAC.	% des communes (BAC et CCLVD) sollicitées et nombre total de sollicitations	% de communes ayant pris la délibération Nombre d'ha de SAU concernés
12	Constituer des collectifs agricoles visant une combinaison d'actions pour répondre aux enjeux	Animatrice agricole Agriculteurs	Partager les réflexions et s'entraider pour évoluer	/	Nombre de groupes constitués Nombre d'agriculteurs dans le(s) groupe(s) SAU concernée
14	Proposer des diagnostics, au cas par cas, pour que les agriculteurs sachent s'il leur est possible de passer en bio	Bio en HDF Chambre d'agriculture agricole Animatrice agricole Agriculteurs	Proposer aux agriculteurs de mener un diagnostic (et éventuellement une étude technico-économique) sur leur ferme avec un conseiller bio, afin de savoir quelles opportunités existent via une conversion partielle ou complète à l'agriculture biologique. Ces démarches sont gratuites pour l'agriculteur.	Nombre d'agriculteurs à qui cela a été proposé	Nombre de diagnostics réalisés

N°	Intitulé action	Porteur(s) de l'action / chef de file	Objectif	Indicateur de mise en œuvre	Indicateur de résultat
15	Diversifier les productions (élevage intégré, silphie, luzerne, chanvre, miscanthus) en travaillant sur les débouchés et les filières	Animatrice agricole Coopératives Collectivités Agriculteurs méthaniseurs Chambre d'agriculture	Etudier les différentes filières et initier des actions pour les développer selon les opportunités.	Nombre d'actions sur ces productions/filières Nombre de groupes de travail actifs	Nombre de filières mises en place Surface concernée (en % du BAC)
16	Favoriser la provenance locale pour les produits durables en restauration collective, pour soutenir les débouchés	CCLVD – service d'accompagnement à la transition écologique Chargé de mission PAT Brèche-Halatte Communes	Accompagner les communes à revoir leurs cahiers des charges avec les prestataires de restauration collective (RC) Animer une réflexion de fond avec les élus Recenser les producteurs et artisans qui pourraient fournir la RC Accompagner les producteurs à passer sur des productions labellisées	% de communes rencontrées sur la thématique	% de communes avec un CDC ambitieux % de communes s'approvisionnant en bio local
17	Faire un état des lieux du foncier communal et intercommunal disponible et des opportunités pour l'agriculture	Animatrice agricole CCLVD - services urbanisme et SIG	Faire un état des lieux du foncier disponible et mettre en place une veille sur le sujet. Evaluer les intérêts des différentes options : installer quelqu'un ou mettre des parcelles à disposition d'agriculteurs locaux pour essayer des pratiques	Nombre de réunions interservices organisées	Nombre d'ha disponibles pour l'agriculture
18	Assurer une veille sur la méthanisation pour se prémunir d'effets environnementaux négatifs, et notamment sur l'irrigation des CIVE	Elus Industriels Agriculteurs Animatrice agricole DDT	Faire et maintenir à jour un état des lieux des méthaniseurs actuels et en projet, et des agriculteurs qui cultivent des CIVE. S'assurer qu'elles ne sont pas irriguées. Porter l'attention également sur le tassement des sols, et sur l'effet du digestat sur la vie microbienne des sols et sur la qualité de l'eau. Suivre les travaux du groupe de travail à échelle départementale.	/	Surface de CIVE sur le territoire % de CIVE irriguées

N°	Intitulé action	Porteur(s) de l'action / chef de file	Objectif	Indicateur de mise en œuvre	Indicateur de résultat
24	Envisager le développement d'un groupement d'employeurs pour les agriculteurs	Animatrice agricole	Se renseigner sur les modèles existants, mis en place par d'autres collectivités	Nombre de cas étudiés	/
26	Diffuser des informations sur les débouchés / besoins / marchés en bio pour répondre à la question de l'assurance financière, et informer les agriculteurs sur les acteurs économiques du territoire	CCLVD Bio Coopératives Chambre d'agriculture HDF	Diffuser des informations sur les débouchés / besoins / marchés en bio pour répondre à la question de l'assurance financière, qui est prégnante chez les agriculteurs (quelle garantie de débouchés ?). Si besoin, réaliser des études complémentaires.	Nombre de communications réalisées	% d'agriculteurs informés sur les opérateurs et les marchés en bio

Ces actions sont soutenues par d'autres actions qui relèvent de besoins forts, identifiés sur le territoire dans la phase préparatoire à la concertation, de dialogue, de reconnaissance et de communication (enjeux n°1 et 2). Ces dernières sont listées ci-dessous :

N°	Intitulé action	Porteur(s) de l'action / chef de file	Objectif	Indicateur de mise en œuvre	Indicateur de résultat
1	Intervenir dans les écoles pour communiquer sur l'agriculture et sensibiliser sur les liens à l'alimentation durable	Communes Instituteurs, Agriculteurs, Artisans CCLVD pour les écoles du territoire : SATE et Parc Chédeville Agora (pour l'Agora des collèges)	Pour la CCLVD : avoir un programme d'animation structuré (avec dates et contenus) chaque année, proposé aux écoles du territoire Pour Agora : intervenir dans les collèges de Liancourt et Cauffry	Catalogue d'animation	Bilan quantitatif annuel d'Agora Nombre d'enfants sensibilisés/an

N°	Intitulé action	Porteur(s) de l'action / chef de file	Objectif	Indicateur de mise en œuvre	Indicateur de résultat
2	Inclure des points de communication dans les bulletins municipaux et le livret d'accueil des nouveaux arrivants	Communes Animatrice agricole en lien avec : Chambre d'agriculture Syndicats agricoles Agriculteurs	Informier du calendrier des travaux agricoles et prévenir des potentielles nuisances	% des communes (BAC et CCLVD) sollicitées et nombre total de sollicitations	% de communes ayant intégré des infos à leur bulletin municipal % de communes ayant intégré des infos à leur livret d'accueil / site web
6	Mettre en valeur les agriculteurs ayant signé le plan d'action ou engagés dans des démarches vertueuses	CCLVD Communes CPIE	Mettre en valeur, au cas par cas, les agriculteurs qui travaillent bien, via des communications ou du petit événementiel	Nombre de communications et d'événements/an	Non évalué pour le moment, pourrait prendre en compte la diversité des publics touchés et le ressenti des agriculteurs
7	Se doter d'indicateurs pour montrer objectivement l'évolution du monde agricole et des pratiques	Animatrice agricole Agora UCAC Chambre d'agriculture	Se doter d'indicateurs pertinents pour le suivi par le comité technique	/	Liste d'indicateurs validée et capacité du groupe à les renseigner chaque année

Il est à noter que les actions n°7, 9, 16, 17 et 24 sont en cours d'évolution. Il est probable également que de nouveaux projets voient le jour dans les années à venir pour renforcer l'action de la CCLVD en matière de soutien aux filières biologiques.

En complément de ces actions liées à l'animation agricole, la CCLVD souhaite mettre en œuvre :

Intitulé action	Porteur(s) de l'action / chef de file	Objectif	Indicateur de mise en œuvre	Indicateur de résultat
Réaliser une campagne d'analyses type bioessais.	CCLVD TameWater	Avoir un complément aux analyses physicochimiques et permettre d'observer si la qualité de l'eau a un impact sur ces êtres vivants. Cette méthode consiste à mettre en contact, en conditions contrôlées, des échantillons d'eaux dont on veut mesurer le potentiel toxique, avec des êtres vivants soigneusement choisis et d'observer les signaux particuliers émis par ces êtres vivants.	Nombres de bioessais réalisés	Résultats d'analyses
Installer 3 piézomètres en amont du champ captant	CCLVD e-nergys	Suivre la qualité de l'eau souterraine pour anticiper des actions à mener en cas de migration de polluants et suivre le niveau d'eau des nappes en amont des captages	Nombre de piézomètres installés	Résultats d'analyses

Enfin, les actions complémentaires pour préserver la qualité de l'eau sont liées à la **finalisation des travaux de la DUP**, une fois que la CCLVD sera propriétaire du périmètre de protection immédiat :

- ✓ Mise en place d'une clôture autour du PPI,
- ✓ Détournement du chemin traversant le PPI,
- ✓ Fourniture et pose d'un nouveau transformateur électrique avec bac de rétention.

La CCLVD va également engager la réalisation de son **PGSSE** (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) en 2026.

Enfin, le forage F10 est évoqué à la fois dans la partie qualitative (problèmes de qualité : présence importante de COT, turbidité importante, taux de fer importants), mais également par la suite dans la partie quantitative (problème de productivité). Ainsi, à moyen terme, nous souhaitons condamner ce forage et réaliser un **nouveau forage sur le nord du champ captant**. En parallèle, un **outil de suivi de niveau des forages plus fin** va être mis en place.

2.5. Moyens d'actions, échéances et budgets – Volet qualitatif

La mise en œuvre des actions est permise par :

- Le maintien d'un poste d'animation agricole à temps plein, mutualisé avec la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées et la commune de Sacy-le-Grand, compte tenu de la cohérence des territoires et de la similarité des enjeux.
- La réalisation de missions par des prestataires externes dotés des compétences nécessaires, que ce soit sur la réalisation de prélèvements et d'analyses de sols, la structuration de la filière chanvre bâtiment, l'accompagnement de la restauration collective, ou encore la structuration d'une stratégie en matière de renouvellement des générations agricoles (installation/transmission).
- La maîtrise foncière du périmètre de protection immédiat.
- Le mandatement de bureaux d'études pour réaliser le PGSSE, les études liées à la réalisation d'un nouveau forage.

Le détail des actions et des budgets prévisionnels se trouve dans le tableau annexé à ce document. Pour toutes les actions listées plus haut qui n'y apparaissent pas, c'est parce qu'elles ne nécessitent pas de dépenses significatives autres que le poste d'animation agricole.

3. Volet quantitatif

3.1. Enjeux quantitatifs globaux

- Rappel de l'état quantitatif de la ou des masses d'eau souterraine captées et de la ou des unités hydrographiques (UH) concernées par le territoire dans le SDAGE 2022-2027, et des échéances de retour au bon état si état actuel mauvais. Préciser si UH en Secteur en Équilibre Quantitatif Fragile (SEQF) ou Zone de Répartition des Eaux (ZRE) ou encore Zone de Sauvegarde pour le Futur (ZSF)

Le champ captant de Labryère puise dans la nappe de la craie picarde HG205 qui, dans le cadre de l'état des lieux 2025, est en mauvais état quantitatif. L'objectif de bon état est 2027.

Il se situe dans l'unité hydrographique Oise Aronde. Il n'est pas concerné par la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) définie par arrêté préfectoral du 25/05/2018.

Dans le PAGD du SAGE Oise Aronde, il est indiqué en objectif « QUANTITE-EQUI » en disposition 11 « Respecter le volume d'objectif sur le bassin versant des Marais de Sacy », soit un volume global d'objectif de 1 560 000 m³ par an, dont pour l'eau potable 1,3 millions de m³/an sur le champ captant de Labryère. Cet objectif a été défini en concertation avec l'ensemble des acteurs dans le cadre d'un groupe de travail qui avait été créé lors de l'élaboration du SAGE.

- Caractérisation et analyse de l'évolution des volumes prélevés par captage et au global (a minima par masse d'eau) entre 2019 et la dernière année connue : si baisse ou si hausse, de combien en % par rapport à 2019 ? Quelles raisons expliquent les tendances observées ?

Volumes puisés	2019	2024
Forage F1	193 027 m ³	252 417 m ³
Forage F2 bis	267 960 m ³	237 381 m ³
Forage F7	300 046 m ³	270 683 m ³
Forage F9	212 459 m ³	181 606 m ³
Forage F10	198 609 m ³	174 181 m ³
Forage F11	0 m ³	0 m ³
Total	1 174 280 m ³	1 116 268 m ³

La baisse observée est de -4,9 % entre 2019 et 2024. Le volume prélevé en 2024 est le minimum observé sur la période 2005-2024. La tendance observée reste à consolider dans le temps, mais on observe une amélioration du rendement et une baisse de la consommation facturée au global venant de la baisse des consommations des gros consommateurs. La consommation 2024 est la plus faible depuis 2011.

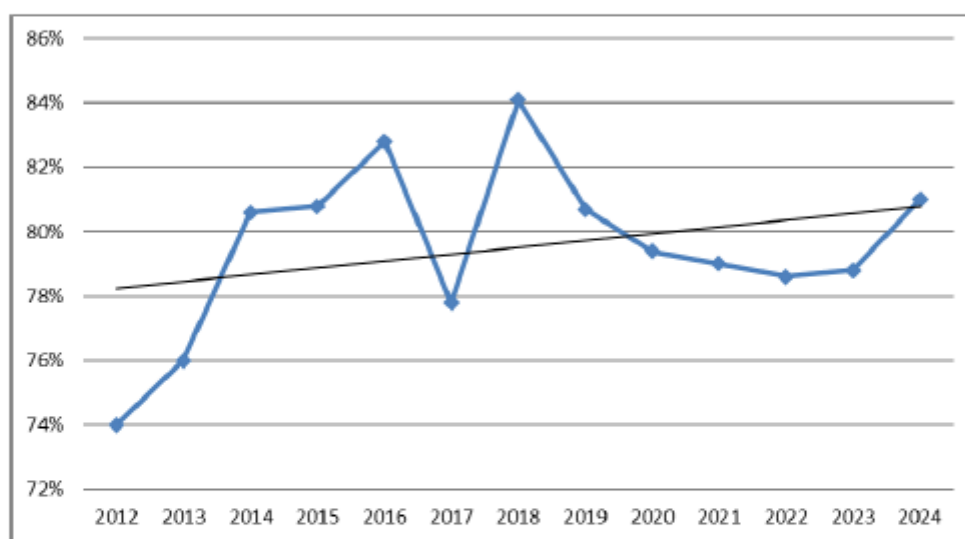
Par ailleurs, si on compare le volume prélevé entre 2010 et 2024, la baisse observée est de -27 %.

La CCLVD a mis en place la télérelève sur 99 % de ses compteurs en service, les alertes fuite après compteurs sont traitées quotidiennement, ce qui permet de diminuer les volumes consommés.

- Caractérisation et analyse de l'évolution des rendements du réseau de distribution par Unité de Gestion de l'Eau (UGE) entre 2019 et dernière année connue. Explications ?

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau	74%	76%	80,60%	80,80%	82,80%	77,80%	84,10%	80,70%	79,40%	79,00%	78,6%	78,8%	81 %

Evolution du rendement depuis 2012



Evolution du rendement depuis 2012

La courbe de tendance montre une évolution à la hausse du rendement depuis 2012 et 2019 (+7 points entre 2012 et 2019). Cette tendance reste à confirmer dans les années qui viennent.

La CCLVD a déployé la sectorisation en 2011. Cependant, elle était devenue obsolète : en 2024, 8 débitmètres ont été renouvelés et recalibrés par la régie Eau de la CCLVD en collaboration avec SUEZ. Les automates de 8 débitmètres ont été renouvelés et reprogrammés dans le logiciel de supervision TOPKAPI. Au 01/01/2025, 12 débitmètres ou compteurs de sectorisation sont en service pour 150 km de réseau d'eau potable. En 2025, la finalisation de la remise à plat de la sectorisation va être réalisée. Des alertes pression basse sont reçues en cas de fuites importantes sur le réseau.

Comme évoqué précédemment, la CCLVD a déployé la télérelève en 2017 et 2018 avec le renouvellement de la majorité des compteurs. 99 % du parc de compteurs en service est équipé en télérelève. Au 01/01/2025, il ne reste plus que 0.4 % du parc de compteurs qui a plus de 15 ans. Les alertes fuite après compteur sont gérées quotidiennement.

Une étape importante qui reste à déployer est le croisement des données télérelevées avec les données sectorisées. La CCLVD a contractualisé avec SUEZ pour la mise en place du logiciel AQUADVANCED. Cela permettra d'affiner les débits nocturnes, notamment par secteur.

Le taux de renouvellement de réseau est de 1,06 % en 2024 (taux moyen des 5 dernières années), la CCLVD mène une politique volontariste de renouvellement notamment en réalisant une partie de renouvellement en régie. Le linéaire de réseau 2024 étant de 153 km, cela représente en moyenne 1,6 km / an de renouvellement.

- **Caractérisation et analyse des volumes consommés par les plus gros consommateurs publics et privés**

La liste sur 2022-2024 des plus gros consommateurs (> 1000 M3) est présentée au paragraphe 1.6.

Environ 21 % de la consommation facturée par la CCLVD est liée à des gros consommateurs. Le plus gros consommateur est le pénitencier, représentant 28 % de la consommation des gros consommateurs et 5,7 % de la consommation totale en 2024.

Entre 2023 et 2024, la consommation a baissé de 16,8 %, entre 2022 et 2024 de 3 %.

Concernant les consommations des immeubles collectifs, ce sont des consommations liées à des logements où il n'existe pas de compteurs gérés par la CCLVD et/ou pas de compteurs privés. Ainsi, la facturation est réalisée par un compteur général. C'est le cas aussi du PDC 00321 qui est lié à une vente d'eau à Sacy-le-Grand.

Concernant les consommations industrielles et agricoles, elles restent variables selon les années mais sont globalement en baisse ce qui peut s'expliquer pour certaines par des changements de process (ex CGT Alkor).

La 3^{ème} catégorie de consommateurs est liée aux services (bâtiments médicaux, camping, piscine, maison de retraite...).

- **Certains captages montrent-ils déjà des problématiques de recharge et/ou conflit d'usages ? Quels forages, sur quelles périodes et depuis combien de temps ?**

Le champ captant de Labruyère est exploité historiquement depuis au moins les années 1930. 14 forages ont été exploités sur ce site. A ce jour, 5 forages sont exploités.

Sur le champ captant de Labruyère, la problématique rencontrée n'est pas une problématique de recharge mais une problématique de productivité de certains forages.

Les forages F1, F2bis et F7 ont fait l'objet d'une réhabilitation (nettoyage, inspections caméra) fin 2009. Les forages F9 et F10 ont été créés puis mis en service en 2009.

En 2020 puis en 2023, la CCLVD a missionné la société SADE pour une étude de productivité des forages et des essais de pompage par palier. Cette étude a conclu à une baisse de productivité modérée des forages F1, F2bis et F7, et une baisse significative de productivité des forages F9 et F10 liée principalement au dépassement des niveaux dynamiques critiques définis. Ces 2 forages ont été régénérés en 2024 sachant qu'ils avaient été pour le F10 acidifié en 2010, en 2014, régénéré en 2020 et pour le F9 régénéré en 2019. Le F1 a pour sa part été régénéré en 2021.

Il est préconisé dans le cadre des études :

- des niveaux dynamiques critiques à ne pas atteindre en particulier pour les F9 et F10. En effet, sous ces niveaux dynamiques critiques, on observe un dénoisement des crêpes qui génère un développement bactérien ferrugineux.
- d'utiliser le suivi automatique pour suivre l'évolution de la productivité des ouvrages.

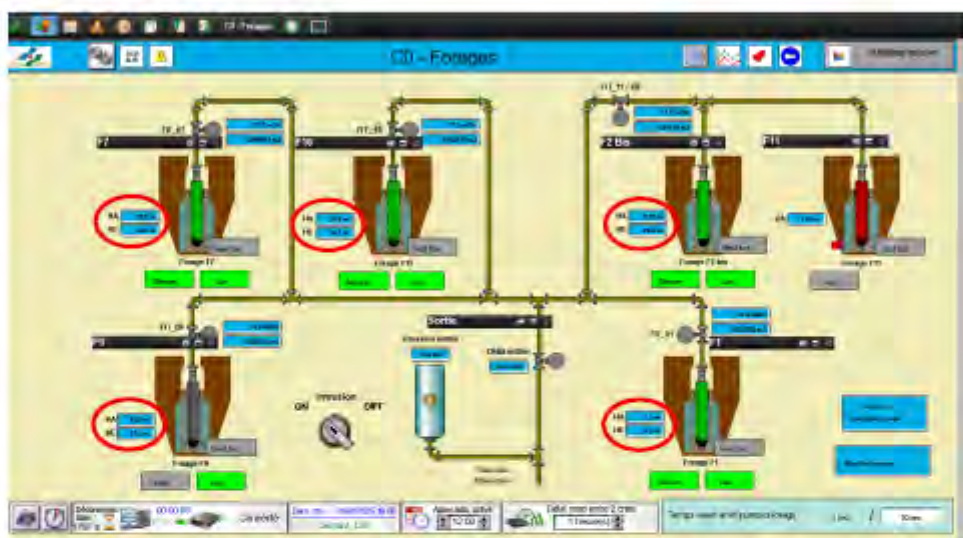
Le débit de pompage du F9 a par ailleurs été réduit (passage de 60 m³/h à 40 m³/h) afin de diminuer le rabattement de nappe.

Concernant les conflits d'usages, depuis 2009, il y a eu ponctuellement des discussions sur l'influence du champ captant de Labruyère sur les marais de Sacy et sur les niveaux d'étangs à proximité du champ captant.

Sur l'ensemble des réunions et des études faites, il a été prouvé que le champ captant de Labruyère n'a pas d'impact sur les niveaux du marais de Sacy et des étangs avoisinants. En revanche, les déficits hydriques récurrents liés au manque de pluviométrie ont une incidence directe sur ces niveaux. La dernière réunion sur ce sujet date du 03/04/2023.

- Quels captages sont équipés de sonde piézométrique avec mesure et enregistrement en continu des niveaux ?

En 2024, les sondes piézométriques de chaque forage ont été renouvelées ; celles-ci sont désormais placées au fond des forages (40 à 50 m selon le forage), elles permettent ainsi de mesurer les hauteurs d'eau et d'air dans chaque forage. Toutes les 5 minutes, les données mesurées sont enregistrées dans le logiciel de supervision Topkapi.



Un bilan synthétique sous format Excel avec des données sur un pas de temps de 15 minutes est archivé automatiquement mensuellement.

	A	B	C	D
	30/06/2025 03:06:00	Réseau Marc	Sonde Niveau Forage 1 HE (m)	Sonde Niveau Forage 1 (m) Réf
1	31/05/2025	0	43,22904642	7,012916295
2	31/05/2025	0	37,88433838	12,85572624
3	31/05/2025 00:15	0	37,76913071	12,97693201
4	31/05/2025 00:30	0	42,20645823	8,533608437
5	31/05/2025 00:45	0	41,98071115	7,619217781

Exemple de relevés historisés pour le Forage F1 : mesures hauteur d'eau

- Existence d'une étude volumes prélevables ? D'un outil de modélisation ? De gestion de la ressource en eau ? Sont-ils en projet ?

Une modélisation de la nappe de la craie a été réalisée en 2010 dans le cadre du SAGE Oise-Aronde, dont une simulation prospective sur la craie au droit du Marais de Sacy.

Le SMOA a également déployé l'outil IMAGEAU (observatoire numérique de l'eau) sur le bassin versant Oise-Aronde qui répond à l'objectif « QUANTI-EQUI » du SAGE Oise-Aronde de garantir un équilibre quantitatif entre les usages et la ressource en eau.

Une étude de la gestion quantitative des Marais de Sacy a également été réalisée par le SMOA en 2020.

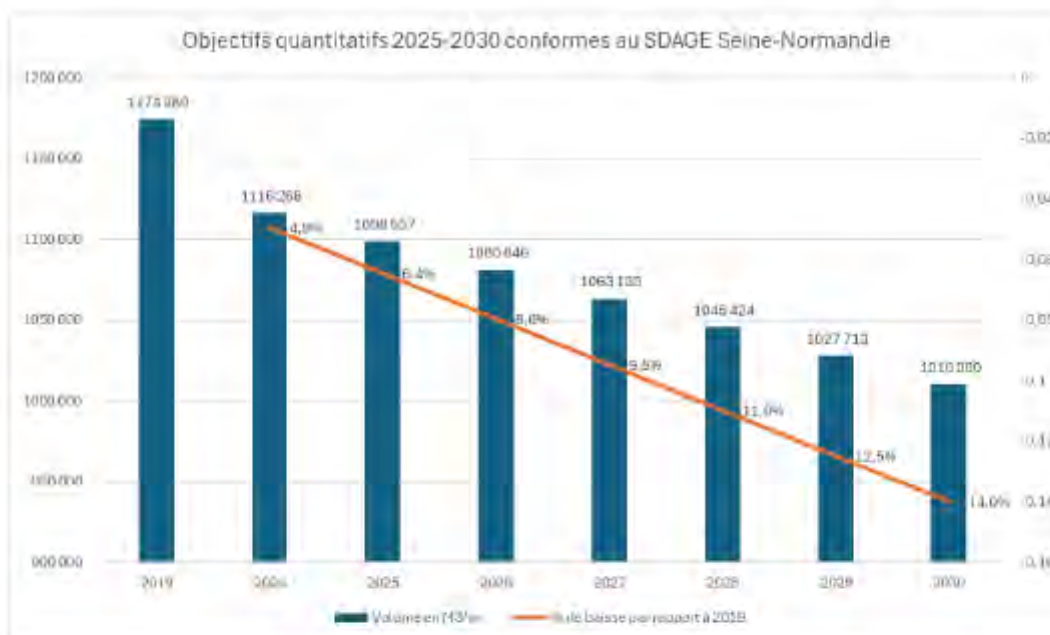
Enfin, à noter qu'une étude à l'échelle départementale est lancée pour la détermination des volumes prélevables. En 2024, une consultation des collectivités, chambres consulaires, ARS et AESN a été lancée sur le projet de cahier des charges. L'étude devrait être lancée au 2^{ème} semestre 2025, l'étude devrait durer 48 mois.

3.2. Objectifs quantitatifs

Fixer l'objectif de la trajectoire d'évolution des volumes prélevés par masse d'eau (voir par forage), avec pour rappel un objectif de baisse à l'échelle du bassin Seine Normandie de -14% entre 2019 et 2030 (cf. Stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin révisée en octobre 2023). Si captage(s) en SEQF ou ZRE ou ZSF, ou encore si SAGE en place, une étude de volumes prélevables devra définir des objectifs plus précis.

Si on applique un objectif en termes de baisse de volumes prélevés sur le champ captant de Labruyère conforme à celui fixé à l'échelle du bassin Seine-Normandie, soit -14 % entre 2019 et 2030, on obtient un volume prélevé de 1 010 000 m³/an en 2030.

	2019	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Volume en M3/an	1 174 280	1 116 268	1 098 557	1 080 846	1 063 135	1 045 424	1 027 713	1 010 000
% de baisse par année	-	-4,9%	-1,6%	-1,6%	-1,6%	-1,7%	-1,7%	-1,7%
% de baisse par rapport à 2019	-	-4,9%	-6,4%	-8,0%	-9,5%	-11,0%	-12,5%	-14,0%



Si on croise cet objectif avec l'évolution prévisible des besoins à l'horizon 2030, les résultats sont présentés ci-dessous.

Deux hypothèses d'évolution des besoins avaient été réalisées dans le cadre du SDAEP (Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable) :

- une hypothèse haute correspondant aux consommations domestiques moyennes par commune égale à celles de 2011 (86 m³/abonné/an), des consommations gros consommateurs et communales constantes,
- une hypothèse basse correspondant à une consommation moyenne de 70,6 m³/abonné/an, des consommations gros consommateurs et communales constantes. Cette hypothèse correspondrait à une baisse de 10 % des consommations domestiques par rapport à 2024.

Une 3^{ème} hypothèse a été étudiée dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de Préservation de la Ressource en Eau appelée hypothèse intermédiaire, de 78 m³/abonné/an sur l'ensemble des communes qui correspond à la consommation moyenne 2024.

Par ailleurs, les chiffres 2024 ont été utilisés pour projeter les consommations 2030 pour les gros consommateurs et les communes.

Concernant l'évolution de la population, le SDAEP projetait une évolution de la population à 25 795 habitants à l'horizon 2030 et un nombre d'abonnés en découlant à 10 990 abonnés.

En parallèle, le SCOT du Grand Creillois et des Vallées Bréthoise est en cours de révision. Il est envisagé dans ce document une évolution démographique en 2 temps : poursuite du rythme de croissance de la population à 0,76% en fonction des projets ou opérations déjà projetées, puis baisse du rythme de croissance à 0,30% avec pour objectifs à l'horizon 2045 pour la CCLVD : 1520 logements (+ 20 %). Si on applique de manière linéaire cette augmentation, cela représente soit 76 logements / an soit 456 logements à l'horizon 2030, +1030 habitants à l'horizon 2030.

Les calculs sont détaillés en annexe.

Nous proposons, pour fixer l'objectif quantitatif à l'horizon 2030 :

- de retenir l'hypothèse intermédiaire pour les besoins de consommation domestique de 78 m³/abonné/an avec la projection de logements et de population prévue par le SCOT : 1 070 156 m³/an hors volumes non comptabilisés,
 - un rendement cible de 85 %,
 - un achat d'eau constant auprès de l'ACSO par rapport à 2024 : 115 288 m³/an.
- ➔ Soit un volume prélevé sur Labruyère en 2030 de 1 143 719 m³/an, ce qui représente une baisse de -2,6 % par rapport à 2019.

Cet objectif de baisse ne respecte pas les objectifs de -14 % fixés par le SDAGE Seine Normandie entre 2019 et 2030, mais il faut noter que la baisse des volumes entre 2010 et 2024 est conséquente (-27 %).

Si les consommations domestiques arrivent à baisser de 10 % par rapport à 2024 et en prenant les hypothèses du SCOT en termes d'évolution, on atteindrait l'hypothèse basse des besoins, permettant de fixer un objectif quantitatif à l'horizon 2030 de 1 052 629 m³/an, ce qui représente une baisse de -10,3 % par rapport à 2019.

Le gain d'un point de rendement permet de gagner environ 15 000 m³/an de volume prélevé.

La baisse de 10 % des volumes des gros consommateurs par rapport à 2024 accompagné de l'hypothèse basse pour les consommations domestiques (-10 % également par rapport à 2024) et un rendement cible de 86 % représente un volume prélevé sur Labruyère de 1 015 178 m³/an ce qui représente une baisse de -13,5 % par rapport à 2019.

Ainsi, la baisse des volumes prélevés est liée à de nombreux facteurs croisés : évolution de la population, baisse des consommations domestiques, baisse des consommations des gros consommateurs, amélioration du rendement... L'objectif du SDAGE Seine Normandie n'est pas atteignable par la CCLVD à l'horizon 2030.

3.3. Leviers d'actions et objectifs opérationnels pour parvenir aux objectifs quantitatifs fixés

En priorité :

- Réduction des pertes en réseau

Objectifs du SDAGE 2022-2027 : Rendement net min du réseau de distribution à 80 % et Indice Linéaire de Perte (ILP) maximum de 1,5 m³/km/j. Donc, stratégie d'actions sur la lutte contre les fuites à définir en partant des travaux définis dans le SDAEP si celui-ci a moins de 10 ans ou dans le diagnostic permanent du réseau, sinon nouveau schéma en engager dès que possible.

Le rendement de la CCLVD est de 81 %, avec un objectif cible en 2030 de 85 %. L'ILP en 2024 est de 4,21 m³/j/km (-6,9 % / 2019). Si on applique l'objectif quantitatif défini au paragraphe précédent, l'ILP serait de 3,4 m³/j/km à l'horizon 2030. Si on applique une baisse de consommations domestiques et gros consommateurs de 10 % + un rendement de 86 %, on atteint 2,8 m³/j/km.

Comme évoqué précédemment, la CCLVD a un objectif d'indice de renouvellement de 1 % par an, soit environ 1,6 km/an. Le SDAEP de 2015 avait projeté un montant de renouvellement par an de 3 800 000 € HT sur 10 ans. Le budget alloué à la réhabilitation de la CCLVD est de 3 660 000 € HT de 2019 à 2024, donc respecte les préconisations du Schéma Directeur. Une des priorités est de mettre en place le logiciel Aquadvanced qui permet de croiser les données sectorisées et les données télérelevées afin de prioriser plus finement les renouvellements.

Les autres travaux évoqués dans le SDAEP ne concernent pas la stratégie de lutte contre les fuites mais la sécurisation (maillages entre Bailleval et Labruyère et Labruyère et Rosoy, démolition du réservoir de la Demi-Lune : travaux réalisés, renouvellement de la canalisation de production, interconnexion sécuritaire avec l'ACSO, remises en exploitation des réservoirs de Rantigny et Laigneville, renforcement canalisation aval Liancourt : travaux non réalisés).

La CCLVD envisage de réaliser un nouveau Schéma Directeur à partir de 2027 (la mise à jour du Schéma Directeur Assainissement est prioritaire en 2026).

- **Réduction des consommations, en premier lieu des bâtiments publics du territoire (communautaires, communaux, départementaux, régionaux...) et des plus gros consommateurs publics et privés**

Comme évoqué précédemment, les volumes des gros consommateurs ont déjà fortement diminué entre 2023 et 2024. Cette tendance reste à suivre.

Des économies d'eau restent possibles au niveau des logements collectifs où parfois il n'existe pas de compteurs généraux permettant d'alerter en cas de fuite sur les parties privées.

Concernant les bâtiments publics (en dehors du pénitencier si on le considère comme un bâtiment privé), le plus gros consommateur est la piscine dont la consommation est fortement liée à la fréquentation. Une baisse de 23 % est observée entre 2023 et 2024, cette tendance reste à confirmer (au 28/08/2025, la consommation a baissé de -1.3 % sur la même période par rapport à 2024).

Les gros consommateurs ont été rencontrés lors de la mise en place de la tarification progressive afin de les sensibiliser aux économies d'eau.

Et seulement dans un second temps :

- **Utilisation d'eau de qualité moindre que l'eau potable pour certains usages (levier d'action à aborder en dernier lorsque les autres ont été développés)**

La CCLVD réfléchit à la réutilisation des eaux usées au niveau de la station d'épuration à moyen terme pour des besoins d'arrosage et d'eaux de curage pour les réseaux (volume d'objectif d'eau réutilisée = 5000 M³/an).

- **Déclarer les volumes d'eau prélevés pour les usages agricoles et passer à la télérelève mobile pour tous les usagers**

Cette action avait été proposée et validée en 2022 dans le cadre du dialogue territorial. Elle répondait au besoin de transparence souligné par l'ensemble des acteurs, et semblait à ce titre très importante pour permettre la réduction équitable des usages de l'eau. Les syndicats de bassin étaient initialement identifiés comme maîtres d'ouvrages de cette action, mais suite à de nombreux reports, il semble plus pertinent et efficace que ce soit la CCLVD qui le reprenne en charge, dans un premier temps pour initier l'action. Le territoire à cibler, le nombre de forages concernés et la solution technique sont encore en cours de définition.

- **Accompagnement des habitants dans la réduction des usages de l'eau**

La CCLVD souhaite accompagner une vingtaine de familles de différents profils (différents habitats, catégories socio-professionnelles...) sur des thématiques de la transition écologique dont les économies d'eau. Les résultats obtenus seront valorisés pour montrer à l'ensemble du territoire comment il est possible d'économiser de l'eau.

3.4. Moyens d'actions, échéances et budgets – Volet quantitatif

En priorité :

- **Réduction des pertes sur le réseau d'eau potable**
 - o Croisement des données de la sectorisation avec les données télérelevées : mise en place d'Aquadvanced.
 - o Poursuite du renouvellement des conduites les plus fuyardes avec critère de priorisation lié au débit nocturne selon l'analyse des données d'Aquadvanced.
- **Lancement d'un nouveau SDAEP en 2027**
- **Réduction des consommations d'eau potable**
 - o Fin du marché de télérelève en 2028. Ainsi, le lancement d'un nouveau marché de télérelève devra être réalisé avant cette date. La CCLVD se posera la question du renouvellement des compteurs qui auront pour la plupart plus de 15 ans en 2032. Est envisagée également la modernisation du portail « EAU » (portail Usager).
 - o Suivi fin des consommations à poursuivre via la télérelève et analyse régulière des impacts de la tarification incitative mise en place depuis le 01/01/2024. Définition d'une deuxième tranche à 5000 m³ en réflexion.
 - o Audit des consommations et des équipements « eau » des gros consommateurs et des bâtiments publics de tout le territoire de la collectivité à raison de 50 audits d'ici 2030 (objectifs d'environ 10/an).
 - o Actions de communication /sensibilisation auprès des abonnés
 - Poursuite de la distribution des dispositifs d'économie d'eau (mousseurs, sabliers de douche...) auprès des abonnés engagée depuis 2023 (objectif de 250 / an) et des aides à l'achat de récupérateurs d'eaux pluviales (objectif de 50 /an).
 - Promouvoir l'individualisation des compteurs d'eau dans les habitats collectifs.
 - Promouvoir l'utilisation de plantes peu consommatrices en eau dans les espaces verts publics.
 - Poursuivre la sensibilisation via le poste d'ambassadeur territorial créé en septembre 2023 par la CCLVD.
 - o Promouvoir et faciliter la récupération des eaux de pluie (gestion à la parcelle) et encourager la désimperméabilisation sur les projets privés et publics (la CCLVD dispose d'une délibération cadre sur ce sujet).

Et seulement dans un second temps (après 2030) :

- **Utilisation d'eau de qualité moindre que l'eau potable pour certains usages (arrosages des espaces verts, nettoyages des voiries...) :**
 - o La CCLVD réfléchit à la réutilisation des eaux usées au niveau de la station d'épuration à moyen terme pour des besoins d'arrosage et d'eaux de curage pour les réseaux (volume d'objectif d'eau réutilisée = 5000 M3/an).
- **Mise en place d'une recherche de fuite fixe.**

Annexes : 1/ Tableau des actions liées à la SPRE. 2/ Détails des hypothèses bilan besoins - ressources

Stratégie de préservation de la ressource en eau 2025-2030 de la Communauté de Communes du Liancourtois

Actions retenues par enjeu (les actions considérées comme prioritaires sont mentionnées en gras)	Territoire concerné pour chaque action (AAC, PPC captage)	Masse d'eau et/ou unité hydrographique concernées pour chaque action	Indicateurs de suivi de mise en œuvre et/ou de résultats pour chaque action	Indicateur 2024	Objectifs chiffrés à atteindre par indicateur en 2030 pour chaque action	Échéancier et montant annuel (ME, en HT sauf animation en TTC)						
						2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
a) VOLET QUALITATIF (NB : les numéros des enjeux et des actions correspondent aux numéros indiqués dans le paragraphe 2.3)												
Enjeu n°1 : L'amélioration de la communication et des relations locales entre habitants, élus et agriculteurs												
Action 7 : Se doter d'indicateurs pour monitorer objectivement l'évolution du monde agricole et des pratiques → Doivent évoluer vers la mise en place d'un accompagnement technique collectif, co-porté avec le Com com de la Plaine d'Estrees. Cette action répondrait alors également à l'enjeu n°2	AAC de Labuyère et Saoy-le-Grand et AAC(s) de la Plaine d'Estrees	nappe de la creie	Liste d'indicateurs validée et renseignée chaque année Nombre d'agriculteurs dans le groupe et % de la SAU du BAC concernée	Le groupe n'existe pas.	20 agriculteurs dans le groupe 50% de la SAU du BAC concernée	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	37 500,00 €
Enjeu n°2 : Le développement et la valorisation des pratiques agricoles durables pour la qualité de l'eau souterraine et pour les sols												
Action 8 : Animer le réseau de suivi des reliquats azotés en entrée d'hiver et des couverts intermédiaires piégés à nitrates	AAC de Labuyère et Saoy-le-Grand, priorité sur les zones les plus vulnérables et le PPE de Saoy-le-Grand	nappe de la creie	Nombre d'agriculteurs engagés Nombre de parcelles et surface suivie Annuellement : RDD (reliquat début drainage) moyen sur le BAC RDD moyen du BAC/RDD seul du BAC	18 agriculteurs 54 parcelles soit 13% de la SAU RDD moyen 2024 = 83kg/ha, soit 104% du seuil	18 agriculteurs 54 parcelles, minimum 10% du BAC RDD moyen inférieur à 80 kg/ha	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €
Enjeu n°3 : La diversification des revenus agricoles en lien avec la recherche d'économies d'intrants, et la sécurisation des débouchés par la structuration des filières												
Action 15 : Diversifier les productions (élevage intégré, apiculture, luzerne, chanvre, miscanthus) en travaillant sur les débouchés et les filières	AAC de Labuyère et Saoy-le-Grand et AAC(s) de la Plaine d'Estrees	nappe de la creie	Nombre d'actions sur ces productions/filières Nombre de groupes de travail actifs Nombre de filières mises en place Surface concernée (en % du BAC)	-Chanvre : plan d'action en cours, 2 filières en cours de développement (alimentaire, bâtiment). Oha en 2024 : 6,53ha en 2025 sur le BAC de Saoy/Labuyère. -Élevage herbager : un GT en démarrage. -SAU en BNI sur le BAC de Saoy/Labuyère = 7,5% de la SAU dédiée en 2024	Au moins 1 filière mise en place 8% de la SAU à bas niveau d'intrants	8 000,00 €	20 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	36 000,00 €
Action 16 : Favoriser la provenance locale pour les produits durables en restauration collective, pour soutenir les débouchés	PAT Brèche-Hallue	nappe de la creie	% de communes du PAT Brèche-Hallue rencontrées sur la thématique % de communes avec un cahier des charges ambitieux % de communes s'approvisionnant en bio local	Labellisation niveau 1 du PAT Recrutement d'un chargé de mission	100% des communes rencontrées 70% avec un cahier des charges ambitieux 30% des communes fournissant des débouchés au bio local	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €
Action 17 : Faire un état des lieux du foncier communal et intercommunal disponible et des opportunités pour l'agriculture → Doivent évoluer vers une action plus structurée sur l'installation/transmission agricole	AAC de Labuyère et Saoy-le-Grand	nappe de la creie	Nombre d'ha disponibles pour l'agriculture Nombre d'opportunités de transmission/installation identifiées Nombre de relais de terrain (élus, agents...) formés sur le sujet	Indicateurs à redéfinir en lien avec la restructuration de l'action	Installer au moins 1 nouvelle ferme en bio ou en système herbager	0,00 €	2 000,00 €	30 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	47 000,00 €
Élaboration du PGSSE production et distribution	Champ captant de Labuyère	nappe de la creie	Rapport réalisé	0	Rapport réalisé		60 000,00 €					60 000,00 €
Réalisation d'un nouveau forage et condamnation du forage F10	Champ captant de Labuyère	nappe de la creie	Nombre de forage réalisé	0	1 forage réalisé et forage F10 condamné			130 000,00 €				130 000,00 €
Mise en place d'un outil de suivi des forages	Champ captant de Labuyère	nappe de la creie	Mise en place de l'outil	Mesures existantes mais à affiner	Outil mis en place		20 000,00 €					

Stratégie de préservation de la ressource en eau 2025-2030 de la Communauté de Communes du Liancourtois

Actions retenues par enjeu (les actions considérées comme prioritaires sont mentionnées en gras)	Territoire concerné pour chaque action (AAC, PPC captage)	Masse d'eau et/ou unité hydrographique concernée pour chaque action	Indicateurs de suivi de mise en œuvre et/ou de résultats pour chaque action	Indicateur 2024	Objectifs chiffrés à atteindre par indicateur en 2030 pour chaque action	Échéancier et montant annuel (M€, en HT sauf animation en TTC)						
						2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Finalisation des travaux liés à la DUP	Champ captant de Labruyère	nappe de la craie	Travaux réalisés		0 Ensemble des travaux terminés		230 000,00 €					230 000,00 €
Réalisation de bio-essais	Champ captant de Labruyère	nappe de la craie	Nombre de bio-essais réalisés		0 1 analyse couvrant l'analyse des différents risques		2 000,00 €					2 000,00 €
Installation de 3 piézomètres en amont du champ captant	Champ captant de Labruyère	nappe de la craie	Nombre de piézomètres installés		0 3 piézomètres réalisés			35 000,00 €				35 000,00 €
SOUS-TOTAL						22 000,00 €	355 500,00 €	218 500,00 €	28 500,00 €	28 500,00 €	28 500,00 €	681 500,00 €
b) VOLET QUANTITATIF												
Enjeu 1 : Réduction des pertes sur le réseau d'eau potable												
Action 1.1 : croisement des données de sectorisation et de télérelève	Champ captant de Labruyère	nappe de la craie	Nombre de fuites détectées, Nombre de campagnes de recherche de fuites ciblées		0 2 campagnes de recherches de fuite / an		40 000,00 €					40 000,00 €
Action 1.2 : Plan de renouvellement des canalisations d'eau potable	Champ captant de Labruyère	nappe de la craie	Linéaire renouvelé	1,6 km/an	1% / an soit 1,6 km/an	380 000,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €	2 280 000,00 €
Action 1.3 : Remplacement de 3 débitmètres de sectorisation (S4, S5 et S8)	Champ captant de Labruyère	nappe de la craie	Nombre de débitmètres renouvelés		0 3 débitmètres renouvelés			19 000,00 €				19 000,00 €
Enjeu 2 : Réduction des consommations eau potable - Sobriété												
Action 2.1 : Nouveau déploiement de la télérelève (hors compteurs) et modernisation du portail USAGER	Champ captant de Labruyère	nappe de la craie	Nombre de compteurs équipés	Télérelève existante depuis 2017	Renouvellement de la télérelève sur la totalité des compteurs				275 000,00 €	275 000,00 €		550 000,00 €
Action 2.2 : Audit des consommations d'eau des plus gros consommateurs et des bâtiments publics	Champ captant de Labruyère	nappe de la craie	Nombre d'audits		0 10 audits / an		15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	75 000,00 €
Action 2.3 : Etude fine de l'impact de la tarification progressive et réflexion sur la mise en place d'une 2ème tranche	Champ captant de Labruyère	nappe de la craie	Nombre d'études	1 étude en 2023	2 études d'ici fin 2030		15 000,00 €			15 000,00 €		30 000,00 €
Action 2.4 : Aide à l'achat de récupérateurs d'eaux pluviales	Champ captant de Labruyère	nappe de la craie	Nombre d'aides versées / an	1500 € d'aides soit 30 récupérateurs environ	50 / an	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	15 000,00 €
Action 2.5 : Distribution de dispositifs d'économies d'eau	Champ captant de Labruyère	nappe de la craie	Nombre de dispositifs d'économie d'eau distribués par foyer	228 économiseurs d'eau distribués	250/an	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	21 000,00 €
Action 2.6 : campagnes de sensibilisation à la réduction des consommations d'eau, à la gestion des eaux à la parcelle et à la désimperméabilisation	Champ captant de Labruyère	nappe de la craie	Nombre de campagnes		0 1 sensibilisation / an		3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	17 500,00 €
Lancement d'un nouveau SDAEP	Champ captant de Labruyère	nappe de la craie	Etude réalisée		0 Nouveau SDAEP réalisé			150 000,00 €				150 000,00 €
SOUS-TOTAL						386 000,00 €	459 500,00 €	573 500,00 €	679 500,00 €	694 500,00 €	404 500,00 €	3 197 500,00 €
c) ANIMATION PROTECTION DE LA RESSOURCE												
0,5 ETP (mutualisé avec la CC de la Plaine d'Estrées et la commune de Sacy-le-Grand) pour la mise en œuvre des actions présentées en pages 14 à 17	AAC de Labruyère et Sacy-le-Grand	nappe de la craie		Poste existant		25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL € HT						433 000,00 €	840 000,00 €	817 000,00 €	733 000,00 €	748 000,00 €	458 000,00 €	4 029 000,00 €

Projection des besoins avec hypothèse SCOT pour la population

Hypothèse haute (volumes / abonné = 2011)	2024	2030	% évolution
Population	24 218	25 250	4,3%
Nombre d'abonnés	10 007	10 463	4,6%
Domestiques	751 158	899 818	19,8%
Gros consommateurs	205 291	205 291	0,0%
Communaux	17 751	17 751	0,0%
volumes de service	30 796	31 000	0,7%
volumes non comptabilisés	32 080	32 080	0,0%
Total volumes	1 037 076	1 185 940	14,4%

Hypothèse basse 1 (70,6 M3/ abonné)	2024	2030	% évolution
Population	24 218	25 250	4,3%
Nombre d'abonnés	10 007	10 463	4,6%
Domestiques	751 158	738 688	-1,7%
Gros consommateurs	205 291	205 291	0,0%
Communaux	17 751	17 751	0,0%
volumes de service	30 796	31 000	0,7%
volumes non comptabilisés	32 080	32 080	0,0%
Total volumes	1 037 076	1 024 810	-1,2%

Hypothèse basse 2 (70,6 M3/ abonné)	2024	2030	% évolution
Population	24 218	25 250	4,3%
Nombre d'abonnés	10 007	10 463	4,6%
Domestiques	751 158	738 688	-1,7%
Gros consommateurs	205 291	184 762	-10,0%
Communaux	17 751	17 751	0,0%
volumes de service	30 796	31 000	0,7%
volumes non comptabilisés	32 080	32 080	0,0%
Total volumes	1 037 076	1 004 281	-3,2%

Hypothèse intermédiaire 1 (78 M3/abonné = moyenne 2024)	2024	2030	% évolution
Population	24 218	25 250	4,3%
Nombre d'abonnés	10 007	10 463	4,6%
Domestiques	751 158	816 114	8,6%

Gros consommateurs	205 291	205 291	0,0%
Communaux	17 751	17 751	0,0%
volumes de service	30 796	31 000	0,7%
volumes non comptabilisés	32 080	32 080	0,0%
Total volumes	1 037 076	1 102 236	6,3%

Projection des ressources hyp haute	2 024	2 030	commentaires
Volume prélevé Labruyère avec rendement = 81 %	1 125 006	1 309 231	chiffres 2024 sur les volumes mis en distribution entre le 01/11/2023 et le 31/10/2024)
Volume prélevé Labruyère avec rendement = 85 %	1 067 060	1 242 194	
Achat d'eau	115 288	115 288	chiffres 2024 sur les volumes mis en distribution entre le 01/11/2023 et le 31/10/2024)
Total mis en distribution avec rendement 81%	1 240 294	1 424 519	
Total mis en distribution avec rendement 85%	1 182 348	1 357 482	
Vérif calcul	81%	81%	
Vérif calcul	85%	85%	

Projection des ressources hyp basse	2 024	2 030	commentaires
Volume prélevé Labruyère avec rendement = 81 %	1 125 006	1 110 304	chiffres 2024 sur les volumes mis en distribution entre le 01/11/2023 et le 31/10/2024)
Volume prélevé Labruyère avec rendement = 85 %	1 067 060	1 052 629	
Achat d'eau	115 288	115 288	chiffres 2024 sur les volumes mis en distribution entre le 01/11/2023 et le 31/10/2024)
Total mis en distribution avec rendement 81%	1 240 294	1 225 592	
Total mis en distribution avec rendement 85%	1 182 348	1 167 917	
Vérif calcul	81%	81%	
Vérif calcul	85%	85%	

Projection des ressources hyp intermédiaire	2 024	2 030	commentaires
Volume prélevé Labruyère avec rendement = 81 %	1 125 006	1 205 892	chiffres 2024 sur les volumes mis en distribution entre le 01/11/2023 et le 31/10/2024)
Volume prélevé Labruyère avec rendement = 85 %	1 067 060	1 143 719	
Achat d'eau	115 288	115 288	chiffres 2024 sur les volumes mis en distribution entre le 01/11/2023 et le 31/10/2024)
Total mis en distribution avec rendement 81%	1 240 294	1 321 180	
Total mis en distribution avec rendement 85%	1 182 348	1 259 007	
Vérif calcul	81%	81%	
Vérif calcul	85%	85%	
Calcul ILP		3,4	